



Presse et Révolution française en Dauphiné. Étude de la presse dauphinoise au début de la Révolution française à travers la confrontation de deux périodiques grenoblois : les Affiches du Dauphiné et le Journal Patriotique de Grenoble. 1790-1792

Élodie Dal'Zotto

► **To cite this version:**

Élodie Dal'Zotto. Presse et Révolution française en Dauphiné. Étude de la presse dauphinoise au début de la Révolution française à travers la confrontation de deux périodiques grenoblois : les Affiches du Dauphiné et le Journal Patriotique de Grenoble. 1790-1792. Histoire. 2007. dumas-00399404

HAL Id: dumas-00399404

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00399404>

Submitted on 26 Jun 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Élodie Dal'zotto

Presse et Révolution française en Dauphiné
Étude de la presse dauphinoise au début de la Révolution française
à travers la confrontation de deux périodiques grenoblois :
les *Affiches du Dauphiné* et le *Journal Patriotique de Grenoble*
1790-1792

Mémoire de Master 1 « Homme, sociétés, technologies »

Mention : Histoire et Histoire de l'art

Spécialité : Histoire des relations et échanges culturels internationaux

sous la direction de Mme Clarisse COULOMB

Année universitaire 2006-2007

Sommaire

Première partie : Deux périodiques provinciaux

- 1) Issus de deux mondes différents, des journaux cependant similaires et des centres d'intérêt communs
- 2) La place des événements locaux dans les deux périodiques
- 3) Le combat entre les deux journaux : une lutte sans merci

Deuxième partie : À une époque où Paris crée l'événement

- 4) Les comptes-rendus des séances de l'Assemblée Nationale : une rubrique incontournable
- 5) Les grands débats nationaux à travers la presse
- 6) Le schisme religieux : un sujet central pour la presse

Introduction

Les enjeux de cette étude sont de percevoir la Révolution française durant deux ans, de 1790 à 1792, à travers le prisme de la presse dauphinoise. Ce choix d'associer la presse et la Révolution française n'est pas anodin. En effet, la décennie révolutionnaire a été le siège d'un véritable essor pour le journalisme qui a pu se développer pour la première fois de son histoire avec une liberté presque totale, du moins durant les premières années. Pour définir la nature d'un journal révolutionnaire, rien n'est plus parlant que cette formule de Claude Labrosse et de Pierre Rétat : « *Explosion de la parole libre, parfois désordonnée ou folle, il accable de sa richesse celui qui s'y plonge.* »¹ Ce champ d'étude est donc immense et les travaux entrepris, notamment depuis le bicentenaire de la Révolution française, tendent à éclaircir cette période complexe de l'Histoire de France². Création d'organismes chargés de conduire les travaux historiques, multiplications des études et publications diverses, cette date anniversaire a engendré une impulsion fondamentale pour l'historiographie de la période. Les différentes dates d'éditions des ouvrages de la bibliographie ci-jointe sont, à cet égard, caractéristiques. Pour l'apprenti historien, la difficulté réside donc dans la nécessité de faire des choix précis, car ce développement extraordinaire implique une multitude de sujets d'études possibles.

Le premier choix consiste à sélectionner des périodiques à étudier : mon attention s'est rapidement portée sur les *Affiches du Dauphiné*, journal emblématique d'une époque dont la collection complète (de 1774 à 1792) conservée à la bibliothèque municipale laissait présager des possibilités d'étude solides. Néanmoins j'ai découvert que plusieurs étudiants s'étaient déjà penchés sur la question et que des monographies de ce journal étaient disponibles. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité le confronter à un autre périodique, publié à la même époque : le *Journal Patriotique de Grenoble*. En effet ces deux journaux illustrent à merveille le combat politique mené entre monarchiens et patriotes à l'époque révolutionnaire en Dauphiné, puisque l'un est l'organe de la *Société patriotique* ou *Société des Amis de la Constitution*, et que l'autre évolue au cours de la période vers un royalisme de plus en plus conservateur.

Il a fallu d'autre part, centrer cette étude sur une période chronologique assez restreinte, afin de pouvoir terminer les recherches dans le cadre d'une année universitaire. Il était à ce titre impossible d'étudier la totalité de la décennie révolutionnaire. La confrontation des deux journaux a permis de mettre en lumière une période d'étude évidente, de février 1790 à juillet 1792. C'est en effet le seul intervalle où les deux organes de presse cohabitent à Grenoble, le *Journal Patriotique* étant lancé en février 1790, et les *Affiches du Dauphiné*, censurées en juillet 1792. Malheureusement, cette étude n'a pas pu être complète, puisque la collection du *Journal Patriotique* de la bibliothèque municipale de Grenoble est lacunaire, les numéros du 1^{er} janvier 1792 au 14 février 1792 faisant défaut.

Quel est le fil directeur de cette étude ? En parcourant les manuels sur la Révolution française, le constat suivant s'impose généralement : 1789 est l'année sans pareille, 1790, l'année heureuse, 1791, celle de la rupture... Les années de la Révolution ont longtemps été définies ainsi par certains historiens, qui fondaient leur analyse sur un événement marquant de la Révolution : Prise de la Bastille en 1789, fête de la fédération en 1790, fuite de Varennes en 1791 ou encore déclaration de guerre en 1792. Tout en reprenant leurs idées, il était

¹ C. Labrosse, P. Rétat, *Naissance du journal révolutionnaire, 1789*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989, p. 6.

² J. Tulard (dir.), *Histoire et Dictionnaire de la Révolution française*, Paris, R. Laffont, 1987, p. 1178.

intéressant de montrer « l'envers du décor », grâce à des sources différentes et peu utilisées jusque-là : les journaux provinciaux. Certes, les périodiques locaux se font l'écho des tournants majeurs de ces années décisives, mais on y découvre parfois une réalité toute autre, loin des schémas classiques. Cette « autre révolution », dont témoignent ces périodiques est d'abord locale. Le combat que se livrent les *Affiches du Dauphiné* et le *Journal Patriotique* en vue des élections municipales est significatif de cette implication de la presse à la vie locale. Mais les journaux locaux sont d'abord des reflets de la presse parisienne, à laquelle ils puisent abondamment leur matière rubricale et notamment, les comptes-rendus de l'Assemblée Nationale.

Enfin, si la liberté de presse apparaît sous la Révolution, les journaux français ne naissent pas tous en 1789. La presse d'Ancien Régime est déjà riche, même si elle est étroitement contrôlée par le pouvoir monarchique. De nombreuses études attestent de ces pratiques journalistiques, nées au XVII^e siècle³. Le 31 mai 1631 paraissait pour la première fois, *la Gazette*. En France, elle est considérée comme le premier périodique, et son fondateur, Théophraste Renaudot, est vu par toute la profession comme le père du journalisme⁴. Médecin d'origine, ce dernier obtient de Richelieu le monopole de la presse en lançant sa feuille d'information hebdomadaire.

Mais le besoin d'information est inhérent à toute société humaine et *la Gazette* a eu des précurseurs très anciens, bien avant l'apparition de l'imprimerie. Sous l'Antiquité et au Moyen-âge, des réseaux de collecte et de diffusion de l'information étaient déjà mis en place, et les nouvelles circulaient sous forme orale ou manuscrite. Néanmoins, c'est bien l'imprimerie mise au point par Gutenberg vers 1450⁵ qui révolutionne le monde de l'écrit, du livre et de la presse car elle offre à l'imprimé des chances de diffusion considérable que le manuscrit ne possédait pas. Toutefois, cette évolution fut très lente puisque ce n'est qu'un siècle et demi plus tard, que naquit véritablement la presse périodique imprimée. Nouvelles à la main, occasionnels, canards et libelles coexistèrent pendant plusieurs siècles avec les almanachs, premiers périodiques imprimés.

Aujourd'hui dans tous les dictionnaires contemporains, la presse désigne l'ensemble des journaux, l'activité, le monde du journalisme⁶. Cela n'en a pas toujours été ainsi : dans son dictionnaire historique de la langue française, Alain Rey précise qu'« à l'époque de l'invention de l'imprimerie, il est devenu le nom de la machine destinée à l'impression typographique ». Et que « De là, par métonymie, il désigne le nombre de feuilles que les imprimeurs peuvent tirer en un jour, sens qui disparaît à la fin du XVIII^e siècle »⁷. En effet, en 1690, le Dictionnaire de Furetière indique que la presse « Se dit particulièrement de la machine qui sert à imprimer, soit des estampes, soit des feuilles d'un livre », mais aussi « du nombre des feuilles que les Imprimeurs peuvent tirer en un jour. »⁸. Furetière n'évoque donc pas les journaux alors que la presse périodique est apparue cinquante ans auparavant. L'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert (1751) est plus complète : bien sûr, ils évoquent la « Presse d'imprimerie, qui sert à imprimer les caractères » mais aussi la presse en tant que « droit politique » : « on demande si la liberté de la presse est avantageuse ou préjudiciable à un état. La réponse n'est pas difficile. Il est de la plus grande importance de conserver cet usage dans tous les états fondés sur la liberté: je dis plus ; les inconvénients de cette liberté

³ Voir par exemple, G. Feyel, *L'annonce et la nouvelle. La presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.

⁴ Le célèbre prix Renaudot récompense chaque année, depuis 1926, un écrivain français.

⁵ C. Bellanger (dir.), *Op.cit.*, p. 5.

⁶ *Le Petit Larousse illustré*, Paris, 2004, p. 863

⁷ A. Rey (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1995, T.2, p.1622.

⁸ A. Furetière, *Dictionnaire Universel*, Paris, Le Robert, 1978, T.3.

sont si peu considérables vis-à-vis de ses avantages, que ce devrait être le droit commun de l'univers, & qu'il est à propos de l'autoriser dans tous les gouvernements. »⁹ Cependant, aucune définition ne se rapproche du terme tel qu'il est défini aujourd'hui, c'est à dire l'ensemble des journaux. Ainsi il est intéressant de constater que le mot « presse » apparaît d'abord afin de défendre un droit politique, avant même de désigner le simple objet. La presse semble donc intimement liée, dès son origine, à la sauvegarde et à la préservation des droits civiques. Qu'en est-il de la presse provinciale, et de sa situation à Grenoble ?

Il paraît nécessaire de s'attarder, un instant, sur l'importance du contexte grenoblois en cette fin de XVIII^e siècle. Grenoble n'est pas une ville comme les autres, car la société de cette capitale de province est marquée par la présence massive de nobles et d'aristocrates, mais aussi d'une bourgeoisie négociante particulièrement active¹⁰. Si la part de paysannerie est assez pauvre, la concentration des fonctions administratives à Grenoble y attire, depuis le XVII^e siècle, un nombre important d'officiers et d'hommes de loi, exerçant notamment leurs fonctions au Parlement de Grenoble.

Le rôle de cette cour souveraine dans le déclenchement de la Pré-Révolution a été étudié à plusieurs reprises. Refusant d'enregistrer les édits du garde des Sceaux Lamoignon, en mai 1788, les membres du Parlement sont exilés par le roi¹¹. En résulte alors une révolte populaire, la célèbre Journée des Tuiles, étudiée notamment par Jean Sgard¹², lors de laquelle le peuple grenoblois s'oppose au départ des parlementaires. L'une des raisons de cet attachement populaire aux magistrats, est l'attrait qu'exerce le monde parlementaire et les familles aisées, pour les métiers de l'alimentation, de l'habillement, de l'hôtellerie¹³, qui font ainsi prospérer leur commerce. L'importance des hommes de loi, avocats et procureurs est attestée à Grenoble. Jean-Joseph Mounier, tout comme Antoine Barnave, deux des figures de la pré-révolution dauphinoise sont justement issus de cette bourgeoisie cultivée¹⁴. Ils sont à l'origine de l'Assemblée du 14 juin 1788, où l'ensemble des notables de la province se réunit à l'hôtel de ville de Grenoble. Ils y réclament d'une part, la réunion des Etats de la province, mais également la tenue des Etats généraux¹⁵. Les revendications parlementaires sont ainsi dépassées, l'enjeu étant d'une autre ampleur, celle d'un compromis réunissant l'ensemble de la société. L'Assemblée de Vizille, le 21 juillet, poursuit les démarches entreprises. Elles sont couronnées de succès puisque les Etats du Dauphiné se réunissent à Romans, en septembre de la même année, et que Louis XVI accepte, en août, la convocation des Etats généraux pour le printemps 1789.

Quel est l'intérêt pour l'historien, d'étudier la presse ? Par sa diversité et ses caractéristiques, elle est une source fondamentale pour l'Histoire politique, sociale et culturelle. A. Soboul déclare dans son dictionnaire : « *Durant ces trois années qui vit l'explosion quantitative de la presse, il n'est pas exagéré de dire que le journaliste exerçait un véritable pouvoir politique, un magistère sur l'opinion.* »¹⁶ L'étude d'une telle fonction présente donc un intérêt global, pour tous les historiens. Et si nécessaire, la presse permet également de travailler via la micro-histoire, en analysant, jour par jour ou semaine après semaine, le suivi d'un événement. L'étude des journalistes, mais aussi du public est également indispensable même si c'est

⁹ *Table analytique et raisonnée du dictionnaire des sciences, arts et métiers*, T.2, Paris, 1780, p. 514.

¹⁰ R. Favier, *Les villes du Dauphiné aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1993, p. 301 : « Grenoble était la seule cité dauphinoise à se rattacher véritablement à un modèle aristocratique. »

¹¹ R. Chagny (dir.), *Aux origines provinciales de la Révolution*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1990, p. 5.

¹² J. Sgard, *Les Trente récits de la Journée des Tuiles*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1988.

¹³ V. Chomel (dir.), *Histoire de Grenoble*, Toulouse, Privat, 1976 (chapitre de Robert Chagny), p. 215.

¹⁴ *Ibid.*, p. 220.

¹⁵ *Ibid.*, p. 223.

¹⁶ A. Soboul, *Dictionnaire historique de la Révolution Française*, Paris, R. Laffont, 1987, p. 859.

souvent une opération ardue, due au manque de sources annexes renseignant sur le fonctionnement des entreprises de presse¹⁷.

Une remarquable étude de C. Labrosse et de P. Rétat, distingue huit aspects du rôle d'un journaliste sous la Révolution française : le journaliste historien, le journaliste témoin et acteur, le journaliste catéchiste et philosophe, le journaliste éditeur, le journaliste observateur et censeur, le journaliste tribun, le journaliste exhibé et masqué, enfin, le journaliste parodiste et combattant¹⁸. Ces aspects et leurs enjeux seront développés tour à tour, afin de mesurer l'importance de la presse sous la Révolution française.

On imagine aisément la richesse d'une telle historiographie, même si cette dernière a connu de grands bouleversements. Depuis les années 1980, l'histoire politique a été profondément renouvelée. Alors que l'école des *Annales* l'avait exclue de ses champs d'études, la considérant comme un simple déguisement des intérêts économiques, l'histoire politique retrouve toute sa place sous l'impulsion de René Rémond qui publie sa thèse, *Les droites en France, 1789-1950*, en 1954. Se démarquant de l'Histoire événementielle, il fonde son analyse sur le temps long, grande nouveauté en histoire politique. En 1988, il publie *Pour une histoire politique*, véritable manifeste en faveur d'une histoire politique globale.

C'est dans ce cadre que la presse va commencer à être étudiée avec des méthodes quantitatives et statistiques, jusque-là ignorées des historiens. En effet, les journaux sont une source idéale pour des études de ce type, surtout quand des collections complètes de périodiques sont conservées dans les bibliothèques ou les archives. C'est donc pour réaliser une étude culturelle du politique que les historiens se sont intéressés à la presse. Cette démarche, d'abord issue de l'histoire contemporaine, s'est diffusée progressivement vers l'histoire moderne et la culture politique de l'Ancien Régime a été réhabilitée par les historiens, en commençant par la période charnière que fut la Révolution française.

Entre Albert Soboul et François Furet, la lecture de l'événement est très différente : d'un côté l'histoire avec une vision marxiste de la Révolution française, de l'autre, une histoire intellectuelle et des mentalités. On étudie alors la naissance d'une opinion publique française, grandement préparée par la naissance des journaux et leur lecture critique par le peuple.

Ceux-ci ont d'abord été étudiés par le monde de l'édition pour leur aspect matériel. Puis pour une étude de l'histoire des idées comme prolongement du livre, mais on analysait le contenu des articles de façon statistique, comme si la presse était le reflet fidèle de la réalité. Certains historiens mettent justement en garde contre les pièges de ce genre littéraire qu'il faut analyser avec beaucoup de recul¹⁹. Les études sur la presse ont été diverses : des études statistiques de type « inventaires », des monographies de journaux ou des études sur un sujet bien précis en utilisant un large panel de périodiques. Jean Sgard est pour cela l'un des grands historiens de la presse française. Enfin, c'est Pierre Nora, qui dans les années 1970, réhabilite l'histoire politique événementielle, tournant ainsi la page de l'Ecole des Annales.

La presse provinciale quant à elle, a été beaucoup moins étudiée que la presse parisienne et il y a encore, aujourd'hui, de larges champs d'études à parcourir²⁰. Elle commence à être étudiée en 1933 par Daniel Mornet qui analyse le rôle joué par cette presse dans la diffusion des Lumières. « *Il met en lumière l'action paradoxale de ces journaux prudents, apolitiques, conformistes, dans lesquels l'influence de Voltaire et de Rousseau ne peut se lire qu'entre les*

¹⁷ E. Wauters, *Une presse de province pendant la Révolution française : journaux et journalistes normands*, Paris, Editions du C.T.H.S., 1993, p. 18.

¹⁸ C. Labrosse, P. Rétat, *Naissance du journal révolutionnaire, 1789*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989.

¹⁹ C. Labrosse, P. Rétat, *Op.cit.*, p. 6.

²⁰ E. Wauters, *Op.cit.*, p. 20.

lignes »²¹. Louis Trénard, ainsi que Jacques Godechot, lui consacrent également plusieurs chapitres en 1969 dans l'*Histoire générale de la presse française*. Mais l'étude de la presse provinciale révolutionnaire est très minoritaire au sein de ces grandes études générales. Il a fallu pour cela, consulter les œuvres d'historiens de la presse, associées à des études sur la Révolution française, en Dauphiné, mais aussi à l'échelle nationale.

Gilles Feyel fait partie des historiens dont je me suis largement inspirés pour cette étude. Deux ouvrages majeurs, le *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution*²², ainsi que *l'Annonce et la nouvelle*²³, m'ont guidé à la fois pour obtenir des informations précises sur les périodiques locaux, et pour nourrir une réflexion plus générale sur le contexte d'apparition de la presse en France. J'ai également construit ma réflexion à l'aide des études de Jean-Paul Bertaud, et surtout de son ouvrage sur la presse révolutionnaire, *C'était dans le journal pendant la Révolution française*²⁴, qui explique de manière très concrète les différents courants journalistiques de cette époque déterminante pour la presse. Il a également réalisé une étude précieuse sur la presse contre-révolutionnaire, intitulée *les Amis du roi, journaux et journalistes royalistes en France de 1789 à 1792*²⁵.

D'autres ouvrages m'ont aidé, ponctuellement, à comprendre certains aspects de la Révolution française en histoire économique ou religieuse, par exemple. Les études de Timothy Tackett²⁶ ont, à ce titre, été très profitables. À l'échelle locale, Jean Egret et Vital Chomel sont des historiens de référence pour étudier la Révolution et la Pré-Révolution dauphinoise. Enfin, des historiens comme Laurence Coudart²⁷ ou Eric Wauters²⁸ ont réalisé des analyses précieuses qui m'ont aidé à confronter mes sources à d'autres cas d'études dont les caractéristiques étaient souvent similaires.

Une série d'interrogations vont nous guider et constitueront la trame de cette étude. Comment la presse reflète-t-elle le combat entre monarchiens et patriotes en Dauphiné, et inversement, quel est l'impact de ce conflit sur elle-même ?

Dans quelle mesure la presse constitue t-elle un instrument politique pour les deux partis opposés ? La presse est-elle un instrument politique ou le reflet de l'opinion publique ?

Dans quelle mesure et dans quelles proportions les enjeux nationaux et locaux de la Révolution française apparaissent-ils dans cette presse de province ?

Il s'agira également de distinguer les divergences, mais aussi les ressemblances entre les deux périodiques, ainsi que leur évolution dans le temps et la cristallisation du conflit entre les deux organes de presse.

Les réponses à ces questionnements s'articuleront en deux parties distinctes, l'une regroupant les caractéristiques qui font de ces périodiques, des organes locaux, et la seconde, leur vocation à transmettre à leur public dauphinois, les nouvelles nationales.

²¹ G. Feyel (dir.), *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution*, Paris, Centre international d'étude du XVIIIe siècle, 2004, T. 1, p 206.

²² G. Feyel (dir.), *Dictionnaire...Op.cit.*

²³ G. Feyel, *L'annonce et la nouvelle...Op.cit.*

²⁴ J.P. Bertaud, *C'était dans le journal pendant la Révolution française*, Paris, Perrin, 1988.

²⁵ J.P. Bertaud, *Les amis du roi, journaux et journalistes royalistes en France de 1789 à 1792*, Paris, Perrin, 1984.

²⁶ T. Tackett *La Révolution, l'Eglise, la France. Le serment de 1791*, Paris, Editions du Cerf, 1986, et T. Tackett, *Le roi s'enfuit, Varennes et l'origine de la Terreur*, Paris, Editions La découverte, 2004.

²⁷ L. Coudart, *La Gazette de Paris : un journal royaliste pendant la Révolution française, 1789-1792*, Paris, L'Harmattan, 1995.

²⁸ E. Wauters, *Une presse de province pendant la Révolution française : journaux et journalistes normands*, Paris, Editions du C.T.H.S., 1993.

I. Deux périodiques provinciaux

L'objectif de cette première partie est d'identifier les caractéristiques qui font de nos deux périodiques, des organes de presse typiquement locaux, ancrés dans leur province, puis leur département, voire au-delà. Les premiers journaux d'Ancien Régime sont exclusivement nationaux (c'est-à-dire parisiens), et la naissance du récit local, est très tardive par rapport à son homologue parisien²⁹. Les journalistes provinciaux doivent affronter de nombreuses difficultés d'ordre juridique, politique et logistique, pour faire paraître un organe de presse. Mais l'intérêt croissant des contemporains pour les nouvelles locales, leur besoin de s'informer de leur environnement le plus proche, va révéler la presse provinciale.

Cette nouvelle presse est bien sûr très différente de nos journaux régionaux actuels, mais on peut y déceler les prémices des rubriques qui feront de la presse locale ce qu'elle est aujourd'hui. L'autre volet de cette partie sera d'identifier les enjeux de ce journalisme local. Pourquoi écrire au sujet de sa province, ou de son département ? Est-ce simplement pour informer le public, ou y a-t-il des desseins sous-jacents ?

Une démarche de comparaison et de confrontation entre nos deux périodiques-sources guidera cette première partie. Dans cette logique il sera nécessaire d'analyser l'origine des *Affiches du Dauphiné* et du *Journal Patriotique*, puis de voir quelle place chacun des deux journaux donne t-il au récit de l'événement local. L'élément central de cette étude sera bien sûr le conflit qui a opposé les deux feuilles locales, comprendre ses enjeux et ses aboutissements.

Ainsi, à quel titre peut-on parler de périodiques provinciaux pour les *Affiches du Dauphiné* et le *Journal patriotique de Grenoble* ?

1) Issus de deux mondes différents, des journaux cependant similaires et des centres d'intérêt communs

Le choc de 1789 fut grand pour le monde de la presse. La suppression de la censure permit à des centaines de feuilles de naître, multipliant les styles et les tendances rédactionnelles. Mais les journaux de la période révolutionnaire n'étaient pas tous issus de cette dernière ! Les périodiques d'Ancien Régime, bien que fortement concurrencés par cette masse de journaux nouveaux n'ont pas tous disparu, loin de là. Les feuilles « officielles » proches du pouvoir continuaient à diffuser leurs nouvelles, occultant bien sûr l'ampleur des premiers événements révolutionnaires.³⁰ Quant aux journaux de province et notamment les *Affiches*, ils s'adaptèrent plus ou moins facilement à la nouvelle ère journalistique qui s'ouvrait : si les rédacteurs de certaines *Affiches* tentèrent de renouveler leur forme et leur ton, d'autres gardèrent fermement le cap qu'ils avaient suivi durant toute leur existence : un ton modéré et apolitique. Nos deux journaux-sources s'inscrivent dans cette dualité : Les *Affiches du Dauphiné* sont un périodique de type « Ancien Régime », tandis que le *Journal Patriotique* est un périodique issu de la Révolution.

²⁹ M. Martin, *La presse régionale, Des Affiches aux grands quotidiens*, Paris, Fayard, 2002, p. 17.

³⁰ Par exemple, en juillet 1789, la *Gazette de France* ne mentionne même pas la prise de la Bastille ! Voir C. Bellanger (dir.), *Op.cit.*, p. 463.

a) Les Affiches du Dauphiné, un journal d'Ancien Régime

On ne peut analyser les articles d'un journal sans savoir quelle est son origine. C'est pour remplir cette condition qu'il est nécessaire, avant d'étudier les *Affiches du Dauphiné*, de traiter brièvement les origines de cette presse de province, remontant au XVIIIe siècle.

o La naissance des *Affiches*, en pleine explosion de la presse provinciale

Alors que les Français pouvaient lire le journal depuis 1631 grâce à Renaudot, « *pendant longtemps et durant tout le premier XVIIIe siècle, les provinces françaises ne peuvent se procurer que des réimpressions de la Gazette et des principaux journaux parisiens* »³¹ explique G. Feyel. Ainsi pendant près d'un siècle, bordelais, lyonnais ou toulousains, lisaient les nouvelles de la capitale sans que la presse ne puisse les informer de leur environnement le plus proche. Ils devaient se satisfaire de quelques insertions, très rares, de nouvelles locales, dans le texte de quelque journal parisien.

Plus tard, grâce aux nouveaux tarifs postaux qui virent le jour dans les années 1750³², les feuilles parisiennes furent envoyées directement en province, ce qui remplaça les traditionnelles réimpressions. Mais les provinciaux devaient toujours se contenter des nouvelles parisiennes car les quelques essais de presse littéraire de province avaient échoué dans leur entreprise, découragés par l'action flagrant du pouvoir royal qui, comme l'explique G. Feyel, appuyait : « *les propriétaires des trois journaux officiels dans leurs efforts pour maintenir leur monopole à Paris et en province* »³³.

Cependant, ce n'est pas en province mais à Paris que naquit l'idée de journaux provinciaux : le chevalier de Meslé et le Bas de Courmont, les deux propriétaires de la *Gazette* qui venaient d'obtenir une modération de port pour expédier leur périodique dans tout le royaume, décidèrent de créer des *Affiches* typiquement provinciales³⁴. Ils imaginèrent tout d'abord en 1752, *les Affiches de province*, un journal parisien qu'ils diffusèrent dans tout le pays. Mais les provinciaux montrèrent peu d'intérêt pour ce premier journal et ils décidèrent de créer, un peu partout, des bureaux d'adresses, héritage de Renaudot³⁵. Le bureau d'adresse était un lieu où se retrouvaient de nombreuses personnes d'une même ville, à la recherche d'emploi, de main d'œuvre, souhaitant vendre un bien ou en acquérir un autre...etc. Cela permettait de faciliter les échanges et les rencontres, animant et développant ainsi le commerce et la sociabilité autour de ce bureau.

Les deux financiers décidèrent de vendre pour trente ans, l'établissement d'un bureau d'adresses, à quiconque le demanderait. L'idée fonctionna, et progressivement, trente-cinq villes du royaume s'équipèrent de ce nouveau système d'information, la plupart du temps géré par des imprimeurs-libraires³⁶. Chacun de ces bureaux était chargé d'imprimer un journal hebdomadaire, composé des diverses annonces de la semaine. C'est ce journal qui donna naissance aux *Affiches*. Mais les bureaux d'adresses semblent ne pas avoir rencontré le succès escompté car ils furent abandonnés. En revanche, le système des *Affiches* avait germé, et une trentaine de ces nouveaux périodiques naissait ainsi de 1748 à 1786, dont celles du Dauphiné en 1774.

³¹ G. Feyel, *L'annonce et la nouvelle...Op.cit.*, p. 1012.

³² G. Feyel, *La presse en France des origines à 1944, Histoire politique et matérielle*, Paris, Ellipses, 1999, p. 20.

³³ G. Feyel, *L'annonce et la nouvelle...Op.cit.*, p. 1015.

³⁴ *Ibid.*, p. 1016.

³⁵ C. Bellanger (dir.), *Op.cit.*, p. 84.

³⁶ G. Feyel, *L'annonce et la nouvelle...Op.cit.*, p. 1021.

Comparativement à ses consoeurs, les *Affiches* de Grenoble apparaissent donc tardivement. G. Feyel apporte une explication à ce phénomène³⁷ : pour lui, plus que la démographie c'est l'existence d'une bourgeoisie urbaine de négoce, qui explique la présence des *Affiches*. Or Grenoble était une ville Parlementaire, où la noblesse de robe et d'épée occupait l'ensemble des fonctions administratives et judiciaires. Cet état expliquerait une apparition tardive des *Affiches*, ces dernières profitant surtout aux commerçants et à une bourgeoisie aisée, dont Grenoble serait dépourvue, comme d'autres villes d'ailleurs, Metz, Dijon, ou Toulouse. Néanmoins, dès leur apparition, nous le verrons, les *Affiches du Dauphiné* furent profondément liées au Parlement de Grenoble, peut-être encore plus qu'à la bourgeoisie négociante urbaine.

Les *Affiches du Dauphiné* furent donc créées en mai 1774, par la veuve (Justine) Giroud et ses fils, Jean-Louis-Antoine, et Alexandre-Jean. Classiquement, ces propriétaires étaient une famille d'imprimeurs-libraires, la veuve Giroud dirigeant l'entreprise depuis le décès de son époux, André Giroud, en 1767, lui-même issu d'une lignée d'imprimeurs-libraires. Mais c'est leur fils aîné Jean-Louis-Antoine qui fut le seul responsable légal de la rédaction des *Affiches* à partir de 1788. L'entreprise familiale était implantée place Saint André : en effet, elle avait le statut convoité d'imprimeur du Parlement, ce qui lui conférait un avantage de taille face à ses concurrents : elle bénéficiait du monopole dans l'impression des enregistrements rendus par les magistrats. Elle se déplaça en septembre 1791, place aux Herbes, non loin du palais de justice :

L'imprimerie et les magasins de librairie, papiers, reliure, etc., qui étaient ci-devant au Palais, à Grenoble, sous la raison de Ve. Giroud et fils, sont actuellement à l'extrémité de la rue du Palais, ou place aux Herbes, maisons de MM. [...] Le bureau des *Affiches* y est aussi réuni, comme au Palais.³⁸

Le graphique placé en annexe³⁹, est extrait de l'ouvrage de G. Feyel, et il illustre la répartition géographique des *Affiches* et leur durée dans le temps. Les cercles noirs représentent celles qui duré le plus longtemps, les blancs celles qui n'ont paru que quelques années uniquement. On observe que les *Affiches du Dauphiné* figurent en tête du classement national, grâce à leur longévité de dix-huit années.

La presse de province vit donc le jour bien plus tard que sa consoeur parisienne. Pourquoi un tel retard ? Parallèlement à une certaine inertie provinciale, il faut y voir les conséquences de la législation de la presse d'Ancien Régime, très sévère et restrictive, qu'il nous faut évoquer en quelques mots.

Tous les imprimeurs Français devaient posséder un brevet accordé par la monarchie. En outre, la publication d'un ouvrage ou d'un périodique dépendait d'une autorisation de la chancellerie, ainsi que d'un privilège⁴⁰. Le privilège est l'élément central de ce système répressif en matière de presse : c'était un contrat, établi entre le pouvoir et le propriétaire d'un périodique, garantissant à ce dernier un véritable monopole. Mais ce privilège s'obtenait moyennant finance et en contrepartie, le pouvoir versait une rente annuelle à l'éditeur, l'octroyant d'un double avantage : culturel et économique. Les monopoles étaient en suite transmissibles par héritage, créant ainsi de véritables lignées d'éditeurs.

³⁷ G. Feyel, *L'annonce et la nouvelle...* Op.cit. , p. 1046.

³⁸ *Affiches du Dauphiné*, 11 septembre 1791.

³⁹ Annexe 2, p. 106.

⁴⁰ C. Bellanger (dir.), Op.cit. , p. 161.

o Des journaux implantés au sein d'une aire géographique

Ainsi, autour de chaque grande ville du royaume, se développa un foyer culturel d'échanges, de transactions par une certaine élite qui entretenait une activité intellectuelle par le biais des *Affiches* de la ville. Un réseau de correspondant était progressivement tissé autour de ces centres et l'information circulait donc de manière très efficace. De ce fait, les *Affiches* maintenaient une certaine prédominance des villes sur les campagnes alentour⁴¹.

Rôle du parlement et tendance politique des *Affiches du Dauphiné*

À Grenoble, la place du Parlement était prépondérante pour la vie de la cité. Les procès y attiraient une foule de grands personnages qui faisaient vivre la ville en entretenant le négoce⁴². En qualité d'imprimeur du Parlement, implantée au plus près du palais de justice, la famille Giroud était donc profondément liée à la politique des magistrats. Les avantages économiques qu'ils tiraient de cette situation ne doivent pas masquer une réalité bien présente : leur journal était sous le contrôle étroit des parlementaires. En effet, parmi ses attributions, le procureur était chargé de la police du livre. Et le contrôle des *Affiches* était encore facilité par la proximité de leur imprimeur. Il faut ajouter d'autre part, que la censure du Parlement, était complétée par celle de l'intendant, du lieutenant de police, et des autorités religieuses pour tous les journalistes de province, dont la situation était beaucoup plus contrôlée qu'à Paris.

« Dans les villes où siégeait une Cour souveraine, il était important d'obtenir sa bienveillance » explique G. Feyel⁴³, qui donne l'exemple des *Affiches* de Lille, dont les rédacteurs créent un supplément spécial, consacré aux arrêts parlementaires. Grenoble n'est donc pas une exception, et cette relation ambiguë entre l'imprimeur Giroud et le Parlement de Grenoble est un élément majeur pour comprendre la ligne éditoriale des *Affiches du Dauphiné*, en cette fin de XVIIIe siècle. Lors de la pré-révolution du printemps 1788, elles consacrent de nombreux articles à développer les entreprises des monarchiens (proches du Parlement) et en particulier de Mounier. Porte-parole de l'union des trois ordres durant l'été 1788, ce dernier est largement soutenu par les *Affiches*, tout au long de sa carrière politique, comme nous le verrons. La restauration du parlement par le roi à l'automne 1788 est, d'autre part, l'occasion de très nombreux comptes-rendus des fêtes qui eurent lieu dans toute la province⁴⁴.

Les rédacteurs des *Affiches*

Si les Giroud tiennent fermement les rênes de leur imprimerie, il semble néanmoins qu'ils n'aient jamais participé à la rédaction du journal. Ils se contentaient de gérer l'entreprise financièrement, ce qui n'est pas négligeable bien sûr. Mais alors qui étaient les rédacteurs des *Affiches du Dauphiné* ? Il est bien difficile de répondre à cette question, surtout à l'époque de la Révolution. R. Chagny évoque l'abbé Gattel, qui lors de l'interdiction du journal en 1792, est inculpé plusieurs mois et figure sur une liste d'individus « notoirement suspects »⁴⁵. Ce

⁴¹ G. Feyel, *L'annonce et la nouvelle...Op.cit.*, p. 1048.

⁴² V. Chomel (dir.), *Histoire de Grenoble...Op.cit.*, p. 217 : « Les parlementaires semblent jouir d'une autorité d'autant plus grande que la prospérité de la ville paraît dépendre pour une part de leur présence ».

⁴³ G. Feyel, *L'annonce et la nouvelle...Op.cit.*, p. 1026.

⁴⁴ C. Coulomb, *Les pères de la patrie, La société parlementaire en Dauphiné au temps des lumières*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 454-456.

⁴⁵ G. Feyel (dir.), *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution*, Paris, Centre international d'étude du XVIIIe siècle, 2004, T. 1, p. 376.

personnage est également présenté par Stéphanie Arnaud dans son étude⁴⁶. Lors de mes propres recherches, j'ai rencontré très peu d'indices impliquant la présence de ce grenoblois dans les colonnes des *Affiches*, hormis cet article, datant du 30 janvier 1790 dans la rubrique *Avis Divers* :

Au Directeur des Affiches du Dauphiné. Grenoble, ce 27 janvier 1790. M., je viens de lire dans le N°22 du Courrier de Lyon, que « le directeur des Affiches aristocratiques de Dauphiné, est un honnête citoyen, qui n'y prête que son nom et que c'est par moi qu'elles sont rédigées ». Cette assertion, que par la tournure de sa phrase, l'auteur a cherché à rendre aussi injurieuse qu'elle est peu fondée m'a causé une vive surprise, mêlée, je l'avoue, d'un autre sentiment plus vif encore. Personne n'en connaît plus que vous la fausseté. Je n'examine pas à quel titre vos feuilles peuvent mériter la qualification d'« aristocratiques », et si elles la méritent ; cette qualification est aujourd'hui si prodiguée, et le sens en est en général si mal compris... Je vous prie seulement de vouloir bien rendre hommage à la vérité, et déclarer en votre nom, au mien, et de la manière la plus expresse, que je n'ai, ni directement, ni indirectement, aucune part à leur rédaction. Signé : GATTEL.⁴⁷

Pourquoi Gattel nie-t-il sa participation à la rédaction du journal ? Sans doute pour des raisons politiques. Il est intéressant de souligner d'autre part, que les opposants aux *Affiches*, de plus en plus nombreux, nous le verrons, s'adressent exclusivement à Giroud quand ils accusent le journal. Il est vrai qu'il est le seul responsable légal du périodique, mais le cercle restreint des lettrés dauphinois était sans nul doute, parfaitement informé de l'identité du ou des rédacteurs des *Affiches*. Dans ce cas pourquoi toujours s'adresser au directeur ? Probablement par pure forme, ou bien parce que Giroud, sans participer directement à la rédaction de son journal, en orientait la ligne éditoriale par ses consignes aux rédacteurs.

o Des journaux entre indépendance et dépendance à l'égard de Paris

Nous l'avons vu, les *Affiches du Dauphiné* sont très liées au Parlement dauphinois. Mais en tant que périodique provincial, elles sont également dépendantes de Paris. Cette dépendance de la province envers la capitale est un élément fondamental du système journalistique français. Malgré l'instauration des nouveaux tarifs postaux, qui ont contribué à la naissance de journaux typiquement provinciaux, la province ne peut s'émanciper complètement : durant toute notre période d'étude, les *Affiches du Dauphiné* et le *Journal Patriotique* expriment périodiquement leurs difficultés quand la poste est défaillante. Dans cet extrait des *Affiches* on peut lire en en-tête :

Les courriers d'hier et d'avant-hier étant arrivés très tard (hier après midi) nous sommes forcés de renvoyer à la feuille de mardi, la plupart des nouvelles qu'ils ont apportées. Celle-ci contient cependant les plus importantes.⁴⁸

Puis dans celles du 16 octobre 1791 : « *Le courrier de Paris a manqué hier, sans doute en raison des mauvais chemins dégradés par la pluie. Aussi nous ne pouvons donner dans cette Feuille, que les nouvelles arrivées par le courrier de lundi 10.* »

Ou encore le 17 novembre 1791 : « *Nous prévenons que le courrier de hier n'étant pas encore arrivé à huit heures du soir, on ne trouvera, dans la présente Feuille, que les nouvelles apportées par celui d'avant-hier.* »

⁴⁶ S. Arnaud, *Les Affiches du Dauphiné de 1788 à 1792 : étude d'un journal monarchien*, TER d'Histoire, Université de Grenoble II, 1996, p. 8 : « La rédaction des Affiches laisse aussi beaucoup de zones d'ombre. On connaît seulement le nom de Gattel qui apparaît sur les listes de suspects de 1793. Gattel est un prêtre, ancien professeur au Collège. Il est originaire de Lyon, mais a été domicilié à Grenoble pendant 26 ans. Dans le mémoire qui accompagne la liste de suspects, où Claude-Marie Gattel se défend, il reconnaît qu'il a bien participé à la rédaction sans que son nom apparaisse jamais. »

⁴⁷ *Affiches du Dauphiné*, 30 janvier 1790.

⁴⁸ *Affiches du Dauphiné*, 8 janvier 1792.

Ces éléments montrent que même en province, toute l'information est puisée à Paris. Cette donnée est fondamentale pour étudier la presse de province du XVIII^e siècle, ce que nous approfondirons en seconde partie. On note dans ces extraits, les sources d'information des rédacteurs, qui proviennent de ces divers « *courriers* », mais aucun indice n'est apporté quant à leur expéditeur parisien.

o L'aspect formel des *Affiches*

Alors qu'elles étaient diffusées partout en France, toutes les *Affiches* du royaume étaient similaires : de quatre à six pages avec parfois, un supplément, leur tirage était limité et leur prix élevé. Il n'y avait donc que les privilégiés et la bourgeoisie marchande des villes qui pouvaient en bénéficier. Néanmoins, nombreux étaient ceux qui venaient lire les *Affiches* dans les bibliothèques communales et les lectures publiques étaient fréquentes. Il existait également dans toutes les grandes villes, des cabinets de lecture où l'on trouvait les *Affiches* de la province, notamment à Grenoble⁴⁹. Concernant l'esprit des philosophes, ces périodiques étaient partagés : par exemple, les *Affiches du Dauphiné* publient des pensées de Voltaire, de Montesquieu, des éloges même, des charades sur leurs noms. Mais dans le domaine politique et religieux, elles restent très prudentes. Leur objet était de distraire et d'instruire leur lectorat, mais de ne pas influencer son opinion.

Concernant les *Affiches du Dauphiné*, leur périodicité a varié à plusieurs reprises : elles furent hebdomadaire jusqu'en août 1789, puis bihebdomadaire, et enfin trihebdomadaire à partir de novembre 1789 et ce, jusqu'en juillet 1792, date à laquelle le journal disparut. La période qui nous intéresse est donc la plus riche pour ce périodique dauphinois.

Style

Si les rédacteurs des *Affiches du Dauphiné* sont si difficiles à identifier pour les historiens, c'est d'abord en raison de leur style d'écriture. La majeure partie des articles est rédigée à la troisième personne du singulier et c'est le « on » qui l'emporte bien souvent. Ce ton impersonnel guide les colonnes du journal, donnant au lecteur une illusion de neutralité et surtout d'« impartialité », dont se flattent si souvent les rédacteurs. La formule choisie pour les *Affiches* participe aussi à ce cadre pseudo neutre : le périodique se veut le rassemblement d'une large palette d'articles des journaux les plus reconnus. Une « compilation », voit-on écrit parfois au sein même de ses colonnes. Ainsi comment l'auteur pourrait-il prendre parti ou même seulement indiquer sa présence par des formules bien senties ? Mais nous verrons plus loin que cette neutralité est toute relative.

Etude des rubriques⁵⁰

L'ordre dans lequel nous détaillerons les rubriques des *Affiches du Dauphiné* est celui de l'année 1790, mais il varie à plusieurs reprises, selon les priorités de la rédaction. Les « *extraits des contrats affichés aux auditoires des Justices de la province* » apparaissent en début de journal, mais ne sont pas systématiques. Les *Affiches* du 7 janvier 1790 débutent par cette annonce :

Baillage du Grésivaudan. N° 4189. Aff. Le 28 déc. 1789. Vente du 25 mai 1789, dev. Me Trouilloud, not. à Grenoble, par J. Colomb, maître maçon dans lad. ville, à Cl.-R. Bouvier, journ. dans la même

⁴⁹ R. Favier, *Op.cit.*, p. 332

⁵⁰ Voir Annexe 2, page 106.

ville, d'une chambre au premier étage, sur le devant de la maison qu'il possède au Perrier, pour 680 liv.⁵¹

Tous les baillages de la province sont ainsi listés, avec pour chacun d'entre eux, chaque transaction effectuée. À la suite est placée la rubrique « *Avis particuliers* », héritée des journaux d'Ancien Régime. Cette rubrique est en effet le modèle des *Affiches* de province par leur vocation à transmettre les nouvelles locales et utilitaires. Apparaissent ensuite les « *Avis Divers* », qui diffusent les nouvelles locales ou nationales. Cette rubrique disparaît progressivement durant l'année 1792, au profit de deux rubriques principales : Paris, et l'Assemblée Nationale.

La rubrique intitulée « *Assemblée nationale* » est la plus importante en terme de volume éditorial. Pour l'année 1790, environ 57% du journal y est consacré, soit plus de la moitié. Les comptes rendus de l'Assemblée constituante puis législative y sont extrêmement détaillés, comme nous le verrons en seconde partie. Pour donner un exemple concret, le numéro du 24 avril 1791 compte sept colonnes d'*Assemblée nationale* sur un total de seize, soit plus de 40%.

La rubrique « *Paris et autres villes* », est d'une grande importance également. Composée essentiellement d'articles puisés dans les journaux parisiens, elle rend compte de l'actualité nationale et parfois locale, sous un angle soigneusement choisi par le rédacteur.

Sur le même modèle viennent ensuite les « *Nouvelles de l'étranger* », dont la part relative dans les *Affiches* varie beaucoup d'un numéro à l'autre et constitue tout de même 11% de la surface rubricale, soit près de trois fois plus que les nouvelles locales pour l'année 1790. Enfin, d'autres rubriques utilitaires clôturent parfois le numéro : « *Parution d'ouvrages* », « *Loterie* », ou encore « *Prix des grains à Grenoble* ».

Format

Le format adopté par les rédacteurs des *Affiches du Dauphiné* est classique, in-4°, ce qui équivalait à 210 sur 265 mm (non rogné), sauf au cours de deux brèves période durant l'année 1790.⁵² En effet, les journaux d'Ancien Régime étaient imprimés de manière à les glisser dans la poche, sur le modèle d'une feuille volante. Aujourd'hui, la lecture des *Affiches* n'est pas chose aisée : habitués que nous sommes aux gros titres, changements de taille de caractères, et espacements divers, il est d'abord déroutant de parcourir ce journal qui semble opaque et peu clair. Les articles se suivent régulièrement, souvent sans titre et parfois même sans saut de ligne, la matérialisation du nouvel article étant signifiée par un léger tiret vertical. C'est d'ailleurs le cas pour la majorité des journaux de l'époque, et nous imaginons bien que les contemporains devaient s'en contenter. Pourtant, de nombreux articles des *Affiches* mentionnent les plaintes régulières de lecteurs, qui souhaitent un agrandissement des caractères de leur journal ! Le 18 mars 1790, les rédacteurs annoncent un agrandissement du format et des caractères :

Avis concernant ces feuilles. L'abondance des matériaux nous forçant toujours à employer de trop petits caractères, nous allons bientôt agrandir encore notre format, pour, décidément, employer les caractères convenables. Et nous ferons gratuitement encore cette nouvelle dépense, l'augmentation des abonnés nous le permettant.⁵³

Apparemment, c'est la quantité croissante d'information qui contraint les rédacteurs à utiliser des caractères relativement petits. G. Feyel livre une analyse intéressante à ce propos :

⁵¹ *Affiches du Dauphiné*, 7 janvier 1790.

⁵² G. Feyel (dir.), *Dictionnaire de la presse...Op.cit.*, p. 379.

⁵³ *Affiches du Dauphiné*, 18 mars 1790.

« L'augmentation du prix du papier, l'abondance de l'information et souvent la concurrence que se livrent les éditeurs incitent les imprimeurs à augmenter par tous les moyens possibles les capacités du journal aux dépens de la présentation. Ainsi Giroud au début de la Révolution parvient-il à augmenter de près de 30% la capacité des Affiches en réduisant de façon draconienne marges et titres, en jouant sur la taille des caractères et, sans sortir de l'in-4°, sur la dimension des feuilles d'impression. »⁵⁴

On comprend que les *Affiches* veulent s'adapter aux circonstances, qu'elles sont un journal au service de l'actualité qui fait varier leur forme. L'élément qui suit est intéressant : le rédacteur annonce une augmentation des abonnés. Il est difficile de vérifier une telle donnée puisque nous ne disposons pas des registres d'abonnements pour les *Affiches du Dauphiné*. C'est pour cela qu'il annonce que le prix de l'abonnement n'augmentera pas, ce qui apparaît comme une faveur de la direction, soucieuse de ne pas perdre son lectorat le plus modeste. En effet, à cette date le tarif a déjà augmenté à plusieurs reprises, passant de 7 liv. 16 s. à 9 liv. en août 1789, et à 10 liv. 16 s. en novembre 1789⁵⁵. Mais si les *Affiches* évoquent parfois leur lectorat le plus pauvre, quand elles proposent par exemple des affaires « bon marché », elles sont d'abord et avant tout lues par les privilégiés, bourgeoisie et noblesse parlementaire.

L'article précédent ne précise pas d'échéance concernant l'agrandissement annoncé. C'est chose faite deux jours plus tard :

Nous ne réaliserons le projet que nous avons fait d'agrandir le format de ces Feuilles, qu'au 1^{er} mai prochain. Et pour employer, jusqu'à cette époque, de moins petits caractères, nous donnerons, dans cet intervalle, 2 ou 3 suppléments. Par ce moyen, le nouveau format commencera avec le renouvellement des souscriptions de mai.⁵⁶

En effet, à cette date, les caractères sont agrandis mais la rédaction ne donne aucun commentaire dans ce numéro du 1^{er} mai. Mais deux ans plus tard, le problème subsiste, à en juger par cet extrait :

Nous ne pouvons employer avant dimanche prochain, les caractères neufs que nous avons promis. Au reste ces caractères ne seront pas plus gros que ceux d'à présent. Plusieurs personnes avaient interprété de cette manière l'annonce de ce changement. Ils seront seulement plus lisibles, parce qu'ils seront neufs ; et nous réitérons qu'il serait impossible d'en employer d'un corps moins petit, sans retrancher beaucoup de matériaux, et nuire extrêmement à l'intérêt de ces Feuilles, ou sans en augmenter de beaucoup le prix. La très majeure partie des abonnés ne voudrait pas accéder à ce dernier expédient. Nous n'emploierons donc ces caractères d'un autre corps, que dans le cas où les matériaux deviendront moins abondants.⁵⁷

Les lecteurs semblent donc encore insatisfaits, car la direction du journal réduit périodiquement ses caractères. Concernant leur lisibilité, un autre facteur est ici expliqué par les rédacteurs : il s'agit de l'état des caractères mobiles en métal, qui plus sont usagés, moins sont lisibles. Le journal informe qu'au lieu de les agrandir, il va les renouveler, maigre consolation pour le public qui persiste dans ses objections :

Les réclamations au sujet des petits caractères de ces Feuilles, ayant toujours lieu, quoiqu'ils soient neufs maintenant pour la très-majeure partie ; et ces réclamations étant très nombreuses, nous allons nous occuper des moyens d'employer beaucoup moins celui des deux caractères qui est le plus petit. [...] Ces nouveaux changements auront lieu le 1^{er} avril prochain, mais de manière que nos Feuilles n'en

⁵⁴ G. Feyel (dir.), *Dictionnaire de la presse...Op.cit.*, p. 372.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 379.

⁵⁶ *Affiches du Dauphiné*, 20 mars 1790.

⁵⁷ *Affiches du Dauphiné*, 1^{er} janvier 1792.

seront pas moins toujours les plus avantageuses de toutes celles qui existent, et en même temps les plus universelles.⁵⁸

Apparemment ce renouvellement de caractères ne satisfait pas les lecteurs et les *Affiches* doivent promettre, deux mois plus tard, d'utiliser les plus gros caractères.

La diffusion des *Affiches*

La diffusion est organisée uniquement par abonnement comme pour la plupart des périodiques de l'époque, car ces petites entreprises ne pouvaient supporter des frais de stockage et des invendus. Quant au prix de l'abonnement, d'un an, puis de six mois à partir du 23 novembre 1789, G. Feyel annonce qu'il a triplé de 1789 à 1792. Pour la période qui nous intéresse, soit entre le début de 1790 et juillet 1792, la souscription d'un an passe de 10 liv. 16 S. à 22 liv. et celle de six mois, de 6 liv. 12 s. à 12 liv. soit une augmentation de plus de 50 %. On comprend ainsi la vocation des *Affiches* à cibler un public de plus en plus aisé.

Ainsi, les *Affiches du Dauphiné* sont-elles un legs de l'Ancien Régime. De nombreux éléments que nous détaillerons, attestent d'un certain « conservatisme », même si les *Affiches* ont évolué à l'heure de la Révolution. Empruntons cette formule de G. Feyel, pour conclure ce paragraphe : « *La presse provinciale ne connaît ses premiers balbutiements qu'après la Régence, et son histoire se résume à une longue lutte avec la censure, qui explique en partie le discours oblique des Affiches* »⁵⁹. Ces dernières inaugurent « *un mode d'information régional, utilitaire et concret* »⁶⁰. Leur succès à Grenoble, est la preuve d'une grande attente de la part d'un public lettré et fortuné, en recherche d'informations pratiques, et ce mode de diffusion semble lui avoir convenu.

b) Le Journal patriotique de Grenoble, une création révolutionnaire

o Contexte d'apparition et rédacteurs

Les *Affiches du Dauphiné* profitèrent de leur monopole sur la scène dauphinoise pendant une quinzaine d'années. Mais les premières années de la Révolution française firent naître, à Grenoble, comme dans tout le pays, de nouvelles feuilles, mettant à mal le monopole des *Affiches*. Cette diversité fut rendue possible par la garantie d'une nouvelle liberté, entérinée par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen : « *la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas prévus par la loi.* »⁶¹. Les historiens évoquent à partir de cette date, une liberté « quasi-illimitée »⁶² pour les journalistes, événement historique sans précédent. Revendiquée tour à tour par les philosophes, les pamphlétaires, mais également par certains cahiers de doléances, la liberté de la presse devient donc une réalité en 1789⁶³. Chiffres à l'appui, G. Feyel annonce l'ampleur de cette « explosion journalistique » pour l'année 1789 : « *166 journaux politiques et d'information générale, dont 132 à Paris, ont été lancés cette année-là !* »⁶⁴

⁵⁸ *Affiches du Dauphiné*, 26 février 1792.

⁵⁹ G. Feyel, *L'annonce et la nouvelle...Op.cit.*, p. 1012.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 1030.

⁶¹ C. Bellanger (dir.), *Op.cit.*, p. 431.

⁶² G. Feyel, *La presse en France des origines à 1944, Histoire politique et matérielle*, Paris, Ellipses, 1999, p. 37.

⁶³ *Ibid.*, p. 35.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 44.

Dans son ouvrage sur les journaux normands⁶⁵, E. Wauters décrit le même phénomène qu'en Dauphiné. Il explique que les *Affiches* sont dépassées par l'apparition d'un nouveau périodique, le *Journal de Normandie*, dont les articles politiques satisfont d'avantage les lecteurs.

C'est dans ce contexte et quelques mois plus tard, que le *Journal Patriotique* apparut à Grenoble, le 16 février 1790. Il succédait à la *Vedette des Alpes*, née en 1789, et créée par une société jacobine : la Société patriotique de Grenoble. D'abord indépendante, et sur le modèle des clubs révolutionnaires, elle fut rapidement affiliée à la société des Amis de la Constitution, dont elle emprunta le patronyme en avril 1790 : le numéro du 3 avril 1790 publie une lettre de la société des Amis de la Constitution de Paris qui annonce à la Société patriotique la nouvelle, « *qu'elle a été reçue au nombre de ses associés* », et le *Journal Patriotique* de commenter : « *La société de Grenoble pour s'unir plus entièrement à celle de Paris, vient d'arrêter qu'elle changera son nom de Société Patriotique en celui de Société des Amis de la Constitution.* »

Ce nouveau périodique fut donc créé par les jacobins de Grenoble afin de concurrencer directement les *Affiches du Dauphiné*. Néanmoins, leur lectorat respectif devait être bien distinct, étant donné la tendance politique des deux concurrents. Organe de presse trihebdomadaire dès son origine, le *Journal Patriotique* perdura jusqu'en mars 1798, date à laquelle il fut prohibé par un arrêté du Directoire. Il survécut donc six années aux *Affiches*, qu'il contribua à faire disparaître.

Les rédacteurs de ce nouveau périodique étaient membres de la Société patriotique, mais pour la plupart anonymes, comme dans le cas des *Affiches*. Le nom des journalistes est parfois spécifié, en fin de journal, par exemple dans ce numéro du 3 février 1791 où la rédaction est attribuée à : « *J.J. BOUFFIER* ».

En mars 1791, un règlement de la Société des Amis de la Constitution indique que le rédacteur, le trésorier et le responsable de la distribution sont nommés au scrutin par le club et renouvelés chaque année.⁶⁶ À partir de cette même année, c'est Jean François Eymard, étudiant en droit, qui devint responsable de la rédaction, et son nom est fréquemment inscrit à la fin des articles. Par exemple, dans un des numéros, une acrostiche de Lafayette est signée : « *M. Eymard, étudiant en droit* »⁶⁷.

Malgré l'appartenance à une même société politique, la pluralité et la diversité d'opinion des membres de l'équipe rédactionnelle sont néanmoins attestées. Par exemple dans cet article, l'un des rédacteurs veut se démarquer de ses confrères en publiant cette note :

La personne chargée de la rédaction du journal de cette semaine, déclare qu'elle n'est point l'auteur de l'article « *municipalité* », qui, dans la précédente feuille, commence par ces mots : « *Dans le dernier numéro nous avons...* »⁶⁸

À la fin de la même année, le problème semble persister, puisque la Société patriotique adopte une mesure destinée à distinguer les articles « officiel » de ceux écrits par des journalistes aux opinions différentes :

La société des Amis de la Constitution, établie à Grenoble, a délibéré dans la séance du 2 de ce mois, de faire mention dans le présent journal, qu'elle n'a jamais entendu et n'entend encore se rendre

⁶⁵ E. Wauters, *Op.cit.*, p. 44.

⁶⁶ G. Feyel (dir.), *Dictionnaire de la presse...Op.cit.*, p. 373.

⁶⁷ *Journal Patriotique*, 23 mars 1790.

⁶⁸ *Journal Patriotique*, 25 février 1790.

responsable que des articles qui y ont été et qui seront insérés par délibération expresse de la Société, dont il sera fait mention au commencement de l'article, ainsi que cela a été pratiqué par le passé.⁶⁹

Cette annonce semble traduire une volonté de la part de la Société jacobine, de prendre de la distance vis-à-vis de ce journal afin de se prémunir contre d'éventuelles attaques. Le *Journal Patriotique* reste cependant le principal vecteur d'information pour la Société patriotique de Grenoble.

o Forme du *Journal Patriotique*

Le journal est composé en moyenne de quatre pages, parfois six et son format est un in-4°, comme les *Affiches du Dauphiné*. Il paraît pour la première fois en février 1790 avec un cadre assez travaillé, orné de motifs floraux avec le titre, « *Grenoble* » à gauche, la date à droite, et le numéro du journal au centre, dans un encadré. L'espace est divisé en deux colonnes, séparées par un filet vertical et les rubriques sont elles aussi matérialisées par un filet horizontal. Même si les articles et l'écriture peuvent nous sembler opaques, ce journal est relativement aéré comparativement aux *Affiches*.

Mais ce décor ne dura pas très longtemps : un mois plus tard, l'espace réservé à l'en-tête fut réduit, le titre étant donc beaucoup plus restreint (numéro du 20 mars 1790) et la frise disparut afin de gagner en espace rubrical. Puis le 17 avril, l'en-tête du journal fut modifiée, à gauche de la date apparaissait désormais « *Département de l'Isère* » substituant l'ancien « *Dauphiné* ». Les rédacteurs apportent cette explication :

Les dénominations anciennes des provinces ayant été abolies par l'Assemblée nationale, il est important de se conformer à celles qu'elle a déterminées : c'est ce motif qui oblige de substituer au mot Dauphiné, celui de Département de l'Isère, qui désigne l'étendue du territoire dans lequel Grenoble est enclavé.⁷⁰

À partir du 5 juin, c'est le titre même du *Journal Patriotique* qui change. Il devient « *Journal Patriotique du département de l'Isère* », puis le 10 juin, « *Journal Patriotique de Grenoble et du département de l'Isère* ».

En effet, dès le 3 février 1790, un décret de l'Assemblée Nationale légiféra sur le découpage des départements de l'ancienne province Dauphinoise. La nouvelle organisation administrative du royaume était en discussion à l'Assemblée dès novembre 1789, où le débat y était animé. De nombreux défenseurs des anciennes provinces tentèrent de les conserver, en vain. En Dauphiné, les opinions divergeaient entre les partisans de la puissance grenobloise et ceux des villes depuis longtemps jalouses de la suprématie de Grenoble, comme l'explique J. Egret⁷¹. Ils espéraient, grâce aux départements, diviser cette puissance en de multiples capitales départementales. Le Dauphiné fut donc divisé en trois départements, dont celui de l'Isère, lui-même découpé en districts, cantons et communes. Cette nouvelle organisation est décrite de façon très précise dans l'ouvrage de V. Chomel⁷².

Grenoble appartenait donc désormais au département de l'Isère, et c'est ce changement qui est pris en compte dans le nouveau titre du journal. Les rédacteurs manifestent, d'une certaine manière, leur adhésion aux décrets de l'Assemblée Nationale et à la marche de la Révolution. Contrairement au *Journal Patriotique*, qui entérina ce changement deux mois à peine après sa promulgation, les *Affiches du Dauphiné* semblent très réticentes. Leur titre est modifié en

⁶⁹ *Journal Patriotique*, 7 décembre 1790.

⁷⁰ *Journal Patriotique*, 17 avril 1790.

⁷¹ J. Egret, *La révolution des notables : Mounier et les monarchiens*, Paris, A. Colin, 1989, p. 217.

⁷² V. Chomel, *Les débuts de la révolution en Dauphiné, 1788-1791*, PUG, 1988, p. 270.

décembre 1790, mais le nom « Isère » n'apparaît toujours pas. Les rédacteurs ont préféré conserver le terme « Dauphiné » dans le nouveau titre : « *Affiches de la ci-devant province de Dauphiné* ». Plusieurs arguments étaient élevés par Mounier et ses partisans pour défendre les provinces et le Dauphiné en particulier : ainsi selon J. Egret ils invoquaient : « *la nécessité de maintenir, par des provinces suffisamment puissantes, des barrières solides contre un despotisme toujours menaçant.* » Les monarchiens se posaient donc en garants des libertés provinciales, contre la tyrannie d'un état centralisateur. Mais ces quelques voix divergentes ne réussirent pas à s'imposer parmi les opinions patriotes, soucieuses de la bonne application des décrets nationaux.

Pour résumer l'échec des monarchiens, empruntons cette phrase de V. Chomel : « *Avant les mesures révolutionnaires le pouvoir politico-administratif est bien à Grenoble et il s'étend sur l'ensemble du Dauphiné. [...] Après les mesures révolutionnaires et le démembrement provincial, Grenoble a perdu sa primauté en la matière.* »⁷³

Ce n'est que deux ans plus tard, le 29 avril 1792 que le décret fut adopté par les *Affiches* qui prirent désormais pour titre : « *Affiches de Grenoble et des départements de l'Isère, de la Drôme, des Hautes-Alpes et autres* ».

Cette distinction subtile entre les deux journaux marque à elle seule une différence d'opinion sur la Révolution. Les premiers sont enthousiastes et enregistrent rapidement les créations de l'Assemblée Nationale, tandis que les seconds montrent une volonté de conserver l'ordre ancien, ne serait-ce qu'en matière de toponymie.

À partir du 26 février 1791, une épigraphe fut placée en tête du *Journal Patriotique* : chaque jour, les rédacteurs sélectionnaient une phrase marquante de la Révolution : Ce sont d'abord les articles de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui se succèdent, puis ceux de la Constitution naissante, et enfin des citations de figures de la Révolution, des formules humoristiques ou autres phrases diverses.

o Etude du contenu du journal

Le graphique placé en annexe⁷⁴ a été réalisé en regroupant différentes rubriques afin de faire ressortir les thèmes principaux : « Grenoble » pour toutes les nouvelles locales, « Assemblée Nationale » pour les comptes-rendus, « Nouvelles nationales » comprenant les rubriques Paris, autres villes et Variétés, « Nouvelles étrangères », « Lettres et adresses », « Avis » pour toutes les publications utilitaires et les conservations des hypothèques, enfin « Autres » pour tout ce qui n'entre pas dans ces catégories.

Dans le *Journal Patriotique*, la rubrique locale, intitulée « Grenoble » est de taille variable selon les événements. Ce n'est pas la rubrique la plus importante en poids rubrical mais elle peut prendre des proportions variables selon les événements locaux. Sa part est de 13% pour l'année 1790, bien plus que la part relative des *Affiches du Dauphiné*, de seulement 4%.

Prenons par exemple appui sur certains faits marquants à Grenoble, et sur leur récit par le périodique grenoblois : les résultats des élections municipales, annoncées dans le journal du 23 février 1790, s'étendent sur une page et demie. Le numéro du 15 avril 1790, concernant le récit de la Fédération de Grenoble consacre presque trois pages complètes à la rubrique locale. Le *Journal Patriotique* du 25 juin 1791 annonce la fuite de Varennes, et la rubrique locale s'étend sur une page, mais cette nouvelle est également traitée dans d'autres numéros aux rubriques *Variétés*, *Assemblée Nationale*...etc. À l'inverse, dans le *Journal Patriotique* du 6

⁷³ *Ibid.*, p. 281.

⁷⁴ Voir Annexe 2, p. 106.

octobre 1791, la rubrique locale compte à peine quelques lignes. Jusqu'en 1792, cette rubrique est placée en tête de journal, puis elle est reléguée à la fin. La Société patriotique de Grenoble en profite souvent pour y adresser et y faire paraître ses avis et informations à destination des Grenoblois.

La rubrique « *Assemblée Nationale* » (les rédacteurs ne spécifient pas sa vocation Constituante, puis Législative) est centrale. Probablement empruntés à une feuille parisienne, les comptes-rendus des séances surviennent dans les huit jours au plus. C'est la rubrique la plus importante du *Journal patriotique* et de la plupart des journaux révolutionnaires, comme nous le verrons. Les séances de l'Assemblée sont scrupuleusement rapportées, avec plus ou moins de détails selon la place dont bénéficie le rédacteur : décrets, débats entre les députés, nomination des membres, députations qui arrivent à l'Assemblée... À partir de 1792, elle apparaît à la une du périodique, signe de son importance capitale. On a parfois même du mal à imaginer comment des provinciaux si éloignés de la capitale et des événements parisiens pouvaient s'intéresser avec tant de détails à ces séances parlementaires quotidiennes. Cela est fait pour rappeler, semble-t-il, le poids prépondérant d'une Assemblée élue par les notables français dans ces années de la Révolution où la société dans son ensemble était bouleversée. Ces comptes-rendus sont néanmoins souvent plus courts que ceux des *Affiches du Dauphiné*, et moins détaillés.

Apparaît la rubrique « *Avis Divers* » : ce sont nos petites annonces actuelles, les renseignements pratiques et utilitaires. Objets à vendre, recherches et offres d'emploi...etc. C'est une source de revenus directs pour le journal car les particuliers paient pour diffuser leur message, comme l'indique cet avis :

AVIS ECONOMIQUE sur la rétribution payée au bureau du Journal patriotique, pour l'insertion, dans ces feuilles, des AVIS PARTICULIERS. Cette rétribution sera dorénavant ; savoir, 1° de 12 sous pour un domaine à vendre ou à affermer, pour une maison, une coupe de bois, un contrat, un mobilier et objets de ce genre, ou objets de conséquence, à vendre ; 2° De 9 sous, pour appartement ou boutique à louer, voiture ou cheval à vendre, et les demandes ou avis pour objets de conséquence : Et de 6 sous seulement, pour les objets d'une valeur modique, tels que les effets perdus, etc. et pour les demandes d'occupation de la part des ouvriers et ouvrières, et demandes de places par des domestiques⁷⁵.

Cet extrait est intéressant car il établit une typologie des avis diffusés, et leur valeur monétaire relative. On peut y déceler un souci « philanthropique » de la part de la rédaction puisque les avis susceptibles d'être diffusés par les personnes les plus indigentes, sont les moins coûteux, aspect qui contraste avec les *Affiches du Dauphiné*. Dans le *Journal Patriotique*, les annonces n'occupent pas une place très importante mais c'est la rubrique qui dominait les journaux provinciaux d'Ancien Régime. Voici l'une de ces annonces :

Une personne de cette ville désirerait emprunter une somme de huit à dix mille livres, soit en argent, soit en assignats, pour employer à une entreprise considérable. On prévient même que le prêteur pourrait s'associer à cette entreprise, pour la moitié de la somme, s'il le trouvait bon. S'adresser au bureau du journal, maison des Jacobins.⁷⁶

Existe aussi la rubrique « *Variétés* » où sont publiés des articles d'analyse politique en général puisés dans les journaux parisiens. L'étude du choix de ces journaux est très importante car ils reflètent la tendance politique du rédacteur. Les choix de journaux sources ne sont jamais anodins, nous le verrons dans la seconde partie.

⁷⁵ *Journal Patriotique*, 21 août 1790.

⁷⁶ *Journal Patriotique*, 6 octobre 1791.

o Prix et lectorat

Quant au prix du *Journal Patriotique*, il est intéressant de constater qu'il est bien inférieur à celui des *Affiches*. Bien sûr, la tendance est à la hausse durant notre période d'étude, mais rien de comparable à son confrère dauphinois. En 1790, la souscription d'un an est de 7 liv., contre 10 liv. 16 s. pour les *Affiches du Dauphiné*. La souscription augmente légèrement en février 1792 puisqu'elle passe à 7 liv. 10 s., puis en juillet 1791, à 10 liv. Ce n'est qu'en juin 1792, que le tarif du *Journal Patriotique* rattrape celui des *Affiches*, avec un tarif de 15 liv.⁷⁷

Ces différences peuvent s'expliquer : au début de notre période, la *Vedette des Alpes*⁷⁸, ancêtre du *Journal Patriotique*, annonce que ses rédacteurs sont bénévoles et qu'il est donc rédigé gratuitement, permettant ainsi de pratiquer des tarifs d'abonnement exceptionnellement bas pour les lecteurs. D'autre part, ces tarifs participent à la politique de la Société : crée à destination des couches les plus larges, et non pas uniquement de l'élite, le *Journal Patriotique* s'inscrit dans cette politique globale des jacobins, représentée d'abord par les couches inférieures de la société.

Cependant, le dépouillement du *Journal Patriotique* n'a pas pu être complet dans le cadre de cette étude car la collection de l'année 1792 est lacunaire : la bibliothèque municipale ne possède pas les numéros de la période : 1^{er} janvier-14 février.

Ainsi, ces deux journaux dont le contexte d'apparition est fondamentalement différent présentent de nombreuses similitudes de forme, d'organisation rubricale, et de centres d'intérêt. Cette description formelle des deux périodiques va nous permettre à présent d'analyser le contenu des articles afin de comprendre le message délivré par les journalistes de province. Penchons-nous donc sur l'une des rubriques les plus intéressantes, la rubrique locale.

⁷⁷ G. Feyel (dir.), *Dictionnaire de la presse...Op.cit.*, p. 405.

⁷⁸ *Vedette des Alpes*, 12 février 1790, cité dans G. Feyel, *Dictionnaire de la presse...Op.cit.*, p. 405.

2) La place des événements locaux dans les deux périodiques

Nous avons donc esquissé, dans ce premier paragraphe, une description formelle de nos deux périodiques provinciaux en montrant qu'une partie non négligeable de leur objet porte sur le Dauphiné. Il nous faut à présent déterminer quelle place est consacrée aux nouvelles locales, et quelle est la portée des récits qui en sont donnés dans les journaux. Quels sont les objectifs des rédacteurs ? Informer, guider l'opinion, se faire l'écho d'un parti, ou bien avoir un rôle pédagogique vis-à-vis de tout nouveaux citoyens, qui découvrent certains de leurs droits ?

a) Les élections municipales de février 1790 : monarchiens contre patriotes à travers la presse

À Grenoble, plus qu'ailleurs, l'affrontement entre le parti monarchien et le parti patriote était vif puisque leur meneur respectif étaient deux dauphinois longtemps alliés : le juge Mounier et l'avocat Barnave. Lors de la pré-révolution, ils avaient été à l'origine des revendications adressées au gouvernement, et notamment celle de convoquer les Etats généraux du royaume, mais aussi et surtout, ceux du Dauphiné. (Assemblée de Grenoble le 14 juin 1788, assemblée de Vizille le 21 juillet, assemblée de Romans en septembre).

o Les *Affiches*, organe du parti monarchien

Par son action et son envergure, Jean-Joseph Mounier peut être considéré, au début de la Révolution, comme le chef de file de ce parti, pour qui le régime politique anglais est une source d'inspiration. En effet, les monarchiens réclament un système bicamériste afin d'équilibrer les pouvoirs : une Assemblée Nationale élue par les citoyens, et un Sénat, héréditaire, dont les membres sont nommés par le roi. Mais s'ils souhaitent des réformes, ils sont fermement attachés à la fonction royale et à ses prérogatives, notamment au veto absolu du roi, contrairement au parti adverse qui réclame un veto suspensif.

De ce fait, après les événements de l'été 1789, les monarchiens veulent enrayer la Révolution, considérant qu'elle est allée assez loin dans ses réformes. D'autre part, si Mounier souhaite la création d'une « déclaration des droits des hommes », il la perçoit comme un accompagnement de la Constitution, qui ne saurait s'en distinguer, au risque de tromper le peuple : « *Des idées abstraites et philosophiques, si elles n'étaient pas accompagnées des conséquences, permettraient d'en supposer d'autres que celles qui sont admises par l'Assemblée*⁷⁹ ».

Le terme « monarchien » est cependant postérieur à l'influence de Mounier à l'Assemblée Nationale comme le démontre Robert Griffiths :

« *Le mot « monarchien » n'avait pas encore été forgé en 1789. Il n'apparaît pour la première fois que quinze mois après l'échec des propositions du comité constitutionnel en septembre 1789 et après le départ précipité de Mounier de Paris. Ce sont les jacobins qui l'inventèrent à la fin de 1790 à l'adresse des membres du Club Monarchique fondé sous l'impulsion de Malouet et de Clermont-Tonnerre dans le but de promouvoir le renforcement de l'autorité monarchique.* »⁸⁰

Mounier est proche du parlement, dont il a réclamé en 1788 le retour d'exil. Il est donc naturellement soutenu par le journal de Giroud et des *Affiches du Dauphiné*. Giroud était en effet l'imprimeur du palais. Depuis leur création, en 1774, le journal était proche des pouvoirs

⁷⁹ Intervention de Mounier citée dans le *Moniteur*, le 9 juillet 1789.

⁸⁰ Robert Howell Griffiths dans F. Furet et M. Ozouf (dir.), *Terminer la Révolution, Mounier et Barnave dans la Révolution française*, Grenoble, PUG, 1990, p. 44.

et surtout du parlement. Il avait donné de nombreux comptes-rendus de la pré-révolution et des articles favorables au parlement, en particulier à l'automne 1788 lors du retour des magistrats dans la ville.

o Le *Journal Patriotique* et les patriotes

À l'inverse, les patriotes souhaitent poursuivre les réformes, profitant de l'élan que connaît la France à ce moment. Ils sont partisans d'une monarchie forte avec une chambre unique. En Dauphiné, le leader de ce mouvement patriote est Antoine Barnave, après sa séparation idéologique de Mounier et des notables de 1788. C'est la création de la Constitution qui donne lieu à de grands débats entre les deux hommes. À propos de la Déclaration des droits, Barnave est favorable à son placement en tête de la Constitution, comme cela sera finalement décrété. F. Furet résume ainsi les idées patriotes : « *Les principes de 1789, une monarchie forte mais limitée par une Assemblée, un roi ayant rompu avec la société aristocratique un suffrage censitaire large rassemblant toute la classe moyenne*⁸¹. »

La rupture entre les deux députés dauphinois est consacrée le 16 juillet 1789 lors d'un débat à l'assemblée sur le renvoi des ministres.

À Grenoble, si les idées monarchiennes étaient relayées par les *Affiches du Dauphiné*, l'opposition patriote, en revanche, manquait d'un soutien journalistique : la création du *Journal Patriotique* sur les cendres de la *Vedette des Alpes*, le 16 février, va accompagner et soutenir l'élan de la Société patriotique, particulièrement active dans cette ville. On voit que les deux journaux sont en position d'affrontement dès l'origine de leur cohabitation. Ils soutiennent naturellement les idées et projets de leurs partis respectifs et mènent campagne.

Evincés de l'Assemblée Nationale, Mounier et ses amis attendaient tout de la scène provinciale. Le Dauphiné avait en effet joué un rôle important dans la pré-révolution que les monarchiens espéraient lui voir rejouer. À l'inverse, pour les patriotes l'enjeu était tout aussi décisif. En Dauphiné comme ailleurs, la lutte politique allait se dérouler, pour partie, au moyen de la presse.

o Les élections municipales de février 1790

Comme dans toutes les villes de France, en ce début de l'année 1790, la vie locale à Grenoble est animée par la tenue prochaine d'élections municipales. Programmées durant la première quinzaine de février, elles doivent désigner de nouveaux fonctionnaires municipaux : Maire, procureur, officiers municipaux et notables. À Grenoble, depuis juin 1788, la mairie est acquise au parti monarchien et à son leader Jean-Joseph Mounier. Ce dernier est un proche des consuls qui l'ont soutenu lors de la fameuse réunion des trois ordres du 14 juin. Pour le parti patriote, il s'agit de faire en province la « révolution municipale » qui a suivi à Paris, la prise de la Bastille.

L'un des débats porte sur les conditions du suffrage censitaire : si le principe d'égalité paraît émerger dans les textes fondamentaux de la Révolution, cette dernière a divisé la société entre deux types de citoyens : les citoyens actifs et les citoyens passifs⁸². Derrière ces termes évocateurs se cache simplement le principe du suffrage censitaire, l'exercice des droits

⁸¹ F. Furet, M. Ozouf (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1992, p. 208.

⁸² V. Chomel (dir.), *Histoire de Grenoble...Op.cit.*, p. 227.

civiques étant réservé aux citoyens actifs.⁸³ Les historiens ont calculé que ce système excluait environ un tiers des citoyens : ouvriers, employés, domestiques...

Par le décret du 14 décembre 1789, l'Assemblée Nationale a fixé le cens en fonction du salaire d'une journée de travail. En réalité, le cens équivalait à trois journées de travail. Pour être électeur, il faut donc payer l'impôt équivalent à trois journées de travail. La fixation de cette valeur est décisive pour les électeurs car susceptible d'accroître ou de diminuer la population votante. Les consuls grenoblois, sympathisants monarchiens au début de l'année 1790, choisissent d'abord de fixer le montant de la journée de travail à 50 sols. Mais les patriotes s'élèvent contre cette décision qui selon eux, prive du droit de vote de nombreux bourgeois capables d'accomplir leur devoir civique. Ils réclament un abaissement à 25 sols, soit la moitié moins. Se tournant vers l'Assemblée Nationale, les patriotes obtiennent encore plus, puisque cette dernière délibère en fixant le montant de la journée de travail à 20 sols, valeur relativement basse puisqu'elle permet à de nombreux citoyens de s'acquitter du cens, et donc de voter pour la première fois. Il est intéressant de voir ce que rapportent les *Affiches* de ce débat :

On s'occupe de la formation de la nouvelle municipalité de cette ville. Les syndics des corporations ont représenté au conseil municipal, que le vœu général était que la fixation du prix des journées de travail fût déterminée à 30 sous. Le conseil l'avait d'abord déterminé à un plus haut prix ; mais il a déclaré qu'il la réduirait à 30 sous, si l'Assemblée nationale le décide ainsi, pour d'autres villes qui ont écrit, et que l'on peut comparer à Grenoble pour cet objet. Le corps municipal s'occupe aussi d'un état de tous les citoyens éligibles aux charges municipales, qui sera imprimé, pour faciliter à chacun son choix.⁸⁴

Mais dans le numéro suivant, les rédacteurs apportent une correction à cet article en soulignant que le montant a été soumis à l'approbation de l'Assemblée Nationale et que la réponse est attendue avant de valider la valeur d'une journée de travail.

Ainsi, grâce à cet élargissement du corps électoral, la victoire est remportée par les patriotes, soutenus par une grande partie des artisans et commerçants grenoblois. Quelques jours plus tard, la presse annonce cette victoire : le *Journal Patriotique* ouvre ses colonnes à l'événement dès le 18 février, en annonçant la formation de la nouvelle municipalité : « *Il paraît que le choix du peuple a été dirigé presque partout par la sagesse et la prudence.* » Le rédacteur se réjouit plus loin, de ce nouveau droit des citoyens d'élire leurs représentants municipaux. Mais curieusement, le *Journal Patriotique* ne nomme pas les vainqueurs des élections :

Nous regrettons d'être arrivés trop tard, pour être les premiers à faire connaître tous les membres qui composent la municipalité de Grenoble. [...] Il était bien important que ces fonctions administratives, qui vont avoir tant d'influence sur l'esprit public et sur l'affermissement de la Constitution, ne fussent pas confiées à des mains ennemies qui auraient pu ébranler un édifice qui, sans avoir acquis encore toute sa perfection, a coûté tant d'efforts aux amis de la liberté.⁸⁵

Il se contente de commenter les élections, et de dire toute leur importance, selon lui. La violence du vocabulaire employé est significative. Le terme « *mains ennemies* » associe directement les monarchiens, et la mairie sortante, aux contre-révolutionnaires, ce qui est sans doute exagéré.

⁸³ V. Chomel, *Les débuts de la Révolution...Op.cit.*, p. 274 : « L'Assemblée constituante n'avait pas voulu instituer le suffrage universel, et elle avait créé deux catégories de citoyens, séparés selon des critères économiques ou sociaux : les citoyens « passifs », qui ne payaient pas une contribution d'au moins trois journées de travail, ou qui étaient domestiques, et les autres, les citoyens « actifs ».

⁸⁴ *Affiches du Dauphiné*, 16 janvier 1790.

⁸⁵ *Journal Patriotique*, 18 février 1790.

Les résultats des élections

Les *Affiches* ont-elles devancé leur concurrent dans la publication des résultats électoraux ? En effet, elles ont l'avantage de la longévité par rapport à leur concurrent, qui vient d'apparaître sur la scène grenobloise. Dès le 6 février, les *Affiches* sont lancés dans le débat et annoncent la formation prochaine de la nouvelle municipalité :

Le premier scrutin pour la nomination des officiers municipaux n'a fourni le nombre de voix nécessaires que pour trois élus, qui sont MM. Bressan, cultivateur des Granges-lès-Grenoble, qui ayant réuni le plus de voix, sera le premier officier municipal ; Gautier, notaire ; et Michal, bourgeois [...].⁸⁶

Comment expliquer cela ? Il semble que ces résultats correspondent à un « premier tour » et qu'il faille attendre le second scrutin pour déterminer les résultats définitifs. En effet, c'est dans le numéro suivant, celui du 13 février, qu'elles publient enfin les résultats. La liste des officiers élus ainsi que leur profession figure en première page : « *Grenoble. Suite et fin de la nomination de MM. les officiers municipaux.* »

Les *Affiches du Dauphiné* ne cachent guère leur sympathie pour M. de Franquières, maire sortant. En effet, celui-ci était un ancien conseiller du parlement de Grenoble. Modéré, et partisan d'un pouvoir royal fort (il avait soutenu en 1771 le « coup » du chancelier Maupeou), il n'était guère éloigné du parti monarchien. En revanche, son remplacement par le président de Barral signait la victoire des patriotes : ardent voltairien, celui-ci était un atout majeur pour le parti de Barnave. Le journal informe que M. de Franquières a été élu Maire, mais qu'« *il a donné sa démission* » pour cause de santé. :

M. de Franquières, qui avait été élu maire, ayant donné sa démission, il sera procédé à une nouvelle élection. Le motif de M. Franquières, est l'état de sa santé, délabrée par une fièvre quarte de quatre mois, et qui ne l'a pas encore quittée : il a joint à ce motif des raisons que lui a dictées sa modestie, mais qui ne diminuent point les regrets que cette démission a fait éprouver.⁸⁷

Le journal poursuit la publication des résultats électoraux le 16 février en donnant la liste des « *notables de la nouvelle municipalité* ». Le nombre de voix obtenues par chacun d'entre eux y figure également.

Si les *Affiches* ont pris de court leur confrère sur cet événement, néanmoins, il est possible que ce soit par des feuilles volantes, ou des placards que les résultats aient été annoncés en premier aux citoyens, au grand dam du *Journal Patriotique*, qui lui, est tributaire de son rythme de parution. En outre, les informations qu'il délivre dépendent également de l'aval de la Société patriotique. Cette dernière doit donner son accord pour la publication de nombreux articles, considérés comme « sensibles ». Ces décisions collégiales prennent parfois du temps, plus que lorsqu'une seule personne choisit sa ligne éditoriale.

C'est donc dans le numéro du 20 février, qu'enfin, le *Journal Patriotique* consacre sa rubrique locale aux élections, et notamment au récit de la cérémonie d'installation du 18 février. Les *Affiches* font part de cette fête le même jour, ainsi que de la satisfaction des citoyens et elles promettent la publication prochaine du discours du Maire, M. de Barral. Aucun signe de déception ni de commentaire sur l'échec des monarchiens n'apparaît dans leurs colonnes, étonnement. En terme de volume éditorial cependant, le récit des *Affiches* est très court si on le compare aux nombreuses lignes du *Journal Patriotique* consacrées au même événement :

⁸⁶ *Affiches du Dauphiné*, 11 février 1790.

⁸⁷ *Affiches du Dauphiné*, 13 février 1790.

Si nous pouvons nous flatter que ces feuilles trouvent des lecteurs au-delà des murs de notre cité, nous osons croire qu'ils ne liront pas sans intérêt, le récit que nous allons faire de l'installation de nos Officiers Municipaux : tout ce qui tient si spécialement au patriotisme, pourrait-il ne pas plaire aux généreux défenseurs de la constitution ?⁸⁸

Ainsi débute ce « numéro spécial élections », auxquelles pratiquement toute la première page va être consacrée. Successivement, les étapes de la journée sont racontées sur un ton solennel et emphatique. Le *Journal Patriotique* donne l'image d'une ville unanimement réjouie autour de ses nouveaux représentants, qui toute entière participe à la bonne marche de la cérémonie :

La foule était immense. Le serment civique qu'allaient prêter des citoyens, depuis tant de siècles asservis au seul pouvoir arbitraire, devait exciter une vive curiosité, et préparer en même temps aux plus douces émotions. [...] le TE DEUM fut chanté, non plus comme autrefois en actions de grâces pour des victoires sanglantes, mais comme l'expression touchante d'un peuple reconnaissant envers la divinité, du plus grand des bienfaits ; la liberté ! [...] Le soir, toutes les maisons furent illuminées : un peuple qui se constitue, pouvait-il omettre les plus petites nuances dans la manifestation de ses plus chers sentiments ?⁸⁹

Cette victoire est l'occasion pour les citoyens, de prêter le fameux serment civique, « à la nation, à la loi et au roi », et de se réjouir, autour d'un semblant de religiosité nationale, incarnée par les Te deum. Il est curieux de constater, dans ce passage, la persistance des formes traditionnelles de la vie politique (Te Deum et illuminations) associée à un vocabulaire et à des pratiques nouvelles : liberté, serment...

Le *Journal Patriotique* se pose, lors de cet événement, en véritable journal institutionnel, porteur du message municipal qu'il transmet à tous les citoyens. Le numéro suivant poursuit cette description enthousiaste :

Les vains phantômes de la calomnie ont subitement disparus devant la lumière de la vérité ; les citoyens de Grenoble ont éprouvé que l'exécution des lois nouvelles était aussi facile que leur bonté était évidente : l'instant de l'élection de leurs officiers municipaux a commencé leurs jouissances ; cette source de bonheur, une fois ouverte, elle ne peut plus tarir : le calme se montre, de toute part, uni à la confiance : ils se prêtent mutuellement un salutaire appui.⁹⁰

Parallèlement au triomphe, l'ancienne municipalité patriote est fustigée, accusée des pires intrigues et tenue responsable des abus de l'Ancien Régime. Le journaliste associe, ci-dessous, la nouvelle municipalité au cardinal de Richelieu, qui, comme elle, a dû se faire une place au milieu des Grands du royaume. Richelieu est ici présenté comme le vainqueur des ministres corrompus qui parasitaient le système, et comme le créateur du concept de « Raison d'Etat », dont les révolutionnaires sont les héritiers.

À l'exemple de Richelieu, nos officiers municipaux ont à reconquérir une considération, que leurs prédécesseurs avaient entièrement perdue et dans l'esprit des étrangers et dans celui de leurs concitoyens. [...] La puissance monstrueuse était fondée sur l'avilissement du peuple.⁹¹

Tout le paradoxe réside dans ce renforcement de l'absolutisme royal, voulu par Richelieu, ce, justement, contre quoi combattent les Révolutionnaires. Il est certain cependant, que les hommes de la fin du XVIII^e siècle, sont nourris de ces références à l'Ancien Régime, autant de modèles et de symboles à exploiter.

⁸⁸ *Journal Patriotique*, 20 février 1790.

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ *Journal Patriotique*, 23 février 1790.

⁹¹ *Ibid.*

Le programme de cette ancienne municipalité monarchienne est critiqué :

C'est le mystère dont la défunte municipalité aimait à s'envelopper, surtout dans les derniers temps, qui a réveillé contre elle tant de soupçons, qui a excité ces plaintes et ces conjectures injurieuses qui l'ont suivie jusque dans son tombeau. [...] On pourrait citer en preuve la plupart des démarches de la municipalité qui a disparue, et particulièrement la délibération insensée, prise quelques jours avant son extinction, pour demander à l'Assemblée nationale la conservation de certains ordres religieux.⁹²

Le rédacteur du *Journal Patriotique* justifie toute cette violence envers l'ancienne équipe municipale par une conduite, d'après lui indigne et malhonnête. Il faut rappeler que cette dernière était très proche du parlement dauphinois, considéré par les patriotes comme un repaire d'aristocrates, attachés à leurs privilèges séculaires et en proie à la corruption. La réalité est autre car les magistrats n'appartenaient pas tous à la noblesse, loin de là. On voit ici se développer, déjà, l'ère du soupçon et de la rumeur contre la noblesse. Une autre accusation apparaît en filigrane, celle de vouloir défendre l'Eglise à tout prix, aveuglement, comme pour s'opposer à toutes les réformes de l'Assemblée Nationale. Les nobles et les prêtres, qui sont progressivement érigés en « ennemis de la nation »...

De leur côté, les *Affiches du Dauphiné* on l'a vu, passent sous silence l'échec des monarchiens, et restent discrètes suite à la victoire patriote. Les monarchiens vont poursuivre leur lutte, en ce début d'année 1790, sur d'autres fronts, notamment celui des Fédérations, et les *Affiches* se feront l'écho de leurs prises de positions.

Pendant la période électorale et suite aux élections, il apparaît une forte inflation de la rubrique locale à la fois pour le *Journal Patriotique* et les *Affiches du Dauphiné*. En effet, ces élections sont vécues comme un temps fort à Grenoble et tous les citoyens semblent participer à cette véritable fête civique qu'elles incarnent. On le voit ici, les journaux ne sont pas seulement le reflet de la vie civique, mais y prennent une part active en guidant l'opinion. Pour le parti vainqueur, ces réjouissances semblent naturelles. En revanche, les monarchiens se montrent discrets et leur organe de presse en fait tout autant, se confondant à la masse joyeuse des citoyens grenoblois.

Néanmoins, l'historien doit prendre en compte ce discours de reconstruction, délivré notamment par le *Journal Patriotique*. Evaluer la véritable ampleur de l'adhésion populaire est difficile, en partie à cause des silences des *Affiches*, qui auraient pu produire un discours opposé.

b) Le mouvement fédératif de 1790 et son ampleur en Dauphiné

o le rôle de la presse

Le 11 avril 1790, se tient à Grenoble, une fédération des gardes nationales, grand rassemblement révolutionnaire. Déjà plusieurs mois avant cette date, des articles paraissent pour l'annoncer et la préparer, signe d'une importance de premier plan. Mais la fédération de Grenoble n'est pas la seule à faire l'objet de récits journalistiques. Celles de Valence et de Romans sont largement développées également par les *Affiches du Dauphiné* et le *Journal Patriotique*. On remarque qu'elles incarnent autant de temps fort et de réjouissances régionales, moments privilégiés où tous les courants s'accordent pour célébrer la Révolution. Qu'en est-il en Dauphiné, terre où, on l'a vu, les opinions ne sont pas unanimes, loin de là ?

⁹² Ibid.

Les assemblées fédératives sont des mouvements qui apparaissent dès 1789 en réaction à l'insécurité dont se sentent victimes bon nombre de français. Il s'agit de prévenir aussi bien les troubles provoqués par les paysans et les brigands, que les mouvements contre-révolutionnaires. Les citoyens d'un même lieu s'arment et se rassemblent en réaffirmant les valeurs de la Révolution auxquelles ils sont attachés. Souvent célébrée autour d'un autel de la patrie, la cérémonie est la rencontre de deux rituels, civique et religieux, encore indissociés, d'où l'expression de véritable « religion nouvelle » pour Michelet⁹³. C'est, d'autre part, un profond symbole d'unité provinciale, puis nationale, qui souhaite dépasser les entraves des particularismes locaux. A. Soboul donne cette explication :

« Ces fédérations, nées d'un réflexe défensif, étaient toujours une assurance mutuelle contre la peur, démonstration de force, même si elles avaient un côté festif. La fête organisée au Champ de Mars le 14 juillet en prétendant clore la Révolution, donna la primauté au spectacle⁹⁴. »

Il faut cependant rappeler que la première fédération s'est constituée en Dauphiné, le 29 novembre 1789, à Etoile, près de Valence, où plusieurs communes de la province s'unissaient, afin d'assurer l'application des décrets de l'Assemblée Nationale.

Dès le début de notre période d'étude, les *Affiches* ouvrent leurs colonnes aux fédérations : le numéro du 6 février 1790 consacre un article au récit de l'assemblée fédérative de Valence, qui vient de s'achever, le 31 janvier. Le numéro suivant (9 février) fait part d'un projet d'assemblée fédérative, à Romans cette fois, le 14 février. Le numéro du 11 février indique :

« Le détachement de notre garde nationale, qui doit se rendre à la fédération de Romans, sera aussi nombreux que celui qui s'était rendu à Valence. » Dans les *Affiches* du 17 avril 1790, la fédération de Laragne du 5 avril est célébrée, avec la formule du serment prêté :

« Pour la prospérité de l'Etat, pour la gloire de Louis XVI, monarque chéri, et le seul digne d'être l'idole des vrais Français. » Cette formule, très conservatrice, n'aurait probablement pas été rapportée par l'organe des patriotes.

En effet, Le *Journal Patriotique* donne quant à lui, le récit de cette fédération dans son numéro du 27 février dans un long article de presque une page : il souligne l'amitié et les liens qui unissent Grenoble à Romans, décrit le défilé des milices et l'arc de triomphe dressé pour l'occasion. Le périodique félicite la ville de Romans pour le calme et la sérénité ayant régné durant cette fête : « Voilà déjà un des miracles d'une constitution libre : des Français qui se réjouissent et ne commettent aucun désordre ! »

C'est une réponse aux partisans du pouvoir royal qui accusent les patriotes d'être des anarchistes qui plongent le royaume dans le chaos. On voit aussi ici l'importance des fêtes révolutionnaires, si bien étudiées par Mona Ozouf⁹⁵. Bien sûr, c'est la fédération de Grenoble qui intéresse particulièrement les deux journaux, en ce printemps 1790. Ils informent leurs lecteurs grenoblois le même jour. Voici la version des *Affiches* :

Les districts s'assemblent, aujourd'hui, au sujet d'un projet de fédération de milices nationales, que nombre de citoyens désirent voir effectuer dans cette ville. La municipalité a autorisé cette assemblée des districts, sur la pétition de 150 citoyens.⁹⁶

Puis celle du *Journal Patriotique*, dans son supplément :

⁹³ Michelet, *Histoire de la Révolution française*, t. 1, livre III, chap. XI.

⁹⁴ A. Soboul (dir.), *Op.cit.*, p. 440.

⁹⁵ M. Ozouf, *la fête révolutionnaire, 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976.

⁹⁶ *Affiches du Dauphiné*, 4 mars 1790.

Aujourd'hui les districts de Grenoble s'assemblent pour arrêter une fédération militaire avec les autres milices citoyennes de la province, sous les auspices de notre nouvelle municipalité, qui s'est empressée d'adhérer au vœu de nos citoyens [...] ⁹⁷.

Il est intéressant de constater que c'est sur une demande populaire que cette fédération est organisée. Mais la réponse de la municipalité n'est pas perçue de manière identique par les deux périodiques. En effet, la préparation de cette fédération se place à une période charnière, au cours de laquelle les élections transforment les rapports de forces politiques à Grenoble. D'un groupe défavorable au mouvement fédératif, la mairie passe aux mains de patriotes convaincus de l'efficacité de ces rassemblements pour souder les communautés entre elles. Des précisions chronologiques s'imposent ici : alors que les premières fédérations se formaient, au début de l'année 1790, la municipalité était alors acquise au parti monarchien. Pour ces hommes, les fédérations sont des mouvements illégaux, et susceptibles de former des groupes tendant à renverser le gouvernement. J. Egret résume bien la pensée de Mounier, sollicité par des dauphinois désireux de se rendre à la fédération de Valence : pour lui, « *l'engagement est inutile* » parce que les milices nationales sont déjà unies par le serment de rester fidèles à la Nation, au Roi et à la Loi et de servir fidèlement pour le maintien de la paix, pour la défense des citoyens et contre les perturbateurs du repos public⁹⁸ », selon les propres phrases de Mounier⁹⁹. La pétition qu'évoquent les *Affiches* est imaginée suite à l'envoi des gardes nationales de Grenoble à la fédération de Valence. (Malgré le refus des autorités grenobloises). R. Fonvieille annonce un chiffre de 162 signataires¹⁰⁰, qui souhaitent ardemment voir fêter sous les murs de leur ville, une fédération à l'image de celle à laquelle ils viennent d'assister. Mais les tensions entre la municipalité et les partisans de cette fédération sont bientôt dissipées grâce à la victoire des patriotes, qui remplacent leurs adversaires au sein du conseil municipal. C'est par délibération du 5 mars, soit peu après les élections, que ce conseil donne son aval pour entamer les préparatifs. Cette décision est d'ailleurs transmise au public par le biais du *Journal Patriotique* du 11 mars, dans ses « *Extrait des registres des délibérations de la municipalité de la ville de Grenoble* ». Cette cérémonie à laquelle la municipalité donne le nom de « fédération martiale » est alors décrétée au 11 avril suivant et les gardes nationales lancent l'envoi des invitations.

Les tensions autour du mouvement fédératif à l'échelle grenobloise sont bien visibles dans cet article du *journal patriotique*, qui publie une lettre anonyme : « *Pourquoi multiplier inutilement les fédérations des gardes nationales ? Que signifie cet appareil de guerre au sein même de la paix ?*¹⁰¹ »

À la suite de cette interrogation, implicitement attribuée au parti concurrent, le rédacteur répond : « *Amis de la liberté, ne vous laissez pas séduire par ces murmures insensés ou coupables !* » L'authenticité de cette lettre, prétendue anonyme n'est pas le plus important, mais tout porte à croire qu'il s'agit d'une fausse lettre, procédé journalistique tout à fait commun. Cela permet de penser que les idées de ce type étaient largement répandues à Grenoble, même après la victoire patriote aux élections, et que les fédérations n'étaient pas plébiscitées par toute la population, contrairement à l'image que le *Journal Patriotique* cherche à donner.

⁹⁷ *Journal Patriotique*, 4 mars 1790.

⁹⁸ J. Egret, *Op.cit.*, p. 220.

⁹⁹ Lettre écrite à la municipalité et au bourg de Veynes par la commission intermédiaire des Etats du Dauphiné, 11 décembre 1789, citée par J. Egret, *Op.cit.*, p. 220.

¹⁰⁰ R. Fonvieille, *Barnave et la Révolution française*, Glénat, 1989, p. 152.

¹⁰¹ *Journal Patriotique*, 11 mars 1790.

Mais ce périodique n'est pas le seul à délivrer les informations « officielles ». Les *Affiches* se font également les porte-parole de la municipalité, en suivant l'organisation de cette fédération. Les 11 et 13 mars, elles publient un article indiquant que les lettres d'invitation à la fédération de Grenoble sont envoyées aux « *amis et compatriotes qui s'y rendront* ». Puis elles rapportent des extraits de cette lettre :

C'est surtout à l'instant où la province va être divisée en plusieurs départements que nous devons, en bon frères, nous jurer une éternelle amitié, un désintéressement honorable et nous promettre une mutuelle assistance, si de nouveaux dangers menacent la chose publique.¹⁰²

La volonté d'abolir les particularismes locaux est ici réaffirmée avec force par la municipalité. Les *Affiches* ont-elles opéré un virage à gauche ? On pourrait le croire mais il n'en est rien puisqu'elles soutiennent encore Mounier et ses partisans, en position de faiblesse. Si elles acceptent de publier les directives municipales sans les critiquer, c'est certainement pour satisfaire leur lectorat, en quête d'informations pratiques et officielles. D'autre part, on le verra plus en détail, leur liberté n'est pas totale, elles sont étroitement surveillées par plusieurs organes municipaux. De manière moins inattendue, le *Journal Patriotique* s'emploie à publier tous les avis concernant la fête qui approche :

Grenoble. La milice nationale de cette ville, a désiré former une fédération patriotique avec toutes celles de la province ; elle a même cherché à porter ces sentiments jusqu'aux extrémités du royaume, bien convaincue qu'il n'est aucune milice de ce vaste empire, qui ne veuille, comme elle, signaler son civisme, et professer les mêmes principes. [...] La Milice nationale de Grenoble [...] prend la voie de ce journal, pour prévenir toutes les communautés, que celles qui n'ont pas reçu les invitations qui leur ont été adressées, qu'ont aurait involontairement oubliées, rempliront le vœu de la cité en se rendant au camp fédératif assigné au 11 du mois prochain ;¹⁰³

Le journal s'assigne un rôle de véritable messenger, puisqu'il espère pallier aux éventuels déficiences des courriers traditionnels. Il ne précise pas l'étendue de la zone géographique conviée à l'événement, mais on suppose qu'il s'agit de l'ensemble de la province, correspondant à l'aire de diffusion du périodique.

Il rend compte également des réponses à ces invitations : plusieurs lettres d'adhésion à la fédération de Grenoble sont publiées, par exemple dans les numéros du 1^{er} et du 3 avril. De leur côté, les *Affiches* publient un avis destiné aux gardes nationales de la province souhaitant participer à la cérémonie : une liste de consignes leur sont données¹⁰⁴.

Après avoir contribué à sa préparation, les deux périodiques vont faire le récit de la fédération, quelques jours après sa tenue à Grenoble. Si les *Affiches du Dauphiné* insèrent ce récit dans leur numéro du 13 avril, le *Journal Patriotique* attend le 15 avril, soit quatre jours après l'événement.

Les *Affiches* avancent le chiffre de 6000 gardes nationales présentes à Grenoble : « *Le plus grand ordre a régné dans la cérémonie. [...] Le sentiment de la liberté s'est manifesté sans désordre* ». ¹⁰⁵ Cette phrase tirée du récit est intéressante car elle permet de souligner l'état d'esprit des monarchiens, et de la droite royaliste. L'ordre est pour eux une valeur de première importance, tout comme l'anarchie est une crainte permanente : s'ils ne rejettent pas la liberté que la Révolution a proclamée, ils craignent une dérive, évoquée dans le journal comme un « *désordre* ». Si le récit des *Affiches* est laudatif, il comporte bien peu de lignes, comparativement à celui du *Journal Patriotique*, qui lui, y consacre trois pages. Alors que les

¹⁰² *Affiches du Dauphiné*, 13 mars 1790.

¹⁰³ *Journal Patriotique*, 20 mars 1790 (supplément).

¹⁰⁴ *Affiches du Dauphiné*, 30 mars 1790.

¹⁰⁵ *Affiches du Dauphiné*, 13 avril 1790.

Affiches publient ce compte-rendu le 13 avril, leur confrère avertit ses lecteurs : « *Nota. Les bornes de cette feuille ne nous permettent de parler de la fédération qui a eu lieu hors des murs de cette ville, dimanche 11, que dans le numéro prochain.* »¹⁰⁶

Il est vrai que cet article s'annonce long. L'avertissement glissé au début du numéro justifie le retard pris par le journal dans la publication de ce récit très attendu :

L'article suivant a été inséré dans ce journal ensuite d'une délibération prise par la société des Amis de la Constitution, le 12 de ce mois, et cet article a été vu et approuvé par la société assemblée, le jour d'hier 14.¹⁰⁷

L'aval de la Société patriotique, propriétaire du périodique, étant nécessaire, la publication a dû être retardée, même si l'article était probablement déjà prêt. On peut supposer que le rythme de réunions de cette société soit de tous les deux jours, et cela montre l'importance donnée à ce compte-rendu, dont l'orientation doit fédérer les lecteurs du journal autour de la société et de ses idées patriotes. Le rédacteur poursuit ainsi :

Nous allons rendre compte de cette cérémonie imposante, persuadés que dans cette circonstance, elle intéressera ceux qui sont attachés à la constitution, dont l'Assemblée Nationale s'occupe pour le bonheur des Français. [...] ¹⁰⁸

Ainsi, le lien entre la fédération et l'adhésion à la constitution semble affirmé avec ferveur. La Constitution (en cours de rédaction) est vue comme le parachèvement du combat révolutionnaire. C'est elle qui va garantir les libertés acquises durant les mois qui viennent de s'écouler. C'est encore elle qui tisse le lien entre le roi et les citoyens du royaume, qui désormais, ont des droits et en ont pris conscience. Les députés, artisans de ce texte, sont donc, la plupart du temps célébrés avec enthousiasme dans les articles de presse.

Mais dans ce récit délivré par le *Journal Patriotique*, contrairement à celui des élections, où tous les électeurs semblaient unis dans la même satisfaction d'avoir remporté une victoire contre les officiers de l'intrigue et du despotisme, les rédacteurs font part de quelques divergences :

Cette joie n'était cependant pas universelle. L'on remarquait que les ennemis de la Constitution ne pouvaient dissimuler leurs inquiétudes. Ces messieurs, dont le zèle pour la chose publique est connu, comme chacun sait, ne voyaient que du tumulte, du désordre dans la réunion des troupes fédérées ; tout se peignait en noir à leurs yeux.¹⁰⁹

La notion de « désordre » se retrouve ici, dans cette description à peine voilée des monarchiens grenoblois, qui même s'ils ne dominant plus, n'ont pas encore capitulé, nous allons l'évoquer. Le procédé est classique : il s'agit de diaboliser l'ennemi, et faire croire qu'il nourrit de sinistres desseins. L'ironie présente ici, est une arme largement utilisée par la presse, de toute tendance politique d'ailleurs. En revenant quelques jours en arrière, cet article du *Journal Patriotique* évoquait les mêmes « ennemis du patriotisme » :

La fédération qui doit se former demain [...] est un terrible crève-cœur pour les ennemis de la Révolution. [...] mais j'entends déjà nos prétendus impartiaux ou nos monarchistes, m'objecter qu'en demandant le prompt rétablissement du pouvoir exécutif, ils agissent d'après les principes d'une sage liberté, et conséquemment aux décrets constitutionnels de l'Assemblée nationale.¹¹⁰

¹⁰⁶ *Journal Patriotique*, 13 avril 1790.

¹⁰⁷ *Journal Patriotique*, 15 avril 1790.

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ *Journal Patriotique*, 10 avril 1790.

o le pouvoir exécutif en débat

Cette question du pouvoir exécutif est récurrente dans la presse révolutionnaire. Par exemple, le *Journal Patriotique* du 2 mars 1790 qui, une fois de plus, dénonce les « aristocrates », affirme : « Quant à ceux qui disent que le pouvoir exécutif est anéanti, ils disent une absurdité. » Cela témoigne bien des tensions qui se font jour autour de cette notion.

Au niveau institutionnel, par la Constitution de 1791 préparée par les députés, l'exécutif est assigné au monarque, qui promulgue et fait exécuter les lois par le biais des ministres qu'il nomme. De son côté, l'Assemblée Nationale possède l'initiative des lois et les fait voter par les députés. Le roi peut opposer un veto suspensif et temporaire (de deux législatures) à ces lois (sauf pour les lois de finances)¹¹¹. C'est le principe de séparation des pouvoirs qui est mis en œuvre dans ce texte. L'équilibre entre le pouvoir législatif, exercé par l'Assemblée, et l'exécutif, par le souverain en est une clé essentielle. Mais que se cache-t-il derrière ce terme de *pouvoir exécutif*, dans les articles de journaux ? Que signifie t-il ?

Pour les monarchiens, et Mounier en particulier, cet équilibre des pouvoirs n'est assuré que si le roi peut user d'un veto absolu. Finalement, c'est le veto suspensif qui est accordé au roi, grand regret pour les monarchiens. Est-ce ce veto qui est évoqué par le « rétablissement du pouvoir exécutif » ? Quoiqu'il en soit, les différents désaccords qui opposent monarchiens et patriotes en Isère, vont se révéler au grand jour à l'occasion de plusieurs fédérations, et nous allons nous attarder sur deux d'entre elles.

L'affaire de Romans

Les *Affiches du Dauphiné* du 3 avril 1790 rapportent une querelle entre la garde nationale de Romans et la municipalité de cette ville. Selon V. Chomel¹¹², le maire a refusé de prêter serment lors de la fédération de sa commune. Les gardes nationales sont accusées de non patriotisme en raison d'une adresse qu'elles ont envoyée au Roi. Les *Affiches* soutiennent les gardes nationales, et avec elles, le maire, baron de Gilliers, ancien meneur de la révolution dauphinoise qui a fait adopter cette adresse. L'adresse en question est la suivante :

« Du fond de notre cœur, Sire, nous réclamons avec vous l'entier rétablissement de la puissance exécutive. Nous gémissons de tous les désordres, nous détestons toutes les divisions et le même sentiment qui nous rend impatients de rétablir la paix publique nous fait brûler d'y coopérer avec notre Roi.¹¹³ »

Ici, il semble que cette mention du « rétablissement de la puissance exécutive » sonne comme la simple volonté pour les gardes nationales, de manifester leur attachement à la monarchie, et aux prérogatives royales. Il est possible qu'il y ait, pour ces citoyens, un amalgame entre la fonction royale et ses pouvoirs exécutifs en particulier.

Dans le numéro du 6 avril, les *Affiches du Dauphiné* publient une lettre du baron de Gilliers à l'Assemblée Nationale pour dénoncer un article des « *Annales patriotiques (Mercier)* » qui « calomnie l'adresse des gardes nationales de Romans ».

Les *Affiches* se situent clairement en faveur de Gilliers, et donc dans une logique toute monarchienne. Qu'en est-il du *Journal Patriotique* ? Curieusement, nous n'avons pas trouvé d'article annonçant son opinion sur cette affaire mais il est très probable qu'il soit défavorable à cette adresse. Au final, Gilliers va devoir démissionner du commandement de la garde nationale, le 16 avril.

¹¹¹ A. Soboul (dir.), *Op.cit.* , p. 571.

¹¹² V. Chomel, *les débuts de la Révolution...Op.cit.* , p. 251.

¹¹³ J. Egret, *Op.cit.* , p. 221.

Cette querelle traduit une lutte d'influence entre les élus monarchiens qui souhaitent infléchir le sens de la Révolution en une adhésion sans faille au pouvoir monarchique et les patriotes dauphinois, vigilants et aux aguets d'un péril contre-révolutionnaire.

L'affaire du serment fédératif de Grenoble ou « *Le schisme qui s'éleva dans le camp de Grenoble au sujet de la formule du serment.* »¹¹⁴

Durant une dizaine de jours, cette affaire va occuper les colonnes des périodiques grenoblois, dans lesquels les protagonistes se répondent par feuille interposée. Un désaccord est soulevé dès le 15 avril 1790 par le *Journal Patriotique* dans son long récit de la cérémonie fédérative. Le rédacteur évoque l'instant où les participants s'apprêtent à prêter serment, comme à leur habitude lors des fédérations :

La formule de ce serment avait été rédigée par le comité militaire de la milice nationale de Grenoble, qui, le jour de cette rédaction, n'était composé que de huit à neuf membres. Ce comité s'était enveloppé d'un nuage impénétrable à tous les regards, et cette formule n'était connue ni du corps municipal, ni de la garde nationale de Grenoble, ni des autres citoyens, ni même des officiers de cette garde, étrangers au comité. On avait observé le même secret à l'égard de tous les détachements, et l'armée entière allait jurer, étonnée d'un mystère auquel elle ne devait pas s'attendre, frémissait déjà d'impatience et d'inquiétude. [...] ¹¹⁵

Puis le serment est rapporté dans son intégralité, suivi des impressions du public :

Ce serment ne fit pas sur tous les auditeurs une impression uniforme : ces mots, « **Reconnaissons que le pouvoir exécutif suprême appartient au Roi ; jurons de rester inviolablement attaché à ce principe, conformément aux décrets de l'Assemblée Nationale** »¹¹⁶, excitaient des murmures et ne pouvaient guère être approuvés que par des esclaves. Il était même difficile de s'écarter d'avantage de l'esprit des décrets qu'on paraissait invoquer. ¹¹⁷

C'est donc cette formule, ci-dessus en gras, que les monarchiens ont tenté d'insérer dans la formule de serment. Une condamnation sans appel émane du *Journal Patriotique*, c'est le comité militaire qui semble être mis en cause, même si dans la suite de son article, le rédacteur se refuse à nommer un responsable. Le débat porte donc sur la question du pouvoir exécutif royal. Pour la Société des Amis de la Constitution, le roi n'est que le premier magistrat du royaume, le pouvoir exécutif lui est « délégué », et c'est la nation, à qui appartient la souveraineté.

Suite à cet article, et cinq jours plus tard, les *Affiches* répondent en publiant une lettre de M. Duchesne (garde nationale de Grenoble) :

Extrait d'une lettre à MM. de la société des amis de la Constitution, (établie dans cette ville), par M. Duchesne, syndic de l'ordre des avocats, officier et membre du comité des officiers de la garde nationale. « J'ai lu avec étonnement, dans le n°26 du journal imprimé sous les auspices et la surveillance de votre société, une critique vive d'un principe qui m'a toujours paru constitutionnel [...]. » Cette inculpation ayant excité de la fermentation dans le public, (quoique la formule, proposée par M. Duchesne, n'ait pas été ajoutée au serment), M. Duchesne a fait imprimer et distribuer la lettre ci-dessus. Nous rendrons compte des suites de cette affaire. ¹¹⁸

Les *Affiches* se font les porte-parole de M. Duchesne. On a donc bien ici, une fois encore, deux camps qui s'affrontent : les patriotes qui réagissent par le biais du *Journal Patriotique*,

¹¹⁴ *Journal Patriotique*, 29 avril 1790.

¹¹⁵ *Journal Patriotique*, 15 avril 1790.

¹¹⁶ C'est nous qui soulignons.

¹¹⁷ *Journal Patriotique*, 15 avril 1790.

¹¹⁸ *Affiches du Dauphiné*, 20 avril 1790.

et les monarchiens, tentant de minimiser l'affaire et de donner la parole aux principaux accusés pour qu'ils puissent s'expliquer grâce aux *Affiches du Dauphiné*. Le débat est alimenté par cette presse dans les jours qui suivent. Les *Affiches* semblent recentrer leur position et proposent une alternative à la phrase qui fait débat :

Nombre de personnes, dans les assemblées des districts, ont témoigné la même opinion sur cette phrase ; en général, cependant, pour sauver toute équivoque, on voudrait qu'elle eût été ainsi conçue : « Reconnaissons que le pouvoir exécutif suprême réside exclusivement dans les mains du roi, comme le porte textuellement le décret de l'Assemblée Nationale, art. XVI de la constitution. »¹¹⁹

Le journal prend ainsi part au débat de façon active, les journalistes proposant de nouvelles idées et ne se contentant pas de rapporter celles des politiques.

Dans le numéro suivant, (24 avril), les *Affiches* rendent compte de la décision municipale sur cette affaire. Notons que leur confrère, le *Journal Patriotique* annonce cette nouvelle le même jour, dans les mêmes termes.

Délibération du conseil général de la commune de Grenoble : le conseil, considérant qu'il n'appartient à personne de rien changer aux termes de la loi, et qu'aucun corps ni aucun citoyen n'ont le droit d'interpréter les décrets de l'Assemblée nationale, sanctionnés ou acceptés par le roi, déclare qu'il aurait rejeté, comme contraire aux principes consacrés par l'Assemblée nationale, la phrase concernant le pouvoir exécutif, si le projet du serment fédératif lui eut été communiqué.¹²⁰

Cela permet donc de disculper l'équipe municipale, en soulignant que la faute émane du comité militaire. On peut se demander pourquoi les critiques se cristallisent-elle sur M. Duchesne ? Sur les huit ou neuf membres composant le comité militaire, lui seul est montré du doigt. Cela peut avoir un rapport avec la lettre qu'il a fait paraître dans les *Affiches du Dauphiné* du 20 avril, où il s'érige en défenseur du serment proposé.

Le retentissement de l'affaire est si important, que toutes les gardes nationales en sont averties, et qu'elles entendent donner leur avis, comme dans cet article du *Journal Patriotique* qui publie une lettre de la garde nationale de Bourgoin :

Copie de la lettre écrite à M. Duchesne (membre du comité militaire de la garde nationale de Grenoble) par la garde nationale de Bourgoin. « Permettez-nous, Monsieur, et cher camarade, de vous observer qu'il est bien différent de dire, conformément à l'article 16 de la Constitution : « Que le pouvoir exécutif suprême réside exclusivement dans la main du Roi », ou de reconnaître que ce pouvoir appartient au Roi. [...] Quoiqu'elles diffèrent de vos observations, relativement à la formule de serment proposé à la fédération de Grenoble, nous ne croyons point votre cœur coupable ; »¹²¹

Le débat est ouvert. Il ne s'agit pas de condamner explicitement le rédacteur de ce serment, mais de faire connaître son opinion sur cette question institutionnelle. Cela illustre bien le rôle qu'entendent prendre les gardes nationales dans la marche de la Révolution. La dernière phrase sous-entend une culpabilité anonyme, celle des traditionnels « ennemis de la Révolution » puisque celle de M. Duchesne n'est pas mise en cause.

Ces « ennemis de la Révolution » prennent un visage bien précis dans cet article puisqu'on les associe directement aux monarchiens :

Nous dénonçons au public une nouvelle manœuvre des ennemis du peuple et de la Révolution. [...] Ils ont imputé au commandant du détachement de la garde nationale de Vizille d'avoir défendu les deux phrases qui furent supprimées et appuyé l'avis de ceux qui voulaient les conserver.¹²²

¹¹⁹ *Affiches du Dauphiné*, 22 avril 1790.

¹²⁰ *Affiches du Dauphiné*, 24 avril 1790.

¹²¹ *Journal Patriotique*, 29 avril 1790.

¹²² *Ibid.*

Un nouvel acteur émerge ici : la garde nationale de Vizille. Il est difficile d'évaluer l'authenticité de cette accusation, mais là n'est pas l'essentiel. Ce qui importe de souligner, c'est cette querelle qui démarre et qui est amplifiée, sur le motif d'une simple phrase. Et les journaux, s'ils rapportent nombre de faits, participent activement à cette querelle, en l'attisant par leurs articles.

c) L'autre versant de la rubrique locale : les sujets oubliés

Nous l'avons vu, la presse provinciale s'intéresse aux événements locaux. Elle peut y consacrer, ponctuellement, jusqu'à la moitié voire plus, de son volume éditorial. Néanmoins, les deux événements que nous venons de développer, sont exceptionnels. C'est à ce titre qu'ils ont été largement retranscrits par la presse, mais le quotidien des *Affiches*, ou du *Journal Patriotique* est très différent de ces moments phares de la vie grenobloise. S. Arnaud dans son étude sur les *Affiches du Dauphiné*, présente des statistiques¹²³ : de mars 1790 à juin 1792, la rubrique des nouvelles locales n'excède jamais 5,5% (en mars 1790) et compte moins de 1% durant les derniers mois de notre période d'étude. La rubrique locale du *Journal Patriotique* est à peine plus fournie puisqu'elle compte 13% de la surface éditoriale en 1790. Il est très difficile, en raison justement de ce vide journalistique, de connaître les faits marquants de cette période. Les sources normatives ou littéraires sont à ce titre indispensable. Mais dans le cadre de cette étude, dont les sources sont exclusivement journalistiques, nous nous bornerons à discerner ce qui aurait mérité un apport supplémentaire d'articles de presse. Nous tenterons donc de déterminer comment sont orientés les choix rédactionnels de l'une ou de l'autre rédaction.

Le 1^{er} août 1790, Antoine Barnave est élu maire de Grenoble. Or à cette date, il est toujours à Paris, contribuant grâce à son mandat de député, à rédiger la Constitution tant attendue. Cette élection est annoncée deux jours plus tard, le 3 août, par les journaux grenoblois.

Avant-hier dimanche, les sept districts de cette ville se sont assemblés pour la nomination d'un maire en remplacement de M. Barral. M. Barnave, député à l'assemblée nationale, a été élu à la pluralité de 215 voix, sur 397 votants. Il était question depuis plusieurs jours, de donner à M. Barnave ce témoignage de satisfaction et d'estime.¹²⁴

En effet, les Grenoblois du Conseil de Ville avaient eu cette idée, alors que Barnave n'était pas averti de sa propre candidature. « *Ils estimaient qu'il serait bon d'avoir, à la tête de la municipalité un homme célèbre, dont les moyens d'action, pensaient-ils, étaient considérables, tant auprès des pouvoirs publics que des organisations politiques* »¹²⁵, explique R. Fonvieille. L'article mentionne les résultats obtenus : 215 voix sur 397, ce qui équivaut à plus de 54%. Les élections municipales s'effectuent au suffrage universel censitaire ce qui explique le faible nombre de votant par rapport à la population grenobloise, qui compte 23 à 25 000 habitants¹²⁶.

Mis à part ces quelques informations délivrées par les *Affiches du Dauphiné*, elles ne s'étendent pas sur cette question, alors qu'elle semble de premier plan pour la vie municipale. On peut cependant attribuer cette discrétion aux idées qui opposent, on l'a vu, la rédaction de cette feuille au parti patriote, à présent largement majoritaire parmi les fonctionnaires municipaux. Penchons-nous maintenant sur la communication du *Journal Patriotique* :

¹²³ S. Arnaud, *Op.cit.*, p. 37.

¹²⁴ *Affiches du Dauphiné*, 3 août 1790.

¹²⁵ R. Fonvieille, *Op.cit.*, p. 211.

¹²⁶ V. Chomel (dir.), *Histoire de Grenoble...Op.cit.*, p. 215.

De Grenoble. Sur la démission de M. de Barral, nommé président du département de l'Isère, les districts se sont assemblés dimanche dernier pour l'élection d'un maire. La majorité des suffrages a porté à cette place M. Barnave, député à l'Assemblée Nationale. Nous ignorons si le défenseur incorruptible des droits de l'homme répondra à la confiance qu'on lui témoigne. Quelque parti qu'il prenne, nous aurons rempli, à son égard, les devoirs de la reconnaissance. [...] Si cet hommage rendu aux talents et au courage d'un de nos représentants nous acquitte faiblement envers lui, il annonce du moins nos dispositions ; et il sert à prouver que le peuple est toujours juste, lorsqu'il choisit ses chefs ; et qu'il fait distinguer le citoyen qui mérite de l'être.¹²⁷

Ce périodique donne une information nouvelle : en effet, le maire élu en février, M. de Barral, a démissionné car il vient d'être nommé président de district départemental. Le rédacteur poursuit son discours par des louanges, adressées au meneur patriote : il fait apparaître cette nomination comme une dette des citoyens grenoblois envers le leader de la Révolution dauphinoise, dont ils se seraient ainsi déchargés. L'article termine par un éloge envers le suffrage universel, outil formidable pour impliquer les citoyens à la vie publique, ce qu'ils font toujours avec sagesse, remarque le *Journal Patriotique*. Mais malgré ces quelques phrases laudatives, il n'est pas plus bavard que les *Affiches*.

Barnave donne sa réponse le 13 août par une lettre où il décline cet honneur. Finalement, il revient sur sa décision et accepte le titre de maire, décisions toutes deux ignorées par la presse.

À l'issue de ce chapitre sur le traitement du fait local dans la presse, on peut distinguer plusieurs éléments : l'irrégularité d'épaisseur de la rubrique est significative. La plupart du temps, cette rubrique intitulée « Grenoble » ne compte qu'un ou deux articles, de quelques lignes chacun pour annoncer des nouvelles purement utilitaires. En revanche, dans quelques cas, la rubrique locale s'étoffe et déborde de son espace habituel. À travers les deux éléments étudiés précédemment, les élections et le mouvement fédératif, nous avons eu un aperçu de l'importance de la rubrique locale dans le cas de nos deux périodiques sources. Leur but premier est d'informer leurs lecteurs, sur ce qui se passe à Grenoble, et en particulier pour les événements extraordinaires. On le voit bien dans ces deux cas, le volume éditorial de la rubrique est considérablement augmenté. Mais la presse joue un rôle beaucoup plus politique en menant un combat d'idées. Acquis à la cause d'un parti, patriote d'un côté, monarchien de l'autre, leurs articles sont fatalement contradictoires et le conflit entre les deux périodiques s'annonce inévitable, dès le début de notre période.

¹²⁷ *Journal Patriotique*, 3 août 1790.

3) Le combat entre les deux journaux : une lutte sans merci

Pendant la Révolution et notamment durant ses premières années, la presse grenobloise ne compte que les *Affiches du Dauphiné* et le *Journal Patriotique*. Concurrents économiques, mais aussi politiques, les deux périodiques sont en position d'affrontement inévitable. L'exemple que nous allons développer semble d'ailleurs courant, puisque E. Wauters décrit le même phénomène en Normandie¹²⁸. Cet affrontement prend des formes diverses, par le biais des articles, mais aussi en dehors du cadre éditorial, par des procès intentés par la municipalité. Les attaques directes concernent souvent les articles de l'un des journaux, critiqués, voire décriés par son confrère. D'autres fois, elles fustigent la forme ou le fond du périodique concurrent, sans donner d'élément précis. Nous tenterons de repérer quelles sont ces modes d'affrontement, mais également quels en sont les enjeux.

a) L'apparition du *Journal Patriotique*, concurrent redoutable pour les *Affiches*

Le lancement du *Journal Patriotique*, en février 1790, a pour objectif clair de concurrencer l'ancien périodique local, les *Affiches du Dauphiné*, resté longtemps en situation de monopole dans la province. Très vite, le *Journal Patriotique* livre aux lecteurs qui le découvrent, sa profession de foi :

Le principal objet, le but vraiment utile que nous nous sommes proposés dans ce journal, est de rendre sensibles aux personnes les moins instruites les grands avantages que le citoyen français et surtout l'habitant des campagnes va recueillir de la nouvelle constitution.¹²⁹

Le message est clair : il s'agit de convaincre les Grenoblois de l'utilité et de la nécessité de la Constitution à venir. Le journal affirme clairement être un partisan de la Révolution. Le public est ciblé, il s'agit « *des personnes les moins instruites* », pour contrebalancer le lectorat massivement aisé des *Affiches du Dauphiné*. Sa ligne politique est donc à gauche, et engagée en faveur de la démocratie. En effet, nous avons remarqué une différence de tarif sensible entre les deux journaux, en ce début de période.

L'élément qui indique d'autre part, sa vocation à concurrencer les *Affiches* vient après. Le rédacteur formule de vives critiques contre le musellement de la presse sous l'Ancien Régime : « *Ils prêchent et cultivent l'ignorance, parce qu'elle rend les esclaves plus dociles au joug.* » Ainsi, le *Journal Patriotique* se présente comme l'organe qui va rendre au peuple la connaissance, qu'on lui a trop longtemps cachée, afin qu'il défende la Révolution et ses travaux.

Les *Affiches* mentionnent-elles la naissance du *Journal Patriotique* ? Comment réagissent-elles à l'apparition de ce confrère, quelque peu gênant ? Elles gardent un profond silence sur l'arrivée à Grenoble de cette nouvelle feuille, sans doute pour minimiser son importance auprès des lecteurs. Nous savons que, peu après la création de la Société patriotique (fin novembre 1789), les partisans de Mounier créent sur le même modèle une « Société philanthropique », dont la feuille de Giroud se fait le porte-parole. En voici un exemple :

Société philanthropique de Grenoble. Mrs les souscripteurs actuels s'assembleront jeudi prochain, pour commencer à rédiger les statuts et règlements pour cet établissement. Le nombre des souscripteurs à 72 liv., s'augmente et s'augmentera. C'est dans une des salles de l'oratoire que cette société tiendra ses

¹²⁸ E. Wauters, *Op.cit.*, p. 307 : « *Caen offrait ainsi l'image d'une ville moyenne typique avec ses deux journaux presque en permanence, l'un à droite (les Affiches puis le Journal Général), l'autre à gauche (le Courier et plus tard la Gazette Universelle). Les deux feuilles paraissaient ensemble pour se concurrencer [...]* ».

¹²⁹ *Journal Patriotique*, 4 mars 1790.

assemblées. M. le supérieur de cette maison, l'un des souscripteurs, a bien voulu offrir aussi ce local, qui sera très commode.¹³⁰

J. Egret rapporte ce passage des *Affiches* du 17 décembre 1789, où le rédacteur annonce l'objectif de cette société : « *Ce serait un moyen bien noble et généreux pour garantir la multitude de la séduction de ceux qui veulent la porter à tous les excès, et pour obtenir la sûreté la plus parfaite, car l'amour du peuple est encore plus sûr que la force des lois.*¹³¹ »

Mais la société philanthropique connaît de nombreuses difficultés dont témoigne le journal de Giroud, par exemple, le 6 février 1790 : « *On ne saurait dissimuler qu'elle se forme avec lenteur. [...] Les personnes qui ont souscrit, ne se sont encore assemblées qu'une seule fois ; et cela pour examiner les moyens d'augmenter le nombre des souscripteurs. [...]* »

Cette tentative pour contrer l'influence des patriotes et de leur société à Grenoble, est donc un échec.

o Quelques polémiques locales

Le sel et la gabelle

La polémique démarre très tôt entre les deux périodiques. Dès le mois de mars 1790, un débat éclate sur la suppression de la gabelle et ses effets en Dauphiné. Le 14 mars 1790, l'Assemblée Constituante décrète la suppression des gabelles à compter du 1^{er} avril. Dans leur numéro du 18 mars, les *Affiches du Dauphiné* rendent compte de cette décision. Elles présentent le rapport du député Dupont de Nemours sur « *les moyens de remplacer la gabelle afin d'élever les revenus de cette année au niveau des dépenses* » :

Le Dauphiné, par ce projet, serait en position plus chargé que les autres provinces, par ce remplacement, s'il a lieu au prorata de la consommation de sel qui se fait dans cette province. Elle est très considérable, vu la quantité de troupeaux que les Provençaux amènent dans nos montagnes, pur pâture pendant tout l'été.¹³²

Deux jours plus tard, le *Journal Patriotique*, très au fait des nouvelles délivrées par son concurrent, réagit :

Quelques aristocrates dauphinois, et d'après eux le sieur Giroud, compilateur des *Affiches*, N°33, qui enrichit ses feuilles de leurs merveilleuses réflexions, ont prétendu, que la consommation de sel qui se fait dans cette province est « très considérable », vu la quantité de troupeaux que les provençaux amènent sur nos montagnes, pour pâture l'été ; et ils en tirent la conséquence que l'impôt qui remplacera la gabelle pèsera plus sur cette province que sur les autres, s'il est réparti au prorata de la consommation de sel. Nous nous faisons un devoir de détromper nos compatriotes sur cette supposition, qui n'a été imaginée que pour leur faire douter des avantages qui vont résulter de la suppression de la gabelle. Il est vrai que les provençaux font paître, pendant l'été, de nombreux troupeaux sur les montagnes de Dauphiné, mais ces troupeaux n'ont jamais augmenté la consommation de sel dans la province, parce que les pâtres qui les conduisent, sont en usage d'apporter leur provision de sel de Provence, où il coûte environ la moitié moins qu'en Dauphiné ; [...] ¹³³

Cet article vise à rassurer les lecteurs dauphinois, en apportant un contre argument. Le ton est volontairement polémique, les adversaires étant qualifiés d'« *aristocrates* » pour mieux les discréditer aux yeux de l'opinion publique. Les rédacteurs affirment même n'avoir jamais vu un pâtre provençal acheter une seule livre de sel en Dauphiné. Mais curieusement, dans leur

¹³⁰ *Affiches du Dauphiné*, 2 janvier 1790.

¹³¹ J. Egret, *Op.cit.*, p. 214.

¹³² *Affiches du Dauphiné*, 18 mars 1790.

¹³³ *Journal Patriotique*, 20 mars 1790.

supplément, ils admettent avoir exagéré sur ce dernier point, et reconnaissent que ces pâtres achètent du sel en Dauphiné, « pour masquer la fraude qu'ils commettent en introduisant en Dauphiné celui qu'ils tirent de la Provence, où il coûte beaucoup moins. » Le *Journal Patriotique* s'affiche ainsi comme un organe d'information exemplaire, sachant faire son autocritique, car il commet des erreurs sur des détails, mais se montre toujours honnête et droit afin de faire éclater la vérité. (À l'inverse des *Affiches*, bien sûr...)

La polémique se poursuit : le 23 mars, les *Affiches* se défendent de critiquer les décrets de l'Assemblée Nationale et affirment qu'elles n'écrivent que pour informer leurs concitoyens, rien de plus. Elles nient avoir adopté un parti pris quelconque :

La consommation de sel, particulière à cette province, est beaucoup augmentée par les troupeaux de Provence que l'on conduit annuellement, pour pâturer, dans les montagnes du Haut Dauphiné. [...] Le motif de notre observation, à cet égard, ne peut qu'être louable, et n'est point du tout en contradiction avec les avantages que l'on fait envisager dans la suppression de la gabelle.¹³⁴

Ce ton ambigu s'explique par une double nécessité de la part des *Affiches* : elles souhaitent critiquer les réformes de l'Assemblée, mais ne peuvent le faire trop ouvertement au risque de passer pour contre-révolutionnaires. C'est une situation très délicate pour elles, un équilibre sensible à préserver, que l'on devine dans nombre de leurs articles tout au long de la période.

Les émeutes de Douai

Au milieu du mois de mars 1790, des émeutes frumentaires éclatent à Douai. Le 19 mars, à la suite d'un rapport à l'Assemblée, cette dernière met en accusation la municipalité de cette ville car elle a refusé de proclamer la loi martiale. Destinée à réprimer les émeutes populaires, cette loi, votée le 21 octobre 1789 à l'Assemblée, charge les municipalités de maintenir l'ordre en requérant, si nécessaire à la force armée.

En effet, à Douai, les troubles étaient envenimés par la proximité de l'application de la constitution civile du clergé dans le département.¹³⁵

On lit dans la feuille de M. Giroud, du jeudi 31 mars, pag. 243, première colonne, l'article suivant : « on n'a point encore des éclaircissements bien précis sur l'affreuse affaire de Douai. Une singularité qu'on y remarque, c'est que le rapporteur l'attribue aux ennemis de la constitution, c'est-à-dire aux aristocrates : cependant la municipalité de cette ville est jacobite ; ce qui est si vrai, que tous les journaux jacobites en prennent hautement la défense ; comment se fait-il donc qu'elle ait presque protégé une insurrection qui aurait été aristocratique ? Déjeuner patriotique. » Si M. Giroud lisait les journaux patriotiques, il se convaincrail de la fausseté des assertions de la plupart de ceux qu'il cite. Nous soutenons qu'il n'est aucun journal patriotique qui n'ait désapprouvé la conduite de la municipalité de Douay ; et pour ne pas s'exposer à être démenti, M. Giroud aurait dû donner des preuves de ce qu'il a avancé. Nous savons par divers renseignements que nous avons reçus, que la municipalité de Douay n'est point de la société des Amis de la Constitution. Voici ce que renferme une lettre qui nous a été adressée par la société des Amis de la constitution de Lille ; elle s'exprime en ces termes : « Il est à remarquer qu'il y avait dans cette ville (Douay) une municipalité entachée d'aristocratie ; aussi le mal paraît venir d'elle, par le refus qu'elle a fait de publier la loi martiale [...] ». M. Giroud voit bien par cette lettre que ce qu'il a dit est controuvé ; et que si la municipalité de Douay était jacobite, nous en aurions été instruits par les renseignements des détails certains qui nous sont venus de cette ville, et par la société de Lille qui n'en est éloignée que de sept lieues.¹³⁶

L'attaque *ad nominem* est directe et assez virulente ici. Il faut remarquer également l'espace consacré à ces dénonciations. On l'a vu, les journaux de l'époque cherchent en permanence à

¹³⁴ *Affiches du Dauphiné*, 23 mars 1790.

¹³⁵ *Journal de la France et des Français*, Paris, Gallimard, Quarto, 2001, p. 1116.

¹³⁶ *Journal Patriotique*, 5 avril 1791.

gagner en espace rubrical, et le *Journal Patriotique* ne déroge pas à la règle. Ce choix n'est donc pas anodin et cela illustre la volonté tenace de combattre la feuille concurrente.

En outre, les critiques formulées dans cet extrait sont de différentes natures. Tout d'abord, Giroud est accusé d'incompétence, et de croire aveuglément toutes les feuilles qui paraissent, en particulier celles qu'il utilise dans la confection de ses *Affiches*. On lui reproche ensuite d'annoncer des faits, sans preuve, arbitrairement. Mais ce qui ressort de cette accusation, implicitement, c'est la volonté de Giroud de vouloir tromper ses lecteurs, en leur peignant la Révolution de manière négative.

L'affaire de Noyarey

Parfois, le dialogue entre les deux journaux agit comme un « erratum », car le journal ayant diffusé une information erronée se corrige de lui-même suite à la réclamation de son confrère. C'est ce schéma en trois temps qui prévaut dans les passages suivants, à propos d'un fait divers à Noyarey rapporté par les *Affiches du Dauphiné* :

Hier matin, le procureur de la commune du lieu de Noyarey, à 3 lieues de cette ville, fut conduit en prison par un détachement du régiment de Steiner, envoyé avec la gendarmerie nat. Les habitants de ce lieu opposaient de la résistance à une ordonnance du tribunal rendue contre eux, relativement à des bois dans lesquels ils font acte de propriété, quoiqu'ils n'y aient aucun droit. Ce procureur de la commune a, dit-on, favorisé ces actes, loin de les prévenir, comme il le devait, par ses fonctions. Ce détachement de Steiner, qui n'était qu'au nombre de 20, et la gendarmerie ont dissipé l'attroupement des habitants, rassemblés au nombre de plus de 500, et très ameutés. On dit aussi qu'il va bientôt paraître une proclamation du directoire de département, pour prémunir, dans tout son ressort, contre les actes ou délits de la même espèce, et contre toute insurrection quelconque, ou désobéissance à la loi.¹³⁷

Le *Journal Patriotique* n'est pas de cet avis et le fait savoir :

En rapportant ce qui s'est passé à Noyarey, les affiches de la ci-devant province de Dauphiné disent que « le détachement de Steiner, qui n'était qu'au nombre de 20 et la gendarmerie, ont dissipé un attroupement d'habitants rassemblés au nombre de 500 et très ameutés ». Cette assertion est fausse. [...].¹³⁸

Les *Affiches* reconnaissent leur erreur et la corrigent :

Nous devons ajouter aux détails donnés dans la précédente feuille, concernant l'attroupement de Noyarey que les gardes nationales, et principalement celles de Sassenage, se sont empressés de donner main forte contre cet attroupement. Cela est constaté par le procès-verbal, dont nous n'avions pas d'abord eu connaissance. Il est constaté aussi que les officiers municipaux de Noyarey, entre autres M. Jalisier, ainsi que MM. Pellon, chefs de la garde nationale de ce lieu, ont montré tout le zèle possible pour concourir à l'exécution de la loi. Au reste encore, le rassemblement des attroupés n'a pas été, à beaucoup près, aussi considérable qu'on le disait : mais il n'en est pas moins vrai qu'il a fallu une vigoureuse contenance de la part du détachement de Steiner et de la gendarmerie ; et que leur conduite a été remarquable. Ils eurent à soutenir, seuls, dans les premiers moments, le choc des ameutés. Le nombre de ces derniers, selon une personne digne de foi, n'était que de trente environ ; mais selon le procès verbal, les apparences s'annonçaient pour un grand rassemblement. C'est ce qui a donné lieu, vraisemblablement, aux bruits, très répandus, qui portaient l'attroupement à plus de 500.¹³⁹

Mais les faits divers ne sont pas le seul terrain d'affrontement entre les deux périodiques. Un thème, particulièrement important revient à maintes reprises dans leurs colonnes. À partir de l'année 1791 et encore plus en 1792, la guerre est dans tous les esprits.

¹³⁷ *Affiches du Dauphiné*, 21 juillet 1791.

¹³⁸ *Journal Patriotique* 23 juillet 1791.

¹³⁹ *Affiches du Dauphiné*, 24 juillet 1791.

o Une « insécurité imaginaire », diffusée par les *Affiches* ?

Les annonces de conspirations et de complots se multiplient, qu'elles soient réelles ou imaginaires. « *Le thème du complot devait d'ailleurs devenir récurrent, tout au long de la Révolution* » affirme A. Soboul qui consacre une notice de son dictionnaire au « *complot aristocratique* »¹⁴⁰. Dans les campagnes, les émeutes n'ont pas toujours cessé après la Grande Peur, et certaines régions sont les théâtres d'affrontement entre paysans, bourgeois, seigneurs et même gardes nationales. D'autres conflits voient le jour autour de thèmes religieux comme à Nîmes ou à Montauban, où catholiques et protestant s'affrontent, faisant resurgir de vieilles querelles séculaires. Les patriotes craignent les troubles contre-révolutionnaires, et l'appui des princes réfugiés à l'étranger. La fuite du roi en avril 1791, contribue à cristalliser ce climat de tension.

Utilisant souvent l'humour et la dérision, la *Journal Patriotique* dénonce activement « l'alarmisme » dont font preuve les *Affiches du Dauphiné*. Son objectif est de rassurer ses lecteurs sur le cours de la Révolution. Dans ce premier extrait, les rédacteurs du *Journal Patriotique* adoptent un procédé journalistique très utilisé à l'époque : en donnant la parole à de prétendus témoins, ou correspondants (ici : « *beaucoup de citoyens* »), on donne au lecteur une impression d'authenticité et d'impartialité alors que ces témoins sont très souvent factices et que c'est l'opinion du rédacteur lui-même qui est livrée :

Découverte inattendue. Beaucoup de citoyens ne sont pas très satisfaits de la manière dont est rédigée la feuille des affiches de cette ville. À leurs yeux, les rédacteurs ne sont que des prophètes de sinistres événements, inspirés par le démon de l'anti-civisme. Ils croient qu'il y a de l'affectation de garnir ces affiches d'extraits de lettres reçues de l'étranger qui ne parlent que de coalitions d'armées en marche ou prêtes à s'y mettre, pour venir culbuter le royaume de France [...] ¹⁴¹

Resituons cet article dans son contexte : en effet, en cette fin d'année 1791, la tension est vive entre les puissances européennes. Le climat n'est plus celui de 1790, où tout semblait possible lors de « l'année heureuse ». La déclaration de Pillnitz le 27 août précédent, a changé la donne. Elle correspond à une véritable coalition des puissances européennes monarchiques contre la France révolutionnaire qu'ils estiment dangereuse, comme nous le verrons en seconde partie. Cette déclaration est perçue comme une menace par les partisans de la Révolution en marche. Et en effet, les *Affiches du Dauphiné* publient régulièrement des annonces, émanant de l'étranger, et qui évoquent une militarisation croissante. Le *Journal Patriotique* s'insurge contre ces annonces. Dans l'article précédent, Giroud n'est pas directement visé mais cela ne saurait tarder.

Les thèmes visés dans l'article qui suit sont les mêmes, bien qu'il date du mois d'août et qu'il ait été rédigé avant la déclaration de Pillnitz. Le rédacteur y mêle le rire, les métaphores, et multiplie les cibles. Les journalistes, peu scrupuleux des nouvelles qu'ils délivrent sont vus comme des insectes laborieux, dont les citoyens vigneron sensés ne doivent pas se soucier. Quant à lui, Mirabeau-tonneau, député, journaliste royaliste et frère du grand orateur, dont le penchant pour l'alcool est caricaturé par tous les journaux jacobins de l'époque¹⁴², est décrit comme un traître à sa partie, néanmoins peu dangereux et finalement assez ridicule :

On parle ici, comme ailleurs, tantôt sur la paix, tantôt sur la guerre. Nous avons une quantité de bourdons méprisables qui cherchent à inquiéter les bonnes gens sur le sort de leurs vendanges ; mais nous savons très certainement que Mirabeau-tonneau, amateur reconnu, ne se propose, par goût

¹⁴⁰ A. Soboul (dir.), *Op.cit.*, p. 274.

¹⁴¹ *Journal Patriotique*, 11 octobre 1791.

¹⁴² Il est présenté par J.P. Bertaud comme un « *fidèle du roi* », J.P. Bertaud, *Les amis du roi...Op.cit.*, p. 24.

d'amener chez nous son armée noire, qu'après que les vigneron ont encavé leur récolte. Le bureau des nouvelles ridicules et stupides se tient toujours dans le grenier où se fabriquent les affiches de la ci-devant province de Dauphiné. C'est là que de grotesques politiques se secouent continuellement les oreilles pour accoucher de soldats et de généraux contre-révolutionnaires ; [...]. Nous sommes bien d'accord avec tous ceux qui se plaignent de cette compilation insultante, que la liberté dont s'autorise le rédacteur pour prêcher par-ci par-là de la triaille littéraire, pourrait nous donner de même le droit de le rappeler à l'ordre lorsqu'il s'en écarte ; mais nous sentons trop vivement le bien qui peut résulter de la liberté de la presse, pour en vouloir à ces insectes écrivassiers qui ne battent leurs ailes que pour agiter l'air et faire un peu de bruit. [...]

¹⁴³

Avec une grande ironie, l'article qui suit utilise la surenchère afin de ridiculiser son concurrent : le monde entier semble vouloir s'attaquer à la France. À noter que le *Journal Patriotique* nomme les *Affiches* par leur titre complet, pour souligner la persistance du terme « Dauphiné » qu'elles n'ont pas encore abrogé, alors que les provinces ont été supprimées plus d'un an auparavant.

Dans un des précédents nos, des affiches de la ci-devant province de Dauphiné, nous avons lu que les russes, les turcs, les suédois, les prussiens, les autrichiens, les anglois, hollandais, les piémontais, les espagnols, les hessois, fournissaient une armée considérable pour envahir la France. Pour donner plus de vraisemblance à cette affirmation, et ranimer les espérances des aristocrates, il aurait fallu ajouter que les chinois, les persans, les iroquois, les algonthins et les habitants de la lune fournissaient aussi leur contingent.

¹⁴⁴

L'humour est donc utilisé ici comme une arme et ce procédé est souvent utilisé par les journalistes de la Révolution française. Qu'ils soient de droite ou de gauche, les organes satiriques qui dénoncent l'ennemi en le ridiculisant se multiplient après 1789. Le très célèbre *Père Duchesne* du journaliste Hébert en est l'exemple type. Sa langue, vulgaire et grossière est proche de celle des sans-culottes, car le rédacteur s'adresse directement au peuple, dans la langue des faubourgs. Il rédige des pamphlets en multipliant les mots orduriers et cela plait ! Il appelle sa feuille *Le père Duchesne*, du nom d'un personnage alors légendaire, sorte de Guignol qui représentait l'homme du peuple, dénonçant tous les abus et les injustices faites aux petites gens.¹⁴⁵ Mais l'humour est également exploité par les journaux royalistes : *La rocambole des journaux* adopte un ton léger et humoristique qui ridiculise les jacobins par des chansons, vers, et jeux de mots en tout genre. Sous la plume de ses rédacteurs, le portrait de Mirabeau devient : « *La noirceur de son âme égale à son génie, sa mort est le seul bien qu'il fit à sa Patrie.* »¹⁴⁶

Voici l'exemple du type d'article que diffusent les *Affiches*, guère appréciés par le *Journal Patriotique* :

Francfort-sur-le-Mein. [...] On assure que déjà 9 bataillons sont en marche et s'avancent vers l'Alsace. Depuis huit jours, on publie hautement ici qu'avant trois mois la nation française n'aura plus de Constitution [...].

¹⁴⁷

Notons que cet article a été emprunté à un journal parisien, le *Courrier français*, dont nous étudierons la tendance dans une prochaine partie. Dès le numéro suivant, le *Journal Patriotique* réagit, par le biais d'un lecteur anonyme (existe-il vraiment ?) pour défendre l'idée que la Constitution qui vient d'être achevée est intemporelle. Et si les *Affiches*, comme

¹⁴³ *Journal Patriotique*, 23 août 1791.

¹⁴⁴ *Journal Patriotique*, 6 août 1791.

¹⁴⁵ C. Bellanger (dir.), *Op.cit.*, p. 456.

¹⁴⁶ J.P. Bertaud, *Les amis du roi...Op.cit.*, p. 96.

¹⁴⁷ *Affiches du Dauphiné*, 23 février 1792.

on l'a vu, ont emprunté leur article à un autre périodique, ce sont bien elles qui sont visées. Le ton employé est particulièrement violent, et les attaques, ciblées :

Au rédacteur du journal. Monsieur, permettez que je vous prie encore d'insérer dans votre prochain numéro mes réflexions sur l'affiche de la ci-devant province de Dauphiné du jeudi 23 du courant, n°24, art. Francfort-sur-le-Mein, où il est dit : « On publie hautement ici qu'avant trois mois la nation française n'aura plus de constitution ». D'abord je crois qu'effectivement cette constitution, vrai fléau du rédacteur, ne sera plus constitution française parce qu'elle sera universelle : voilà sans doute ce qu'il a voulu dire. Si, au contraire, il veut parler de sa défaite, dites à ce fripier de mauvaise foi, que malgré les lambeaux aristocratiques de différentes couleurs dont sa feuille est conque, que le français sera toujours libre, que la déclaration des droits de l'homme est gravée dans tous les cœurs en traits ineffaçables, et qu'ils ont, ou auront chacun une pique ; qu'ils ne craignent pas les 160 000 hommes Autrichiens, non plus que les 100 000 hommes de Prusse, et encore moins les 16 000 Hessois qu'il nous annonce dans ce même numéro. [...].¹⁴⁸

Ce dernier article, tiré du *Journal Patriotique* de mai 1792 est intéressant car il rend compte d'un fait nouveau, à Grenoble :

Dimanche dernier, une députation de cardinaux du faubourg s'est rendue au café fréquenté par les aristocrates, après une courte harangue, qui a fait évacuer ledit café, les membres de la députation ont placé la cocarde tricolore sur les trois glaces qui décorent le café. Celle du milieu porte cette inscription significative : « malheur à celui qui ne me respectera pas. » Delà cette députation s'est transportée chez l'imprimeur des affiches aristocratiques de cette ville, pour l'inviter à ne rien mettre dans sa feuille qui puisse donner des alarmes aux citoyens, tourner en ridicule les autorités constituées, en un mot, ne plus être l'écho de tous les journalistes perfides, qui ne cherchent qu'à semer le trouble parmi mes citoyens.¹⁴⁹

Cet article témoigne de véritables manœuvres d'intimidation envers le parti adverse. La cocarde tricolore est ici clairement mise en avant : elle est le « *symbole concret d'un patriotisme naissant et enthousiaste et devient vite un signe d'engagement politique* », d'après Albert Soboul¹⁵⁰. D'après le rédacteur, une simple « harangue » fait fuir des citoyens de leur café habituel. On peut raisonnablement mettre en doute cet élément, et penser que des menaces ont pu être proférées, à cette occasion, à l'encontre de ces citoyens qualifiés maintes fois d'« *aristocrates* ». Mais ce qui est frappant à la fin de cet extrait, c'est de découvrir ce groupe de « *cardinaux* » qui se rend chez Giroud pour l'intimider. On voit ainsi qu'en 1792, les méthodes d'affrontement ont évolué, et le *Journal Patriotique* ne s'en cache pas. Cela correspond à un glissement politique du groupe majoritaire à Grenoble : on est passé d'un mouvement modéré proche de Barnave et des Feuillants, à un patriotisme révolutionnaire populaire. Cette évolution du contexte politique n'est d'ailleurs pas confinée à la province. Au niveau national, les groupes majoritaires à l'Assemblée se sont succédés, et le mouvement jacobin se radicalise au fil des années.

Il est d'autre part curieux de constater une implication d'ecclésiastiques dans ce conflit, d'ordre politique jusqu'alors. En réalité, ce groupe de cardinaux correspond à une mouvance de sans-culottes, nouvellement apparue sur la scène grenobloise, représentée par l'association dite des Cardinaux¹⁵¹. Loin d'être des hommes d'Eglise, ce sont en réalité des ouvriers, issus du faubourg Très-Cloître, qui circulent dans la ville pour propager les idées des sans-culottes.

¹⁴⁸ *Journal Patriotique*, 26 février 1792.

¹⁴⁹ *Journal Patriotique*, 8 mai 1792.

¹⁵⁰ A. Soboul (dir.), *Op. cit.*, p. 241.

¹⁵¹ R. Chagny dans V. Chomel (dir.), *Histoire de Grenoble...Op.cit.*, p. 231.

o Les *Affiches* se défendent et contre-attaquent

Tous les cas cités en exemple jusqu'à présent, témoignent de l'agressivité du *Journal Patriotique* envers son confrère. C'est toujours lui qui « attaque » le premier, la rédaction des *Affiches* lui répondant par articles interposés, afin de se disculper. Ce ton et cette politique du « juste milieu » sont d'ailleurs l'une des constantes du parti modéré, dont les députés qui poursuivent l'œuvre de Mounier après son retrait ont fait l'objet d'une étude de R. Griffiths¹⁵².

Il est vrai que durant les trois années de cohabitation entre les deux périodiques, le *Journal Patriotique* est, de loin, le plus agressif envers son adversaire. Mais les *Affiches* savent aussi frapper ou provoquer par leurs articles lorsqu'elles l'estiment nécessaire, ce que nous allons illustrer à présent.

Dans ce premier extrait, les *Affiches* interviennent dans leurs colonnes afin de souligner une inexactitude de leur confrère, qui lui, il est vrai, est un habitué de ces pratiques. Le reproche est très léger, l'objectif des *Affiches* étant de se montrer bienveillantes, et soucieuses du bien public. Cela montre, d'autre part, l'attention quotidienne que porte la rédaction des *Affiches* à la lecture du *Journal Patriotique*.

Le Journal Patriotique du samedi 2 avril, a donné un extrait du jugement rendu par le tribunal du district de Grenoble dans l'affaire du P. Elisée, religieux chirurgien en chef de l'hôpital militaire et de la Charité de cette ville. Comme cet extrait est incomplet, voici littéralement quel a été le prononcé du tribunal : [...]¹⁵³

L'extrait qui suit est d'une autre nature puisqu'il donne la parole à un notable grenoblois, un certain Berthier, receveur du district. On peut déjà mettre en avant l'importance de cette fonction puisque la rédaction des *Affiches* lui consacre une place non négligeable de sa feuille, et ce, à plusieurs reprises.

Au directeur de ces Feuilles. M., je ne sais si vous avez lu l'abominable diatribe que le Rédacteur du Journal Patriotique s'est permise contre moi dans son dernier numéro. Quoi qu'il en soit, je vous prie de prévenir le public que je me justifierai pleinement dans le prochain numéro. Le masque hypocrite, dont se couvre cet infâme calomniateur, je l'arracherai d'une main hardie, et je donnerai à juger au public, qui de ce téméraire prestolet ou de moi est le mauvais citoyen. Veuillez, Monsieur, insérer cette lettre dans votre N° de demain. J'ai, etc., signé, BERTHIER, receveur du district. Grenoble, 15 octobre 1791.¹⁵⁴

L'impression donnée est celle d'un règlement de comptes, le langage utilisé étant d'une grande violence, et dirigé vers une personne en particulier. L'affaire n'est pas terminée : le numéro du 18 octobre publie une nouvelle adresse de Berthier, qui annonce la parution de pièces justificatives dans le but de se disculper. Ces pièces sont reproduites dans les *Affiches* du 20 octobre, dont le quart de la surface imprimée est consacré à cette affaire privée. Evidemment, les intérêts se confondent dans cette affaire, sans quoi le journal aurait minimisé l'intervention de ce notable. Tout ce qui peut faire du tort à ce concurrent particulièrement tenace, intéresse Giroud et son équipe, qui ouvre volontiers ses colonnes aux citoyens mécontents du *Journal Patriotique*, surtout s'ils bénéficient d'une notabilité particulière.

Voici à présent un article issu d'un numéro de janvier 1792, où le rédacteur proclame ses valeurs, sa manière de travailler et de construire ses *Affiches*. L'en-tête consacré à cette annonce est d'une longueur exceptionnelle, nous en présentons ici un extrait :

¹⁵² R. Griffiths, *Le centre perdu. Malouet et les « monarchiens » dans la Révolution française*, Grenoble, PUG, 1988.

¹⁵³ *Affiches du Dauphiné*, 10 avril 1791.

¹⁵⁴ *Affiches du Dauphiné*, 16 octobre 1791.

Nous croyons devoir rompre, une seule fois, le silence sur les calomnies habituelles que quelques personnes débitent contre nos Feuilles. L'excès auquel on les a portées dernièrement, nous y force ; car (nous osons le dire) on a voulu exciter contre nous des violences, des atrocités ; et pour y parvenir, on a redoublé les suppositions, les impostures. Mais un seul mot doit confondre les auteurs de ces manœuvres, et dissuader ceux de nos concitoyens qu'ils ont voulu égarer. Le plan de notre journal (généralement estimé nous pouvons le dire), est d'offrir un résumé de tous les papiers publics et de rassembler toutes les nouvelles, tous les faits, toutes les opinions qui s'y trouvent rapportées. Nous les copions textuellement, et sans autre retranchement que celui des réflexions qui pourraient déplaire à un parti quelconque. Nous ne cherchons point, du reste, ainsi qu'on veut le persuader, à nous écarter du sens de la révolution ; car les journaux que nous copions le plus, et qui forment la base de nos Feuilles sont : [...]. Or il est connu que tous ces journaux-là sont entièrement dévoués à la Constitution. Tout lecteur impartial, au contraire, a dû remarquer que quant aux autres journaux (et notamment l'Ami du roi et la Gazette de Paris, auxquels on semble nous reprocher de nous attacher de préférence, nous ne les citons et copions que rarement, et avec la plus extrême sobriété ; [...]. Nous avons, au surplus, grand soin, quand les journalistes quelconques, sont contredits dans leurs assertions, de publier les démentis qu'on leur donne, ou leurs propres rétractations. Enfin, nous ne publions rien, sur manuscrit qui ne soit signé, ou qui ne soit avoué et reconnu par l'auteur, s'il est question d'imprimés et par conséquent conforme à toutes les règles de la responsabilité. En voilà, sans doute, assez pour notre justification ; et pour la compléter, nous n'ajouterons qu'un mot. Nos ennemis ont osé nous accuser de falsification, ou d'altérer les Journaux que nous citons : eh bien ! Nous les défions de pouvoir indiquer un seul fait, un seul passage que nous n'ayons pas copié fidèlement, et très fidèlement, sauf les réflexions, que les bornes de ces Feuilles ne permettent pas d'y insérer toujours, ou sauf les diatribes qui peuvent blesser une opinion qu'elle quelle soit. Au reste, encore, rien ne prouve mieux notre impartialité, que la contradiction des nouvelles qui a lieu presque dans chacun de nos numéros, par une suite de notre attention à rapporter le dire ou les versions de tous les papiers, indistinctement. Et rien ne démontre mieux, en même temps, l'insigne mauvaise foi et l'horrible vexation de nos calomniateurs.¹⁵⁵

Le premier élément que l'on peut souligner est le « on » impersonnel utilisé par le journaliste pour désigner ses adversaires. Adversaires dont on peut mettre en doute la pluralité car il s'agit probablement uniquement de la Société patriotique, dont les idées sont diffusées par le journal. Cette accusation vise peut-être aussi certains fonctionnaires municipaux responsables de plusieurs procès intentés aux *Affiches*, nous le verrons plus tard. Afin de contrer ses « mystérieux » détracteurs, le journaliste explique la tendance et les choix rédactionnels des *Affiches*. N'étant qu'une « compilation » de l'ensemble des journaux existant, tous bords confondus, personne ne peut l'accuser d'être partisane ! Pour prouver ce qu'il avance, il donne la liste, quasi exhaustive, des journaux-sources, sur lesquels nous nous pencherons prochainement. Le signe de ralliement, nous l'avons vu, entre patriotes, est l'adhésion sans faille à la Constitution. Giroud utilise justement cet argument et la phrase « *nous écarter du sens de la Révolution* » va dans ce sens. Néanmoins, tous les révolutionnaires n'avaient pas la même conception et les mêmes espoirs, quant au cataclysme qu'ils étaient en train de vivre. Le « *sens de la Révolution* » est donc un terme assez vague, employé par les *Affiches* afin de montrer qu'une adhésion commune aux valeurs de la Révolution existe. Le dernier argument exposé est intéressant : le rédacteur présente ce périodique comme s'il était, en somme, une tribune ouverte aux débats de toute nature, dont le temps de parole de chaque concurrent était soigneusement réparti, équitablement. Remarquons, enfin, le « défi » lancé par les *Affiches* à quiconque dénicherait entre leurs lignes des termes falsifiés ou dénaturés, défi imaginé afin de persuader le public de leur sincérité.

Quelques semaines plus tard, les *Affiches* poursuivent leur leçon, dans une note où elles critiquent le *Journal Patriotique* :

[...] Nous avons déjà porté le défi, et nous le renouvelons de citer un seul de ces articles qui ne se trouve en effet, et même presque toujours littéralement, dans les feuilles (quelles qu'elles soient) d'où nous annonçons que nous l'avons tiré. Ce défi est, jusqu'à présent, resté sans réponse et nous sommes

¹⁵⁵ *Affiches du Dauphiné*, 26 janvier 1792.

bien sûrs que, par la suite, on n'y répondra pas d'avantage. On lit aussi dans quelques autres journaux de la capitale, des calomnies du même genre, dirigées contre nos feuilles, et qui ne sont que la répétition littérale, ou à peu près, de celles qui ont eu lieu dernièrement à Grenoble.¹⁵⁶

Si le rédacteur insiste autant sur l'authenticité de ses sources, c'est qu'il a été de nouveau attaqué sur ce point, élément qui lui tient à cœur. En effet, les *Affiches* ont rappelé à de nombreuses reprises, leur souci de résumer l'ensemble de la presse française, sans exception, de manière à constituer un aperçu des diverses tendances du moment.

À la décharge du périodique, S. Arnaud, qui cite un ouvrage de R. Gérard apporte une information de nature à confirmer cette impression : « *René Gérard souligne la performance des Affiches du Dauphiné dans ce domaine. Selon lui, le journal dauphinois est un modèle pour l'époque car il consacre un tiers de sa parution à une revue de presse très complète, précisant à chaque fois la mention du journal auquel il a emprunté [...]* »¹⁵⁷.

En outre, on apprend que le journal compte des détracteurs à Paris également, signe d'une audience manifeste, et d'un fait nouveau : les journaux parisiens semblent s'intéresser à la presse de province. Toutes les critiques formulées à l'égard des *Affiches du Dauphiné*, finissent par avoir des conséquences : le journal va être attaqué à plusieurs reprises par la municipalité, suite aux diverses plaintes déposées contre lui.

b) Les différents procès et la chute des *Affiches du Dauphiné* : un journal trop à droite ?

Le 17 juillet 1792, paraît le dernier numéro des *Affiches du Dauphiné*, après une longue existence de dix-huit ans. Ce cycle s'achève par une simple note, à peine visible, clôturant ce numéro de quatre pages : « *AVIS à nos souscripteurs. Nous les prévenons que nous suspendons nos feuilles ; lorsque nous les reprendrons, nous les en préviendrons et nous leur tiendrons compte de l'interruption* ».

Quelles sont les raisons de cette chute brutale ? Quelle est, d'autre part, la responsabilité de leur concurrent dans cette affaire ? Alors que les *Affiches* étaient parvenues à surpasser le cap mouvementé des premières années de Révolution, en se modernisant et en s'ouvrant à la politique, elles sont soudainement prohibées par un arrêté municipal.

Cependant, leur interdiction, si soudaine semble t-elle, n'est pas sans précédents. Depuis février 1790, la municipalité est acquise au parti patriote. Les élections qui se sont succédées par la suite, n'ont pas inversé la tendance, et les patriotes sont largement majoritaires à la tête des instances municipales dirigeantes. Jean-Joseph Mounier, principal appui de Giroud du côté monarchien, a quitté le pays en mai 1790 et l'abolition des Parlements, le 24 mars 1790¹⁵⁸, a définitivement isolé les *Affiches* en terme de soutiens institutionnels. Elles se trouvent d'autre part, en position délicate puisqu'elles comptent à Grenoble de nombreux opposants, encouragés par le zèle de la Société patriotique.

o Le jugement du 14 mai 1790

Ce jugement survient peu de temps après les débats qui ont agité la société grenobloise et occupé les colonnes des journaux, à l'occasion des différentes fédérations de ce printemps 1790. La municipalité nouvellement élue ne tarde pas à inquiéter le journal, accusé de

¹⁵⁶ *Affiches du Dauphiné*, 9 février 1792.

¹⁵⁷ R. Gérard, *Un journal de province sous la Révolution. Le journal de Marseille de Ferréol Beugeard*, Paris, 1964, cité dans S. Arnaud, *Op.cit.*, p. 38.

¹⁵⁸ J. Tulard (dir.), *Op.cit.*, p. 1021.

propager des idées « aristocratique ». Le Conseil général de la commune prononce un arrêté contre Giroud le 14 mai :

Il est « *fait inhibition et défense au sieur Giroud, imprimeur, ainsi qu'à tous les imprimeurs, libraires et colporteurs, d'imprimer, publier, distribuer ou colporter aucun écrit contraire au respect et à la soumission qui sont dus aux décrets de l'Assemblée nationale, ou tendant à exciter le trouble et la fermentation, à peine d'être responsables des désordres que pourraient occasionner de pareils écrits et d'être poursuivis extraordinairement comme perturbateurs publics* »¹⁵⁹.

Dans les jours qui suivent, les *Affiches* entretiennent une polémique avec leur confrère sur le sermon d'un prédicateur marseillais, mais aucun commentaire n'apparaît sur leur procès, elles ne s'en vantent pas... Le *Journal Patriotique* n'est pas plus loquace, curieusement.

Il est donc difficile de connaître le chef d'accusation pour ce premier jugement, mais il semble que l'affaire n'ait pas eu un grand retentissement, auquel cas le farouche adversaire des *Affiches* aurait sans nul doute soulevé la question.

o Le jugement du 3 décembre 1790

Un second jugement intervient dans le cadre du conflit qui oppose l'évêque Dulau d'Allemands aux autorités locales, à propos de l'application de la Constitution Civile du clergé. Nous savons que le Clergé grenoblois, pour une large majorité, est favorable à la Constitution et à ses réformes. Mais la Constitution Civile du Clergé compte quelques opposants, parmi les notabilités dauphinoises : Dulau d'Allemands, nommé par Louis XVI en 1789, ainsi que ses vicaires généraux, sont formellement opposés à ce nouvel ordre des choses, qui ébranle l'Eglise de France, dès le mois de juillet.

Gilles Feyel écrit que la municipalité de Grenoble, « *exerçant la police* » condamne Pierre Maire, colporteur, à 3 livres d'amendes, Giroud « *imprimeur et directeur des Affiches* » à 2000 livres d'amende « *pour avoir imprimé et distribué des écrits incendiaires et contraire au respect dû aux décrets de l'Assemblée nationale, sans nom d'auteur et d'imprimeur* » et dénonce les vicaires généraux de l'évêque d'avoir fait distribuer ces écrits et protesté contre les décrets constitutionnels¹⁶⁰.

Seulement dix jours plus tard, les *Affiches* rendent compte de ce jugement, qui semble être plus sévère que celui du mois de mai :

Avis du Sieur Giroud, imprimeur-libraire à Grenoble, au sujet du jugement municipal qui vient d'être rendu contre lui, relativement à la rédaction de ses feuilles ou Affiches du Dauphiné, et relativement à une 5^e édition, faite par lui, de la DECLARATION de M. l'évêque de Soissons, adressée à MM. les directeurs du département de l'Aisne, en réponse à leurs lettres et actes de délibération, du 8 octobre ; ensemble de la LETTRE de MM. les recteurs (ou curés), et autres prêtres de l'évêché de Quimper, réunis pour les obsèques de feu M. l'évêque de Quimper, écrite à MM. les administrateurs du département de Finistère, le 5 octobre 1790, etc. Je ne ferai pas connaître ici les détails de ce jugement ; je ne l'insérerai pas non plus dans mes feuilles, quoiqu'il ait fait beaucoup de sensation ; il est, au reste, imprimé et répandu avec profusion. L'objet de cet avis, est uniquement d'annoncer que j'en appelle ; que ma défense sera bientôt publique ; et de prier mes concitoyens de vouloir bien suspendre toute impression défavorable qu'ils pourraient avoir conçue contre moi, d'après la lecture, soit du jugement, soit de ce qui le précède. [...] et l'intérêt que ma cause inspire, d'ailleurs, peut aussi me rassurer sur le succès de ma justification. Je dois, sans doute, à mon juste empressement pour cette justification, à la sensibilité et à la reconnaissance dont je suis pénétré, de publier la lettre suivante : « Grenoble, ce 9 décembre 1790. M. Un grand nombre de citoyens de cette ville, instruits du jugement prononcé contre vous, par la municipalité, le 3 de ce mois, ont saisi cette occasion de vous donner une marque publique de leur estime, et de l'intérêt que vous leur avez inspiré. Ils se sont empressés de consigner, à votre

¹⁵⁹ G. Feyel (dir.), *Dictionnaire de la presse...Op.cit.*, p. 382.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 383.

décharge, l'amende et les dépens auxquels vous avez été condamné. Chargés de vous en adresser la quittance, nous nous félicitons d'être les organes du suffrage honorable que vous avez mérité. [...] Signé, CHANCIAC fils ; JAYET ; DUPARC ¹⁶¹

On y apprend la nature exacte des faits reprochés à Giroud (puisque c'est bien toujours lui qui est condamné). En effet, plus que l'impression des *Affiches du Dauphiné*, ce dernier reconnaît avoir publié d'autres types de documents : des correspondances émanant d'ecclésiastiques de divers départements de France. On devine qu'il s'agit de protestations de certains membres du clergé, qui s'adressent à leur hiérarchie civile en dénonçant la Constitution Civile du clergé. Giroud déclare, par la suite qu'il ne reconnaît pas ce jugement et qu'il compte faire appel. Il affiche clairement ses soutiens, souhaitant les faire passer pour très nombreux, en publiant cette lettre de sympathie à son égard.

Comment réagit le *Journal Patriotique* de son côté ? Il ne consacre aucune ligne à ce procès, mais un article inséré dans le numéro du 7 décembre, nous éclaire sur sa vision du conflit, à l'échelle locale :

Nous avons promis, dans le dernier numéro de rapporter le décret de l'Assemblée nationale contre les évêques, curés et autres prêtres qui forment une ligue contre la Constitution civile du Clergé ; [...] Des prélats ambitieux, enragés de ce qu'on leur a ôté des biens temporels, qui n'auraient jamais dû être leur apanage, des prêtres ignorants et fanatiques, qui osent s'unir à eux, ne rougissent pas de se couvrir du voile de la religion, pour prêcher dans les quatre coins de l'empire français la désobéissance et l'insubordination. [...] Pourquoi encore ? Parce qu'on supprime des membres ecclésiastiques qui existaient plutôt pour le déshonneur que pour l'utilité de notre religion. [...] ¹⁶²

Ce dernier se place donc dans la droite ligne des patriotes, qui souhaitent cette réforme du clergé, et semblent approuver avec enthousiasme, tous les décrets de la Constituante. Bien qu'il ne vise pas les *Affiches* de Giroud, on peut avancer l'idée qu'il lui répond indirectement, en lui démontrant le bien fondé de cette mesure, qui va assainir le clergé français.

o Le jugement du 11 juillet 1791

Le *Journal Patriotique* publie un article relatif à une nouvelle condamnation, en juillet 1791 :

Tribunal de police de Grenoble. Le sieur Giroud, imprimeur-libraire contrevenant aux ordonnances de police, et notamment aux jugements rendus contre lui par le conseil général de la commune, le 14 mai 1790, et par le corps municipal, le 3 décembre suivant, en distribuant de prétendus « bulles du pape » et une brochure incendiaire et séditieuse, ayant pour titre : « Dénonciation aux catholiques, etc., etc., a été condamné, le 11 de ce mois, à une amende de 600 liv., et le sieur Franque, son commis, contrevenant également aux ordonnances de police, en faisant l'envoi de ces brochures, a été condamné à une amende de 72 liv. ; les amendes applicables, savoir : la moitié au profit des pauvres, l'autre moitié au profit des commissaires etc. etc. La municipalité ne cesse de donner des exemples du zèle le plus pur, pour maintenir dans cette ville l'ordre et la tranquillité publique ; [...] ¹⁶³ .

Giroud est accusé d'avoir « *contrevenu aux ordonnances de polices* », pour le motif d'avoir distribué de fausses « *bulles du pape* » ainsi qu'une « *brochure incendiaire et séditieuse* ».

C'est donc, une fois de plus, sur une polémique religieuse qu'est fondé le procès de Giroud, ainsi que celui de son commis. Cette association entre affaires religieuses et noblesse, ou « aristocratie », tant haïe par les jacobins, n'est pas une nouveauté. La presse royaliste elle-même, crée l'amalgame, comme le souligne L. Coudart dans son étude sur la *Gazette de Paris*, dont le rédacteur, De Rozoi « *désigne noblesse et clergé, qu'il décrit comme formant*

¹⁶¹ *Affiches du Dauphiné*, 12 décembre 1790.

¹⁶² *Journal Patriotique*, 7 décembre 1790, voir Annexe 3, p. 107.

¹⁶³ *Journal Patriotique*, 16 juillet 1791.

un tout et qu'il unit dans un même combat, à la vindicte révolutionnaire. »¹⁶⁴ Suite à de tels écrits, les catholiques sont perçus comme des traîtres par une tranche de la population, dont l'idée est entretenue par les jacobins.

Les *Affiches* réagissent le lendemain, 17 juillet, alors que leur procès a eu lieu le 11, soit une semaine auparavant. On voit donc clairement que c'est l'intervention du *Journal Patriotique* qui pousse les rédacteurs à publier cet avis, et non leur procès, puisqu'elles l'auraient diffusé dans un numéro précédent. En en-tête :

Avis du Sieur Giroud, imprimeur-libraire, sur le jugement qui vient d'être rendu et affiché contre lui par le tribunal de police de Grenoble. Ce n'est point à moi de chercher à concilier les dispositions excessivement rigoureuses de ce jugement, avec la liberté de la presse, qui a lieu dans tout le royaume, ensuite des décrets de l'Assemblée nationale. Tout ce que je puis dire, c'est que je ne crois pas à beaucoup près, avoir jamais abusé de cette liberté, quoiqu'elle soit entièrement illimitée. J'espère que les détails dans lesquels j'entrerai sur ce sujet, dans ma feuille suivante, ou la prochaine fixeront, à cet égard, l'opinion publique ; et que je n'en conserverai pas moins l'estime de tous mes concitoyens.¹⁶⁵

Le journaliste plaide coupable. Il accuse les juges grenoblois d'être particulièrement sévères, et en décalage avec le reste du pays, dont les lois ont été dictées par les travaux constitutionnels. Il faut souligner d'autre part cet emploi de la première personne du singulier, tellement insolite dans les colonnes des *Affiches*, qu'il dénote une implication directe de l'auteur.

La liberté de la presse, thème fondamental et novateur est ici invoquée. Affirmée par l'article XI de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, elle a été le déclencheur d'une croissance phénoménale du nombre de périodiques, à l'aube de la Révolution française. Mais les journaux sont-ils libres au sens où nous l'entendons actuellement ? La liberté de la presse est revendiquée à plusieurs reprises par les périodiques dauphinois, au cours de notre période d'étude :

Par les *Affiches du Dauphiné* :

Nous prévenons, de nouveau, le public que les articles insérés dans ces feuilles, autres que ceux qui sont extraits des Journaux, sont tous donnés par des personnes connues, ou dignes de foi ; qu'aucun n'est admis sans signature, et que nous croirions manquer à la liberté de la presse, si nous les refusions, lorsqu'ils sont accompagnés de ce préalable [...] ¹⁶⁶

Mais aussi par le *Journal Patriotique* : « *La liberté de la presse doit être, comme toutes les autres libertés, protégée par la loi [...]* »¹⁶⁷.

Les *Affiches* se défendent donc, dans cet article, en citant la liberté de presse, mais elles reconnaissent que cette liberté peut générer des « abus ». C'est d'ailleurs l'opinion largement admise à l'époque, même si, jusqu'en août 1792, la presse ne connaît aucune législation visant à restreindre cette liberté. La pratique est, certes, légèrement différente, puisque des procès sont intentés à des organes de presse, à l'image des *Affiches du Dauphiné*. Dans son dictionnaire, Albert Soboul souligne ce contexte ambigu : « *Sous ce régime libéral il y eut cependant des entraves à la liberté de la presse : le peuple brûla des numéros des Actes des Apôtres ou de l'Ami du roi et Marat fut décrété de prise de corps par la municipalité de Paris le 29 janvier 1790. La crise consécutive à la fuite du roi et son issue tragique par la fusillade*

¹⁶⁴ L. Coudart, *Op.cit.*, p. 405.

¹⁶⁵ *Affiches du Dauphiné*, 17 juillet 1791.

¹⁶⁶ *Affiches du Dauphiné*, 19 janvier 1792.

¹⁶⁷ *Journal Patriotique*, 3 mai 1791.

*du Champ de Mars entraîna une première vague de répression contre la presse républicaine : le Républicain, le Journal du club des Cordeliers et la Bouche de Fer furent interdits et leurs auteurs pourchassés fin juillet. Mais aucune mesure restrictive d'ordre général ne fut prise avant le 10 août 1792. »*¹⁶⁸

Dans son article du 17 juillet, Giroud promet des détails sur son jugement, et il les publie deux numéros plus tard, par un long article d'une page entière ;

Exposition du Sieur Giroud, concernant le jugement rendu et affiché contre lui, le 11 de ce mois, par le tribunal de police de Grenoble. [...] Quelques livres que soient maintenant par-tout les opinions, et leur manifestation, je ne me permettrai ici qu'une réflexion, me réservant ce faire valoir à l'audience tous mes autres moyens. Sous l'ancien régime, quoique la liberté de la presse fut limitée ; quoique les imprimeurs et les libraires ne pussent rendre public aucun ouvrage, sans en avoir obtenu la permission, les tribunaux cependant, lorsqu'il paraissait un ouvrage illicite, faisaient afficher une défense de le vendre, avant de rechercher les délinquants ; ou plutôt, il n'y avait de délinquants que ceux qui contrevenaient à la défense. Ne paraîtrait-il pas bien plus juste encore, aujourd'hui, de défendre authentiquement les ouvrages dont on veut arrêter la circulation, puisque tous sont censés permis, puisque l'assem. nation. Veut toujours une entière liberté, et qu'il est naturel que l'on se croie à l'abri sous cette intention manifeste de sa part ?¹⁶⁹

Le rédacteur dénonce la prétendue liberté instaurée par l'Assemblée Nationale. Il condamne le vide juridique existant, et ses dérives. Il déclare que l'ordre ancien était plus « juste », la nouvelle législation étant insidieuse, car elle dissimule des restrictions. Pour résumer sa pensée : sous l'Ancien Régime, on savait ce qui était permis et ce qui ne l'était pas.

Son discours prend ici une tonalité contre-révolutionnaire puisque ces idées sont largement développées par les royalistes, et notamment par leurs organes de presse, bien étudiés par Jean-Paul Bertaud¹⁷⁰. D'autre part, il prend clairement position contre la « gauche » puisque dans une note de bas de page, il rapporte une discussion lors de son procès, entre « *des membres du côté gauche principalement* » qui sont satisfaits de la liberté telle qu'elle a été proclamée en août 1789. Cette prise de position marque une inflexion importante, dans la rédaction des *Affiches du Dauphiné*, qui ne se contente plus de rapporter l'opinion d'autrui, avec « modération et impartialité ».

o Le jugement du 16 juillet 1792

Le 16 juillet 1792, invoquant la loi qui déclare la partie en danger, le Conseil général de la commune prend un arrêté qui « *fait défenses au Sr Giroud, imprimeur-libraire de cette ville, de continuer l'impression et la distribution de sa feuille périodique intitulée Affiches, annonces des départements de l'Isère, de la Drôme etc., comme aussi de distribuer le Courier extraordinaire* »¹⁷¹

S'en est terminé pour les *Affiches du Dauphiné*. Sans plus d'explication que la courte formule citée en début de paragraphe, elles disparaissent de la scène grenobloise, laissant une place de choix à leur adversaire. Le *Journal Patriotique* fait preuve d'une extrême discrétion suite à cette décision de justice, puisque il ne publie aucun commentaire.

C'est donc lors de ce quatrième procès, que le périodique dauphinois disparaît définitivement. La municipalité de Grenoble a mis fin à cet organe de presse, dont les vues étaient trop « aristocrates » à son goût. En effet, on constate indéniablement, un glissement des *Affiches*

¹⁶⁸ A. Soboul (dir.), *Op. cit.*, p. 859.

¹⁶⁹ *Affiches du Dauphiné*, 21 juillet 1791.

¹⁷⁰ J.P. Bertaud, *Les amis du roi...Op.cit.*

¹⁷¹ G. Feyel (dir.), *Dictionnaire de la presse...Op.cit.*, p. 384.

vers des opinions de droite, au fil de la période d'étude. Pour Stéphanie Arnaud¹⁷², cette « droitisation » est précipitée à la fin de l'année 1791, lorsque le journal de Giroud se détache des idées monarchiennes ayant guidé sa ligne éditoriale jusque là. Face à une équipe municipale qui de son côté, évolue vers une politique de plus en plus jacobine, le choc est accentué jusqu'à la rupture. Le *Journal Patriotique*, s'il n'a pas joué de rôle direct dans cette condamnation, a été un acteur central de cette lutte. Il a mis en lumière et dénoncé nombre de prises de positions des *Affiches*, avec lesquelles il était en désaccord. D'autre part, les moyens utilisés pour ce combat, parfois très violents, correspondent à une lutte véritablement politique, aux enjeux bien définis, et non pas un simple échange d'opinions. Mais si l'on pourrait croire aisément à sa victoire, il n'en est rien, puisqu'il connaît lui-même de nombreuses difficultés.

c) Les difficultés du *Journal Patriotique* : des restructurations profondes

En ce printemps 1792, alors que les *Affiches du Dauphiné* se radicalisent du côté droit, le *Journal Patriotique* mentionne plusieurs affaires relatives à des difficultés internes. L'article qui suit date de mars 1792, et il présente une adresse qui fait justement ressortir ces tensions :

À M. Allier, imprimeur. Je n'ai aucune part active ni aucun intérêt personnel au changement qui est survenu dans l'impression du journal. Les économes de la société m'ont dit de porter le manuscrit chez M. Cuchet, je l'ai fait. Ces messieurs n'ont agi que d'après une délibération de la société, qui trouve une économie de 360 liv. par an, en l'état ; et de six à huit cent livres, si les abonnés continuent à souscrire. Je vous observe que, quand même on m'aurait ordonné de porter le manuscrit chez votre confrère Giroud, j'aurais obéi ponctuellement (malgré ma répugnance), parce que je n'ai aucune volonté, lorsqu'il s'agit des intérêts d'autrui. Signé, Lebreton.¹⁷³

Une réforme est annoncée, celle d'un changement d'imprimeur pour le *Journal Patriotique*. Depuis sa création en 1790, le périodique était imprimé par Joseph Allier, « imprimeur de la Société des Amis de la Constitution ». L'auteur de cette lettre, s'adresse justement à cet imprimeur. Ce « Lebreton », semble appartenir à la Société patriotique, sans doute leur commis ou leur employé, chargé du *Journal Patriotique*. Il est donc parfaitement informé des changements survenus dès le début du mois de mars : il fait part de difficultés économiques qui ont poussé la société à choisir un nouvel imprimeur, Joseph-Marie Cuchet. Ce qui transparaît à travers cette note, est le mode de fonctionnement de la Société. Lebreton veut donner l'image d'un exercice de démocratie exemplaire, où toutes les décisions sont collégiales, et où l'opinion du groupe prime sur les intérêts particuliers. Ce sont justement les valeurs patriotes, appliquées à l'échelle locale. Il est intéressant de souligner par ailleurs, le modèle d'« ennemi public » décerné au propriétaire des *Affiches*. Pour les patriotes grenoblois, il est le parfait exemple de l'aristocrate vil et corrompu, soucieux d'enrichir les riches et de stopper le cours de la Révolution.

Ce changement d'imprimeur se traduit d'autre part par quelques modifications matérielles : le 28 février c'est encore l'imprimeur Allier qui figure au bas de la dernière page du journal, et le 1^{er} mars : « *De l'imprimerie J.M. CUCHET* » l'a remplacé. On remarque aussi l'apparition d'un triple filet orné¹⁷⁴, décorant le titre.

L'article inséré dans le numéro suivant éclaire le public quant aux finances de la société :

¹⁷² S. Arnaud, *Op.cit.*, p. 114.

¹⁷³ *Journal Patriotique*, 4 mars 1792.

¹⁷⁴ G. Feyel (dir.), *Dictionnaire de la presse...Op.cit.*, p. 406.

Les économes de la société patriotique de Grenoble, inculpés lâchement par le Sieur Allier imprimeur, par une lettre imprimée et distribuée à dessein, pour jeter du louche sur une société (qui seule alimentait sa presse par son journal et ses imprimés), répondent au Sieur Allier, 1°, qu'ils ont agi en vertu d'une délibération de la société, 2°, qu'ils se sont transportés plusieurs fois chez lui pour régler ses comptes et pour le solder, mais qu'ils n'ont pas eu le suprême bonheur de le rencontrer, 3°, que sur la lettre qu'il adressa, jeudi dernier, à la société, on s'occupait de lui répondre que son argent était tout prêt et qu'il n'avait qu'à présenter son compte, lorsqu'on apprit que cette lettre était déjà imprimée, et circulait dans les mains de ses amis les aristocrates ; 4°, que le motif qui a forcé la société à quitter cet imprimeur égoïste, est une économie réelle de six à huit cent livres par année, au lieu d'une augmentation de pareille somme qu'il exigeait pour continuer à imprimer le journal. Au surplus, les économes soussignés ont droit de présumer qu'il avait quelques associés pour faire tomber ledit journal. Signé, Compagnon, MARSEAU.¹⁷⁵

Il semble qu'un conflit soit né entre les gestionnaires de la Société et l'imprimeur Allier, ce dernier réclamant une somme que la Société patriotique rechignait à lui verser. L'article évoque une « économie de 600 à 800 livres », le nouvel imprimeur appliquant probablement des tarifs plus abordables pour la société.

Les deux partenaires ne se quittent donc pas en bons termes, d'autant plus qu'une polémique vient s'installer entre eux. Joseph Allier est accusé d'avoir distribué des lettres mensongères, contre la Société patriotique, qui proteste en accusant l'imprimeur de ne songer qu'à ses propres intérêts, démarche, encore une fois, en opposition avec un modèle démocratique réaffirmé. Pire encore, on l'accuse de trahison, et sous des formes à peine voilées, d'avoir pactisé avec le journal ennemi, contre les intérêts de la société.

Les *Affiches du Dauphiné* restent silencieuses sur cette affaire, puisqu'elles n'évoquent ni une hypothétique alliance avec Allier, ni le changement d'imprimeur du *Journal Patriotique*.

Gilles Feyel résume la situation du journal en ce début d'année 1792 : « *Les mesures d'économie (perception des souscriptions en retard, suppression des suppléments...) et l'augmentation du tarif des abonnements ne permettent pas de redresser la situation. Au début de 1792, les négociations avec Allier, qui invoquant le manque d'abonnés, demande une augmentation de 800 livres du prix annuel d'impression, échouent. La société se tourne alors vers Cuchet qui imprime le journal à partir du 1^{er} mars.* »¹⁷⁶

Mais ce changement d'imprimeur, porteur d'espoir pour la Société patriotique ne redresse pas la situation. Au contraire, il va précipiter sa chute, et entraîner sa dissolution. Le 1^{er} juin 1792, Cuchet devient le nouveau propriétaire du *Journal Patriotique*, qui communique la nouvelle à ses lecteurs, deux jours plus tard, en quelques mots :

Le public est prévenu qu'à dater du premier juin, le Journal Patriotique de Grenoble sera rédigé, imprimé et distribué par le Sieur Cuchet, et pour son compte seul ; en conséquence, les personnes qui désireront s'abonner ou faire insérer des avis, voudront bien s'adresser à lui directement. [...].¹⁷⁷

Il semble bien que ce soit les difficultés matérielles de la société qui aient aggravé la situation entraînant la cessation pure et simple du journal. Comment se traduit cet événement sur la ligne éditoriale du journal ? Pour Gilles Feyel, « *le changement d'imprimeur et d'éditeur en mars-juin 1792 ne semble pas se traduire, du moins dans l'immédiat, par une modification de l'orientation, d'autant que le débat sur la guerre et le déclenchement des opérations contribuent alors à la radicalisation de l'opinion.* »¹⁷⁸

¹⁷⁵ *Journal Patriotique*, 6 mars 1792.

¹⁷⁶ G. Feyel (dir.), *Dictionnaire de la presse...Op.cit.*, p. 403.

¹⁷⁷ *Journal Patriotique*, 3 juin 1792.

¹⁷⁸ G. Feyel (dir.), *Dictionnaire de la presse...Op.cit.*, p. 407.

Le nouveau propriétaire choisit de placer la rubrique locale en fin de journal. C'est un signe important car il traduit une inflexion de la ligne éditoriale du périodique, orientée encore d'avantage sur la capitale.

Ce dernier exemple est fait pour montrer, semble-il, les nombreuses épreuves que doivent affronter les journalistes de province, sous la Révolution. À l'image des *Affiches*, de nombreuses feuilles disparaissent suite à leur interdiction, surtout à la fin de l'année 1792 et autour du 10 août¹⁷⁹. Les difficultés économiques sont à l'origine de nombreuses faillites, ainsi que des changements de propriétaires. Enfin, les conflits politiques engendrent la chute de plusieurs organes, notamment de droite. Cette « *guerre des journaux* »¹⁸⁰ n'est pas une spécificité provinciale, loin de là, comme le montrent C. Labrosse et P. Rétat, qui dégagent un modèle national opposant « *aux journaux patriotes, qui osent dire la vérité, les journaux privilégiés* » ou « *autorisés* » qui paraissaient auparavant »¹⁸¹.

L'examen de cette rubrique locale apporte à l'historien de précieux renseignements tel un « *baromètre de l'opinion publique* »¹⁸², d'après la formule d'E. Wauters qui mesure, grâce à la presse provinciale, l'influence des partis locaux.

Ces périodiques sont provinciaux, et cela se manifeste par plusieurs caractéristiques : la rubrique locale, presque toujours placée en tête de journal, s'anime périodiquement, à l'occasion d'événement marquants : élections, fêtes, procès ou affaires diverses. Les récits qui en sont fait sont particulièrement intéressants pour les historiens car ils dévoilent les enjeux associés à ces temps forts de la vie locale. Cela est d'autant plus remarquable, que les deux périodiques étudiés, *Affiches du Dauphiné* et *Journal Patriotique*, ont des idées opposées, et s'affrontent par l'écrit. Mais les données chiffrées montrent bien la prépondérance des nouvelles nationales au sein des périodiques locaux, qu'elles soient des comptes-rendus des séances parlementaires, ou bien des faits divers parisiens. Il s'agit à présent d'étudier ce paradoxe journalistique, le traitement par les journaux isérois de faits essentiellement concentrés sur la capitale, car la Révolution française est une époque où Paris crée l'événement.

¹⁷⁹ C. Bellanger (dir.), *Op.cit.*, p. 502.

¹⁸⁰ C. Labrosse, P. Rétat, *Naissance du journal Révolutionnaire...**Op.cit.*, p. 233.

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 234.

¹⁸² E. Wauters, *Op.cit.*, p 373.

II. À une époque où Paris crée l'événement

Si l'étude réalisée sur le caractère provincial des journaux donne des résultats intéressants, il ne faut pas occulter une réalité bien présente : durant la décennie révolutionnaire, la capitale parisienne est le foyer de tous les bouleversements. Les périodiques provinciaux sont donc soumis à la pression parisienne, qui focalise toutes les attentions. Comme l'explique G. Feyel, les provinces bien reliées à la capitale produisent d'avantage de journaux que les autres¹⁸³. C'est ce qui explique le peu d'intérêt que suscite le fait local dans cette presse de province. À l'époque, la prédominance des nouvelles parisiennes est la règle dans les feuilles locales, et cela est communément admis¹⁸⁴.

Ces journaux sont-ils pour autant des copies de leurs homologues parisiens ? Faut-il voir dans cette presse, dont l'origine est très récente, les successeurs directs des réimpressions de la *Gazette d'Ancien Régime* ? L'objet de cette partie est de répondre à ces interrogations, et de mettre en lumière ce paradoxe : comment, les *Affiches du Dauphiné* et le *Journal Patriotique*, parviennent-ils à concilier cette double exigence, traiter l'ampleur quotidienne du fait parisien, tout en affirmant leur caractère dauphinois, isérois, grenoblois...

La rubrique incontournable pour la diffusion du fait révolutionnaire parisien est le compte-rendu de l'Assemblée Nationale, dont le volume éditorial est toujours significatif. Nous nous attarderons sur la façon de traiter les grands événements nationaux, à la fois pour les *Affiches*, et pour le *Journal Patriotique*.

4) Les comptes-rendus des séances de l'Assemblée Nationale : une rubrique incontournable

Sur les quatre pages en moyenne, que compte chaque numéro des *Affiches*, ou du *Journal Patriotique*, la rubrique intitulée « *Assemblée Nationale* » en utilise, généralement, au moins la moitié. C'est dire l'importance de ces séances quotidiennes aux yeux du public provincial, éloigné de la capitale, durant les premières années de la Révolution. La construction d'une telle rubrique exige des moyens logistiques importants, que nous tenterons de déterminer, puis nous étudierons les rapports entre députés et journalistes, en prenant comme exemple Mounier et Barnave.

L'Assemblée Nationale Constituante est la première assemblée de l'Etat révolutionnaire. Elle est l'héritière des Etats généraux, réunis le 5 mai 1789 à Versailles, transformés en Assemblée Nationale le 17 juin, et en Assemblée Nationale Constituante le 7 juillet. Les députés siègent pendant deux ans à Versailles, jusqu'au 30 septembre 1791, date à laquelle elle se transforme en Assemblée législative, comme l'explique Denis Richet : « *La nouvelle Assemblée - législative- eut une vie courte, coupée en deux phases inégales : d'octobre 1791 au 10 août 1792, elle exerça pleinement, non sans tiraillements internes et périls venus de l'extérieur, sa fonction législative : elle vivait, au fond, sur un pari, celui de la cohabitation avec le roi. Après le 10 août, elle ne fit que survivre jusqu'à la réunion de la Convention le 20 septembre.* »¹⁸⁵

¹⁸³ G. Feyel (dir.), *Dictionnaire de la presse...Op.cit.*, p. xxi.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. xxxi : « Ce que les provinciaux attendent alors de leurs journaux, ce qu'ils attendront pendant toute la révolution, [...] ce sont moins les nouvelles locales – peut-être existe-t-il à leur propos d'autres circuits d'information – que les actualités parisiennes, nationales et étrangères. Ce n'est pas en offrant une information locale peu prisée que les journaux départementaux vont montrer toute leur utilité, c'est bien plutôt en se faisant l'écho des luttes politiques et idéologiques qui vont opposer en province les patriotes locaux aux « aristocrates » [...] ».

¹⁸⁵ F. Furet, M. Ozouf (dir.), *Dictionnaire...Op.cit.*, p. 457.

Les débats et les ouvrages de ces deux assemblées sont relatés sans discontinuité, dans cette rubrique capitale pour les deux périodiques provinciaux.

a) La construction de la rubrique : journaux sources et méthodes typographiques

Dès la tenue des Etats généraux, on note une volonté politique de diffuser la parole des députés à travers le pays. Des dispositions sont ainsi prises afin d'imprimer un procès-verbal régulier. Les députés ont à cœur de laisser une trace authentique de leur travaux dont l'importance, ils le savent, est historique¹⁸⁶. En outre, la curiosité des Français est vive, comme en témoigne le succès des nouvelles feuilles journalistiques. Mais si le procès-verbal officiel indique scrupuleusement tous les décrets adoptés, il est très lacunaire sur les débats et les discussions qui ont cours à l'Assemblée, à raison de deux séances par jour à partir de l'automne 1789. La presse tient donc une place fondamentale.

o Des journalistes à l'Assemblée

Placé directement après la rubrique locale, il n'est pas rare que le compte-rendu des séances de l'Assemblée face la une des journaux grenoblois, et cela, aussi bien pour les *Affiches* que pour le *Journal Patriotique*. Il n'est pas de différence entre les deux périodiques à ce niveau, puisqu'ils consacrent un volume équivalent de leur feuille, environ cinquante pour cent, (voir le premier chapitre), à rapporter les travaux des députés. Comment expliquer un tel intérêt ? Dans leur ouvrage, Claude Labrosse et Pierre Rétat ont montré que *L'étude quantitative et typologique a déjà révélé l'énorme masse que représentent, à eux seuls, les journaux consacrés intégralement ou très largement aux comptes-rendus des séances de l'Assemblée. Ils ne répondent pas seulement, à Paris et en province, à une demande d'information, mais aussi au besoin d'une continuité légale ou d'une légitimité indiscutable. On imagine difficilement l'intensité des sentiments qui ont entouré et soutenu, dans tout le royaume, les « représentants de la Nation », l'« auguste sénat » réuni à Versailles.*¹⁸⁷

Dans un délai moyen de six à sept jours, les séances sont scrupuleusement décrites, à raison de trois séances environ par numéro. La réalisation de la rubrique est une tâche délicate pour tous les journaux. En effet, elle nécessite une plume rapide et précise, transmettant les grands débats en cours à l'Assemblée, comme des détails les plus anodins pour certaines séances. Qui se charge de cette opération déterminante ? De nombreux périodiques, la plupart parisiens, emploient un ou plusieurs journalistes-correspondants, en poste à Versailles, afin de relater les séances dans les plus brefs délais. Certains journalistes parisiens ont des connaissances parmi les députés, qui les informent régulièrement : par exemple, Camille Desmoulins grâce à Mirabeau, ou l'abbé Royou par le biais de son ami Maury¹⁸⁸. Certains députés rédigent eux-mêmes leurs comptes-rendus, qu'ils diffusent dans leur province. Les *Lettres du comte de Mirabeau à ses commettants* sont à ce titre, une référence, puisqu'elles deviennent un organe de presse à part entière¹⁸⁹.

La plupart des rédacteurs de province se contentent de puiser leur matière rubricale dans les journaux parisiens. Cette démarche est facilitée par le fait que certains périodiques de la

¹⁸⁶ A. de Baecque, 1789. *L'Assemblée Nationale*, exposition organisée au Palais Bourbon à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution et de l'Assemblée nationale, Paris, Assemblée nationale, 1989, p. 97. Consulter d'autre part l'article de E.H. Lemay, dans P. Rétat, *La Révolution du journal 1788-1794*, Paris, Editions du CNRS, 1989, p. 161-168, qui révèle la sensation pour les députés « de participer à un moment exceptionnel dont il faut faire profiter au maximum les électeurs. »

¹⁸⁷ C. Labrosse, P. Rétat, *Naissance du journal révolutionnaire...Op.cit.*, p. 250.

¹⁸⁸ J.P. Bertaud, *C'était dans le journal...Op.cit.*, p. 12.

¹⁸⁹ C. Bellanger (dir.), *Op.cit.*, p. 443.

capitale se sont spécialisés dans le récit des séances parlementaires. (La fonction des trois journaux suivants se réduit au procès-verbal de l'Assemblée : le *Journal des Etats généraux*, le *Point du jour* et le *Bulletin*)¹⁹⁰ Pour ces journalistes en poste à l'Assemblée, la tâche est délicate : « l'accès à l'information est mal assuré, la salle mal équipée, l'acoustique défectueuse. Les journalistes, d'abord traités comme l'ensemble du public font la queue dès l'aube, puis se voient attribuer des loges spéciales, mais en nombre très restreint. »¹⁹¹ Pour pallier à ces obstacles, des spécialistes innovent et créent de nouvelles méthodes de sténographie, utilisées progressivement par tous les journalistes.

Il est difficile de déterminer quel est l'usage de nos deux périodiques dauphinois. Il est néanmoins peu probable, étant donné les difficultés financières des deux éditeurs, qu'ils aient bénéficié d'un rédacteur à temps plein à Versailles. Toutefois, contrairement à d'autres rubriques, comme celle que nous étudierons dans une prochaine partie, aucun journal source n'est cité à l'issue de ces comptes-rendus. Il est donc difficile, dans ces conditions, de déterminer l'origine de ces récits. On peut imaginer une réécriture de divers récits journalistiques, par nos journalistes dauphinois afin de construire cette rubrique de premier plan.

Certains décrets de l'Assemblée sont rapportés dans leur intégralité, comme celui sur les lettres de cachets, dans les *Affiches* du 30 mars 1790. Lorsque l'espace courant est trop restreint pour diffuser toute la rubrique, un supplément de deux à quatre pages est imprimé, palliant ainsi au manque d'espace rubrical.

Afin d'illustrer le mode de récit employé par les rédacteurs dauphinois, voici l'exemple d'un récit de la séance du 30 mars, dans les *Affiches du Dauphiné* :

30 mars. M. le président a donné communication à l'Assemblée, d'un mémoire de M. le garde des sceaux, qui annonce que le roi a donné son acceptation ou sa sanction à plusieurs décrets de l'assemblée, et notamment à celui qui ordonne la remise, au comité des finances et au comité des pensions, du livre rouge, de ce registre du trésor royal, dans lequel on espère de trouver des traces de revirements de plusieurs traitements sollicités par l'intrigue, accordés à la faveur. [...] L'assemblée ayant repris la discussion du projet du comité de constitution sur l'organisation du pouvoir judiciaire, M. Duport, qui n'avait pas fini, dans la séance de la veille, d'exposer toutes les parties du projet d'organisation qu'il soumet à l'Assemblée, l'a repris, en commençant par récapituler sommairement tous les principes qu'il avait posés dans la séance d'hier. [...] ¹⁹²

Les récits sont toujours très détaillés, le rédacteur rapportant à la fois les sujets établis pour chaque séance, mais aussi les discussions qui s'y tiennent, les éventuels débats entre les députés, les appels au calme du président, les interventions des témoins, les adresses prononcées...etc. Une telle masse de détails déroute parfois les lecteurs contemporains que nous sommes, mais il faut y voir à l'époque, une vraie foi en cette assemblée et un immense espoir, traduit par ces diverses louanges régulièrement adressées aux députés. Néanmoins, cette situation évolue au cours de notre période, les journalistes s'autorisant de plus en plus de critiques envers les « représentants du peuple ».

¹⁹⁰ C. Labrosse, P. Rétat, *Naissance du journal Révolutionnaire...Op.cit.*, p. 28.

¹⁹¹ A. de Baecque, 1789. *L'Assemblée Nationale...Op.cit.*, p. 98.

¹⁹² *Affiches du Dauphiné*, 6 avril 1790.

O Les récits des séances, fortement partisans

Le *Journal Patriotique* du 2 mars 1790, est entièrement consacré à cette rubrique, avec un volume éditorial de huit colonnes. Pourquoi une telle proportion ? Est-ce par manque de nouvelles locales, ou nationales, ou bien les séances de ce jour suscitent-elles un intérêt spécifique ? Les séances des 22, 23, et 24 février y sont rapportées. Et le rédacteur regrette même ne pas pouvoir en dire plus, et rapporter notamment « *mot à mot* » le discours de Barnave. L'événement marquant de ces quelques jours est en effet la proclamation de la loi martiale, votée le 23 février à l'Assemblée, largement condamnée par le *Journal Patriotique*. Dans un long pamphlet, le rédacteur met en opposition les deux partis en activité : « *L'un intrépide et ferme défend les droits du peuple et combat pour la liberté. L'autre adroit et rusé s'est déclaré le champion de l'aristocratie.* »

Cette vision manichéenne de la politique se retrouve constamment dans les colonnes du périodique, avec plus ou moins d'excès. De nombreux éloges sont adressés à Barnave, qui combat la loi martiale, en débat à l'Assemblée. On voit donc que le *Journal Patriotique* est largement partisan, dans ses comptes-rendus, et qu'il les utilise pour renforcer les idées qu'il souhaite mettre en avant. Le débat sur l'exécutif, développé en première partie, se retrouve ici posé à l'échelle nationale :

Les champions de l'aristocratie, laissant percer peu à peu et avec une adresse inconcevable les projets sinistres qu'ils méditaient, ont ouvert l'avis de donner pour un temps au pouvoir exécutif une autorité absolue ; c'est-à-dire d'investir le monarque de toute la puissance de la Nation.¹⁹³

D'ailleurs, cet article est-il vraiment un réquisitoire contre les députés de l'Assemblée Constituante, ou est-il d'avantage destiné au microcosme grenoblois ?

De l'autre côté, les *Affiches* utilisent le registre vibrant et pathétique : en rapportant une séance de l'Assemblée, où la reine prononce un discours d'adhésion à la politique royale, elles rédigent une grande emphase en son honneur, avec une exagération presque ridicule : « *En écrivant ses paroles, nos larmes inondent notre papier... Français ! Connaissiez donc mieux votre reine, la compagne chérie du monarque que vous adorez si justement !* »¹⁹⁴

Ces phrases sont liées aux nombreuses critiques que Marie-Antoinette a essuyées tout au long de son règne, par exemple aux nombreux pamphlets caricaturaux, notamment étudiés par A. de Baecque¹⁹⁵. Le rédacteur associe la reine à son époux, les deux formant un couple uni pour le bien de la Nation. Cette démarche de réhabilitation de la reine, vise à consolider, en filigrane, l'image de Louis XVI qui commence à être attaqué, et c'est tout le système monarchique qui est ici défendu avec ardeur. À l'occasion d'un autre compte-rendu, en mai 1790, les *Affiches* laissent deviner leur orientation monarchienne en ironisant sur les députés patriotes, alors qu'une motion leur est soumise : « *La motion était trop séduisante pour n'être pas accueillie sur le champ par le côté gauche.* »¹⁹⁶

Les *Affiches* laissant ici entendre que les députés de gauche seraient volatiles et peu réfléchis, influençables et peu soucieux de l'intérêt général. L'ironie est donc un procédé largement utilisé par la presse, comme le montre ce nouvel article du *Journal Patriotique*. Le rédacteur y décrit, avec dérision, une scène à l'Assemblée Nationale alors que le débat porte sur les « *effets généraux de la destruction du régime féodal* ».

¹⁹³ *Journal Patriotique*, 2 mars 1790.

¹⁹⁴ *Affiches du Dauphiné*, 11 février 1790.

¹⁹⁵ A. de Baecque, *Le corps de l'Histoire, Métaphores et politique (1770-1800)*, Paris, Calmann-Lévy, 1993, p. 69-70.

¹⁹⁶ *Affiches du Dauphiné*, 4 mai 1790.

Ces articles ont éprouvé plus ou moins de difficultés suivant qu'ils anéantissent plus ou moins d'abus, aliments favoris des deux ordres ci-devant privilégiés. Cette lutte de l'intérêt personnel contre la raison et la justice, donne souvent des scènes plaisantes, qui égayent la gravité de l'assemblée.¹⁹⁷

Les « *scènes plaisantes* » évoquées, se rapportent aux nombreux débats, animés et parfois houleux qui éclatent à l'Assemblée. Souvent rapportées par la presse, ces discussions sont l'occasion pour elle de fustiger les députés du camp adverse, afin de souligner le courage des vrais « pères de la Nation » qui n'hésitent pas à se jeter dans la mêlée afin de défendre les intérêts du peuple. Le rédacteur se place ici en spectateur détaché de l'action en cours, comme s'il assistait à un spectacle divertissant, voire comique.

Le plus souvent, les journalistes ont à cœur de participer au débat, en donnant leur conception du rôle de cette nouvelle institution. Les *Affiches du Dauphiné*, dans leur numéro du 27 mars 1790 en sont un bon exemple. Après avoir témoigné de leur attachement envers l'Assemblée Constituante, elles citent une intervention du baron de Menou, qui récapitule les travaux des députés, tout en soulignant la nécessité « *de hâter les travaux* ». Il propose d'autre part, la création d'un plan de travail pour faire cesser « *les calomnies répandues contre l'Assemblée Nationale* ». On peut souligner enfin, leur admiration envers M. de Lafayette comme l'illustre cette note de bas de page, suite à l'une de ses interventions : « [...] *car tout ce que dit M. de la Fayette est remarquable.* »

Ces éléments dépassent le cadre du simple récit. Ils donnent la vision du rédacteur des *Affiches*, attaché à une Assemblée qui incarne la légalité, dans le désordre des événements révolutionnaires. Elles témoignent également de ces voix dissonantes, à l'extrême droite essentiellement, qui protestent contre une Assemblée qu'ils jugent totalement illégale, au vu de la loi, s'étant arrogé tous les pouvoirs, et agissant en véritable despote collectif.

O La rubrique « *Paris* », une « revue de presse » savamment orientée, l'exemple des « journaux-sources »

La rubrique que nous allons étudier est, il est vrai, bien distincte de sa consœur « *Assemblée Nationale* ». Il était cependant intéressant de l'inclure dans ce chapitre, car les deux présentent des similitudes. Cette rubrique, située en fin de journal pour les deux périodiques, est un assemblage de divers extraits journalistiques, traitant de politique essentiellement, mais aussi de culture, de faits divers, ou d'autres sujets, émanant de Paris et de toutes les provinces françaises. Sa spécificité est de mentionner, à la fin d'un article, le journal dont il est issu. Cette pratique de reconnaissance des sources est courante chez les *Affiches du Dauphiné*, qui ne manquent pas de s'en vanter, nous l'avons vu. Elle l'est un peu moins pour le *Journal Patriotique*. Néanmoins, elle permet à l'historien de prendre un aperçu de la tendance adoptée par le périodique, même si ce n'est parfois qu'approximatif. On peut donc supposer que cette sélection est utilisée communément pour la rubrique « *Paris* » et pour les comptes-rendus de l'Assemblée Nationale, même si pour cette dernière rubrique, les rédacteurs ne reconnaissent pas employer des journaux-sources.

À l'époque de la Révolution française, comme de nos jours d'ailleurs, la plupart des périodiques qui paraissent ont une connotation bien précise aux yeux du public. *L'ami du roi* est la feuille des contre-révolutionnaires, tandis que les patriotes lisent le *Père Duchesne* ou le *Patriote français*. Quels sont les journaux qu'utilisent les *Affiches du Dauphiné* et le *Journal Patriotique* ? Il est important d'avoir à l'esprit le fait que ces sources sont un miroir pour les

¹⁹⁷ *Journal Patriotique*, 4 mars 1790.

deux périodiques, bien conscients que leurs choix journalistiques vont être commentés et critiqués.

Les *Affiches du Dauphiné* citent un large panel de périodiques, que nous ne pourrions analyser de manière exhaustive. Prenons néanmoins quelques exemples éloquentes ;

Les *Affiches* du 20 juillet 1790 présentent, comme l'ensemble de la presse française, la cérémonie fédérative de Paris, programmée une semaine plus tôt en souvenir de la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789. Nous avons souligné en première partie, l'importance de ces réjouissances, vécues comme autant de communions autour de l'idéal révolutionnaire, et largement relayées par la presse. Celle de Paris ne fait donc pas exception, surtout que son ampleur supplante toutes celles que la France a connues jusque là. Voici les sources utilisées par les *Affiches*, qui consacrent une page entière à cette fête monumentale : « *Détails sur la fête fédérative du 14 juillet, tirés de la Gazette Universelle, de la Chronique de Paris, du Courrier extraordinaire, etc.* »

Le périodique ne se fait pas prier pour annoncer ses sources : il les cite en introduction, avant même de publier l'article. Notons qu'elles sont multiples, le rédacteur utilisant le signe « *etc.* » pour marquer la diversité des journaux auxquels il a puisé. Mais cette diversité est-elle aussi réelle qu'il veut bien l'annoncer ? Quelle est la tendance de ces périodiques ?

Grâce aux études de différents historiens, nous pouvons dresser un bref aperçu de la tendance de plusieurs périodiques : la *Gazette Universelle*, adversaire du *Patriote Français* et donc de tendance contre-révolutionnaire devient l'organe du parti feuillant à partir de juillet 1791¹⁹⁸. La *Chronique de Paris* est un journal de tendance girondine, soit révolutionnaire modérée¹⁹⁹. Quant au *Courrier extraordinaire*, il fait partie de la presse d'information, proche du parti de La Fayette²⁰⁰. La diversité affichée, semble donc réelle, même si les organes cités surreprésentent légèrement une tendance de droite.

Les *Affiches* utilisent à nouveau le *Courrier extraordinaire* dans un autre article du 20 avril 1790, où ce dernier formule des accusations contre le journal de Camille Desmoulins, les *Révolutions de France et de Brabant*. Rédigé jusqu'en décembre 1791, cette feuille est à l'image de son créateur, passionnée, presque autobiographique et de tendance jacobine.

Etonnement, une semaine plus tard, c'est au tour des *Affiches du Dauphiné*, de publier un article de ce journal d'extrême gauche. Afin d'éviter toute équivoque, les rédacteurs précisent : « *Comme novellistes nous devons faire mention de ce journal, ainsi que de tous les autres.* »²⁰¹ La volonté de se montrer impartial et donc d'être un compilateur objectif est ici réaffirmée. Cela sonne néanmoins plus comme une mesure de persuasion, qu'une réelle sincérité de la part de Giroud. En effet, les articles empruntés aux journaux d'extrême gauche constituent une exception pour les *Affiches du Dauphiné*, et celui-ci vient probablement répondre aux détracteurs du journal, qui l'accusent d'être une tribune « aristocratique ». Le terme « *novellistes* » par lequel le rédacteur qualifie sa fonction, est également intéressant à souligner. Si les qualificatifs, parfois violents, d'aristocrate et autre royaliste, attribués à Giroud ne sont pas toujours justifiés, l'article qui suit tend à les confirmer :

Avis sur le journal intitulé : l'AMI DU ROI, des Français, de l'ordre, et surtout de la vérité. Cet ouvrage a reçu du public, dès le premier moment de sa naissance, l'accueil le plus distingué. Il y a peu

¹⁹⁸ C. Bellanger (dir.), *Op.cit.*, p. 467.

¹⁹⁹ J.P. Bertaud, *C'était dans le journal...**Op.cit.*, p. 378.

²⁰⁰ C. Bellanger (dir.), *Op.cit.*, p. 491.

²⁰¹ *Affiches du Dauphiné*, 27 avril 1790.

d'exemples dans la littérature, d'un succès plus complet et plus rapide. A peine le titre a-t-il été annoncé, qu'une foule de bons français se sont empressés de souscrire pour un journal destiné à défendre les plus chers intérêts de la patrie et les principes les plus essentiels au bonheur de la société. M. l'abbé Royou, qui, jusqu'ici, avait jugé à propos de garder l'anonyme, déclare qu'il est l'auteur de la principale et de la plus intéressante partie du journal [...] Animé par les suffrages unanimes des honnêtes gens, et des vrais patriotes, il brave les clameurs des factieux, et méprise les ouvrages de quelques calomniateurs obscurs. [...] ²⁰²

Ces éloges, exprimés par Giroud au symbole même de l'organe contre-révolutionnaire, n'ont certainement pas manqué d'attirer sur lui les foudres des patriotes grenoblois.

Quant à la *Chronique de Paris*, elle est de même largement utilisée par le *Journal Patriotique*, qui puise dans ses feuilles : « *La nouvelle du complot tramé par M. de Maillebois se confirme toujours : voici de plus amples détails, que fournit à ce sujet le n°92 de la Chronique de Paris.* ²⁰³ » Ou encore :

On a déjà réimprimé, dans plusieurs journaux, un prétendu discours du roi à madame royale, le jour de sa première communion. Nous prévenons que ce discours supposé a été fabriqué par les ennemis de la Révolution. Chron. De Paris. ²⁰⁴

Ces deux extraits se rapportent à des faits divers et l'on peut dès lors noter une différence entre nos deux périodiques puisque le *Journal Patriotique* semble mentionner ses sources afin de démentir une information, et non pas pour un article ordinaire. En utilisant le terme « *ennemis de la Révolution* », la *Chronique de Paris* se place à gauche de l'échiquier politique, même si ce n'est pas une preuve formelle car certains journaux de droite utilisent aussi ce genre d'expressions. L'utilisation de ce second article sonne comme une réponse à son concurrent dauphinois, puisque les *Affiches* viennent de publier ce même discours, dans un numéro précédent, discours extrait de la *Gazette de Paris*, et annoncé comme fallacieux par le *Journal Patriotique*. En effet, la *Gazette de Paris*, rédigée par Du Rozoi, est un journal contre-révolutionnaire, notamment étudiée par Laurence Coudart ²⁰⁵. Voici quelques extraits de ce discours :

Madame, fille du roi, se jeta aux pieds de son auguste père, pour recevoir sa bénédiction. S.M., en relevant cette princesse, lui dit : « [...] N'oubliez jamais ce que vous devez à Dieu. Cette religion sainte est la seule consolation que qui nous soit donnée dans nos malheurs. Vous êtes en âge, ma fille, de sentir nos peines : nos peines sont cruelles, mais elles m'affligent moins que celles qui désolent le royaume. [...] ²⁰⁶

La publication de cet article par les *Affiches*, est donc un signe fortement connoté comme royaliste, et il n'est pas étonnant qu'il soit condamné par le *Journal Patriotique*, même si ce dernier, pour une fois, n'accuse par Giroud de cette publication. Il est intéressant de constater que le *Journal Patriotique* reproche aux contre-révolutionnaires d'avoir inventé cet article. Les patriotes grenoblois veulent donner une image positive du roi, en accord avec leurs principes, surtout en ce début d'année 1790. En effet, le roi est l'un des maillons de la nouvelle Constitution, celui qui doit lier l'Assemblée et le peuple. Pour cela, le monarque doit présenter des dispositions favorables envers la Révolution, et non pas la condamner de cette façon...

²⁰² *Affiches du Dauphiné*, 2 septembre 1790.

²⁰³ *Journal Patriotique*, 8 avril 1790.

²⁰⁴ *Journal Patriotique*, 22 avril 1790.

²⁰⁵ L. Coudart, *Op.cit.*

²⁰⁶ *Affiches du Dauphiné*, 15 avril 1790.

La *Chronique de Paris* semble être considéré comme un périodique digne de foi. Pourtant, dans l'extrait suivant, les *Affiches du Dauphiné* condamnent sévèrement les informations qu'il délivre : une émeute provoquée à Pau est rapportée, émeute qui aurait éclaté suite à une allocution du Maire, s'étant déclaré « aristocratique ». Mais la *Chronique de Paris* semble très sceptique sur l'authenticité de cette affaire, qu'elle juge inventée par un autre périodique de droite, dans le but de faire du tort à la Révolution :

L'auteur de la *Chronique de Paris* fait la dénonciation et l'annonce suivante : « Il y a longtemps que nous sommes informés que ce sont les fils de M. Séguier, avocat général, qui sont les auteurs d'un journal aristocratique, qui a pour titre : les sottises de la semaine. Leur libraire, M. Pain, les a dénoncés à M. Manuel [...]. »²⁰⁷

Les *Affiches* confirment leur désaccord, mettant en avant leurs sources, plus fiables :

Ceci, comme on voit, n'est point d'accord avec ce que nous avons dit ci-dessus de cette affaire, d'après de très bons renseignements. La même chronique dit ce qui suit : « Plusieurs libelles parviennent dans les provinces sous le sceau de l'Assemblée nationale. M. de Virieu, député à l'Assemblée nationale en a envoyé plusieurs, de cette manière, dans ses terres en Dauphiné. Les auteurs des *Annales politiques*, dont nous avons tiré cet article, offrent de faire voir à tout le monde la lettre qui leur annonce ce fait » Et c'est ainsi que sur une seule lettre, en supposant même qu'elle existe réellement, on inculpe sans ménagement. Du reste, qui est-ce maintenant qui n'est pas en butte aux écarts, aux passions, et aux mensonges des journalistes du temps ?²⁰⁸

La condamnation finale est sans appel. Le rédacteur conclue en fustigeant les journalistes peu scrupuleux qui annoncent des nouvelles sans savoir si elles sont vraies, et il s'adresse particulièrement à la *Chronique de Paris*. Le climat semble ici très tendu. C'est la charge portée contre le comte de Virieu, notable dauphinois, qui pousse les *Affiches du Dauphiné* à réagir. Il est accusé d'envoyer de fausses lettres dans les campagnes dauphinoises, afin de tromper la population sur les intentions de l'Assemblée Nationale. C'est la théorie du complot, et des manœuvres aristocratiques qui est ici mise en avant. Ainsi, dans ce même article, les *Affiches* condamnent, par deux fois, les informations de la *Chronique*, pour terminer sur un réquisitoire général contre la presse. Elles se font moralisatrices, et se posent en gardiennes de la « vérité journalistique », dans l'intérêt du peuple ignorant.

Les débats entre journaux ne sont pas l'apanage des *Affiches*. Le *Journal Patriotique* en fait l'écho également dans ses feuilles. Voici l'extrait d'un article, qui traite de l'affaire Favras (ou Faveras), marquis pendu le 19 février 1790, suite à la découverte d'un complot, visant à faire sortir Louis XVI du royaume :

Il est vrai que le *Mercur de France* en fait un martyr de l'aristocratie et le place même au dessus de Socrate, mourant au milieu des consolations de ses amis. Mais d'autres journalistes et entre autres celui de Paris, combattent cette opinion.²⁰⁹

Le *Mercur de France*, l'un des trois organes de pouvoir, issu de l'Ancien Régime est ici critiqué par le *Journal Patriotique* qui l'accuse de transformer en héros, un coupable ordinaire. Il souligne habilement, les voix parisiennes qui s'opposent à cette version, entre autre celle du *Journal de Paris*, premier quotidien français, né en 1777, pourtant plus proche du centre droit que des jacobins. Le *Journal Patriotique* poursuit sur cette affaire, et quelques semaines plus tard, il publie cet article, condamnant d'autres organes de presse, dont le journal de Giroud :

²⁰⁷ *Affiches du Dauphiné*, 1^{er} avril 1790.

²⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁹ *Journal Patriotique*, 6 mars 1790.

Quelques aristocrates se sont imaginés que pour rendre les derniers devoirs à Faveras, il fallait publier son innocence ; en conséquence, ils ont prétendu, fort plaisamment, que le curé de St Paul, qui l'a assisté dans les derniers moments, est malade de chagrin, et qu'il assure qu'on a fait périr un innocent ; Ce qu'il y a de bouffon, c'est que le Journal de Provence, et successivement les Affiches de Dauphiné, qui sont à l'affût des mauvaises nouvelles et des mauvais propos, ont recueilli bonnement cette baliverne, et l'ont répétée avec une naïveté singulière, comme si le curé de St Paul avait pu révéler l'innocence ou le crime de son pénitent !²¹⁰

La moquerie est sévère envers ces deux périodiques, et particulièrement envers les *Affiches*, puisque le rédacteur les place en secondes, leur rédacteur ayant copié l'information du *Journal de Provence*. En plus de l'accusation de diffuser des nouvelles erronées, elles sont vues comme influençables, naïves, et copiant tout ce qu'elles trouvent.

Une autre source intéressante est utilisée par les *Affiches du Dauphiné* dans l'extrait suivant. Il s'agit des *Affiches de Paris*, organe proche de la contre-révolution, dont les *Affiches* publient une lettre, diffusée par un notable : « *Doutes proposée par un homme de loi sur l'acquisition des biens du Clergé.* » Face à cette critique formulée contre l'un des travaux constitutionnels, les *Affiches* apportent un commentaire en demi-teinte : « *Cet écrit vient un peu tard. On connaît, d'ailleurs, notre répugnance à prononcer sur ces questions d'état, soumises à de bien plus grandes lumières que les nôtres. [...] On trouvera, certes, son ton affirmatif.* »²¹¹

On sent les *Affiches* très prudentes sur cette question. Elles formulent de tièdes critiques à l'encontre de cet « *homme de loi* », dont le titre laisse présager qu'il est sage et avisé, et annoncent leur volonté de rester à l'écart du débat politique. Il n'empêche que la publication de cette lettre est un acte politique en soi. Offrir une tribune à un quelconque acteur est un symbole fort, jamais dénué de sens. Les *Affiches* tentent de le faire oublier à leurs détracteurs, mais par cet article, elles font un signe à leur lectorat de droite, attaché aux privilèges de l'Eglise.

Ces quelques extraits, ont eu pour but de montrer l'extrême imbrication des journaux révolutionnaires entre eux. Tout se sait, tout est utilisé, et cela, non seulement à Paris mais aussi en province.²¹² Ainsi, même deux journaux concurrents tels que les *Affiches* et le *Journal Patriotique* puisent mutuellement dans leurs feuilles, non seulement pour en critiquer le contenu mais aussi, nous allons le voir, dans un souci d'information. Par exemple, le *Journal Patriotique* utilise une information délivrée par les *Affiches*, dans leur numéro du 13 avril 1790. Ou encore, l'article suivant, publié dans les *Affiches du Dauphiné*, est issu de la feuille concurrente, et cela est spécifié, en fin d'extrait, sans aucune mention négative ou ironique :

CLERMONT, 16 avril : « M. Perier, natif de Grenoble, évêque de notre département a été reçu ici aux acclamations du peuple. Deux mille hommes de la garde nationale de Clermont et des environs étaient allés à sa rencontre. Le lendemain, jour de son installation, il a prononcé un discours, qui a attiré l'admiration même de ses ennemis. Il a donné aux pauvres 40000 liv. ; à savoir, le revenu de son évêché pendant deux ans. Journal Patriotique de Grenoble.²¹³

Ici encore, les *Affiches* puisent chez leur confrère, pour annoncer une mesure départementale, ce dernier étant peut-être d'avantage informé des agissements municipaux, du fait de sa proximité avec l'équipe dirigeante : « *L'administration, ou le directoire de département, vient*

²¹⁰ *Journal Patriotique*, 20 mars 1790.

²¹¹ *Affiches du Dauphiné*, 24 avril 1790.

²¹² J.P. Bertaud, *C'était dans le journal...Op.cit.*, p. 12.

²¹³ *Affiches du Dauphiné*, 24 avril 1791.

de prendre des mesures pour le transport, à Rouanne, des cloches des églises supprimées, pour les faire servir à la nouvelle monnaie. *Journ. Patriot.*²¹⁴ »

b) Mounier et Barnave : les liens entre députés et journalistes

Nous avons donc vu l'importance de l'Assemblée Nationale pour les journalistes grenoblois, qui y puisent une bonne part de leur matière éditoriale. Issue des Etats généraux, cette Assemblée est bien sûr formée des représentants de chaque province française, désignés en 1789 pour siéger à Versailles. Le Dauphiné compte donc 24 députés, au nombre de huit pour la noblesse, douze pour le tiers état, et quatre pour le clergé.

Ils constituent des interlocuteurs privilégiés pour les Grenoblois, et en partie pour la presse, qui compte sur leur soutien à Paris. Mais des liens naturels sont déjà tissés, notamment entre le rédacteur des *Affiches du Dauphiné*, et Jean-Joseph Mounier, fervent partisan des parlementaires dauphinois, et dont l'action en 1788, est un modèle pour tous. Les relations entre Barnave et le *Journal Patriotique de Grenoble* sont plus tardives, la Société patriotique se formant à la fin de l'année 1789, mais elles n'en sont pas moins déterminantes. Les exemples des nombreux services que le député dauphinois rend à la Société patriotique, et à la municipalité, illustrent cette portée. C'est Barnave, qui en avril 1790, utilise ses relations à la Société des Amis de la Constitution de Paris, pour que celle de Grenoble obtienne son affiliation. Ou encore durant l'été 1790 alors que Barnave a été élu maire de Grenoble, et qu'il obtient des prêts à la ville pour combler ses dettes²¹⁵.

o Des députés « modèles », durant une première période

L'œuvre de Barnave, sous la Constituante, est souvent remarquée par le *Journal Patriotique*, qui voit en lui un protecteur brillant et généreux. Barnave est en effet l'un des orateurs les plus charismatiques de la Législative²¹⁶. Ses interventions sont décrites, et approuvées la plupart du temps. L'extrait qui suit fait part du débat entre les députés à l'occasion d'une question religieuse, celle du traitement des religieux sortis de leur couvent. Ce débat est l'occasion pour Barnave de s'illustrer, en réclamant la suppression des ordres religieux, dont le fonctionnement lui paraissent contraire aux droits de l'homme. Il s'agit de savoir si les rangs ecclésiastiques seront pris en compte dans les aides allouées : « *M. Barnave est un des orateurs qui a le mieux vu la question, et qui l'a traitée dans ses plus grands rapports.* »²¹⁷ affirme le rédacteur du *Journal Patriotique*. Au sujet des colonies, le consensus est le même entre le *Journal Patriotique* et le député Barnave, dont le rapport, en février 1790, sur cette question sensible, a longtemps fait débat : « *Il s'est acquitté d'un travail aussi délicat, avec une prudente circonspection et une sagacité qui fait honneur à la profondeur de ses vues et à la sagesse de son esprit.* »²¹⁸ Et lorsque Barnave, en juillet 1790²¹⁹, est entraîné dans un duel au pistolet contre le royaliste Cazalès, le *Journal Patriotique* relate l'événement en présentant le député dauphinois en héros²²⁰. Ainsi, les louanges sont nombreuses et sincères à l'occasion de multiples articles, qui témoignent d'une convergence d'idées.

²¹⁴ *Affiches du Dauphiné*, 1^{er} janvier 1792.

²¹⁵ R. Fonvieille, *Op.cit.*, p. 213.

²¹⁶ Voir la préface de F. Furet dans A. Barnave, *De la Révolution et de la Constitution*, Grenoble, PUG, 1988.

²¹⁷ *Journal Patriotique*, 25 février 1790.

²¹⁸ *Journal Patriotique*, 16 mars 1790.

²¹⁹ R. Fonvieille, *Op.cit.*, p. 167.

²²⁰ *Journal Patriotique*, 17 août 1790.

Barnave est parfois celui qui rassure, comme pour la situation financière du royaume, mise en lumière par nombre de journaux : « *Barnave est loin de partager les alarmes que l'on cherche à répandre ; il fait voir l'immensité des valeurs que la nation a dans ses mains ; il éprouve le sentiment de l'espérance et même de la confiance.* »²²¹ Suivant la ligne de conduite qu'il adopte depuis sa création, le *Journal Patriotique* s'insurge contre ce qu'il juge être de l'alarmisme, aussi bien au niveau des troubles populaires, que pour les finances de l'Etat. Il s'oppose ici à Mirabeau, l'un des députés ayant soulevé cette question.

Mais Barnave est aussi perçu comme un porte-parole, dénonçant à Paris les exactions commises dans sa province, en qualité d'ambassadeur : « *Ici M. Barnave a dénoncé les manœuvres qu'emploie le club monarchique pour égarer le peuple par des distributions d'argent et de pain.* »²²²

Les *Affiches du Dauphiné* ne sont pas en reste, et proclament clairement leur adhésion à la politique de Mounier, du moins jusqu'à son retrait de la vie politique. Même si les louanges ne sont pas aussi appuyées que pour Barnave, les divers articles mentionnant l'œuvre du dauphinois, montrent les liens qui l'unissent au rédacteur. Les *Affiches du Dauphiné* publient cette courte note, en avril 1790, pour annoncer la parution de son ouvrage alors qu'il s'est retiré dans sa province en octobre 1789, peu après avoir démissionné de la présidence de l'Assemblée Nationale :

M. Mounier, secrétaire des états de Dauphiné, de l'académie delphinale, membre associé, a présenté un ouvrage imprimé, intitulé : *Exposé de la conduite de M. Mounier dans l'assemblée nationale, et des motifs de son retour en Dauphiné.*²²³

Cet article témoigne également des relations, que continuent à entretenir Giroud et Mounier, même après son retrait, puisqu'elles sont informées de ses parutions. Un an et demie plus tard, alors que Mounier a émigré en Suisse, le 22 mai 1790, les *Affiches* publient cet article :

Il paraît un ouvrage nouveau, sous le nom de M. Mounier. Il est intitulé : « *Réflexions politiques sur les circonstances présentes, etc.* » Cet ouvrage n'est point de M. Mounier ; plusieurs journalistes, en l'annonçant, ont pensé, avec raison, qu'il n'était point sorti de sa plume ; mais nous en avons une certitude plus précise ; M. Mounier lui-même, a écrit, pour annoncer dans nos feuilles, que non seulement il n'est pas l'auteur de cet ouvrage, mais qu'il n'en a pas même connaissance.²²⁴

Ce nouvel extrait confirme l'idée d'une correspondance entretenue entre ces anciens partenaires, et les *Affiches* permettent à Mounier de s'expliquer dans leurs colonnes. Si elles acceptent de soutenir l'ancien leader dauphinois, c'est que sa conduite est critiquée, parmi ses anciens partisans, et bien sûr aussi par son adversaire traditionnel, le *Journal Patriotique* :

M. Mounier, retiré à Genève, vient d'y publier un écrit [...]. M. Mounier, en tête de cet écrit, annonce le titre d'un ouvrage bien autrement important dont il s'occupe et dont voici le titre : *Recherches des crimes qui ont empêché les français de devenir libres et des moyens qu'il leur reste pour acquérir cette liberté.* C'est une grande entreprise que de prouver aux français que leur nouvelle Constitution ne les a pas rendus libres ; et l'indication d'une autre route pour arriver à la liberté, décèle un génie bien extraordinaire et un sentiment bien profond de ce génie dans l'écrivain qui s'impose une pareille tâche.²²⁵

²²¹ *Journal Patriotique*, 6 mars 1790.

²²² *Journal Patriotique*, 3 février 1791.

²²³ *Affiches du Dauphiné*, 24 avril 1790.

²²⁴ *Affiches du Dauphiné*, 20 septembre 1791.

²²⁵ *Journal Patriotique*, 20 janvier 1791.

Le *Journal Patriotique* est en désaccord avec Mounier, qui donne sa vision de la politique française, par cet ouvrage annoncé. Mounier estime que la Révolution a commis trop d'excès, et notamment durant les journées d'octobre 1789, qui ont motivé sa démission. Les prérogatives royales ont été bafouées d'après lui, et elles doivent être réintégrées, aux côtés d'une Assemblée puissante, mais dont la prédominance sur l'exécutif doit être exclue. Par ces commentaires très ironiques, le rédacteur du journal rétorque à Mounier que c'est un pêché d'orgueil, de vouloir dire aux français la manière d'être libres, et il le renvoie à son propre échec.

o Changement de tendance et revers des alliances

Si Mounier quitte la scène politique très tôt, le rôle de Barnave va croissant jusqu'au début de l'année 1792, où lui aussi, abandonne la capitale pour revenir en Dauphiné. De nombreuses analyses comparatives montrent d'ailleurs que les deux hommes ont suivi un parcours idéologique similaire, mais décalé dans le temps²²⁶. Néanmoins, si Mounier s'efface avec son parti, celui de Barnave connaît un schisme profond qui aboutit à la scission entre jacobins et feuillants, en juillet 1791. Adoptant le parti le plus modéré, Barnave semble décevoir le *Journal Patriotique*, qui va conserver un ton proche de celui des jacobins, de plus en plus extrême. Le parti de Barnave évolue donc vers une politique de droite alors que les rédacteurs de la Société patriotique s'attachent à adopter une ligne éditoriale de plus en plus à gauche. Les deux organes de presse se détachent donc, tour à tour de leurs anciens protecteurs.

Le 16 juillet 91, la rupture est consommée entre Feuillants et Jacobins. Les députés Duport, Barnave, et les frères Lameth créent le parti Feuillant, du nom du couvent qui les accueille désormais. La majorité du parti suit cette tendance, alors que certains noms comme Robespierre, Pétion, Barère ou Grégoire restent fidèles aux jacobins dont la tendance à gauche va s'accroître. C'est un désaccord à propos de l'inviolabilité du roi qui entraîne la rupture. Le triumvirat, composé de Barnave, Duport et Lameth, entend restaurer le pouvoir exécutif du monarque, suspendu suite à sa fuite en avril, alors que l'aile gauche des jacobins combattent fermement cette idée. Ces derniers vont progressivement se rapprocher du mouvement populaire parisien, et le club, à l'origine largement parlementaire, va s'ouvrir au peuple, qui peut assister aux séances à partir d'octobre 1791.

Cette rupture est relayée par la presse assez tardivement, puisque les *Affiches du Dauphiné* évoquent l'événement le 28 juillet, et le *Journal Patriotique*, le 30, soit deux semaines plus tard. Les *Affiches* utilisent un article du *Journal Général*, organe proche de la contre-révolution, pour rendre compte de ce bouleversement politique :

Les Jacobins sont toujours occupés, et paraissent fort intrigués de leur scission avec plusieurs membres de l'assemblée nationale, qui continuent leurs séances aux Feuillants. Dans celle que les premiers ont tenue lundi dernier, il a été d'abord question des mesures à prendre vis-à-vis de ces membres dissidents. [...]. M. Robespierre, qui est resté fidèle aux Jacobins, ainsi que M. Pethion, M. Royer, évêque constitutionnel de l'Ain, et trois ou quatre autres députés à l'assemblée nationale, a proposé pour ramener ceux d'entre eux qui sont vraiment patriotes, de présenter, aujourd'hui vendredi, à l'assemblée nationale, une adresse dans laquelle on prouvera que la fameuse pétition qu'a donné lieu de calomnier les Jacobins, n'était pas contraire aux décrets rendus, et que depuis elle n'a eu aucune suite. [...].
Journal Général.²²⁷

Le journaliste évoque la soudaineté de cette rupture, au sein d'un parti qui semblait soudé. Les Feuillants sont qualifiés de « *dissidents* », ce qui n'est pas anodin et en effet, c'est eux qui ont

²²⁶ Par exemple : F. Furet, M. Ozouf (dir.), *Terminer la Révolution...Op.cit.*

²²⁷ *Affiches du Dauphiné*, 28 juillet 1791.

provoqué la scission. La pétition évoquée semble être celle du 17 juillet, qui a provoqué la manifestation du Champ-de-Mars. Préparée par le club des Cordeliers, cette pétition visait à réclamer la République, et donc la destitution du roi. L'auteur précise qu'elle a fait du tort aux Jacobins, car on les en a tenus responsables. En effet, cette manifestation s'est terminée dans un bain de sang, la loi martiale ayant été proclamée, et la garde nationale sous le commandement de La Fayette ayant tiré sur la foule. Ainsi, les jacobins entendent renier cette pétition, afin de convaincre certains de ces « *dissidents* », de regagner la maison mère.

Par cet article, les *Affiches du Dauphiné* cherchent à relier les deux événements : la scission des jacobins serait une conséquence de la fusillade du Champ-de-Mars. En réalité, c'est l'inverse, la scission ayant éclaté le 16 juillet, et la fusillade, le lendemain.

L'annonce du *Journal Patriotique* est la suivante :

[...] D'après les réflexions et sur la motion du même membre, la société a encore arrêté qu'elle écrirait aux clubs des Jacobins et des Feuillants, pour les conjurer, au nom de la patrie, de tout sacrifier à ses véritables intérêts ; d'étouffer le moindre germe de discorde entre les amis de la liberté, et de mettre fin à la scission funeste qui pourrait ranimer l'espoir de nos oppresseurs.²²⁸

La position du *Journal Patriotique* est ici intéressante à analyser. On peut tout d'abord attribuer ce retard de diffusion à la nécessité d'une réflexion profonde. En effet, la Société patriotique connaît une situation délicate. La scission des jacobins est une information capitale, qui touche de près toutes les sociétés de France, affiliées aux Amis de la Constitution. Ces dernières doivent donc se positionner, d'un côté ou de l'autre, suivant leur sensibilité. La réaction de la Société de Grenoble est prudente : elle refuse de choisir l'un des deux bords, et appelle de ses vœux une réunification prochaine des jacobins, en évoquant l'intérêt suprême, qui éclipse tous les autres : celui de la Nation. Espère-t-elle réellement une telle réconciliation ? C'est peu probable, étant donné la gravité des désaccords, à cette heure avancée de la Révolution. Le journal témoigne certainement des divergences qui se font jour au sein de la Société patriotique, et adopte cette solution de compromis, avant de trancher définitivement.

Cependant, un mois plus tard, la Société n'a toujours pas pris de décision. Elle réaffirme, dans un long développement, sa volonté de rester neutre, extérieure aux deux camps qui s'affrontent :

[...] La trop fameuse scission de la société des Amis de la constitution de Paris, parut à quelques gens, propre à en opérer une dans l'empire. Sans entrer dans l'examen des causes de cette scission, qu'il ne faut peut-être attribuer qu'à la fermentation momentanée qui eut lieu à Paris, il faut se contenter de la considérer et de la juger dans ses effets. On croyait qu'elle allait diviser et peut-être anéantir les clubs patriotiques ; on croyait qu'il existerait bientôt deux partis parmi les citoyens qui se disent également amis de la Révolution et de la liberté. Quelques sociétés, il est vrai, se sont déclarées exclusivement ou pour les Feuillants, ou pour les Jacobins ; mais le grand nombre, sans rien préjuger, a cru devoir se borner à respecter les lois et à obéir aux décisions de l'Assemblée nationale. Qu'importe en effet qu'il existe une ou plusieurs sociétés, qu'elles se divisent ou se réunissent tandis que le corps législatif sera toujours un, et toujours rassemblé ? [...]. La société des Amis de la Constitution de Grenoble, persuadés que les membres de ces deux sections sont également bons patriotes, persuadés aussi qu'il est fort peu nécessaire de n'être en correspondance qu'avec une seule société dans la même ville, a arrêté dans sa séance du 8 de ce mois, de ne pas cesser d'avoir des relations fréquentes avec les deux sociétés. [...]²²⁹

Le rédacteur exprime ici son soulagement face aux conséquences, limitées selon lui, de la division des jacobins. Il affirme que la majorité des sociétés affiliées aux Amis de la

²²⁸ *Journal Patriotique*, 30 juillet 1791.

²²⁹ *Journal Patriotique*, 11 août 1791.

Constitution ne se sont pas prononcées au sujet de ces divergences, et qu'elles souhaitent rester unies, malgré les divisions (qui ne sont que parisiennes). L'importance de la province est mise en avant : elle est présentée comme un contre-pouvoir de la domination parisienne, par sa capacité à contrebalancer ses égarements. L'idée qu'exprime le rédacteur à propos d'une union au sein de l'Assemblée, paraît néanmoins surprenante. La scission des Amis de la Constitution divise profondément les députés, en passe d'achever la Constitution. Les Feuillants y sont plus nombreux, mais leur avantage va être de courte durée, puisque Robespierre fait voter le 16 mai 1791, la non-rééligibilité des membres de l'Assemblée, en vue de la prochaine législative.

En outre, la décision de la Société patriotique de Grenoble est claire : elle reste unie à la fois aux Jacobins, et aux Feuillants. Néanmoins, dans les mois qui suivent, le *Journal Patriotique* témoigne d'une modification de cette position initiale. Les Feuillants sont critiqués, moqués, et le *Journal Patriotique* devient un organe clairement jacobin. Divers extraits attestent de cette radicalisation, comme l'article qui suit, publié en mars 1792 :

PHENOMENE. Un ministre aller aux Jacobins ! Un ministre assez raisonnable pour comprendre qu'il est temps de réconcilier le gouvernement avec la nation ; assez aimé pour être en état d'y réussir ; assez courageux pour annoncer au roi qu'il continuera d'assister aux séances d'une société populaire ! Que vont dire les aristocrates ? Que vont dire surtout les Feuillants, et tous ceux qui, comme eux, ont l'infirmité d'avoir peu d'esprit ?²³⁰

L'événement rapporté ici, est la visite du ministre des affaires étrangères M. Dumouriez au club des jacobins. En poste au gouvernement depuis le 15 mars, cet ancien capitaine entretient de nombreuses relations aux jacobins, notamment auprès de Brissot. Cette anecdote est l'occasion pour le périodique de blâmer les feuillants, assimilés aux ennemis de toujours, les « aristocrates ». Ces derniers sont accusés de gouverner loin du peuple et de ses préoccupations. Cet élément n'est d'ailleurs pas totalement faux puisque l'ambition des feuillants, tout comme l'était celle des monarchiens à la fin de l'année 1789, est de mettre un terme à cette Révolution, qui, leur semble-t-il, est allée trop loin dans ses revendications populaires.

D'autres critiques sont formulées à l'égard des partisans de Barnave, comme par exemple, l'assimilation aux feuillants de l'empereur Léopold, frère de Marie-Antoinette²³¹, ou d'autres attaques visant certaines personnalités du groupe parlementaire. Dans ce dernier extrait, relevons la formule humoristique utilisée par le *Journal Patriotique* : « Nous avons déploré avec amertume la scission qui a divisé le club des Jacobins, d'où est sortie la tige des Feuillants [...] »²³²

Ainsi, celui qui attirait tous les éloges, est progressivement condamné avec le parti qu'il a créé. D'abord patriote, proche de Barnave, le *Journal Patriotique* glisse vers une tendance de plus en plus jacobine et se détache de ses alliances d'hier.

De leur côté, les *Affiches du Dauphiné* se radicalisent dans le sens inverse : alors qu'elles adoptent un ton proche de celui des monarchiens, jusqu'à la fin de l'année 1790, elles évoluent ensuite vers des idées contre-révolutionnaires de plus en plus affirmées, en particulier durant l'année 1792 et jusqu'à leur interdiction. L'extrait qui suit illustre cette évolution idéologique :

Le chef des monarchiens, qui s'est établi à Bruxelles pour influencer plus activement ce gouvernement en faveur de son parti a fait tout au monde pour détacher la noblesse des princes. Son projet de coalition

²³⁰ *Journal Patriotique*, 27 mars 1792.

²³¹ *Journal Patriotique*, 15 mars 1792.

²³² *Journal Patriotique*, 20 août 1791.

générale de noblesse du royaume, insinué par cet ex-ministre et autres agents, a trouvé beaucoup d'opposition, et très peu de partisans [...]. *Journal général*.²³³

Par cet article emprunté au *Journal général*, les *Affiches* signifient clairement qu'elles ne sont plus monarchiennes. Elles citent ce parti comme un groupe étranger, dont elles sont totalement extérieures, occultant un passé riche en coopération avec les leaders monarchiens. Cette stratégie est bien sûr dictée par une forme de prudence politique de la part des *Affiches*, qui ne peuvent exprimer publiquement leur soutien à un émigré, à l'heure où le patriotisme est exacerbé par l'imminence de la guerre.

Que resterait-il des journaux révolutionnaires sans la rubrique consacrée à l'Assemblée Nationale ? De nombreux historiens s'accordent à penser qu'elle est la source du journalisme de 1789, alors qu'une nouvelle vie politique s'ouvrirait. Dans toutes les provinces françaises, la curiosité est vive. E. Wauters montre par exemple, l'intérêt du public normand pour une vie parlementaire sans précédent, ce qui explique la place essentielle des débats parlementaires dans l'ensemble des journaux provinciaux²³⁴.

Les journaux dauphinois, ou isérois, nous l'avons vu, ne dérogent pas à la règle. Une moyenne de 60% de la surface éditoriale pour les *Affiches du Dauphiné*, et de 50% pour le *Journal Patriotique* sont occupées par cette rubrique.²³⁵ Les journaux y rapportent en particulier les interventions des députés proches de leur groupe politique, mais au fil des événements, de 1790 à 1792, les tendances évoluent et les alliances changent. Les grands débats nationaux qui sont au cœur des récits journalistiques, nous le verrons, participent grandement à ces évolutions.

²³³ *Affiches du Dauphiné*, 5 février 1792.

²³⁴ E. Wauters, *Op.cit.*, p. 270.

²³⁵ Voir Annexe 2, page 106.

5) Les grands débats nationaux à travers la presse

Nous l'avons vu, l'Assemblée Nationale constitue par ses échanges entre députés, un intérêt croissant pour la presse, durant tout l'épisode révolutionnaire. Elle met en place de grands chantiers, largement relayés par les journaux, mais d'autres événements surviennent dont elle n'est pas toujours à l'origine. La plupart de ces événements provoquent un tournant décisif dans l'orientation de la politique française. Le plus révélateur est la fuite du roi, rattrapé à Varennes en avril 1791, mais d'autres comme la rédaction de la Constitution, ou encore le déclenchement de la guerre en 1792, sont l'objet de grands débats, qui en disent long sur les mentalités en cette fin de XVIIIe siècle.

a) Le Roi des Français en fuite : des interprétations différentes

Tous les livres d'histoire mentionnent l'épisode marquant de Varennes. En revanche, on connaît moins celui de St Cloud, qui a pourtant été déterminant pour le roi et son image dans le pays.

o Le départ à St Cloud avorté

L'événement est annoncé par les journaux dauphinois, qui comme à leur habitude, puisent dans la presse nationale. Ce sont les *Affiches du Dauphiné* qui accordent une large place, dans leur rubrique parisienne, à cet événement, le *Journal Patriotique* se montrant plus discret. Une semaine après ce départ avorté, les *Affiches* y consacrent une demi-page :

Le roi se disposait ce matin, 19, à partir pour Saint Cloud : déjà son auguste épouse était à ses côtés ; la voiture était prête à partir, lorsque la multitude attroupée a coupé les traits de la voiture [...]. MM. Bailly et La Fayette ont fait en vain les plus grands efforts pour persuader au peuple que leurs majestés étaient libres d'aller à Saint Cloud ; que cette violence allait faire dire aux puissances étrangères et à tous les départements de la France, que Paris retenait le roi prisonnier dans son sein. On les a traité de renégats, de traîtres ; on leur a soutenu que ce voyage n'était qu'un prétexte pour se sauver ; que le roi avait pris chez lui des prêtres réfractaires ; qu'il n'était pas l'ami de la Constitution, et qu'il fallait le veiller. M. de La Fayette s'est retiré, en offrant sa démission ; et le roi est remonté au château, en promettant de ne pas partir. Extrait de *Courrier extraordinaire* et la plupart des autres journaux.²³⁶

Le rédacteur commet une légère erreur de date : en effet, ce n'est pas le 19, mais le 18 avril 1791 que le roi est surpris, se rendant à St Cloud (aux portes de Paris) pour y célébrer les fêtes de Pâques. Son récit paraît neutre, et dénué de parti pris car vu d'un œil extérieur qui décrit ce dont il est témoin. En réalité, la violence attribuée au peuple est sans pareille. Cette « *multitude attroupée* » semble impossible à raisonner, malgré les divers arguments avancés. Ce peuple fait peur, car il est irrationnel. Quant à lui, Louis XVI est dépeint comme un monarque avisé car c'est lui qui met un terme à cette affaire ; il se résout à demeurer aux Tuileries.

L'auteur avance plusieurs explications invoquées par cette foule, qui s'oppose au départ du roi : elle craint une fuite et elle l'accuse d'hypocrisie quant à ses intentions envers la Constitution et en particulier la Constitution civile du clergé. Ce que l'article ne mentionne pas en revanche, c'est que cet épisode survient suite à un décret de l'Assemblée Nationale, ce dernier interdisant au roi de quitter Paris, de plus de vingt lieues. Cette assignation à résidence est visiblement mal acceptée par le monarque, qui tente de faire prévaloir son opinion, à l'occasion des fêtes de Pâques. Le roi est donc bloqué dans son carrosse par les parisiens, mais aussi par des gardes nationaux qui n'obéissent plus à La Fayette, et dont la participation

²³⁶ *Affiches du Dauphiné*, 24 avril 1791.

est d'abord tue par le journaliste. Ce n'est que dans l'extrait qui suit, tiré du *Courrier Français*, que ce rôle de la garde nationale est communiqué. Deux jours plus tard, le *Journal Patriotique* transmet sa version du même événement :

Depuis quelques jours on avait conçu les plus grandes, et probablement les plus justes inquiétudes sur les dispositions du roi. On ne parlait que de la faveur qu'il accordait publiquement aux prêtres réfractaires ; on venait d'être instruit qu'il avait fait les pâques entre les mains d'un de ces rebelles : enfin le bruit courait d'un mouvement sur nos frontières. Dans cette disposition d'esprit, le peuple apprend que le roi part pour Saint Cloud, et que pour un voyage de deux lieues on fait des préparatifs comme s'il s'agissait pour lui du tour de l'Europe. Il n'en fallait pas d'avantage pour faire prendre l'alarme à tous les citoyens vigilants qui voyaient dans la possibilité de la fuite du roi, le germe des plus grands malheurs. L'instant choisi par S.M. pour s'absenter de la capitale, n'échappe pas à la clairvoyance de ces argus publics. Ils demandent pourquoi le roi quitte Paris dans la semaine sainte, pendant laquelle il est d'usage et d'étiquette pour lui d'assister aux cérémonies de l'église ; [...]. Toutes ces dispositions montent les têtes. La scène commence, le 18 à neuf heures du matin, aux portiques de la révolution, où l'on entend crier de toutes parts : Aux Tuileries ! Aux Tuileries ! [...] Extrait de plusieurs journaux.²³⁷

La différence de ton est sensible : l'objectif du rédacteur n'est pas de paraître neutre, mais au contraire, de s'identifier au peuple parisien, par l'emploi systématique du « on ». Loin d'être blâmés pour leur conduite « irraisonnée », les parisiens sont complimentés pour leur vigilance et les arguments les plus solides leur sont fournis. Un élément nouveau apparaît dans ce récit : le journaliste insiste sur la masse de bagages préparés pour la famille royale, élément qui demeure néanmoins relatif. D'autre part, comme dans les *Affiches du Dauphiné*, on accuse le roi d'avoir engagé des prêtres réfractaires. Depuis le 27 novembre 1790, un décret a en effet généralisé l'obligation de prêter serment à la Constitution, pour tous les membres du clergé et les réfractaires sont violemment décriés par les patriotes. Par ce geste, le roi signifie clairement son scepticisme envers ce texte parlementaire. Notons enfin la source annoncée par le *Journal Patriotique*, qui, loin d'être précise, n'indique aucun nom de périodique, l'authenticité n'étant pas l'ambition première de ce journal dauphinois.

De leur côté les *Affiches* poursuivent le suivi de cet événement, par plusieurs articles qui s'échelonnent les jours suivants. Elles rapportent tout d'abord la séance parlementaire du 19 avril, alors que le roi se rend en personne à l'Assemblée pour dénoncer les pressions dont il vient d'être victime. Le long discours qu'il prononce est publié : il souhaite affirmer publiquement que malgré l'épisode de St Cloud, il reste un souverain libre : « *De vifs applaudissements, des cris de Vive le roi ! Se sont fait entendre. Le côté gauche et les tribunes les ont prolongés fort longtemps.* »²³⁸ Les députés souhaitent que le discours du roi soit envoyé dans les départements, afin que tous les Français en prennent connaissance.

La séance parlementaire du 23 avril est largement relatée par les *Affiches* également, qui publient en intégralité, la « *Lettre écrite au nom du roi par M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, aux ambassadeurs et ministres résidant près des cours* ». Louis XVI y déclare à tous les ambassadeurs, qu'il accepte librement la nouvelle Constitution. Les *Affiches* commentent :

La lecture de cette lettre a été souvent interrompue par des cris de Vive le roi, et les applaudissements des plus marqués de la part du côté gauche et des tribunes. A l'endroit où le ministre prétend que c'est une calomnie de dire que le roi ne jouit pas de sa liberté, un membre de ce même côté, se livrant à son enthousiasme, s'est écrié : Quel est celui qui osera maintenant avancer que le roi n'est pas libre ? Moi, a

²³⁷ *Journal Patriotique*, 26 avril 1791.

²³⁸ *Affiches du Dauphiné*, 26 avril 1791.

repris avec vivacité un membre de la droite qui avait manifesté quelques doutes, et je le soutiendrai quand on voudra.²³⁹

Un fois encore, le rédacteur insiste sur « *le côté gauche* » de l'Assemblée, ce qui est surprenant de la part des *Affiches*, dont le ton à cette époque, se rapproche d'avantage de la droite royaliste. L'objectif est probablement de convaincre leur lectorat en attestant d'un consensus parlementaire général autour du souverain. La réaction du député, citée en fin d'article est intéressante. Il dénonce les pressions exercées à l'encontre du roi, qui selon lui, sont contraires à toute espèce de liberté. Il affirme que le roi n'agit pas en toute conscience, spécialement quant il prononce son adhésion à la Constitution. En effet, la droite n'est pas dupe des préoccupations royales ; elle sait que le monarque ne se résout pas à ce nouvel ordre des choses. Parallèlement à cette intervention à l'Assemblée, Louis XVI adresse un démenti à son ancien ministre Breteuil, en lui demandant de le diffuser largement auprès des souverains étrangers²⁴⁰. Néanmoins, l'image et le rôle du roi en France sont d'une telle importance, que les députés patriotes ne peuvent reconnaître sa situation ambiguë ; Ils veulent croire à la sincérité de leur souverain.

Notons que le *Journal Patriotique* transmet lui aussi à ses lecteurs le fameux discours, mais il prononce très peu de commentaire, s'abstenant de tout jugement, dans son numéro du 30 avril.

Le dernier extrait que nous utiliserons est très inhabituel dans les colonnes des *Affiches*. La source en elle-même est singulière car il s'agit du *Patriote français*, périodique rédigé par Brissot, l'un des organes majeurs de la Révolution patriote. Son ton très vif l'expose à de nombreuses attaques et il est inquiété à plusieurs reprises par la police royale durant les premières années de la Révolution. Cet article propose une réflexion très construite sur la fameuse lettre de Louis XVI, rédigée par son ministre et lue à l'Assemblée le 23 avril :

Réflexions sur la lettre de M. de Montmorin à tous les ambassadeurs Français chez les puissances étrangères. « Il semble qu'un mauvais génie préside à tous les conseils que l'on donne au roi. Rien de plus propre certainement à l'honorer, à prouver son attachement à la constitution, que la lettre lue sous son nom à l'assemblée nationale, et qui a excité un vif enthousiasme. Mais pourquoi ceux qui lui ont conseillé cette démarche, ont-ils attendu si tard ? [...] Pourquoi cette lettre paraît-elle après le départ manqué, après la fermeté développée par le peuple ? Pourquoi est-elle dans un style si démocratique, si étranger à la langue diplomatique ? Ne semble t-elle pas avoir été écrite aux jacobins ou aux Cordeliers ? Et cette affectation ne doit-elle pas donner des inquiétudes ? [...] Pourquoi ne porte t-elle pas la signature du roi ? Pourquoi n'est-elle revêtue que de celle d'un ministre ? et quel ministre ! Celui de tous qui est le plus suspect aux patriotes, le plus connu pour favoriser les aristocrates [...]. Quoi ! Le roi ne sait-il pas écrire ? [...] les malveillants diront : il ne signe, pour pouvoir désavouer un jour son ministre. Les puissances étrangères diront : le roi n'a pas signé cette déclaration, parce qu'il ne l'avoue pas. On n'abdique point une couronne par procureur. La force oblige son ministre à jouer ce jeu pour lui. C'est une comédie, il ne faut point y croire. Telle est, n'en douons pas, l'impression que fera la signature du ministre dans les pays étrangers ». *Patriote français* ou *Journal Brissot*.²⁴¹

Cette longue démonstration témoigne aux premiers abords d'une satisfaction, face à la démarche entreprise par le roi. Le ton est serein, posé. L'auteur reconnaît même le « *vif enthousiasme* » soulevé par cette déclaration, au sein du pays. Puis des objections sont apportées petit à petit et l'on comprend l'opinion du rédacteur : il ne croit pas un instant à la sincérité de Louis XVI. Il critique en particulier l'entremise du ministre dans cette déclaration, dont l'importance d'après lui, relevait d'une signature royale authentique, et non de celle de son ministre. Montmorin est d'ailleurs attaqué personnellement. En effet, d'après le

²³⁹ *Affiches du Dauphiné*, 1^{er} mai 1791.

²⁴⁰ *Journal de la France et des Français...Op.cit.*, p. 1118.

²⁴¹ *Affiches du Dauphiné*, 3 mai 1791.

dictionnaire d'A. Soboul²⁴², ce ministre s'est rendu suspect aux yeux des patriotes en raison de ses diverses tractations avec Necker, puis avec Mirabeau. L'auteur du *Patriote français* insiste, en particulier, sur l'opinion des puissances étrangères face à ce discours : il craint une réaction sceptique, le discours sonnait comme un appel à l'aide de Louis XVI, prisonnier de son peuple, qui serait contraint d'utiliser un langage détourné pour alerter l'étranger.

Néanmoins, et très habilement, le journaliste feint d'être détaché du débat, et se garde de donner sa propre opinion. Il se contente de présenter les réactions que ce discours serait susceptible de déclencher. De ce fait, l'attaque portée à Louis XVI est beaucoup plus contenue, moins frontale, la violence de l'article étant dissimulée.

On peut imaginer une insertion de cet article dans les *Affiches du Dauphiné* à titre d'exemple, pour illustrer leur volonté de puiser dans les journaux de toute tendance, afin de proposer aux lecteurs un large panel d'opinions. Son placement à l'extrême fin de la rubrique « Paris » renforce d'ailleurs cette hypothèse. Mais il est possible que le rédacteur des *Affiches* adhère en partie aux idées développées, craignant une action des royaumes voisins.

O Varennes

Deux mois plus tard, les journaux ont de nouveau l'occasion de débattre d'un sujet similaire. Cette fois le roi s'est bel et bien enfui à l'insu des parisiens et pendant 24 heures, le pays a tremblé. L'épisode de Varennes est l'un des tournants de la Révolution française, et il est intéressant de découvrir quelles ont été les réactions « à chaud » des contemporains, la presse périodique étant l'un des meilleurs témoins.

Une fois n'est pas coutume, le *Journal Patriotique* est le premier à annoncer la nouvelle inquiétante aux Grenoblois : c'est dans sa rubrique locale et à peine quatre jours plus tard, qu'il rend compte de la fuite du roi, ou plutôt, de son « enlèvement » :

Le directoire du département a reçu hier matin, par un courrier extraordinaire la nouvelle affligeante de l'enlèvement du roi et de la famille royale, et deux décrets de l'Assemblée nationale à cet égard. Citoyens ! C'est par le bon ordre et la tranquillité publique, que vous préviendrez les malheurs qui pourraient être les suites de cet enlèvement. Vous devez vous reposer avec une entière sécurité, sur les sages précautions que l'Assemblée nationale a prises pour le maintien de la Constitution. [...]²⁴³

Les deux décrets en question sont ensuite retranscrits, et les *Affiches* imitent leur confrère, le lendemain. La confiance en l'Assemblée Nationale est plus que jamais réaffirmée, alors que la thèse officielle, est celle d'un enlèvement du roi. Le premier décret de l'Assemblée est l'affirmation que « *la même fermeté qu'elle a portée au milieu de toutes les difficultés qui ont accompagné ses travaux, va diriger ses délibérations à l'occasion de l'enlèvement du roi et de la famille royale.* »²⁴⁴ L'objectif est de rassurer les Français, tout en présentant l'Assemblée Nationale comme un relais du pouvoir central, alors que le monarque est absent. Les *Affiches* publient ensuite le second décret : « *l'Assemblée nationale a pris les mesures les plus actives pour suivre la trace de ceux qui se sont rendus coupables de l'enlèvement [...].* »²⁴⁵

En effet, dès le 21 juin, la thèse de l'enlèvement, appuyée notamment par Barnave et La Fayette, est adoptée par l'Assemblée²⁴⁶. Le roi n'a pas été encore retrouvé, et ce n'est que le 21 au soir, que la famille royale est reconnue à Sainte-Menehould, petit village lorrain, puis arrêtée à Varennes.

Néanmoins, l'Assemblée a déjà pris connaissance de la lettre que Louis XVI a adressée aux Français avant de quitter Paris, attestant de sa fuite. La version qu'elle diffuse est donc

²⁴² A. Soboul (dir.), *Op.cit.*, p. 764.

²⁴³ *Journal Patriotique*, 25 juin 1791.

²⁴⁴ *Affiches du Dauphiné*, 26 juin 1791.

²⁴⁵ *Ibid.*

²⁴⁶ F. Furet, M. Ozouf (dir.), *Dictionnaire...Op.cit.*, p. 178.

largement politique : la majeure partie des députés (en particulier les futurs Feuillants) tiennent avant tout à maintenir intact, le lien entre le roi et l'Assemblée, en vue d'achever l'acte constitutionnel, où le monarque tient une place fondamentale. Sauver l'honneur du roi, c'est pour eux, sauver la Constitution.

Le même numéro des *Affiches* délivre la suite des directives apportées aux municipalités des différents districts de l'Isère :

Le même jour, vers minuit, un second courrier extraordinaire arriva, pour la nouvelle suivante, que le directoire du département a sur-le-champ expédiée à toutes les municipalités. Grenoble, 24 juin 1791, à minuit. Messieurs, nous recevons à l'instant même, par un courrier extraordinaire [...] la nouvelle certaine que le roi, la reine, le dauphin et madame, ont été arrêtés à Varennes, près de Sainte-Menehould, dans le district de Saint-Dizier, par l'effet des sages mesures prises par le directoire du département de la Marne. [...] ²⁴⁷

Le propos n'est plus celui d'un enlèvement, puisque l'on sait à présent que la famille royale a été « *arrêtée* ». Dans le même numéro, on suit donc le déroulement de l'affaire, et les explications qui évoluent au fil de l'enquête. Nous pouvons relever l'efficacité du système d'information, qui en quelques jours seulement, permet de diffuser la nouvelle parisienne à tous les départements, grâce à ces fameux « *courriers extraordinaires* ».

Néanmoins, il faut attendre le 28 juin, pour que la fuite du roi soit largement expliquée dans les journaux isérois. La quasi-totalité du numéro des *Affiches* de ce jour (excepté les nouvelles étrangères) est consacrée à l'affaire, ce qui montre que les contemporains ont conscience de vivre une étape exceptionnelle. Le *Journal Patriotique* relaye lui aussi largement l'événement. Les deux périodiques relatent les séances parlementaires, qui suivent l'affaire : Lors d'une séance, les citoyens qui ont reconnu le roi en Lorraine sont présentés à l'Assemblée²⁴⁸. Dans une autre, une lettre du roi et de la reine est lue à l'assemblée, comme justification de leur acte : « *Ces deux déclarations ont été lues et entendues en silence. On a rit à deux ou trois passages de celle de la reine.* »²⁴⁹ Cette courte phrase des *Affiches* témoigne d'un tournant dans le rapport entre la famille royale et les Français. Rire du discours de la reine, c'est désacraliser sa fonction, même si Marie-Antoinette n'a jamais fait partie des souverains appréciés par les Français. Le récit de ce passage par les *Affiches du Dauphiné* est encore plus marquant car ses rédacteurs ont toujours témoigné envers la monarchie, d'un respect scrupuleux. Néanmoins c'est la reine qui est moquée, et non pas son époux, qui bénéficie encore de la considération due à sa fonction.

Quant à lui, le *Journal Patriotique* vante les mérites de ses compatriotes dans sa rubrique locale : « *La désertion de Louis XVI n'a produit aucune agitation dans nos campagnes : partout un calme suprême, qui glaçait d'effroi les ennemis de la Constitution, exprimait la majesté du peuple français [...]* »²⁵⁰

En effet, la crainte de voir une anarchie se développer suite à l'effondrement de l'Etat monarchique, est présente dans tous les esprits, et les jacobins veulent taire ce risque, souvent soulevé par le journal de Giroud.

Le 25 juin, l'Assemblée décide de suspendre les fonctions du roi. À partir du 13 juillet, l'inviolabilité du roi est en débat. Lors de la séance du 15 juillet, Barnave prononce sa fameuse allocution : « *Allons-nous terminer la Révolution, allons-nous la recommencer ? [...]*

²⁴⁷ *Affiches du Dauphiné*, 26 juin 1791.

²⁴⁸ *Affiches du Dauphiné*, 3 juillet 1791.

²⁴⁹ *Ibid.*

²⁵⁰ *Journal Patriotique*, 5 juillet 1791.

Si la Révolution fait un pas de plus, elle ne peut le faire sans danger [...]. »²⁵¹ Le discours de Barnave est rapporté par les *Affiches* (mais sans citer la célèbre phrase...) Lors de cette même séance, les députés décident que si le roi rétracte son serment à la Constitution, le pays considérera qu'il a abdiqué. C'est une victoire pour les partisans de l'inviolabilité. Dans le récit de cette séance, les *Affiches* créent un déséquilibre flagrant en défaveur des députés jacobins, partisans d'un jugement sévère envers le roi.

Le propos du *Journal Patriotique* est quant à lui tout autre. Dans l'extrait qui suit, il se fait un devoir d'informer les Grenoblois de rumeurs qui paraissent dans la capitale, accusant le roi de comploter avec l'étranger, tout en le ridiculisant, peint en bambin capricieux et malhabile :

Le bruit s'était répandu que le roi avait eu des accès de fureur, et avait brisé des meubles précieux dans ses appartements. Si l'on en croit des instructions qui paraissent sûres, la cause de ces actes de dépit vient de l'interception d'une lettre que le roi écrivait à un colonel de dragons, dans laquelle, en lui faisant le tableau de sa captivité, il invitait ses fidèles amis à employer tous leurs efforts pour l'en tirer. [...]²⁵²

Des articles plus sérieux rendent compte des débats qui animent l'Assemblée Nationale :

Des écrivains patriotes ont observé que tant que le roi, comme chef du pouvoir exécutif, marche dans la ligne de la Constitution, il n'est responsable que par ses agents ; mais s'il se déclare personnellement l'ennemi de la Constitution, il est avec la nation dans un véritable état de guerre, il manque à son souverain, il rentre alors dans la classe des autres citoyens, et doit être puni comme réfractaire à la loi. [...]²⁵³

Le rédacteur du journal se déclare ici contre l'inviolabilité du roi, dont le débat à l'assemblée débute dans la première quinzaine du mois de juillet. C'est une opinion qui tranche avec le ton habituel du *Journal Patriotique*, qui jusqu'alors considérait la fonction royale comme une institution fondamentale en France.

La séance du 13 juillet est ici rapportée par un rédacteur profondément déçu, qui espérait autre chose des discussions parlementaires :

Le rapport des détails de la fuite du roi, et des mesures à prendre dans les conjonctures actuelles, était à l'ordre du jour. L'importance de cette question avait amené de bonne heure un grand concours de spectateurs, qui remplissaient les tribunes, d'après les détails que rapportent les journaux. Bien peu auront vu leur impatience satisfaite ; car outre qu'il y a eu encore aucune décision prise, je ne crains pas d'avancer que jamais rapport plus insignifiant n'a été fait, sur un objet qui cependant semblait inspirer un intérêt majeur. Jamais peut-être l'Assemblée n'a montré plus de mollesse, plus de pusillanimité [...]²⁵⁴

Alors que durant les premiers mois de la Révolution, l'Assemblée Constituante est louée, glorifiée même, et ses membres titrés des plus grands éloges, elle est ici sévèrement prise à parti. Le vocabulaire employé par le rédacteur est très dur, car il l'accuse d'incompétence. Il est aisé de deviner l'attente du *Journal Patriotique*, dont l'opinion est affirmée depuis plusieurs semaines déjà. Il est déçu du décret rendu ce jour, qui ne traite même pas du roi, écrit-il, dans ce même extrait :

Tout ce que j'ose présager, c'est que le peuple de la capitale et celui des campagnes s'attendent à une toute autre décision, que celle qui probablement aura lieu. Ce que j'ose dire encore, c'est que le parti

²⁵¹ F. Furet, R. Halévi (dir.), *Orateurs de la Révolution française, T.I, Les Constituants*, Paris, Gallimard, 1989, p. 38-39.

²⁵² *Journal Patriotique*, 7 juillet 1791.

²⁵³ *Journal Patriotique*, 19 juillet 1791.

²⁵⁴ *Ibid.*

plutôt mou que modéré, auquel on semble s'arrêter, ne contentera point encore nos ennemis, et ne nous rendra pas la paix.²⁵⁵

L'auteur en appelle ici à un mouvement populaire qui contraindrait les députés à faire volte-face. Cet élément qui apparaît ici est l'un des moyens d'actions vers lequel se tourne le mouvement jacobin, à partir du mois de juillet 1791. Les jacobins vont très vite s'élargir vers la masse du « petit peuple », comme en témoigne leur décision d'ouvrir au public les séances du club, le 12 octobre 1791²⁵⁶.

À l'inverse, dans leur récit de la séance du 14 juillet²⁵⁷, les *Affiches* font une large place aux discours des députés partisans de l'inviolabilité : « *C'est Louis XVI qu'on attaque ; mais c'est à la royauté qu'on en veut ;* » déclare ainsi le député Liancourt, à la fin d'une longue intervention en faveur de la royauté. Dans celui du 15 juillet, et par la voix de M. Goupil, les clubs sont critiqués, rendus responsables du désordre ambiant : « *la clubocratie, est devenue la machine infernale par laquelle notre gouvernement va se dissoudre* »²⁵⁸. Le thème des jacobins clubistes contre les députés Feuillants commence ainsi à se profiler.

En revanche, les récits du *Journal Patriotique*, invoquent le peuple, capable selon les rédacteurs, de prendre les meilleures décisions. En effet, dans son récit de la même séance, le *Journal Patriotique* critique durement celui qui était cité en exemple dans les *Affiches* : « *M. la Rochefoucault-Liancourt, qui le premier a rouvert la discussion, a été l'avocat de l'inviolabilité absolue et indéfinie ; tout dans la démarche du roi lui a paru excusable [...]* »²⁵⁹ En revanche, il trouve en la personne du député Badier, un grand orateur, dont les idées sont similaires à celles du journal : « *M. Badier a eu le courage de parler en homme libre. [...] Un grand crime a été commis ; la loi doit frapper de grands coupables ! [...]* » Le discours de Robespierre est ensuite longuement rapporté, alors que les *Affiches* limitent son intervention à quelques lignes seulement.

Les *Affiches* encouragent ainsi les députés à trancher en faveur de l'inviolabilité du roi, telle que la conçoivent les Feuillants et le triumvirat. L'Assemblée Nationale est célébrée dans cet article tiré de la *Gazette Universelle*, alors que les députés n'ont pas encore légiféré :

Jamais peut-être l'Assemblée nationale n'a montré plus de grandeur et de sagesse qu'à l'époque du départ du roi [...]. En partant du principe que la France est et doit être une monarchie représentative, ils ont examiné tous les partis qu'on pourrait prendre dans les circonstances critiques où se trouve la France, et ils se sont arrêtés à celui qui présentait le moins d'inconvénients, et qui leur était indiqué par la Constitution même. Si l'on destituait le roi, l'Etat serait exposé à tous les dangers d'une longue minorité, et il faudrait chercher un régent hors de la famille royale ; [...]. Le parti le plus sage, celui que prendra l'Assemblée nationale, c'est de maintenir l'inviolabilité du roi, de reconnaître qu'il a été égaré par ses ennemis et ceux de la Nation, qu'il n'a jamais pu concevoir un projet qui livrait la France à une guerre sanglante, et qui aurait pu le faire tomber lui-même du trône [...] *Gazette Universelle*.²⁶⁰

Les raisons invoquées ici, sont d'ordre pragmatique. On semble vouloir rétablir le roi dans ses fonctions par défaut, par peur de provoquer une situation qui serait encore pire. L'hypocrisie des dernières lignes est parfaitement assumée, car le roi doit être considéré comme innocent pour reprendre ses fonctions, bien que tous le pays le sache coupable.

Néanmoins, la version présentée est celle d'un consensus harmonieux entre les députés, ce qui est un leurre, une image idyllique, présentée afin de taire les opposants à cette inviolabilité.

²⁵⁵ *Ibid.*

²⁵⁶ *Journal de la France et des Français...Op.cit.*, p. 1129.

²⁵⁷ *Affiches du Dauphiné*, 21 juillet 1791.

²⁵⁸ *Ibid.*

²⁵⁹ *Journal Patriotique*, 21 juillet 1791.

²⁶⁰ *Affiches du Dauphiné*, 19 juillet 1791.

Ces derniers sont pourtant nombreux à élever leur voix au sein de l'Assemblée Constituante, mais aussi dans les regroupements populaires et autres clubs.

Finalement, le 16 juillet, l'Assemblée Constituante prononce sa décision : elle suspend le roi jusqu'à son acceptation de la Constitution, en passe d'être rédigée définitivement :

L'assemblée nationale décrète que son décret du 25 du mois dernier, qui suspend l'exercice des fonctions royales et des fonctions du pouvoir exécutif entre les mains du roi, substituera jusqu'au moment où la constitution étant achevée, l'acte constitutionnel entier aura été présenté au roi.²⁶¹

Elle estime en effet que le roi, s'il a jusque là émis plusieurs critiques envers l'acte constitutionnel, était dans son plein droit puisque ce dernier était encore à l'état d'ébauche. Cette décision revient à acquitter Louis XVI, qui reste néanmoins « en sursis » jusqu'à la fin du mandat constitutionnel. Comment réagit le *Journal Patriotique* suite à cette décision ?

Les malveillants voient avec plaisir la division qu'a fait naître à Paris le décret relatif au roi ; [...]. N'oublions pas que notre seul point de ralliement est l'Assemblée nationale [...]. Quelque contraire qu'il puisse être au vœu public, nous devons nous soumettre au décret qui a été rendu, le sort de la constitution en dépend [...]. Elle a calculé tous les inconvénients attachés à une longue minorité [...]. Voilà une partie des considérations puissantes qui ont fait incliner l'Assemblée nationale vers des mesures plus douces. Elle a voulu terminer la révolution [...].²⁶²

Cet article est publié dans la rubrique Grenoble. Alors que l'Assemblée Nationale était vivement décriée dans les extraits précédents, on sent ici un ton différent, beaucoup plus mesuré. Alors que la décision des députés vient d'être prise, le rédacteur se résout à l'inviolabilité du roi et engage ses compatriotes à faire de même, de peur que des maux plus grands ne surviennent. Curieusement, le ton est proche de celui des *Affiches*, dans leur article du 19 juillet (vu précédemment). Même si le terme « inviolabilité » n'est pas employé, c'est cette idée qui domine dans le « *décret relatif au roi* ». Le rédacteur adopte donc un discours modéré, engageant le lecteur à suivre les décisions parlementaires, tout en gommant les autres voix dissidentes. L'argument d'une « *longue minorité* » revient pour avertir des dangers que présente une éventuelle destitution du roi, alors qu'après Varennes, l'idée fait son chemin dans tous les esprits.

L'épisode de Varennes révèle un désaccord profond entre les deux périodiques. Les *Affiches du Dauphiné* poursuivent leur ligne éditoriale classique : elles sont fidèles au roi, du moins en apparence, afin de sauvegarder la monarchie, mise à mal depuis la fuite de Louis XVI. Le *Journal Patriotique* au contraire, et pour la première fois, publie des articles au ton polémique, qui mettent en doute la capacité du roi à gouverner.

b) Autour de la Constitution

Le 3 septembre 1791, après plus de deux ans de travaux, la constitution est achevée. « *En bonne logique représentative, la nation déclarait solennellement, par l'organe de ses représentants, qu'elle déposait les armes pour s'en remettre à l'action régulière des pouvoirs constitués. La force allait céder la place au droit, et le torrent révolutionnaire rentrer dans le lit des institutions* » explique Patrice Gueniffey²⁶³. La séance parlementaire qui consacre cet accomplissement est ainsi décrite par le *Journal Patriotique* :

²⁶¹ *Affiches du Dauphiné*, 24 juillet 1791.

²⁶² *Journal Patriotique*, 23 juillet 1791.

²⁶³ F. Furet, M. Ozouf (dir.), *Terminer la Révolution...Op.cit.*, p. 147.

Voici l'une des journées les plus mémorables qui tiennent place dans les fastes de l'empire français, disons mieux dans l'histoire du genre humain. Aujourd'hui s'est consommée l'œuvre de cette constitution qu'aucun peuple, qu'aucun âge n'avait encore conçue ni espérée. Elle a peut-être quelques imperfections, cette constitution, car elle est de la main des hommes ; mais elle est le fruit d'une expérience de soixante siècles. [...].²⁶⁴

Le rédacteur est d'un enthousiasme débordant pour décrire ce nouveau texte. Aucun superlatif n'est de trop pour qualifier l'œuvre de la Constituante, en laquelle le *Journal Patriotique* croit profondément. La querelle passagère de Varennes a été oubliée, pour faire place à ce grand moment de communion nationale. La création des constituants donne lieu à des comparaisons des plus inattendues :

L'Assemblée nationale ci-devant constituante, désormais législative, s'est assise aujourd'hui, dans cet état de délassement et de satisfaction que donne le sentiment d'une tâche immense heureusement remplie. C'est aujourd'hui pour elle, comme pour une autre providence, le jour de repos et de bénédiction ; il lui est aussi permis de contempler son ouvrage, et de se dire : « qu'elle a fait de grandes et bonnes choses ! » Il ne s'agit plus, pour achever la comparaison, que de conserver ce qu'elle a créé ; et qui peut douter que la machine en mouvement n'obéisse aux lois de son organisation, comme la nature aux volontés de l'éternel compositeur !²⁶⁵

La création constitutionnelle est ainsi assimilée à la création du monde, décrite dans la Bible. L'image donne la mesure de l'espoir engendré par ce texte, partout dans le pays et au sein de la majorité des groupes politiques. On espère qu'il va encadrer le nouvel ordre des choses. Néanmoins, si tous les partis célèbrent ce texte, ils n'ont pas les mêmes visées quant à l'avenir. Alors que les Feuillants et la droite le considèrent comme la borne finale de la Révolution, la gauche espère encore des changements. Mais les *Affiches du Dauphiné* ne sont pas moins enthousiastes que leur confrère :

M. Prieur a proposé à l'assemblée de faire hâter l'impression de l'acte constitutionnel, et de l'envoyer dans tous les départements pour le faire lire en présence de toutes les communes assemblées. Il faut, a ajouté M. Roederer, que la constitution devienne une propriété nationale : nous ne devons pas nous dissimuler qu'elle éprouvera des oppositions. Et bien ! Il faut que le peuple la tienne à la main, et soit juge entre nos ennemis et nous.²⁶⁶

Un nouveau thème est développé par les *Affiches*, qui témoignent d'une volonté de diffuser cette constitution à l'ensemble du peuple Français. Sa vocation à servir le peuple est ici réaffirmée, alors que ce périodique est habituellement réticent à inclure toute base populaire dans les décisions politiques. Mais si l'achèvement de la constitution provoque de grandes réjouissances dans la presse, c'est la sanction, accordée dix jours plus tard par le roi, à l'acte constitutionnel, qui parachève cet état d'allégresse.

En effet, le 13 septembre 1791, la constitution est officiellement acceptée par Louis XVI, qui se rend à l'Assemblée pour confirmer cette entente et le 14, il prête serment. Le *Journal Patriotique* diffuse le récit de cette nouvelle, parvenue à Grenoble dans les jours qui suivent :

Des lettres arrivées le 17 nous apprennent qu'un courrier extraordinaire avait été envoyé par une maison de commerce de Paris, à des commerçants de Lyon. Ce courrier portait la nouvelle que le roi avait écrit au président de l'Assemblée nationale, qu'il acceptait purement et simplement l'acte constitutionnel, et qu'il se rendrait, le lendemain 14, à midi, à l'assemblée, pour l'accepter solennellement. Cette nouvelle se répandit à l'instant dans toute la ville ; les vrais patriotes la regardèrent comme devant produire la réunion parfaite de tous les français. [...] Le son de toutes les cloches, agitées au même instant, fut le

²⁶⁴ *Journal Patriotique*, 10 septembre 1791.

²⁶⁵ *Ibid.*

²⁶⁶ *Affiches du Dauphiné*, 11 septembre 1791.

premier signal de cette nouvelle intéressante, et produisit dans les cœurs patriotes les frémissements de la joie la plus douce. Le lendemain, plus de cent cinquante citoyens se rassemblèrent dans une des salles de la ci-devant chambre des comptes, et célébrèrent, par un repas civique, cette heureuse journée. [...]. Le soir, toute la ville fut illuminée.²⁶⁷

L'événement est célébré à Grenoble, à l'image des fédérations de l'année 1790 où l'union parfaite de tous les citoyens autour d'un symbole était régulièrement encouragée par la presse. Le rédacteur fait tout de même part de divergences face à cette célébration : il affirme que seuls les « vrais patriotes » se réjouissent de l'union du roi et des députés. Qui sont donc les « faux » ? Est-ce la droite monarchiste, qui refuse encore et toujours le principe même d'un partage des pouvoirs entre monarque et assemblée ? Ou est-ce plutôt la frange la plus extrême des jacobins, qui, opposés à Louis XVI depuis sa fuite, voient se profiler sa réhabilitation totale ? Cette vision des choses est assez surprenante de la part du *Journal Patriotique*, qui semblait, depuis Varennes, adopter des idées jacobines prononcées. On peut sans doute attribuer cette dissonance à la pluralité des rédacteurs du journal, qui diffusent chacun leur propre opinion.

Dans le même numéro du *Journal Patriotique*, le discours du roi est intégralement retransmis : « *De vifs applaudissements avaient fréquemment interrompu la lecture de cette lettre ; mais lorsqu'elle a été achevée, ils ont recommencé avec plus de force ; les cris de Vive le roi ! S'y sont mêlés, et la partie droite paraissait consternée* ». Cette dernière phrase est intéressante car elle introduit un clivage net entre les députés de gauche, et ceux de droite. Cet élément est sans nul doute exagéré par le *Journal Patriotique*, qui donne l'image d'une Assemblée bipolaire, alors qu'aucun groupe n'est fermement constitué. Les *Affiches du Dauphiné*, en effet, n'ont pas le même avis sur la question : pour elles, la droite se réjouit particulièrement de ce ralliement du roi à la Constitution :

À l'heure précise de midi, ont été faits les préparatifs pour recevoir le roi. [...]. Le roi a paru, il est entré par le côté gauche [...]. Il n'avait d'autre décoration que la croix de Saint Louis. L'assemblée était debout, le roi est allé prendre sa place qui lui était préparée ; toujours régnait le plus profond silence. Le roi, debout, a tiré de sa poche un papier, et a dit : Messieurs, je viens consacrer ici solennellement l'acceptation que j'ai donnée à l'acte constitutionnel que j'ai juré de maintenir ; [...]. Le roi s'est interrompu, a regardé autour de lui, et s'est assis de même. Aussitôt se sont fait entendre des applaudissements universels, et des cris de Vive le roi, bravo. Ce dernier cri, dit le *Courrier extraordinaire*, partait des membres du côté droit. [...]²⁶⁸

L'accent est volontairement mis sur le cérémonial royal et la personne de Louis XVI, ce qui tranche avec les différents récits du *Journal Patriotique*. Il est dépeint avec une grande majesté, attribut dont il semblait dépourvu depuis Varennes, et qu'il retrouve ici. Le *Courrier extraordinaire*, dont est tiré cet extrait, semble vouloir occulter ce fâcheux intervalle, et feint de voir le roi comme s'il n'avait jamais cessé d'être un bon monarque. Le roi semble également humble, proche des députés et donc de son peuple. Et pour les *Affiches*, c'est la droite qui incite l'Assemblée à applaudir le roi. Chaque journal semble donc adapter les faits à sa propre situation, le *Journal Patriotique* se plaçant à gauche de l'échiquier, et les *Affiches*, à droite.

L'œuvre de l'Assemblée Constituante est ainsi accomplie, et la dernière séance s'est achevée. Le 16 mai 1791, Robespierre a fait voter la non-rééligibilité des membres de la Constituante, et ces derniers voient donc leur mandat s'achever. C'est une équipe nouvellement élue qui prend place, le 1^{er} octobre, au sein de cette Assemblée, désormais législative :

²⁶⁷ *Journal Patriotique*, 20 septembre 1791.

²⁶⁸ *Affiches du Dauphiné*, 20 septembre 1791.

PREMIERE SEANCE DE LA NOUVELLE LEGISLATURE. Samedi 1^{er} octobre. À dix heures, les nouveaux députés qui étaient réunis dans la salle, se sont formés en assemblée. Ils se sont presque tous placés du côté gauche. Au moment où on les a vus se mettre sur leurs sièges, de très vives acclamations se sont fait entendre.²⁶⁹

Les *Affiches du Dauphiné* témoignent d'une nouvelle composition parlementaire. En effet, la majorité d'octobre 1791 se situe plus clairement à gauche que pour la Constituante, les députés d'extrême droite étant absents. A. Soboul²⁷⁰ y distingue trois groupes dès les premières séances : 264 députés Feuillants, 136 Jacobins, qui malgré leur nombre, « dominant la tribune » et environ 320 députés du centre. Il s'agit donc de savoir si l'on englobe les Feuillants à droite, ou à gauche. Les *Affiches* les placent à gauche de l'échiquier, et c'est pour cette raison qu'elles attribuent à cette tendance, la majorité des députés. La réalité est probablement différente, car A. Soboul indique que « rien ne permet de penser que les « indépendants » aient progressivement glissé vers l'aile gauche de l'Assemblée »²⁷¹. Cette note des *Affiches* témoigne donc d'une vision assez conservatrice, même si elles se réjouissent de cette nouvelle composition.

c) Le conflit armé de 1792 : un nouveau tournant

Dès le début de la Révolution, la guerre contre les puissances européennes est dans tous les esprits, explique Alan Forrest, dans le *Dictionnaire critique de la Révolution française*²⁷². Une telle refonte des pratiques et institutions de l'Ancien Régime persuade les Français, qu'une guerre contre les partisans européens d'un retour à l'ordre ancien, inquiets pour leur propre situation, est inévitable. Mais durant les premières années, les pays voisins de l'Etat révolutionnaire sont occupés sur d'autres fronts, et la menace d'attaques européennes est faible. L'Autriche et la Prusse sont occupées par la Turquie et la Pologne, l'Angleterre et l'Espagne n'étant pas disposées à entamer des hostilités.

o L'action des princes émigrés

C'est le départ du roi, arrêté à Varennes, en juin 1791 qui précipite les hostilités de la part des pays européens, et en particulier de l'Autriche et de la Prusse. Voici l'opinion du *Journal Patriotique* :

On assure que les ambassadeurs des cours étrangères ne veulent nullement communiquer avec nos ministres, mais seulement avec le roi. Comme ils voient l'état où se trouve ce prince, ils parlent tous de se retirer dans leurs cours respectives. Tant mieux. Leur départ nous ramènera nos inutiles et oiseux ambassadeurs. Autant d'épargné pour le trésor national. Qu'avons-nous besoin de soudoyer, à grands frais, d'illustres espions ? Nous ne voulons point nous mêler des querelles de l'Europe. Nous avons juré de ne jamais être agresseurs. Qu'on nous attaque, et nous nous défendrons. [...]²⁷³

La position affichée par le *Journal Patriotique* est fortement emprunte de nationalisme. L'« état » évoqué de Louis XVI fait référence à sa fuite quelques semaines auparavant, au débat qui a suivi, sur son inviolabilité, et donc à la mise sous condition de son trône. Les ambassadeurs sont critiqués, leur fonction désapprouvée, étant même assimilée à de l'espionnage. Le rédacteur paraît rejeter toute idée d'échanges diplomatiques avec l'étranger, en raison de leur connotation avec l'Ancien Régime et le cercle nobiliaire européen. Le

²⁶⁹ *Affiches du Dauphiné*, 9 octobre 1791.

²⁷⁰ A. Soboul (dir.), *Op.cit.*, p. 45.

²⁷¹ *Ibid.*

²⁷² F. Furet, M. Ozouf (dir.), *Dictionnaire...Op.cit.*, p. 443.

²⁷³ *Journal Patriotique*, 5 juillet 1791.

Journal Patriotique avoue sans complexe son opinion protectionniste et refermée sur les frontières françaises. Cette idée va dans le sens de la « Déclaration de paix au monde », livrée par la Constituante un an plus tôt, le 22 mai 1790, qui renonce à toute idée de conquêtes²⁷⁴. Mais nous verrons que le *Journal Patriotique* va rapidement modifier son discours, le conformant aux directives brissotines.

En septembre 1791, les *Affiches du Dauphiné* suivent leur ligne éditoriale habituelle, en publiant les opinions partagées de divers journaux parisiens :

Les esprits sont singulièrement divisés sur les dispositions actuelles des puissances étrangères relativement à la France. Les uns soutiennent qu'elles n'oseront jamais rien entreprendre, et c'est le sentiment du Patriote français. D'autres nous peignent l'empereur comme le seul ennemi que nous ayons à redouter ; mais cette opinion n'est pas moins erronée que la première, puisqu'il est évident que l'empereur n'entreprendra rien, s'il n'est secondé par d'autres états, et surtout par la Prusse. Les uns soutiennent qu'à son retour de Pilnitz à Coblenz, M. d'Artois a gardé un profond silence sur l'issue de ses sollicitations, et que les émigrés sont aux derniers termes du besoin et du désespoir. D'autres assurent, au contraire, que ce prince Français a rapporté des assurances de secours [...]. *Gazette Univ.*²⁷⁵

Les deux périodiques utilisés ici sont de tendance opposée. Le *Patriote français* exprime naturellement l'opinion de Brissot, dont le groupe aux jacobins va très vite devenir majoritaire, et nous verrons qu'il est un ferme partisan de la guerre, même si les *Affiches* ne l'indiquent nullement. Le ton adopté par la *Gazette Universelle* diffère sur plusieurs points. Elle aborde le sujet des émigrés, semblant très au fait de leurs manœuvres politiques, et se faisant même leur porte-parole. Le comte d'Artois (futur Charles X) représente la faction contre-révolutionnaire à l'étranger. Prince de sang car frère du roi, avec le comte de Provence, il est l'un des premiers à émigrer, le 17 juillet 1789. Il entraîne avec lui de nombreuses familles nobles : le prince de Condé, les Polignac, les Rohan, les Conti et le duc de Bourbon²⁷⁶. C'est à Turin qu'il établit un comité contre-révolutionnaire, destiné à organiser la fuite du roi ainsi que d'inciter les puissances étrangères à entrer en guerre contre la France révolutionnaire. À partir de 1791, ce comité contre-révolutionnaire s'installe à Coblenz, d'où cette référence dans l'article, à la ville allemande.

Le rédacteur fait d'autre part référence à la déclaration de Pillnitz, le 27 août 1791, quand il mentionne le « retour de Pilnitz » du comte d'Artois et ses « sollicitations » avec les dirigeants étrangers. En effet, les tractations longtemps soupçonnés par les révolutionnaires français entre les émigrés et l'étranger se révèlent au grand jour lors de cette entrevue en Saxe, entre l'empereur d'Autriche et frère de Marie-Antoinette, Léopold II, et le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III²⁷⁷. Les deux souverains signent une déclaration, indiquant à l'Europe leur intention de regarder « la situation où se trouve actuellement le roi de France comme un objet d'intérêt commun pour tous les souverains d'Europe »²⁷⁸ déclaration directement liée aux sollicitations répétées du comte d'Artois.

Par cet article, les *Affiches* donnent à leur lectorat le plus hostile à la Révolution, un signe clair d'adhésion. Cette position est dénoncée par le *Journal Patriotique*, qui publie de violentes attaques contre son confrère :

Le Sieur Giroud, en rapportant complaisamment, dans son dernier numéro, une lettre d'un émigré, datée de Coblenz, du 18 mars, dans laquelle on dit que le maréchal de Bonder a chargé M. de l'Anglade, d'annoncer qu'il avait ordre de faire continuer les préparatifs pour une armée de 106 mille hommes, etc. aurait dû, ce nous semble, s'il était de bonne foi (comme il le dit à tous moments) ajouter la note

²⁷⁴ M. Vovelle, *La révolution française 1789-1799*, Paris, Armand Colin, Coursus, 2003, p. 25.

²⁷⁵ *Affiches du Dauphiné*, 22 septembre 1791.

²⁷⁶ F. Furet, M. Ozouf (dir.), *Dictionnaire...Op.cit.*, p. 348.

²⁷⁷ A. Soboul (dir.), *Op.cit.*, p. 844.

²⁷⁸ *Ibid.*

suivante des rédacteurs de la Gazette Universelle, où il a puisé cette fanfaronnade. « Note des rédacteurs. Cette lettre prouve combien les émigrés se bercent d'espérances trompeuses ; le dernier décret qu'ils vont recevoir les fera sans doute évanouir, puisque plusieurs d'entre eux ont déjà repris la route de la France. »²⁷⁹

Les *Affiches* sont ainsi accusées de « piocher » comme bon leur semble dans la presse parisienne, transformant par là l'opinion des rédacteurs, pour l'adapter à leur ligne éditoriale. Le décret évoqué en fin d'article est plus largement développé dans la rubrique « *Assemblée Nationale* », séance du 29 mars 1792 :

Le comité a proposé, comme article additionnel, de déclarer tous les émigrés qui ne seraient pas rentrés dans le délai fixé par la loi, incapables de parvenir, pendant dix ans, à aucune magistrature, et d'exercer aucune fonction publique. M. Dumolard a pensé que cette peine ne suffisait pas, et que des citoyens qui avaient abandonné leur poste pour tramer la ruine de leur patrie, en se réunissant avec ses ennemis extérieurs, devaient être dégradés du caractère civique. L'article du comité et l'amendement de M. Dumolard ont été décrétés.²⁸⁰

Le *Journal Patriotique* se réjouit donc des sanctions décrétées par l'Assemblée, contre ces Français qu'il estime traîtres à leur patrie, la presse de droite les considérant, à l'inverse, comme les meilleurs des patriotes²⁸¹ !

o 20 avril 1792 : la guerre est déclarée

Voici les termes par lesquels le *Journal Patriotique* annonce cette guerre, dont il clamait, quelques mois plus tôt, l'illégitimité :

La discussion s'est aussitôt engagée sur la proposition de la guerre. MM. Lasource et Daverhoul demandaient qu'elle fût renvoyée au comité diplomatique pour en être fait rapport le lendemain ; d'autres membres, plus impatients, voulaient engager la discussion sur le champ. La première proposition paraissait plus sage et plus digne d'une assemblée qui ne doit pas se décider avec précipitation. Mais, d'un côté, on était tellement persuadé de la justice de cette guerre, et de l'autre, on croyait le temps si précieux, qu'on ne voulait pas perdre un moment. [...] On a fermé la discussion, et la proposition de guerre a été décrétée à l'unanimité. [...] ²⁸²

La séance parlementaire du 20 avril 1792 est rapportée de manière scrupuleuse, et l'on voit que le rédacteur s'attache à exposer plusieurs opinions. Il n'est cependant plus question de condamner un éventuel conflit contre les puissances européennes, dont le rédacteur évoque même la « justice ». Le *Journal Patriotique* adopte ainsi la ligne de conduite des jacobins, dont la majorité est favorable au conflit engagé par la France, et soutenu par l'installation d'un nouveau ministère, au début de l'année 1792.

En effet, en mars 1792, le roi remplace ses ministres Feuillants par des Jacobins. Il ne faut pas voir dans ces nominations un tournant radical à gauche de la part du souverain, mais la ferme conviction que seul un conflit avec l'étranger pourra ramener le calme en France. Or les jacobins, regroupés autour de Brissot, sont également de fermes partisans de la guerre, assimilée à une « *grande croisade pour défendre les idéaux de la Révolution en Europe* » selon la formule de T. Tackett²⁸³. C'est donc la France qui lance l'offensive, le 20 avril, en déclarant la guerre au « *roi de Bohême et de Hongrie* », c'est-à-dire à l'Autriche²⁸⁴.

²⁷⁹ *Journal Patriotique*, 5 avril 1792.

²⁸⁰ *Ibid.*

²⁸¹ J.P. Bertaud, *Les amis du roi...Op.cit.*, p. 210.

²⁸² *Journal Patriotique*, 26 avril 1792.

²⁸³ T. Tackett, *Le roi s'enfuit, Varennes et l'origine de la Terreur*, Paris, Editions La découverte, 2004, p. 251.

²⁸⁴ *Journal de la France et des Français...Op.cit.*, p. 1136.

Au sein du club, seul Robespierre est opposé à un conflit armé. À droite, l'abbé Royou publie dans son journal des avertissements contre un conflit qui serait d'après lui, inutile et dévastateur²⁸⁵. Le *Journal Patriotique* adopte donc une ligne brissotine, alors qu'il semblait opposé au conflit quelques mois plus tôt. Quelques semaines plus tard, le zèle des rédacteurs à prêcher l'engagement militaire des citoyens semble au plus haut :

Extrait d'une lettre de Bapaume. La guerre est enfin déclarée...les volontaires parisiens ont reçu la nouvelle du décret avec une joie difficile à exprimer ! Nous serons donc les premiers à marcher, nous serons les premiers à nous mesurer avec les esclaves, à verser notre sang pour la liberté ! Et Dieux ! Par quel service avons-nous mérité cet honneur ! Tous citoyens de ce canton, moi, mes braves frères d'armes, tous, oui tous, nous portons dans nos cœurs la devise de Brutus : « Dieux ! Donnez-nous la mort plutôt que l'esclavage. »²⁸⁶

La France se trouve dans une position délicate. En effet, elle décide d'être l'agresseur, mais son armée a été considérablement réduite depuis 1789, les principaux officiers de la noblesse refusant de servir un régime qui avait aboli tous leurs privilèges²⁸⁷. L'Assemblée doit donc faire appel aux forces de la nation, dont le courage est gonflé par l'enthousiasme révolutionnaire, mais dont le savoir militaire fait cruellement défaut. Le *Dictionnaire critique de la Révolution française* souligne cet « accent mis par l'Assemblée sur le principe du volontariat et appels passionnés de 1791 et 1792, adressés aux hommes prêts à offrir leurs services avec désintéressement, voire s'il le fallait leur vie, pour sauver la patrie de ses ennemis. »²⁸⁸

Il précise cependant que le succès remporté par ces appels lors de l'année 1791, ne se vérifie pas si nettement en 1792, contrairement aux dires du *Journal Patriotique*. Les volontaires sont en effet moins nombreux que l'année précédente, alors que le besoin de troupes devient une évidence lors du déclenchement de la guerre, au printemps. L'article du *Journal Patriotique* s'inscrit clairement dans cette politique de recrutement militaire, destinée à gonfler les rangs français. Qu'en est-il de la politique des *Affiches* ? L'article qui suit s'inscrit dans une ligne très à droite, puisque l'auteur accuse, avec sévérité, le parti « républicain ».

La lettre du roi envoyée à l'Assemblée, relativement à la guerre, a été encore le germe d'une nouvelle éruption républicaine. Dans la nuit du samedi au dimanche, les chefs du parti ont dressé leurs batteries ; et à peine le jour commençait à éclairer la capitale, que leurs émissaires prêchaient dans tous les quartiers et dans tous les faubourgs, qu'il était temps que le peuple se ralliât à leurs drapeaux, pour donner à notre infortuné monarque une grande leçon...Jamais le crime ne s'était annoncé d'une manière plus audacieuse.[...] Notre vertueux monarque a plus d'amis que ne pensent les monstres ennemis de son autorité légitime.[...]²⁸⁹

Qui sont ces républicains ? Si au début de la Révolution, l'idée d'instaurer une République en France ne s'exprime que dans quelques cercles minoritaires, elle se diffuse dans tout le pays à partir de juin 1791, et de la fuite de Louis XVI²⁹⁰. De ce fait, l'expression des *Affiches* vise probablement l'ensemble des jacobins, dont les plus extrêmes espèrent, par la guerre, une radicalisation de la Révolution qui permettrait d'abattre la monarchie. Le ton des *Affiches* tranche avec leur discours habituellement calme et modéré. Les attaques qu'elles subissent les obligent à imiter leurs adversaires, et à dénoncer, pour ne pas paraître vaincues. Elles se font ici les gardiennes vigilantes de la monarchie, attaquée de toutes parts par des jacobins

²⁸⁵ J.P. Bertaud, *C'était dans le journal...Op.cit.*, p. 197.

²⁸⁶ *Journal Patriotique*, 3 mai 1792.

²⁸⁷ J. Tulard (dir.), *Op.cit.*, p. 534 : « L'affrontement au sein de l'armée entre « patriotes » et « aristocrates », se traduit par la démission et l'émigration de 6000 officiers dès la fin de 1791 ».

²⁸⁸ F. Furet, M. Ozouf (dir.), *Dictionnaire...Op.cit.*, p. 444.

²⁸⁹ *Affiches du Dauphiné*, 7 février 1792.

²⁹⁰ F. Furet, M. Ozouf (dir.), *Dictionnaire...Op.cit.*, p. 834.

« sanguinaires », qui se « propagent comme des insectes ». La guerre, on le voit, est l'occasion pour les groupes politiques de révéler leur vraie nature, et de faire un pas de plus vers un affrontement, resté sous-jacent jusqu'alors.

o La guerre, vue de Grenoble

Les journaux grenoblois ne se contentent pas de retranscrire les discussions parlementaires annonçant le conflit imminent. Les préparatifs de guerre touchent l'ensemble des départements, et l'Isère semble s'acquitter largement de son tribut humain et financier. C'est ce dernier aspect qui est développé dans l'article suivant, issu des *Affiches du Dauphiné* :

Lettre écrite par le maire de Seyssins, au président du district de Grenoble, le 20 janvier 1792. Le conseil général de la commune de Seyssins, persuadé que, dans la crise dans laquelle se trouve la patrie, le véritable moyen de servir la chose publique, est d'alimenter le trésor national, a ouvert une souscription, pour faire, dans le plus court délai possible, le paiement de tout ce que la communauté peut rester devoir pour les contributions foncières et mobilières de 1791. J'ai la satisfaction de vous annoncer que cette souscription a eu tout le succès que nous pouvions désirer. [...] Puisse l'exemple que nous donnons, encourager les autres communes à nous imiter ; alors, nous prouverons à nos ennemis, que l'amour de la patrie n'est pas éteint, comme ils l'espèrent, et qu'au premier signe de danger, il embrasera et réunira tous les Français. [...] ²⁹¹

Les *Affiches* encouragent donc à « souscrire pour la patrie », à l'image de cette commune iséroise. Elles signifient par là leur adhésion au conflit contre l'Autriche qu'elles jugent légitime et propre à « réunir les Français ». Cette idée est intéressante dans le contexte politique agité que connaissent la France et le Dauphiné, à cette heure. Mais il est peu probable que cette remarque constitue un signe d'ouverture en direction des jacobins dauphinois, dont l'organe poursuit ses attaques contre le journal de Giroud. D'autre part, les « contributions foncières et mobilières » dont ce maire annonce l'acquittement correspondent aux impôts mis en place par la Constituante à l'automne 1789²⁹². Il semble que le système ait mis un certain temps à être fonctionnel, d'où ce retard du versement des souscriptions de 1791. Cet effort financier, consenti par la municipalité de Seyssins, qui semblait découler d'une générosité particulière, n'est en réalité que le versement d'impôts impayés. Nous n'irons pas jusqu'à présumer que les *Affiches* aient inséré cette lettre pour souligner les imperfections du système révolutionnaire, mais elle apporte des éléments intéressants sur la mise en place de la fiscalité sous la Révolution.

Le *Journal Patriotique* témoigne lui aussi du dévouement des grenoblois en publiant les souscriptions destinées à l'effort militaire : l'un des numéros de juin 1792 contient une liste d'une page et demie de « souscripteurs pour la guerre ». On y trouve par exemple un certain « M. Eymard, ci-devant commis au greffe, 50 liv. »²⁹³ Mais les apports financiers ne suffisent pas, et le recrutement des soldats passe aussi par la voie journalistique :

L'enrôlement continue toujours avec le plus grand succès, le district de Grenoble, selon les apparences, fournira au moins 300 hommes. Les seuls mécontents sont ceux que l'on refuse à défaut d'âge ou de taille. Nous en avons vu pleurer à chaudes larmes en essayant un refus de la part des commissaires et on ne parvient à les consoler que par les promesses et les raisons les plus honnêtes et les plus amicales. ²⁹⁴

Le succès de ce recrutement, décrit par le *Journal Patriotique* semble total. L'article s'inscrit bien sûr dans un discours de propagande jacobine, destinée à préparer le conflit qui s'annonce. Il est d'autre part intéressant de remarquer que l'armée révolutionnaire doit être

²⁹¹ *Affiches du Dauphiné*, 2 février 1792.

²⁹² J. Tulard (dir.), *Op.cit.*, p.731.

²⁹³ *Journal Patriotique*, 27 mai 1792.

²⁹⁴ *Journal Patriotique*, 23 février 1792.

une armée populaire, loin des bataillons d'Ancien Régime. Les refus sont d'ordre morphologique, jamais pour des questions de rang social. L'arme consacrée est la pique comme l'indique cette note du *Journal Patriotique* qui s'improvise fournisseur d'armes : « *Ceux qui avaient souscrit pour des piques, sont avertis que le sieur Falcon, libraire, rue du Palais, en a reçu une grande partie. Elles sont toutes arrangées et emmanchées enfin elles sont prêtes à frapper nos ennemis.* »²⁹⁵ A. Soboul consacre d'ailleurs une notice de son dictionnaire à décrire cette « *arme du peuple en colère* »²⁹⁶, symbole iconographique classique du peuple, tout comme l'épée est celui de la noblesse.

Néanmoins, si cette guerre n'est pas toujours annoncée de la même manière par les journaux, ils s'accordent à penser qu'elle est légitime et nécessaire. Tous les débats nationaux ne se prêtent pas aux mêmes conciliations, nous l'avons vu pour Varennes. Mais ils sont de grandes étapes de la Révolution et fournissent à la presse de nombreuses informations qu'elles développent dans leurs différentes rubriques, jusqu'à en venir au fait local. Si les questions vues précédemment entraînent des confrontations d'idées, les attaques restent souvent modérées. Il n'en est pas de même pour l'une des créations centrales des législateurs révolutionnaires : la Constitution civile du clergé.

²⁹⁵ *Journal Patriotique*, 17 juin 1792.

²⁹⁶ A. Soboul, *Op.cit.*, p. 845.

6) Le schisme religieux : un sujet central pour la presse

Même si la question religieuse pouvait être incluse dans le chapitre précédent, à propos des grands débats nationaux, il a paru nécessaire d'en faire un chapitre à part entière, tellement elle bouleverse la société révolutionnaire. À ce titre, la presse s'intéresse particulièrement au schisme religieux qui agite les Français, tout au long de notre période d'étude, puisque le débat prend forme dès novembre 1789, alors que les biens du clergé sont mis à la disposition de l'Etat. Trois volets guideront ce chapitre : la question de la vente des biens nationaux, largement prélevés sur les possessions ecclésiastiques, la mise en place de la Constitution civile du clergé, et le débat qui en découle autour des prêtres assermentés, et des réfractaires.

a) Les assignats et la vente des biens nationaux

Le 2 novembre 1789, l'Assemblée prononce la mise des biens du clergé à disposition de la Nation sur une proposition de Talleyrand. Cette décision sanctionne la disparition de l'ordre du clergé, privant les ecclésiastiques de leurs ressources propres. L'Assemblée impose en compensation de salarier les prêtres et d'en faire des fonctionnaires publics. C'est la première étape de ce processus qui associe mesures économiques afin de combler le déficit de l'Etat et affirmation du gallicanisme. La deuxième étape intervient lors des décrets des 19 et 21 décembre 1789, qui déclarent la mise en vente des biens du clergé, malgré les nombreuses protestations des partisans de leur conservation.²⁹⁷

C'est par ce même décret, que le principe des assignats est adopté. Terme apparu en septembre 1789 dans la bouche d'un député²⁹⁸, l'assignat est un papier-monnaie émis pour servir à l'achat des biens nationaux, nouvellement mis en vente. Ces billets sont également utilisés par l'Etat pour rembourser ses dettes auprès de nombreux créanciers, qui peuvent s'en servir à leur tour pour acheter des biens nationaux, ou les vendre à des paysans plus ou moins fortunés, désireux de devenir propriétaires.

Le *Journal Patriotique*, partisan de cette mesure, annonce régulièrement dans ses feuilles, les ventes de biens nationaux dans le département de l'Isère : « *DOMAINES nationaux en vente. Domaine ci-devant possédé par les religieux minimes de Grenoble, situé sur la commune de Saint-Martin-d'Hère, au lieu de la Plaine, près de ladite ville. [...] la vente en sera faite le vendredi 31 du mois de décembre 1790[...]* »²⁹⁹ Mais les *Affiches* participent aussi à leur promotion, comme dans leurs numéros des 17 et 27 janvier 1791.

Le débat atteint son paroxysme lorsque l'Assemblée décide de donner un cours aux assignats : ils deviennent une véritable monnaie, le 17 avril 1790.

B. Bodinier et E. Teyssier livrent une analyse intéressante, en expliquant la vocation de ce système monétaire, à rallier tous les Français à l'idée révolutionnaire. Les titulaires d'assignats seraient ainsi tous de fervents patriotes : « *Les arguments politiques : lier la défense du nouveau régime à la défense des intérêts particuliers, sont au moins aussi importants que le souci de relancer l'activité économique* »³⁰⁰

La réaction des deux périodiques grenoblois est prudente. Ils rendent compte des décisions prises par la Constituante et s'abstiennent de tout commentaire, la majeure partie du temps. Ils semblent néanmoins adhérer au système mis en place, même si les *Affiches* accordent une place non négligeable à rapporter les interventions des députés de droite.

²⁹⁷ B. Bodinier, E. Teyssier, *L'évènement le plus important de la Révolution. La vente des biens nationaux*, Paris, Editions du comité des travaux historiques et scientifiques, 2000, p. 386.

²⁹⁸ A. Soboul (dir.), *Op.cit.*, p. 52.

²⁹⁹ *Journal Patriotique*, 20 novembre 1790.

³⁰⁰ B. Bodinier, E. Teyssier, *Op.cit.*, p. 310.

À la suite de ce décret, M. Anson a lu une pétition d'une foule de négociants, banquiers, manufacturiers de Paris, et des principales villes du Royaume, qui sollicitent l'assemblée nationale de se hâter de mettre du papier monnaie en circulation.³⁰¹

Cette formule, issue des *Affiches*, dénote un avis du rédacteur favorable à la décision de l'Assemblée. En effet, cette démarche de riches négociants contraste avec l'opinion généralement admise de la frange la plus fortunée de la société : les Français ont encore en tête l'épisode douloureux du système de Law, et se méfient fortement du papier monnaie. Il est ainsi peu probable qu'il y ait eu une « foule » de ces entrepreneurs, si pressés de voir se diffuser les premiers billets. Cette mise en circulation des assignats se déroule en plusieurs étapes : 400 000 coupures de 1000 livres chacune sont d'abord émises par les décrets des 19 et 21 décembre 1789, puis des coupures de 200 et 300 livres en avril 1790 et enfin, des coupures de 50 et 100 livres en octobre 1790³⁰².

Mais dans le rapport d'une séance ultérieure, l'intervention de l'abbé Maury, symbole de la droite contre-révolutionnaire opposée à la nationalisation des biens du clergé, est largement mise en avant par les *Affiches* : « Il a trouvé l'opération funeste en tout sens : il a assuré qu'elle entraînerait la banqueroute la plus absolue et la plus universelle ; il a conclu, enfin, que le papier monnaie avec intérêt était une absurdité politique ; et le papier forcé, une grande calamité. »³⁰³ Le discours de Cazalès, lui aussi largement de droite, est également rapporté. Ces opinions interviennent lors du débat sur la circulation forcée ou non des assignats :

La discussion s'est ensuite établie sur le projet de décret présenté hier, par le comité des finances, pour la création de 400 millions d'assignats, M. Martineau a dit que cette somme était insuffisante ; [...] qu'à l'égard de la circulation des assignats, elle devait être forcée ; qu'enfin, ces assignats devant faire dans la société, l'office de papier monnaie, il était inutile, injuste et impolitique de leur attribuer un intérêt que n'avait pas la monnaie métallique [...] ³⁰⁴

Quand on parle de « circulation forcée », c'est du cours de l'assignat dont il s'agit. La question est de savoir si l'Etat est capable d'organiser les flux de circulation de papier. Cette question est posée aux députés, durant tout l'été 1790 et le 27 septembre 1790, l'Assemblée tranche : elle décrète le cours forcé de l'assignat³⁰⁵.

Alors que les discussions sont encore très vives, début septembre 1790, le *Journal Patriotique* livre une longue démonstration sur sa vision des choses :

Avis aux citoyens. Il n'est qu'un seul moyen d'extirper l'agiotage du papier national, c'est de créer pour deux milliard d'assignats. Que ce papier ait ou n'ait pas la confiance, peu importe, l'effet en sera toujours le même, et toujours bon : Voici comment : la France, d'après le rapport du comité des finances, doit 4 milliards 800 millions [...] ; mais comment faire ? Nous n'avons pas d'écus, cela est vrai ; mais nous avons les domaines nationaux estimés à 3 milliards, et ces domaines y compris ceux de la couronne, valent bien des écus = si nous ne payons pas avec des écus, c'est parce que nous n'en avons point, et parce que cela serait injuste, quand bien même nous en aurions : avec quoi donc payerons nous ? La réponse est facile, avec les biens nationaux. Nous donnerons à nos créanciers du bien jusqu'à la hauteur de leurs créances, et nous serons quittes envers eux. Mais comme on ne peut morceler ce bien pour payer à l'un cent écus, à l'autre cent mille francs, à l'autre plus, à l'autre moins, nous leur donnerons des bons sur cette masse de biens. Ces bons nous les appellerons assignats, et il en sera fait une émission absolument pareille à la somme que nous devons ; mais diront messieurs les aristocrates, de deux choses l'une, ou ces bons seront transmissibles comme des écus, ou ils ne le seront pas : au premier cas, s'ils obtiennent la confiance, ils demeureront dans les mains des particuliers, et

³⁰¹ *Affiches du Dauphiné*, 15 avril 1790.

³⁰² A. Soboul (dir.), *Op.cit.*, p. 53.

³⁰³ *Affiches du Dauphiné*, 22 avril 1790.

³⁰⁴ *Affiches du Dauphiné*, 17 avril 1790.

³⁰⁵ J. Tulard (dir.), *Op.cit.*, p. 543.

alors il pourra encore y avoir lieu à l'*agio* ; s'ils ne sont pas transmissibles, le créancier de la nation, qui aura, lui, des créanciers à son tour, ne pourra pas les satisfaire : une seule réponse à tout cela, c'est que l'assemblée nationale déclarera, en exposant les biens nationaux en vente, qu'on ne recevra en paiement que les assignats délivrés aux créanciers de l'Etat ; alors celui qui a des écus et qui les garde, les changera contre des assignats pour acheter des biens nationaux, le numéraire rentrera en circulation, la vente des biens fera rentrer les assignats qui seront brûlés dès le lendemain, et il n'y aura plus lieu à l'agiotage, puisqu'il n'y aura plus de papier. Maintenant, voulez-vous savoir, citoyens, pourquoi les aristocrates et leurs journaux disent que la dette nationale s'élève au dessus de sept milliards, c'est uniquement pour s'opposer à l'émission des assignats, parce que ce système de finance est un moyen de révolution : ils ont bien senti que par-tout où se trouvera un porteur d'assignat, là se trouvera un défenseur de la constitution, un créancier attaché à nos intérêts ; ils s'y opposent enfin, parce que les assignats sont une ressource salubre, et que déjà l'événement a démenti tout à coup les mauvais effets prédits par M. Necker et par les aristocrates, lors de l'émission des 400 millions d'assignats. Voilà pourquoi les journalistes aux gages de l'aristocratie, et surtout le REDACTEUR des affiches du Dauphiné, impriment les opinions des ennemis de la révolution, sur la dette publique, et se taisent sur le rapport du comité des finances, qui dévoile leur mauvaise foi et leur méchanceté.³⁰⁶

Le style de l'exposé est très pédagogique et l'on sent l'envie du rédacteur de convaincre le « petit peuple » isérois d'adhérer au système des assignats. Durant tout l'article, un usage est largement condamné, celui de l'agiotage, pratique détestée des Français, qui consiste à spéculer sur les biens nationaux : « *Ce mot, apparu au début du XVIIIe siècle, stigmatise la spéculation malhonnête et s'applique pour la première fois dans le langage populaire aux spéculations autour de la banque de Law, sous la Régence* » explique J. Tulard³⁰⁷. L'assignat est justement présenté comme une protection contre l'agiotage, et la solution à tous les problèmes d'endettement. Le manque de monnaie en circulation est soulevé à plusieurs reprises. L'attrait des biens nationaux, estime le rédacteur, pousse les particuliers riches en monétaire, à échanger leurs écus contre des assignats, permettant ainsi de rétablir l'équilibre monétaire.

Pour le *Journal Patriotique*, ce système est idéal, et il fustige les journaux qui diffusent des opinions contraires. Selon cette équation simpliste, « partisan des assignats égale partisan de la Révolution » il affirme que les détracteurs du système prononcent des critiques gratuites, simplement pour perturber le cours du processus révolutionnaire. Et le parfait exemple de ces personnages « antipatriotes », est bien sûr Giroud :

L'afficheur du Dauphiné [...] rapporte ou feint de rapporter dans son n° 105, deux ou trois phrases de la réponse de M. d'Anson à M. l'abbé Maury, pour avoir le plaisir de dire que le calcul de ce dernier est le seul juste et véritable [...] ³⁰⁸

La critique est acerbe, et pour la commenter, il faut étudier l'article qui fait débat :

Nous avons publié dans notre précédente feuille, un résumé de l'opinion de M. l'abbé Maury sur la dette publique. Le Moniteur, arrivé avant-hier, contient l'annonce d'une réfutation de cet ouvrage. L'annonce est faite par M. Anson, financier, député à l'assemblée nationale ; et la réfutation résultera, dit-il, du tableau de la dette publique fait par le comité des finances. Il ajoute : « j'ai avancé hautement dans l'assemblée nationale, que la dette publique, tant constituée qu'exigible, était d'environ quatre milliards et demi ; les calculs définitifs du comité justifient mon assertion, [...] Toute l'Europe verra (dans ce tableau) quelles sont les ressources de la France, qui peut dans ce moment payer, avec des biens-fonds, la totalité de sa dette exigible, montant à plus de deux milliards...Je ne me lasserai point de répéter à la France entière, et aux braves citoyens qui la composent : payons nos contributions avec courage, et bientôt la nation française sera la plus puissante comme la plus libre de l'univers ». M. l'abbé Maury dit aussi, comme M. Anson, que, si les impositions sont payées, la dette publique pourra être acquittée ; et si son évaluation se porte jusqu'à sept milliards, c'est, en partie, à raison du déficit

³⁰⁶ *Journal Patriotique*, 4 septembre 1790.

³⁰⁷ J. Tulard (dir.), *Op.cit.* , p. 510.

³⁰⁸ *Journal Patriotique*, en note de l'article du 4 septembre 1790.

actuel et toujours progressif dans la perception. On a vu la raison qu'il donne de ce déficit. Il s'agit d'apprécier cette raison ; et il faut, au reste, lire son ouvrage, pour juger des autres bases de son évaluation. Les exemplaires en seront, sans doute, bientôt communs. M. l'abbé Maury reproche à M. Necker, de répandre de l'obscurité sur nos finances, et de négliger les grandes routes de la renommée. M. Anson répond à ce reproche, que « celui qui le premier nous a rendu un compte public, et qui depuis a fait présent à la nation du célèbre traité sur l'administration des finances de la France, ne doit pas être fort alarmé de cette censure » [...].³⁰⁹

Une première nuance peut être apportée au reproche qu'adresse le *Journal Patriotique* aux *Affiches* : ces dernières accordent une place non négligeable aux arguments de M. Anson, contrairement à ce qu'affirme leur adversaire. Néanmoins, l'abbé Maury fait figure de spécialiste des questions financières dans la seconde partie de l'article : il met en cause les retards de perception d'impôts, ce dont le *Journal Patriotique* n'évoque à aucun moment et qui est pourtant une des clés de compréhension du gouffre financier des premières années de la Révolution. Les *Affiches* souhaitent montrer au public que la réfutation de l'ouvrage de l'abbé Maury est illégitime, car les deux thèses ne se contredisent pas. Sans critiquer les explications de M. Anson, le journal soutient celles du député contre-révolutionnaire. En outre, il exhorte le public à consulter l'ouvrage du député Maury, en en faisant la publicité.

Cette querelle de journalistes au sujet des assignats n'est pas propre au Dauphiné. Le débat est bien sûr national, et J.P. Bertaud l'illustre parfaitement dans son ouvrage sur la presse révolutionnaire. Il explique tous les efforts développés par les journaux patriotes pour réconcilier les Français et les assignats, finalement assez méfiants quant à cette monnaie de papier, qui leur semble insignifiante face à de bonnes pièces métalliques : « *On s'en méfia et on ne l'accepta jamais au pair de sa valeur nominale : un louis en or, monnaie sonnante et trébuchante, c'était quelque chose, un louis en assignat ce n'était pas grand-chose et même rien, prétendirent certains.* »³¹⁰

Face à ces journalistes, la presse royaliste affirme que pour un bon fonctionnement du système, il aurait fallu supprimer la monnaie métallique. Elle met en opposition les possesseurs de monnaie métallique, qui nargueraient les pauvres titulaires d'assignats, comme l'illustre J.P. Bertaud en citant cet article du journal contre-révolutionnaire *Les Actes des Apôtres* : « *N'est-ce pas discréditer les assignats que de faire sonner insolemment ce qui nous reste d'écus aux oreilles de ceux qui n'ont que des assignats et de leur sembler dire : mon métal a plus de valeur que votre papier de même somme ? Troquons, mais vous perdez 6%.* »³¹¹

b) La Constitution civile du clergé

La vente des biens du clergé, transformés en biens nationaux, n'est que la première étape d'un long processus, qui vise à appliquer les principales valeurs révolutionnaire, à l'ensemble de la société : « *appliquer au domaine religieux les principes qui ont guidé les législateurs dans les domaines administratifs, judiciaires et financiers : uniformiser, décentraliser, égaliser les conditions* »³¹². À ce titre, l'Assemblée Constituante discute et vote la Constitution civile du clergé, du 29 mai au 12 juillet 1790, texte qui concentre toutes les mesures annoncées.

³⁰⁹ *Affiches du Dauphiné*, 2 septembre 1790.

³¹⁰ J.P. Bertaud, *C'était dans le journal...Op.cit.*, p. 152.

³¹¹ *Actes des Apôtres*, n° 217, cité dans J. P. Bertaud, *C'était dans le journal...Op.cit.* p. 154.

³¹² A. Soboul (dir.), *Op.cit.*, p. 281.

o Une longue préparation

Dès le 21 avril 1790, le député Martineau présente à l'Assemblée le rapport du comité ecclésiastique, chargé de préparer cette Constitution inédite. Le *Journal Patriotique* consacre de nombreux articles aux débats qui s'enchaînent par la suite, entre les députés. Dans ce passage qui rend compte de la séance parlementaire du 20 avril, il montre du doigt un groupe d'ecclésiastiques contestataires :

Un bruit s'était répandu dans le public qu'un nombre assez considérable d'ecclésiastiques, renforcé de quelques nobles, qui n'ont pas encore pu se pénétrer de l'esprit universel de l'assemblée, comptaient s'abstenir de paraître dans toutes les délibérations qui seraient prises concernant les assignats, et se promettaient de faire attaquer ces délibérations par la protestation de leurs commettants. En effet, lors de la discussion des articles ci-dessus (sur les dîmes) M. l'évêque d'Oléron a renouvelé l'assurance, déjà donnée par M. l'évêque de Clermont, de l'intention où était le clergé de ne point obéir à tous les décrets de l'Assemblée nationale, et de ne point prendre part à tous ceux qui concerneraient le clergé. M. l'abbé de la Salcette, député dauphinois, a déclaré que ce qu'a dit M. l'évêque de Clermont [...] ne peut regarder que les individus et non le clergé ; en conséquence, il a déclaré qu'il prendrait part à tous les décrets, et qu'il y avait beaucoup d'ecclésiastiques qui pensaient comme lui [...] ³¹³

Ce dernier élément est intéressant car il s'adresse tout particulièrement au public isérois, soucieux de se référer à des personnages connus, dans un débat parlementaire qui peut leur sembler lointain. Cet abbé dauphinois témoigne des divergences qui se font jour au sein du clergé, notamment entre les hauts dignitaires, attachés à leurs privilèges et le bas clergé, plus proche des préoccupations populaires. C'est ce clivage, que cherche à faire ressortir ici le rédacteur. Des évêques opposés à tout changement, et des prêtres engagés aux côtés des patriotes pour faire avancer la Révolution, au sein même de leur ancien ordre.

Lors de la séance du 21 avril, l'Assemblée fixe ses objectifs, rapportés de la même manière dans le *Journal Patriotique* et dans les *Affiches du Dauphiné* : elle souhaite « un projet de loi propre à assurer l'Etat » ainsi que « la tranquillité et les espérances des religieux et des religieuses qui sortent de leurs cloîtres ». Elle vise également à réorganiser la hiérarchie ecclésiastique et les postes de ceux qu'elle nomme les « officiers du culte catholique » ³¹⁴ dans une grande réforme d'inspiration gallicane.

Cette réorganisation est profonde, tout d'abord sur le plan territorial. De 130, le nombre des évêchés est réduit à 83 ³¹⁵, afin d'épouser la carte des découpages civils, et de coller aux nouveaux départements. Sont créés également, dix « arrondissements métropolitains » dirigés par des archevêques. En contrepartie, de nombreux titres ecclésiastiques sont supprimés (abbés, chanoines...), près des trois cinquièmes de l'ensemble du corps ecclésiastique, estime T. Tackett ³¹⁶. La carte ecclésiastique du pays est donc profondément renouvelée, et les hommes qui la dirigent deviennent des fonctionnaires publics. En effet, curés, évêques et archevêques sont désormais élus par les assemblées de citoyens actifs, même non-catholiques, précise A. Soboul ³¹⁷, le Pape étant simplement « avisé » du choix des citoyens ³¹⁸, ou de ce « dialogue électif entre le clergé et les citoyens » comme le qualifie encore A. Soboul. Ce nouveau statut implique également un versement de salaires par l'Etat : si les évêques voient leur statut financier quelque peu amoindri, le traitement des vicaires et des curés est sensiblement augmenté, facilitant leur ralliement à cette Constitution, durant l'année 1791.

³¹³ *Journal Patriotique*, 27 avril 1790.

³¹⁴ *Ibid.*

³¹⁵ F. Furet, M. Ozouf (dir.), *Dictionnaire...Op.cit.*, p. 557.

³¹⁶ T. Tackett, *La Révolution, l'Eglise, la France. Le serment de 1791*, Paris, Editions du Cerf, 1986, p. 31.

³¹⁷ A. Soboul (dir.), *Op.cit.*, p. 281.

³¹⁸ J. Tulard (dir.), *Op.cit.*, p. 675.

Quoiqu'il en soit, le *Journal Patriotique* est un fervent partisan de la Constitution civile du clergé, en cours d'élaboration en ce printemps 1790. Il multiplie les témoignages de membres du clergé favorables à cette refonte de l'Eglise française, comme dans l'article qui suit :

De Paris. Il paraît ici un ouvrage, intitulé : réflexions d'un prêtre impartial sur les décrets de l'Assemblée nationale, adressées au clergé de France ; cet ouvrage, digne des plus grands éloges, sera favorablement accueilli par tous les ecclésiastiques qui tiennent encore aux mœurs, aux règles canoniques et à l'esprit vraiment sacerdotal ; [...] Pour développer son idée, le prêtre vraiment impartial observe, « que le mépris de la discipline ecclésiastique et les scandales du clergé, sont les vraies causes de l'affaiblissement de la foi ; mais que l'Assemblée nationale, par ses décrets, va remettre le clergé dans la route, que les conciles et les saints pères lui ont tracée depuis des siècles [...] »³¹⁹

La Constitution civile est ici associée à un retour aux sources de l'Eglise catholique, purificateur, et chargé de délester tous les maux qui se seraient accumulés au fil des siècles, en corrompant et avilissant l'Eglise. Les richesses du haut clergé, amputées par la transformation des biens du clergé en bien nationaux, sont perçues comme la source de toutes les dérives de l'Eglise. Ce qualificatif d'« impartial » fait référence au club des Impartiaux, qui ne seraient que des monarchistes dissimulés. Composé d'une quarantaine de députés monarchiens et créé par Malouet, le club des Impartiaux vise, au printemps de l'année 1790, à renforcer le pouvoir exécutif entre les mains du roi³²⁰. Le conflit avec les Jacobins est parfois violent, ces derniers accusant les Impartiaux d'opportunisme et de malversations.

À l'inverse, ce curé est dépeint comme profondément impartial, (terme en vogue sous la révolution puisque même les journalistes vantent régulièrement leur impartialité) et attaché aux décrets de l'Assemblée Nationale.

Ces ecclésiastiques partisans de la Constitution civile se retrouvent aussi au niveau local, à Grenoble, où il semble qu'une large partie du personnel ecclésiastique, adhère aux réformes décrétées :

Les communautés des PP. Jacobins, Carmes, Récolets, Minimes, Cordeliers, Capucins, Charitains, et de l'Oratoire, se réunirent, lundi dernier 31 mai, dans une des salles du Séminaire de cette ville. On y délibéra une adresse à l'Assemblée nationale, pour adhérer à tous ses décrets, et une protestation contre la déclaration du club de la minorité.³²¹

Avec cette liste, le rédacteur du *Journal Patriotique* semble vouloir afficher un consensus presque total de la part du clergé régulier grenoblois, qui manifeste ainsi son approbation. Il est vrai, et nous le verrons, que l'Isère fait partie des départements où le pourcentage de prêtres favorables à la Constitution civile figure parmi les taux les plus élevés³²². Cette adresse vise à combattre le mouvement de boycott des séances parlementaires, initié par les évêques d'Oléron et de Clermont.

Une fois le rapport du comité ecclésiastique transmis, les députés entament le débat à proprement parler sur la Constitution civile, lors de la séance du 29 mai 1790. Cette première séance est marquée par l'intervention de l'archevêque d'Aix, Boisgelin, qui livre ses réticences face à l'ingérence de l'Assemblée Nationale sur des affaires d'Eglise, qui ne la concernent en aucun cas et pour lesquelles elle est incompétente selon lui :

³¹⁹ *Journal Patriotique*, 6 mai 1790.

³²⁰ R. Griffiths, *Le centre perdu...Op.cit.*, p. 81-82.

³²¹ *Journal Patriotique*, 5 juin 1790.

³²² M. Vovelle, *Op.cit.*, p. 151.

On a repris la discussion de l'article premier du rapport du comité ecclésiastique. M. l'archevêque d'Aix a d'abord établi la distinction des deux pouvoirs, et s'est attaché à prouver l'incompétence de l'assemblée sur l'objet soumis à sa délibération. Il a conclu à ce que le roi et l'assemblée nationale permissent la convocation d'un concile national.³²³

Ce bref passage des *Affiches* semble neutre, dénué de parti pris. Comparons-le avec celui du *Journal Patriotique* :

M. Martineau a fait lecture du premier article de son plan de constitution ecclésiastique. [...] Est arrivé ensuite M. l'archevêque d'Aix, qui veut que la puissance civile soit subordonnée à la puissance ecclésiastique ; qui prétend que les rois tiennent leur couronne de l'église ; et qui a fini son discours par une belle et bonne protestation contre le plan de constitution ecclésiastique, et par demander un concile national.³²⁴

Le ton est sensiblement différent. En réalité, l'évêque ne réclame pas une telle subordination, mais plutôt une nette séparation entre le pouvoir décisionnel de l'Eglise, et celui de l'Etat³²⁵. Le *Journal Patriotique* déforme et simplifie les idées du prélat, pour les rendre plus critiquables aux yeux du public. Il l'accuse d'être opposé à toute forme de compromis qui aurait été décrété par l'Assemblée.

La riposte jacobine ne se fait pas attendre et dès les jours qui suivent, l'Assemblée est le théâtre d'allocutions successives. Les arguments utilisés par le député janséniste Camus, seront par exemple, largement repris par l'ensemble des partisans de la Constitution civile.

M. Camus a exposé que la division territoriale n'était entrée pour rien dans la mission dont Jésus Christ avait chargé ses apôtres ; et qu'ainsi l'assemblée, en faisant une nouvelle distribution de terrain entre les ministres de la religion, n'excédait nullement ses pouvoirs. Il a puisé, dans l'histoire de la primitive église, des exemples frappants du droit que les fidèles ont eu d'élire les évêques et les prêtres mêmes ; enfin, il a soutenu qu'il était conforme aux maximes du clergé de ne plus admettre à l'avenir les appels à la cour de Rome, et qu'on pouvait ôter cette juridiction au souverain pontife, sans attenter à la suprématie que lui donne sa qualité de successeur de Saint Pierre. Son discours a été applaudi par toute l'Assemblée, excepté quelques intéressés [...]³²⁶

Le rédacteur du *Journal Patriotique* accorde une place importante à ce discours qu'il semble approuver. Les quelques points soulevés regroupent l'ensemble des réformes annoncées par le comité ecclésiastique et l'on retrouve les arguments développés plus haut à savoir un retour, par cette Constitution civile, aux valeurs épurées des premiers chrétiens. Il est intéressant de voir également que les opposants à ce projet, sont qualifiés d'« intéressés » par le *Journal Patriotique*. En effet les jacobins dépeignent tous leurs opposants comme des prélats avides de privilèges. Et même, comme le souligne T. Tackett, ils les accusent de « se servir de la religion comme d'un simple prétexte pour préparer la contre-révolution »³²⁷.

Une fois de plus, les *Affiches* livrent une version différente de la même séance parlementaire :

M. l'abbé Leclerc, député d'Alençon, après avoir rappelé la ligne de démarcation qui sépare le pouvoir spirituel du temporel, a soutenu que la Constitution du clergé était du domaine de la puissance spirituelle, et que l'Eglise avait reçu du fondateur même du christianisme, toute la plénitude de la puissance législative, sur tout ce qui le regarde. M. l'abbé Leclerc a montré un grand étonnement de ce qu'on détruisait les monastères et les maisons religieuses, tandis qu'on laisse subsister les maisons de prostitution et de débauche ; il a fini par adhérer à la protestation de M. l'archevêque d'Aix, au nom de son église et de ses commettants [...] M. l'abbé de la Salcette a parlé dans les mêmes principes que M. l'abbé Leclerc. Il a réclamé, comme M ; l'archevêque d'Aix, la convocation d'un concile national. M.

³²³ *Affiches du Dauphiné*, 5 juin.

³²⁴ *Journal Patriotique*, 5 juin.

³²⁵ *Journal de la France et des Français...Op.cit.*, p. 1103.

³²⁶ *Journal Patriotique*, 8 juin 1790.

³²⁷ T. Tackett, *La Révolution, l'Eglise...Op.cit.*, p. 28.

Robespierre, en adoptant le plan du comité, a résumé ainsi son opinion. 1°. Il n'existera plus que des cures et des évêchés dans le royaume. 2°. Les titres de cardinal et d'archevêque seront supprimés. 3°. Les évêques et les curés seront élus par le peuple, chacun dans l'étendue de leur territoire. Il est encore, a-t-il ajouté, un quatrième article que j'aurais présenté à l'Assemblée, si elle me l'eût permis ; c'est le mariage des prêtres. Cette idée, jetée, pour la première fois, dans l'assemblée, y a causé beaucoup de murmures.³²⁸

Elles entament leur compte-rendu par l'intervention d'un autre député, Leclerc, pourtant peu influent³²⁹ et dont le discours est alors moins remarqué que celui de M. Camus³³⁰. Les arguments rapportés laissent à penser une convergence d'idées de la part des rédacteurs. Il est certain que le *Journal Patriotique* ne rapporte dans aucun numéro cette comparaison provocatrice entre les monastères et les maisons closes. Remarquons également cette observation des *Affiches* en faveur du député dauphinois, l'abbé de la Salcette. Alors que leur confrère avait salué la décision du même député, de prendre part à toutes les discussions concernant le clergé (*Journal Patriotique* du 27 avril 1790), les *Affiches du Dauphiné* l'utilisent dans un tout autre dessein. Sa qualité de député isérois lui confère donc une véritable fonction symbolique, que la presse utilise à son gré pour appuyer ses arguments. Enfin, la pensée patriote est résumée par le biais de Robespierre, dont l'intervention n'est pas notable ce jour-là. Trois des principaux décrets sont listés, froidement, par le député. La quatrième mesure qu'il propose est très polémique, puisqu'elle provoque à l'Assemblée de grandes discussions. Néanmoins, cette idée est marginale pour l'époque ; cette insertion de la part des *Affiches* n'est pas anodine et vise à stigmatiser les jacobins. Cependant, il faut se garder d'attribuer aux *Affiches* une ligne éditoriale encore trop prononcée puisqu'en 1790, on lit par exemple dans leurs feuilles, des adresses d'adhésion d'ecclésiastiques aux décrets de l'Assemblée Nationale³³¹.

Le 12 juillet, après plusieurs longs mois de débats, l'ensemble des mesures concernant la Constitution civile du clergé est adopté par un décret récapitulatif. La presse note cet événement de manière très discrète : « *M. Martineau a lu tous les articles de la nouvelle organisation du Clergé, précédemment décrétés par l'assemblée* »³³² et ne délivre pas plus de commentaires.

o Le décret du 27 novembre 1790

Comme le précise T. Tackett, « *ce ne fut pas la Constitution civile qui provoqua la crise de 1791, mais l'obligation de prêter serment en faveur de cette Constitution.* »³³³ En effet lors de la séance parlementaire du 27 novembre, les députés adoptent un nouveau décret qui complète la Constitution civile. Le clergé est désormais dans l'obligation de prêter serment non seulement à la Nation et au Roi, mais aussi à la Constitution en cours de réalisation et bien sûr au volet adopté quelques mois plus tôt qu'est la Constitution civile du clergé. Sous peine d'être réputés démissionnaires et de ne plus être salariés, les prêtres et évêques en exercice doivent prêter ce serment sous deux mois, et pour les députés ecclésiastiques, c'est un délai de huit jours à peine³³⁴. Sous l'Ancien Régime, et cette notion est étudiée par T. Tackett dans son

³²⁸ *Affiches du Dauphiné*, 5 juin 1790.

³²⁹ E. Lemay (dir.), *Dictionnaire des Constituants, 1789-1791*, Paris, Universitas, 1991, T.2, p 564.

³³⁰ *Journal de la France et des Français...Op.cit.*, p. 1103.

³³¹ Par exemple dans les *Affiches du Dauphiné* du 10 juin 1790.

³³² *Affiches du Dauphiné*, 18 juillet 1790.

³³³ T. Tackett, *La Révolution, l'Eglise...Op.cit.*, p. 32.

³³⁴ F. Furet, M. Ozouf (dir.), *Dictionnaire...Op.cit.*, p. 559.

ouvrage³³⁵, le serment est un acte profond, toujours spirituel qu'on ne prend pas à la légère. Il n'est donc pas étonnant que ce décret ait provoqué un tel schisme dans la société française.

L'aspect novateur de ce décret se dessine dans la presse, qui en délivre un long compte-rendu, aussi bien de la part des *Affiches* que du *Journal Patriotique*. Nous allons cependant montrer que leur style est très différent. Voici un extrait du compte-rendu des *Affiches*, qui consacrent plus d'une page à la séance parlementaire du 27 novembre au soir :

M. Péthion a rouvert la discussion sur le projet de décret des quatre comités, relativement aux protestations des évêques, chapitres, etc. Après avoir dit que la théologie est à la religion, ce que la chicane est à la justice, il a soutenu que les ecclésiastiques, étant citoyens, ils devaient, comme tels, l'obéissance la plus absolue aux lois ; qu'après les décrets sur la constitution civile du clergé, acceptée par le roi, il ne leur restait d'autre voie légale que la pétition ; qu'au lieu d'en user, ils ont protesté contre la loi, et provoqué le peuple à la révolte ; [...] Il a conclu en faveur du projet du comité. M. l'abbé Maury a rappelé [...] qu'il fallait procéder aux réformes de manière canonique ; et que pour parvenir à cette fin, il n'y avait que deux partis à prendre ; l'un, de permettre la convocation d'un concile national ; l'autre, de recourir au chef de l'Eglise. Or, a-t-il ajouté, la voix publique nous apprend que le roi a consulté le saint siège : il faut donc attendre sa réponse. [...] Je dénonce à vos lumières, autant qu'à votre justice, cette scandaleuse coalition de pouvoirs qui supprimerait de plein droit les chaires épiscopales de l'Eglise. [...] M. l'abbé Maury a sommé, à diverses reprises, et toujours inutilement, M. de Mirabeau de lui répondre. En vain s'est-il arrêté pour lui en laisser le temps. M. de Mirabeau a constamment gardé le silence. M. l'abbé Maury a conclu à ce que l'on attendit la réponse du Pape. « Votre persécution, a-t-il dit en finissant, nous reconquerra la considération publique. Prenez-y garde, MM., il est dangereux de faire des martyrs, et de persécuter des hommes qui ont une conscience, qui sont disposés à rendre à César ce qui appartient à César ; mais aussi de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu ; et qui sont prêts à prouver par leur mort, s'il le faut, que s'ils n'ont pas pu se concilier votre bienveillance, ils savent forcer votre estime. » M. Camus a conclu que l'ajournement était sans motif et dangereux [...] On vous dit qu'il faut attendre la réponse du Pape : mais si le Pape refusait son consentement, qu'en résulterait-il, si ce n'est un schisme inévitable ? [...] Peut-on bien se persuader que ce soient les évêques de France qu'ils prétendent qu'ils ne peuvent rien sans l'autorité du Pape, eux qui ont toujours défendu les droits de l'Eglise gallicane ? [...] La discussion a été fermée malgré les vives réclamations de plusieurs membres qui demandaient la parole. M. de Cazalès, à qui elle avait été accordée, a dit qu'il n'y avait point de procédé plus extraordinaire que celui de fermer la discussion, quand un seul membre a été entendu. [...] ³³⁶

L'élément à souligner en premier lieu, est l'absence de référence au décret qui intéresse les députés ce jour-là : l'obligation faite au clergé de prêter serment en faveur de la Constitution. Le débat évolue autour d'idées générales à propos de la Constitution civile, sans grande nouveauté par rapport aux séances précédentes. Ce long rapport expose, tour à tour, les idées des divers intervenants. La séance du 27 novembre voit en effet s'ouvrir une large polémique, nourrie en particulier par les discours de trois députés : Maury, Mirabeau et Camus³³⁷. Or on constate que les arguments de l'abbé Maury sont largement rapportés par les *Affiches*, au détriment des interventions de Mirabeau et de Camus. Le rédacteur ouvre cependant ses colonnes au député jacobin Pétion de Villeneuve³³⁸ qui présente plusieurs arguments en faveur de la Constitution civile, et surtout, des attaques contre les évêques contestataires. Mais la maxime citée par ce dernier, et rapportée par les *Affiches*, semble avoir été insérée ici en signe de confusion, voire de dérision. Pétion évoque d'autre part les protestations des hauts prélats, songeant, probablement, à la publication récente d'un pamphlet par un groupe d'évêques réfractaires. Intitulé, *Exposition des principes sur la constitution civile du clergé*, cet écrit paraît en effet le 30 octobre 1790 de la plume de Boisgelin qui le fait ratifier par

³³⁵ T. Tackett, *La Révolution, l'Eglise...Op.cit.*, p. 32-34.

³³⁶ *Affiches du Dauphiné*, 5 décembre 1790.

³³⁷ *Journal de la France et des Français...Op.cit.*, p. 1110.

³³⁸ E. Lemay (dir.), *Dictionnaire des Constituants...Op.cit.*, T.2, p. 746.

trente autres évêques députés, et de nombreux prélats³³⁹. Ce texte traduit la méfiance du haut clergé à l'égard de réformes jugées tyranniques. Cette idée est d'ailleurs longuement développée par l'abbé Maury, à qui les *Affiches* accordent un large espace, et qui apparaît en position dominante, menaçant ses confrères, et au-delà, tous les Français favorables à la Constitution civile. La formule biblique qu'il utilise dans son discours sera classiquement reprise par les réfractaires, dans tout le pays³⁴⁰. Par le récit de cette séance, les *Affiches* orientent le débat, et l'on voit se profiler une opinion, sinon, contre-révolutionnaire, du moins peu encline à adhérer aux décrets limitant l'influence du haut clergé.

Quant à lui, le *Journal Patriotique* est en retard sur son concurrent. Faute d'espace rubrical, il publie une courte note, avertissant ses lecteurs que le compte-rendu tant attendu, est reporté au numéro suivant :

Nous ne ferons qu'annoncer dans ce n°, que la séance extraordinaire du 26 au soir, fut caractérisée par un rapport fait par M. Voidel, dans lequel il a rendu compte, avec beaucoup d'énergie, de la ligue qui s'est formée contre la Constitution civile du clergé. Nous dirons en passant que le décret a été porté sur cet objet dans la séance du 27 au soir ; nous le donnerons au prochain numéro.³⁴¹

Cette anticipation annonce d'ores et déjà l'opinion du rédacteur. Il prend la peine d'annoncer la nouvelle de l'adoption du décret. Et il emploie un vocabulaire de circonstance quand il qualifie le groupe des évêques réfractaires, de « *ligue* », terme dont la connotation est funeste, puisqu'elle s'apparente à la trahison des ligueurs catholiques du XVI^e siècle. Il assimile les évêques du XVIII^e à ces grands du XVI^e, qui combattaient contre le roi, allant même jusqu'à prêcher le tyrannicide. Il veut ainsi démontrer qu'en combattant les décrets de l'Assemblée Nationale, ces opposants se dressent en réalité contre le régime !

Le numéro suivant du *Journal Patriotique* livre enfin son article³⁴². Le premier indice d'un compte-rendu inédit, est son insertion dans la rubrique *Variétés*, au lieu de la traditionnelle rubrique des comptes-rendus de séances de l'Assemblée. Et le récit attendu est en fait un long pamphlet qui fustige les opposants au décret proposé, dont les articles sont insérés à la fin du sujet.

Les deux journaux adoptent ainsi deux techniques opposées : l'un rapporte la séance dans sa rubrique habituelle, de manière très académique, avec un ton qui paraît neutre et impartial, s'adressant ainsi aux lettrés et aux notables de la province. Le second publie un vibrant pamphlet et ne cache aucunement sa vocation à convaincre le petit peuple : il se veut pédagogue et meneur d'opinion, en particulier pour les moins instruits, ce que l'on ne retrouve pas dans les *Affiches*. Dans ce libelle, l'auteur prend des accents très Rousseauistes, quand il évoque la « *primitive église* », les vertus de charité et de piété répandues dans tout le clergé, dont les membres semblent avoir vécu comme des ascètes, dépouillés de toutes richesses matérielles.

Ce texte vise à encourager les citoyens à résister contre les théories réfractaires, dans leur vie quotidienne, par des exemples concrets. Les opposants à la Constitution civile sont décrits comme des réactionnaires, partisans de l'obscurantisme, et luttant pour une cause perdue d'avance. Le journaliste se veut proche de ses lecteurs, se disant leur « *ami* », afin de mieux les convaincre. C'est un discours très jacobin, qui s'adresse à ce titre aux couches les plus modestes et bien, sûr, aux plus vulnérables, le « *sexes faibles* », autrement dit les femmes

³³⁹ T. Tackett, *La Révolution, l'Eglise...Op.cit.*, p. 128.

³⁴⁰ *Ibid.*, p. 81 : « Jamais, sans doute, autant de paroisses n'avaient entendu dans tout le pays autant de sermons illustrant le même texte biblique : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » Le problème, bien entendu, était de décider ce qui appartenait à César et ce qui appartenait à Dieu. Mais, aux yeux de nombreux réfractaires, il ne pouvait y avoir de doute que l'Etat empiétait sur le domaine de l'Eglise. »

³⁴¹ *Journal Patriotique*, 4 décembre 1790.

³⁴² *Journal Patriotique*, 7 décembre 1790, voir Annexe 3, p. 107.

ignorantes et influençables. Il est un guide, un manuel pour suivre la « bonne » voie au quotidien.

Quelques jours après le décret du 27 novembre, les premiers serments sont prêtés à l'Assemblée, et les *Affiches* en donnent le récit : « *M. l'abbé Grégoire a paru à la tribune, suivi de plusieurs autres ecclésiastiques qui venaient avec lui prêter le serment prescrit par le décret du 27 novembre dernier, accepté par le roi.* »³⁴³

Mais l'abbé Grégoire est loin d'être suivi par les députés du clergé. A. Soboul indique que « *le haut clergé est massivement réfractaire, à l'exception de 7 évêques, dont Talleyrand et Gobel* »³⁴⁴. La majorité des prélats refusent de se plier au délai imparti car certains souhaitent attendre un éventuel aval pontifical³⁴⁵. La décision du Pape se fait en effet attendre, celle du roi étant plus rapide. Si l'incertitude de la décision de Pie VI fait peser quelques temps sur sa décision, il ratifie la Constitution civile un mois et demi après son vote, le 24 août, sur les conseils des évêques Champion de Cicé et Boisgelin.

Mais le décret est alors incomplet, et c'est le 26 décembre, que Louis XVI sanctionne le décret du 27 novembre, afin d'éviter un durcissement des tensions. Le *Journal Patriotique*, tout comme les *Affiches* témoignent de cette décision importante :

On a fait lecture d'une note qui rend compte de 21 décrets sanctionnés ; le dernier de ces décrets est celui du 27 novembre dernier, sur le serment exigé du Clergé ; de vifs applaudissements se sont fait entendre. M. le président a lu la lettre suivante du roi, qui a été interrompue par des applaudissements, à plusieurs reprises.³⁴⁶

Cette acceptation du roi va être un argument largement utilisé par les patriotes pour convaincre les ecclésiastiques réticents. Mais un autre événement va faire pencher la balance en faveur des réfractaires : le refus du Pape de cautionner la Constitution civile du clergé dans son ensemble.

o L'opposition pontificale

La Constitution civile est un texte sans précédent pour le clergé français. Affirmant une politique gallicane, l'Assemblée coupe de nombreux liens qui l'unissaient à Rome. Le Pape n'a plus aucun rôle dans la désignation des évêques, qui le tiennent simplement informé de leur nomination, dans un esprit de communion. Le France dans sa grande majorité attend donc avec impatience la réaction de Pie VI à la promulgation de cette Constitution, sanctionnée, on l'a vu, par Louis XVI un mois plus tard. Si cette réponse se fait attendre, on connaît déjà en France les dispositions de ce Pontife à l'esprit conservateur, et beaucoup ne se font pas d'illusions. Cependant, en janvier, le *Journal Patriotique* semble encore vouloir y croire : « *On désespère plus que jamais de recevoir une réponse satisfaisante du Pape, relativement à la Constitution civile du Clergé* »³⁴⁷.

Cet espoir est vite oublié, et les membres de la Société patriotique se tournent alors vers les prêtres, en espérant éveiller leur conscience citoyenne :

On mande de Rome que le Saint père a définitivement refusé la sanction aux décrets sur la Constitution civile du clergé, il loue la conduite de ceux qui ont constamment regardé le serment civique, sanctionné par le roi, comme contraire aux principes de la religion catholique. S'il est vrai que le Pape ait refusé d'approuver la Constitution civile du clergé, nous pouvons assurer que cette conduite est d'autant plus

³⁴³ *Affiches du Dauphiné*, 4 janvier 1791.

³⁴⁴ A. Soboul (dir.), *Op.cit.* , p. 281.

³⁴⁵ T. Tackett, *La Révolution, l'Eglise...Op.cit.* , p. 38.

³⁴⁶ *Affiches du Dauphiné*, 2 janvier 1791.

³⁴⁷ *Journal Patriotique*, 15 janvier 1791.

blâmable, qu'elle fait conjecturer que le Saint Père ne combine que ses intérêts, et qu'il n'a en vue que le recouvrement de son droit d'annates. Ministres d'un Dieu de paix, que le refus du Pontife, s'il est vrai, n'ébranle point votre religion, ne vous laissez point corrompre par la coupable résistance de quelques évêques fanatiques, qui, pour la plupart, doivent leur promotion aux intrigues de toute nature [...] Soyez citoyens, car vous l'êtes avant d'être prêtres.³⁴⁸

D'où vient l'information diffusée par le *Journal Patriotique* ? Et est-elle fiable ? Il est difficile de le dire, mais l'important est de montrer que bien avant la parution du bref pontifical, les Français semblent connaître la décision qui va être prononcée. Le rédacteur, en annonçant cette réponse, souligne habilement que la Constitution a été acceptée par Louis XVI. Il impute la désapprobation du Pape aux intérêts sous-jacents qui le lient au clergé Français, et cite notamment son droit d'annates, supprimé par la Constitution civile. Les annates étaient une redevance que les titulaires de charges ecclésiastiques devaient verser au Pape, une fois par an³⁴⁹. L'article s'achève par un vibrant appel aux prêtres français, encouragés à ne pas se laisser influencer par le haut clergé, massivement opposé à cette réforme, non pas pour des questions religieuses, affirme le périodique, mais uniquement pour des questions d'intérêt personnel et économique, à l'image du Pape, d'ailleurs.

La décision du Pape à propos de la Constitution civile est donc fondamentale, le signe en étant l'instabilité des opinions en ce début d'année 1791. En effet, quelques jours après leur précédent article, les rédacteurs du *Journal Patriotique* annoncent le contraire de ce qu'ils avaient publié : le Pape serait en réalité favorable au nouveau texte :

Il paraît une pitoyable production, enfant de la calomnie et de l'orgueil désespéré. Ce pamphlet éphémère est un tissu de grossiers mensonges et de sarcasmes déchirants contre les prêtres qui ont rempli un devoir sacré. [...] Cette production, toute aussi méprisante que ses auteurs a pour titre bref du Pape. On veut vous induire en erreur, âmes timorées ; le Pape n'a point donné de bref, au contraire, si nous en croyons les nouvelles du jour, le Saint père a écrit une lettre confidentielle, par laquelle il approuve les réformes salutaires de l'Assemblée Nationale, concernant la partie civile de l'ancien clergé.³⁵⁰

Le journaliste ne ménage pas ses efforts pour discréditer le texte en question. Il est vrai que de multiples feuilles paraissent au début de l'année 1791, contrefactions du bref tant attendu, aussi bien du côté des partisans de la Constitution civile, que de ses détracteurs. Afin de mieux dénoncer les fausses éditions du bref, il va même jusqu'à annoncer que le Pape aurait approuvé certains décrets. Cela paraît peu probable, étant donné les dispositions du Pontife à cette date. L'important est ici de souligner les tensions engendrées par la Constitution civile, dont les textes journalistiques fournissent un aperçu imprenable.

Enfin, c'est par le bref *Quod Aliquantum* que le Pape condamne officiellement la Constitution civile du clergé, le 10 mars 1791, huit mois après son entrée en vigueur. Les *Affiches* informent le public isérois de cette parution dans plusieurs numéros successifs :

6 avril. On assure que les Prélats, auxquels le bref du Pape a été adressé, sont enfin décidés à la faire paraître au grand jour. Ce qui a retardé cette publication, c'est la longueur de la traduction : car outre que l'ouvrage est volumineux, il a fallu nommer des examinateurs qui, pesant toutes les phrases et les comparant à l'original latin, veillassent à ce qu'il ne se glissât aucune erreur de sens dans un écrit dont tous les termes doivent être pesés. On nous promet cette publication pour cette semaine. On verra que le Pape va jusqu'à reprocher aux évêques le premier serment civique qu'ils ont prêté : il va même jusqu'à

³⁴⁸ *Journal Patriotique*, 20 janvier 1791.

³⁴⁹ J.Y. Grenier (dir.), *Dictionnaire de la France moderne*, Paris, Hachette, 2003, p. 15.

³⁵⁰ *Journal Patriotique*, 25 janvier 1791.

se déclarer le garant des propriétés ecclésiastiques, dont il revendique la restitution. Extrait de la Gazette Universelle.³⁵¹

L'accent pris par les *Affiches*, par le biais de la *Gazette Universelle* est très critique envers la décision du Pape. Elles s'alignent ici sur une opinion patriote, peut-être par prudence, sans doute aussi parce que les hommes du XVIII^e siècle, patriotes ou non, font partie d'une société fortement emprunte de gallicanisme, dans ce pays qui entend prendre ses distances à l'égard de Rome. Le rédacteur souhaite ici montrer que le Pape s'oppose non seulement à la Constitution civile, mais à la Révolution dans sa globalité, depuis la prise de la Bastille, en passant par la nuit du 4 août. Il insiste également sur la vente des biens nationaux, que le Pape rejetterait avec force. Mais un mois plus tard, le même journal adopte un ton différent, plus conciliant avec le Pontife, voire même compréhensif :

Paris, 1^{er} mai. Le bref du Pape, si attendu, paraît enfin depuis hier. [...] Il devait paraître au commencement de la semaine sainte mais la disposition où étaient alors les esprits, a fait craindre qu'au lieu de produire l'édification, ce bref n'excitât de nouveaux troubles et la publication en a été différée. Le Pape désire qu'on puisse prévenir le schisme et concilier les esprits. Il ajoute qu'il n'ignore pas qu'on a dit en France que son refus d'approuver la constitution civile du Clergé, avait pour objet de favoriser un projet de contre-révolution, mais il se flatte que le temps fera taire la calomnie, et convaincra tout le monde que s'il n'a pas approuvé la constitution civile du Clergé, c'est qu'elle est totalement contraire à la doctrine de l'église.³⁵²

Alors qu'un conflit majeur va naître suite à la parution de ce bref, les *Affiches* évoquent déjà le « schisme » que craignent les autorités. Elles semblent se faire les porte-parole du Pape en rapportant ses inquiétudes. L'accusation de manœuvres contre-révolutionnaires qu'elles soulèvent prolonge, celle, lancée contre l'ensemble du haut clergé français et en partie les évêques, dont seulement sept ont prêté serment³⁵³.

Ce schisme éclate en effet au début de l'année 1791, divisant le clergé en deux groupes ennemis : les constitutionnels, ou jureurs, face aux réfractaires, qui optent pour les consignes pontificales de ce printemps 1791.

c) Assermentés contre réfractaires, l'écho donné dans la presse

Selon les chiffres d'A. Soboul³⁵⁴ et à l'échelle française, 52% des curés et des vicaires acceptent de prêter le serment. Quelle est la position adoptée par les journaux grenoblois face à ce schisme ? Prennent-ils parti pour l'un ou l'autre camp, ou se contentent-ils de refléter la « réalité » à l'échelle locale et nationale ?

Le *Journal Patriotique* du 1^{er} janvier 1791 met en scène deux curés fictifs, qui « ne croyaient pas être entendus », dont le dialogue est publié. L'un d'eux accuse les évêques d'avoir trop de pouvoir et de richesses, argument classique et régulièrement utilisé par les patriotes, comme l'explique T. Tackett³⁵⁵. Ce dernier est donc favorable à la Constitution civile et au serment imposé :

L'assemblée Nationale, en restituant au peuple le choix de ses pasteurs, a-t-elle entrepris de s'attribuer le pouvoir de les ordonner ou de les approuver ? A-t-elle touché à l'Evangile, à la foi, aux serments, aux actes de religion nécessaires au Salut ? A-t-elle altéré la morale de Jésus Christ ou de ses apôtres ? [...] ³⁵⁶ Elodie Dal'zotto

³⁵¹ *Affiches du Dauphiné*, 12 avril 1791.

³⁵² *Affiches du Dauphiné*, 8 mai 1791.

³⁵³ J. Tulard (dir.), *Op.cit.*, p. 675.

³⁵⁴ A. Soboul (dir.), *Op.cit.*, p. 281.

³⁵⁵ T. Tackett, *La Révolution, l'Eglise...Op.cit.*, p. 85-86.

³⁵⁶ *Journal Patriotique*, 1^{er} janvier 1791.

Son acolyte lui répond : « *Non, j'en conviens. Mais nos évêques ! Férons-nous schisme avec eux ? Ils comptent sur nous ?* » Cette mise en scène est un procédé souvent utilisé par la presse patriote, qui espère ainsi diffuser son opinion dans les milieux les plus populaires, où les citoyens s'assimilent aux personnages représentés. Elle cherche à montrer l'inconsistance des arguments des réfractaires, qui n'ont finalement, aucun motif valable pour refuser le serment. Le *Journal Patriotique* incite, par tous les moyens, ses lecteurs à adhérer au nouveau décret. Il encourage les prêtres à prêter le serment et condamne très sévèrement les réfractaires. Il adopte un rôle réellement politique et moralisateur dans cette affaire. Il se veut meneur de l'opinion.

Les *Affiches du Dauphiné*, prennent, elles aussi, largement part au débat. Elles écrivent par exemple dans leur rubrique parisienne : « *On annonce dans divers journaux, un assez grand nombre de rétractations du serment du 27 novembre.* »³⁵⁷ Cet épisode survient suite à la publication du bref pontifical, au mois d'avril 1791, qui condamne sans appel, la Constitution civile. En effet, on constate suite à cette réponse de Pie VI, des rétractations, de la part d'ecclésiastiques qui étaient hésitants³⁵⁸. Cette note des *Affiches*, si courte soit-elle, caractérise une opinion réticente face à l'obligation de prêter serment, opinion largement confirmée par l'utilisation à plusieurs reprises du journal royaliste *L'Ami du roi* dans ce même numéro, ou encore dans celui du 18 janvier, où le rédacteur utilise ce périodique pour raconter une anecdote à propos d'un curé réfractaire. C'est ce journal, écrit-il, qui publie ce qui « *paraît être le plus vraisemblable* ».

Pour comprendre ces hésitations de la part de nombreux ecclésiastiques, on peut citer une analyse intéressante d'A. Soboul, qui mentionne l'un de ses confrères : « *La Constituante commet ainsi (selon A. Aulard) l'erreur de contraindre au choix entre deux fidélités, donc de créer les conditions d'une rupture interne puis nationale, dans des milliers de communes.* »³⁵⁹ En effet, tous les titulaires de charges ecclésiastiques prêtent serment lors de leur ordination. Certains considèrent donc qu'ils ne peuvent en prêter un autre, au risque de violer le premier. Dans de nombreuses feuilles, les *Affiches du Dauphiné* s'inspirent de journaux nationaux pour publier des histoires ou autres anecdotes, illustrant le schisme religieux :

Le 13 février, il se passa à Bordeaux, dans l'Eglise de Saint-Projet, une scène qui faillit à devenir funeste. Le prédicateur, après avoir fini le prône, excommunia tous les citoyens qui achèteraient ou auraient acheté des biens nationaux. Au même instant, on entend crier : à la lanterne ! On sonne le tocsin ; le prêtre se sauve ; la municipalité arrive, et le calme se rétablit. Il n'y a qu'un seul curé dans cette ville qui ait prêté le serment [...] Ch. De P.³⁶⁰

L'auteur de la *Chronique de Paris* associe la vente des biens nationaux, et le serment des prêtres. Il témoigne de ces esprits exacerbés, ici à Bordeaux, quand on évoque ces thèmes sensibles. La violence est manifeste, tant d'un côté que de l'autre, tandis que la municipalité est associée à l'ordre et à la médiation entre deux partis qui s'affrontent. La remarque finale est significative de la position adoptée par les *Affiches* face à la Constitution civile. Elles s'attachent à refléter une France majoritairement réfractaire, pour signifier leur défiance à l'égard de ces nouveaux décrets.

Mais les deux journaux ne se contentent pas de livrer leurs analyses à l'échelle nationale : ils s'impliquent dans le débat local, informant et livrant leurs jugements. Le *Journal Patriotique* engage ainsi, de manière cordiale, les prêtres grenoblois à exécuter leur serment :

³⁵⁷ *Affiches du Dauphiné*, 12 avril 1791.

³⁵⁸ J.P. Bertaud, *Les amis du roi...Op.cit.*, p. 157.

³⁵⁹ A. Soboul (dir.), *Op.cit.*, p. 979.

³⁶⁰ *Affiches du Dauphiné*, 1^{er} mars 1791.

D'après la réclamation d'un grand nombre de citoyens, la municipalité invite ceux qui n'ont pas prêté le serment civique, et notamment tous les fonctionnaires et dépositaires publics, à venir le prêter entre les mains de la municipalité, et à le signer sur le registre qui est ouvert à cet effet.³⁶¹

Le journaliste souligne l'origine de cet appel qui serait issu des citoyens, et non de la municipalité. Il veut ainsi montrer l'importance du nombre des Grenoblois favorables au serment, tout en stigmatisant les autres. Cette idée est confirmée dans de nombreux autres articles du périodique, où le rédacteur se réjouit d'appartenir à un district où les jureurs sont si nombreux :

Le nombre des prestations de serment de la part des fonctionnaires publics ecclésiastiques est si considérable, qu'une double étendue de ce journal ne suffirait pas pour les rapporter. Les calotins récalcitrants sont en très petit nombre : nos lecteurs apprendront avec satisfaction que parmi ces derniers, on compte plus des trois quart de ces ecclésiastiques opulents, qui étaient la honte et le scandale de cette religion, qu'aujourd'hui ils disent attaquée par les décrets de l'Assemblée Nationale. Ils sauront aussi que Royou (l'ami du roi) recueilli et cité avec tant d'empressement et de fidélité par son cher ami Giroud, est un de ces écrivains vendus au Clergé rebelle.³⁶²

Ici encore, l'impression donnée au public est celle d'une adhésion massive du clergé grenoblois au décret du 27 novembre. Comme de coutume, les ecclésiastiques opposés au serment sont dépeints comme de riches prélats, dont le souci premier est la conservation de leurs biens matériels. Cette image est loin de traduire la réalité du schisme de 1791. En effet, T. Tackett explique que si « *les patriotes harcelaient depuis des mois les évêques de l'Ancien Régime, en affirmant que leur opposition à la Constitution civile était avant tout motivée par la perte de leur richesse, un peu partout, les prêtres paraissaient soucieux d'affirmer leur indifférence à la question des revenus.* »³⁶³

Les *Affiches*, tout en sélectionnant attentivement leurs sources et les informations délivrées, adoptent une position prudente, et rendent compte du succès des prestations de serment, en Isère :

Un membre a annoncé que dans un des districts du département de l'Indre et Loire, sur 67 fonctionnaires publics ecclésiastiques, 41 avaient prêté le serment. M. Barnave a dit que le district de Grenoble avait donné plus de marques de patriotisme encore, et que sur 216 curés, vicaires, ou autres fonctionnaires, 211 s'étaient conformés à la loi.³⁶⁴

Ainsi, selon les estimations de Barnave, 97 % des titulaires de charges ecclésiastiques auraient prêté serment. Si on confronte ces données à celle de T. Tackett, elles semblent quelque peu surestimées. Il calcule en effet, que le pourcentage de prêtres assermentés dans le diocèse de Grenoble est de 81%³⁶⁵. Un gonflement des chiffres de la part de Barnave n'est d'ailleurs pas surprenant, ce dernier étant engagé en faveur de la Constitution civile. On est ici loin des résultats obtenus à l'échelle nationale, où 52 % du clergé se serait acquitté de son « devoir civique ».

Malgré ces chiffres élevés en Isère, les *Affiches* persévèrent, et continuent de publier des listes de curés réfractaires :

Grenoble. Fin de la nomination des curés, par les électeurs du district. À Chechiliane, M. Bellin, à la place de M. Audinoz. À Herbeys, M. Perrein, à la place de M. Cotton. À Domène, M. Fonbome à la

³⁶¹ *Journal Patriotique*, 11 janvier 1791.

³⁶² *Journal Patriotique*, 10 février 1791.

³⁶³ T. Tackett, *La Révolution, l'Eglise...Op.cit.*, p. 79.

³⁶⁴ *Affiches du Dauphiné*, 6 mars 1791.

³⁶⁵ T. Tackett, *La Révolution, l'Eglise...Op.cit.*, p. 431.

place de M. Brun. Au Sappey, M. Morand à la place de M. Bravet. [...] Tous les remplacés ci-dessus nommés, ont refusé le serment. Ceux qui les remplacent, étaient tous vicaires.³⁶⁶

Par cette dernière remarque, les *Affiches* signifient une fois de plus leur attachement à l'Ancien Régime et à son organisation, chamboulée par la Constitution civile. Elles dénoncent en effet une certaine régression dans les qualifications du personnel clérical, puisque les prêtres sont remplacés par des vicaires, ce qui apparaît comme une perte pour les paroissiens. Et en effet, les Grenoblois ne sont pas tous de fervents patriotes, défenseurs des décrets parlementaires. Le *Journal Patriotique* en témoigne dans l'extrait suivant :

Avis charitable. Des personnes de tout sexe, et surtout nos précieuses dévotes, se permettent des invectives contre les prêtres qui ont prêté, sur l'autel de la religion, le serment civique, décrété par l'Assemblée Nationale. Ces menées que nous rendons publiques, sont très coupables et contraires à l'esprit de l'évangile. [...] Nous nous empressons d'avertir charitablement, ces bonnes femmes, de cesser toute espèce de calomnie, de taire ces mots injurieux d'impies et de renégats.³⁶⁷

L'attaque vise des femmes, dont les qualificatifs railleurs les présentent comme de parfaites égoïstes, refermées dans leur monde et ignorantes des grands enjeux de leur temps. Pourquoi s'attaquer ainsi aux femmes ? Peut-être pour montrer aux hommes encore indécis, que le parti réfractaire n'est composé que de prélats opulents et de membres du « sexe faible », où un citoyen de ce nom n'a pas sa place. Les affrontements les plus vifs se manifestent au printemps 1791, mais un an plus tard, la querelle est toujours vive :

D'après des lettres de Rome, venues par Turin, nous apprenons que le Pape vient d'ordonner que tous les prêtres Français, qui, n'ayant pas prêté le serment, se retireraient à Rome, ou dans les autres villes du patrimoine de Saint Pierre, seraient logés et nourris en communauté, et auraient, en outre, dix sous romains par jour. Journal Général.³⁶⁸

Cet article, issu des *Affiches du Dauphiné*, est particulièrement connoté. Par l'information qu'il délivre, le rédacteur incite clairement les ecclésiastiques réfractaires à quitter le pays en signe de désapprobation, appel que l'on retrouve dans l'ensemble de la presse royaliste, explique J.P. Bertaud³⁶⁹. Cette note est un signe explicite aux contre-révolutionnaires, puisque les émigrés de la Révolution française sont traditionnellement des Princes et de hauts prélats, fuyant le nouveau régime pour mieux le combattre à l'extérieur des frontières. En effet, les autorités parisiennes « assimilèrent l'émigration à l'idée même de complot aristocratique et d'entente avec les puissances étrangères »³⁷⁰. L'évolution politique du journal est ainsi perceptible, par l'augmentation sensible des articles à tendance contre-révolutionnaire, surtout durant l'année 1792.

La question religieuse, on le voit bien, est un problème qui intéresse les journaux. L'ensemble de la société est en effet touché par le schisme religieux déclenché par les décrets de la Constitution civile, votés à partir du printemps 1790. À ce titre, les *Affiches du Dauphiné* et le *Journal Patriotique* diffusent de nombreux articles annonçant les réformes, les dénonçant ou au contraire les approuvant. Ils témoignent aussi, plus localement, des effets suscités par ce nouveau texte en Isère, et apportent leur vision du phénomène.

³⁶⁶ *Affiches du Dauphiné*, 8 mars 1791.

³⁶⁷ *Journal Patriotique*, 22 janvier 1791.

³⁶⁸ *Affiches du Dauphiné*, 24 janvier 1792.

³⁶⁹ J.P. Bertaud, *Les Amis du Roi...Op.cit.*, p. 210.

³⁷⁰ M. Boffa, dans F. Furet et M. Ozouf (dir.), *Dictionnaire...Op.cit.*, p. 346.

Conclusion

Ainsi parvenus à l'issue de cette étude, nous pouvons dégager plusieurs éléments de conclusion. La presse est un objet d'étude infiniment vaste, qui, questionnée par les historiens, permet de bien comprendre les sociétés passées. La Révolution française se prête naturellement à de telles études car elle conjugue une croissance exceptionnelle du nombre de journaux, et la naissance d'une vie politique sans précédent, où l'opinion publique devient véritablement un acteur, capable d'influer sur les grandes décisions. La presse offre donc à l'historien une grande quantité d'information parmi lesquelles il doit choisir, sélectionner, et éliminer le surplus, exercice délicat s'il en est.

Notre choix de travailler sur des journaux dauphinois a été déterminé par la possibilité d'entrevoir les relations déterminantes entre l'entreprise de presse et les acteurs locaux. Les *Affiches du Dauphiné*, comme le *Journal Patriotique* s'inscrivent dans un contexte local, et cette imbrication dans leur ville ou leur département, conditionne le message qu'ils délivrent. Cela est probablement vrai pour toute entreprise de presse, même nationale, mais il est plus visible à une moindre échelle.

Cette démarche comparative entre les deux périodiques a permis de montrer qu'en dépit de deux origines très différentes, ils avaient approximativement les mêmes intérêts journalistiques. Journal d'Ancien Régime, les *Affiches du Dauphiné*, comme toutes ses consœurs de France, ont été créés en 1774 sur un modèle utilitaire, commercial, et à destination de la bourgeoisie négociante de Grenoble. À l'aube de la Révolution, elles entrent progressivement en politique, défendant la ligne monarchienne représentée par les notables de la province, dont le célèbre juriste Mounier. À l'opposé, le *Journal Patriotique* était, lui, dès l'origine, destiné à intervenir dans le débat politique par ses articles d'opinions, afin d'orienter le petit peuple des villes et des campagnes, vers une tendance jacobine. La naissance du *Journal Patriotique* en 1790, impulsée par les jacobins grenoblois, provoque donc une situation de concurrence entre les deux périodiques, qui se lancent dans un affrontement d'idées autour des grands enjeux de la Révolution. L'utilisation de l'outil statistique permet de dégager l'importance relative de chaque rubrique pour les deux périodiques. Leur rubrique locale, placée en tête de journal, s'anime périodiquement, pour annoncer les mesures municipales, ou rendre compte de diverses cérémonies. Les élections municipales de février 1790 ou la Fédération d'avril, marquent ainsi des « temps forts » pour la ville et ses environs, dont la presse se fait l'écho, au grand bonheur des historiens. C'est également dans cette rubrique locale que l'affrontement est le plus vif entre les deux organes de presse. Débats, pamphlets et autres articles de dénonciations y prennent place, afin de cibler un lectorat le plus large possible. Au regard des chiffres, les nouvelles locales sont cependant extrêmement minoritaires, dans les deux situations. Le quotidien de la rubrique se résume à quelques lignes discrètes, renseignant le citoyen qui cherche un acheteur, l'acquéreur de biens nationaux, ou bien le quidam en quête de son ânesse, dérobée place Grenette.

L'essentiel des quatre pages trihebdomadaires de chaque périodique donne les nouvelles de Paris, et ce, d'une manière permanente durant toute notre période d'étude. Pourquoi Paris (et Versailles)? La capitale est tout d'abord, dès 1789, le siège des Etats généraux, transformés en Assemblée Nationale Constituante, puis Législative. À raison de deux séances quotidiennes, les députés élus par la Nation sont chargés de créer une Constitution, puis d'exercer leurs attributions législatives, à partir d'octobre 1791. La société française est alors passionnée par les discussions et les échanges qui s'y déroulent, dont elle prend connaissance par les journaux, qui consacrent un volume conséquent de leurs colonnes à rendre compte des séances parlementaires. Malgré la distance qui les sépare de la capitale, les *Affiches du Dauphiné* et le *Journal Patriotique* diffusent en Isère ces comptes-rendus, avec un retard plus

ou moins important selon l'efficacité du système postal. En s'inspirant des divers procès-verbaux insérés dans les journaux parisiens, ils offrent à leur lecteurs une rubrique riche en détails de tout genres : discussions entre les députés, délibérations adoptées, décrets rendus, et ils y ajoutent, périodiquement, leurs impressions. Mais Paris s'illustre aussi par un bouillonnement d'idées, animées par les membres de nombreux clubs politiques implantés dans la capitale, et par la présence du souverain, du gouvernement et de la cour. On comprend alors l'intérêt suscité par la capitale, partout en France.

Plusieurs événements font vivre les journaux entre 1790 et 1792 : la fuite du roi en juin 1791, l'adoption progressive des décrets qui formeront la Constitution, le débat sur la guerre en 1792 et enfin, le schisme religieux qui agite l'ensemble de la société à partir de 1791. Les prises de positions au sujet de ces événements sont souvent révélatrices de la tendance politique du périodique. Alors que le *Journal Patriotique* exhorte les ecclésiastiques, parfois de manière violente, à prêter serment à la Constitution civile, les *Affiches du Dauphiné* se montrent prudentes, partagées, face à un texte dont elles soulignent habilement les défaillances, et elles offrent régulièrement leur tribune à de farouches adversaires de cette Constitution civile. Pour autant, les articles où elles dénoncent ouvertement les créations révolutionnaires sont rares. La prudence est un souci permanent pour les *Affiches*, qui se savent entourées, à Grenoble, d'ardents patriotes, de la municipalité aux militants jacobins du faubourg Très-Cloître. Toutefois, les activités annexes de l'imprimeur Giroud, tout comme l'insertion de plus en plus fréquente d'articles contre-révolutionnaires dans les feuilles des *Affiches*, incitent la municipalité à interdire le journal, en juillet 1792. Parallèlement, le *Journal Patriotique* change d'imprimeur, puis de propriétaire. L'entreprise initiée par la Société patriotique, organe des jacobins grenoblois échoue, et ces deux tournants marquent l'entrée dans une nouvelle phase de la Révolution.

Suite à l'interdiction des *Affiches* en juillet 1792, le *Journal Patriotique* reste pratiquement le seul organe de presse à Grenoble³⁷¹ jusqu'à l'an V (1797), époque de lancement d'un nouveau journal néo-jacobin : le *Clair-Voyant*. Les années 1793-1794 sont, pour la presse, un retour aux difficultés d'Ancien Régime. La censure est renforcée après la chute de la monarchie du 10 août 1792, la Terreur parachevant cet état répressif. Malgré cela, la presse locale se diversifie dans de nombreux départements, et elle parvient à maintenir son audience, en relayant les courants politiques locaux et ceux qui n'ont pas de « véritable structure partisane »³⁷² à l'échelle nationale. Durant cette période, malgré la censure qui s'accroît, le propriétaire du *Journal Patriotique*, Cuchet est très peu inquiet. En effet, il infléchit la ligne politique du journal au gré de la conjoncture³⁷³ et change son titre : il devient le *Courrier Patriotique*, le 9 décembre 1792. D'abord girondin, notamment lors du procès du roi, puis montagnard, les liens qu'il entretenait avec les jacobins de Grenoble se distendent. L'intervalle des années 1795-1797 est un retour à une liberté d'opinion pour les journalistes, mais de courte durée. En effet, le *Courrier Patriotique* disparaît en 1798, victime de la loi du 19 fructidor, qui place pendant un an la presse sous le contrôle de la police³⁷⁴. L'avènement de Bonaparte achève de briser la liberté conquise par la presse, désormais asservie au pouvoir³⁷⁵. L'augmentation sensible du nombre de périodiques provinciaux sous le Consulat et l'Empire, ne doit pas masquer une réalité bien présente : les administrations locales mènent une politique répressive, et toutes les feuilles qui s'opposent à leur politique sont victimes de

³⁷¹ G. Feyel, *Dictionnaire...Op.cit.*, p. 375.

³⁷² *Ibid.*, p. lxiii.

³⁷³ *Ibid.*, p. 372.

³⁷⁴ *Ibid.*, p. 375.

³⁷⁵ E. Wauters, *Op.cit.*, p. 366.

la censure³⁷⁶. Il faut attendre le XIXe siècle pour voir s'épanouir ce que les historiens ont coutume d'appeler le « *siècle d'or* » de la presse³⁷⁷.

Tous les livres d'histoire en témoignent, la Révolution française s'est accomplie à Paris. À Versailles également. Mais certainement pas en province, trop éloignée des réalités politiques. En effet, toutes les instances dirigeantes étaient implantées dans la capitale, et les premiers révolutionnaires ont mené leur combat à Paris. Face à ce constat, comment peut-il y avoir eu une presse de province ? Des journaux ont-ils pu faire le pari d'être provinciaux, régionaux, ou départementaux ? Comment ont-ils réussi à prospérer en province, quand tous les événements se déroulaient à Paris ? L'objet de cette étude a été de montrer que oui, les *Affiches du Dauphiné*, tout comme le *Journal Patriotique*, pendant deux années, ont réussi à concilier cette double exigence. Il est vrai que durant l'ensemble de la période, les nouvelles de leur région ne constituent pas une masse rédactionnelle de premier plan. Toutefois, par leur ton, leur sélection d'articles, et leurs commentaires parfois percutants, les deux journaux isérois ont marqué Grenoble de leur empreinte. L'ultime signe de cet ancrage dans leur province est sans doute leur combat acharné, grâce auquel parallèlement aux stratégies nationales, on parvient à décrypter les enjeux grenoblois durant la Révolution.

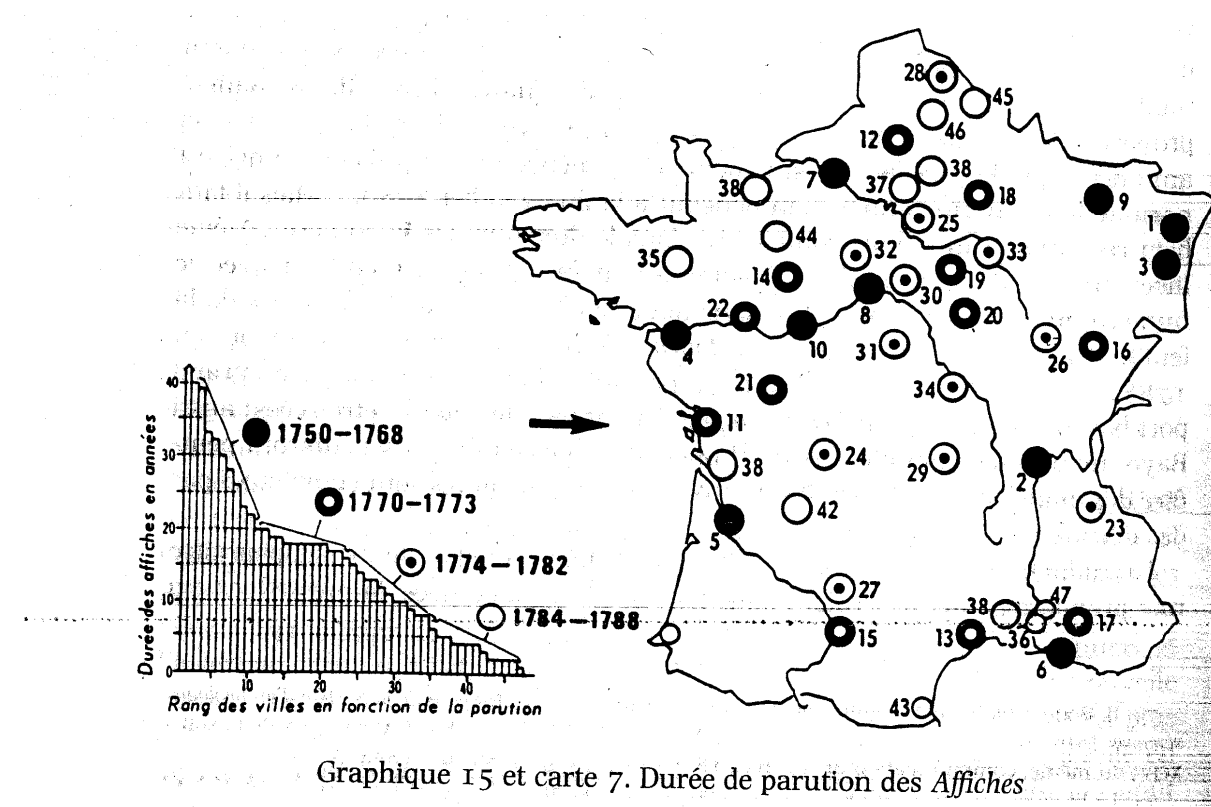
³⁷⁶ G. Feyel (dir.), *Dictionnaire...Op.cit.*, p. lxiii.

³⁷⁷ G. Feyel, *La presse en France des origines à 1944...Op.cit.*, p. 65.

Table des annexes

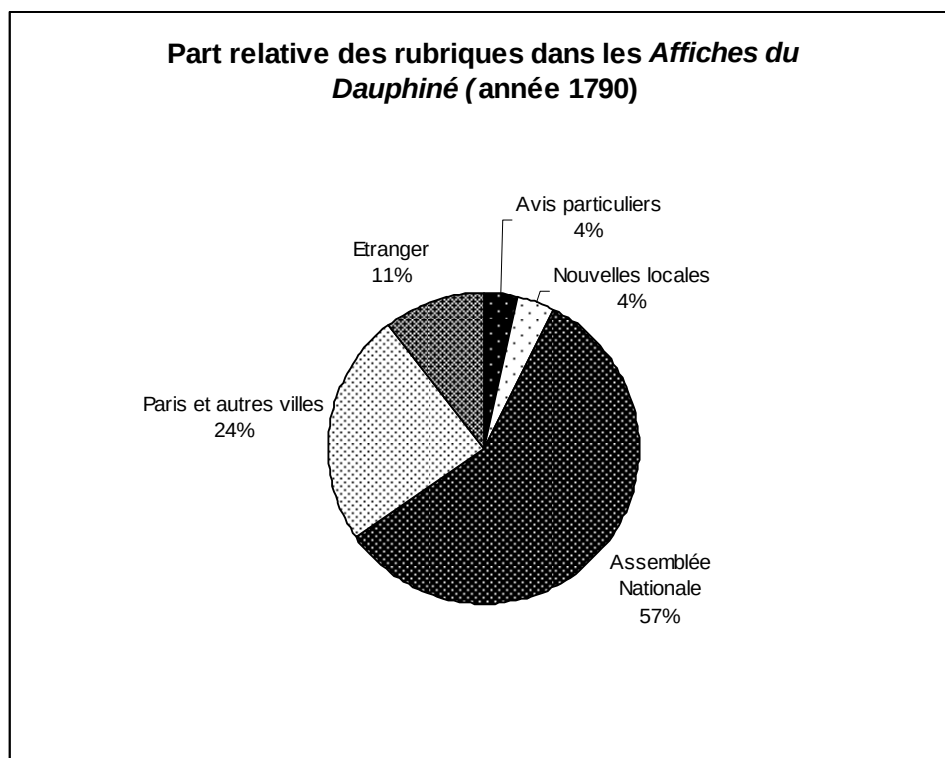
Annexe 1 : schéma de répartition des <i>Affiches</i> de province.....	105
Annexe 2 : part relative des rubriques des deux journaux durant l'année 1790.....	106
Annexe 3 : transcription d'un article du <i>Journal Patriotique</i> du 7 décembre 1790.....	107

Annexe 1 : schéma de répartition des *Affiches* de province

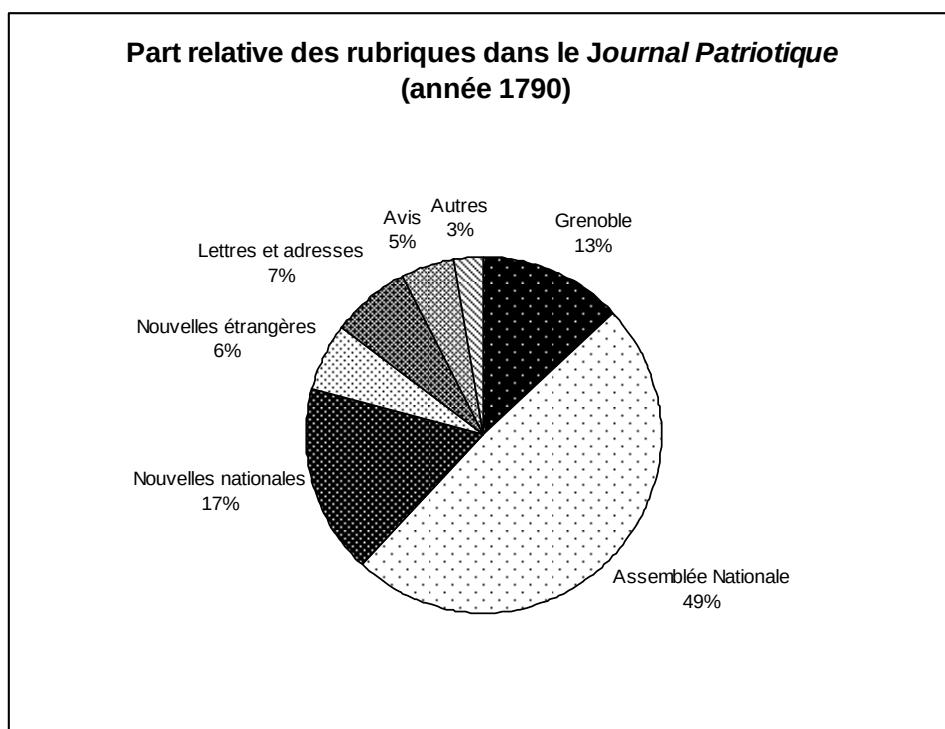


Source : G. Feyel, *L'annonce et la nouvelle. La presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 1038.

Annexe 2 : part relative des rubriques des deux journaux durant l'année 1790



Graphique réalisé à partir des calculs de S. Arnaud³⁷⁸.



³⁷⁸ S. Arnaud, *Op.cit.*, p. 37

« Nous avons promis dans le dernier numéro de rapporter le décret de l'Assemblée Nationale contre les évêques, curés & autres prêtres qui forment une ligue contre la constitution civile du clergé ; nous allons remplir notre engagement : mais qu'une courte information nous soit permise. Citoyens de la ville & de la campagne, vous surtout sexe faible & timide, le moment est arrivé où les ennemis du bien public font les derniers efforts pour vous faire renoncer aux avantages d'une bonne constitution. Des prélats ambitieux, enragés de ce qu'on leur a ôté des biens temporels, qui n'auraient jamais dû être leur apanage, des prêtres ignorants & fanatiques, qui osent s'unir à eux, ne rougissent pas de se couvrir du voile de la religion, pour prêcher dans les quatre coins de l'empire français la désobéissance & l'insubordination : & pourquoi ? Parce qu'on veut les ramener aux beaux jours de la primitive église, à ces temps heureux, où les ministres d'une douce & sainte religion prêchaient & pratiquaient la sublime morale de l'évangile dans toute sa pureté ; dans ces temps où ces mêmes ministres ne connaissaient pas la vile passion de l'intérêt, & s'acquittaient de la dette la plus sacrée de leur ministère, en distribuant aux pauvres leur superflu, parce qu'il est leur vrai patrimoine. Pourquoi encore ? Parce qu'on supprime des membres ecclésiastiques qui existaient plutôt pour le déshonneur que pour l'utilité de notre religion. Citoyens ! Le glaive de la loi est prêt à frapper tous ces imprudents réfractaires ; mais ce sera le moment où votre sagesse & votre dévouement seront mis à une rude épreuve. Peut-être verrez-vous dans la chaire de vérité des prêtres qui tacheront de vous persuader que la religion est perdue ; que l'assemblée nationale confondant le spirituel avec le temporel, vous jette dans un abyme de maux : rien ne sera oublié de leur part, pour intimider vos consciences : mais ne vous laissez point prévenir, faites quelques pas de plus, & vous trouverez, n'en doutez pas, de ces vrais ministres d'un Dieu de paix, qui vous prêcheront une morale toute opposée, qui vous attesteront que nos législateurs ne sont point sortis des bornes de leur pouvoir, & que la religion chrétienne ne sera jamais dans un plus grand éclat, que lorsque les droits de l'assemblée nationale feront revivre son institution primitive. Mais, sur le tout, citoyens ! Vous, entre autres, à qui les travaux de votre état n'ont pas permis d'étudier les principes fondamentaux de la religion, voulez-vous recevoir l'avis d'un ami de la paix, qui désire le bien, & qui est sincèrement persuadé qu'on ne veut que votre bonheur ? Voyez d'un œil tranquille les orages dont quelques prêtres vont peut-être vous menacer ; ne prenez part à leurs querelles que lorsque la loi vous prescrira de le faire. Vous avez donné votre confiance à des législateurs sages & éclairés, qui ont, comme vous, un avenir à craindre ou à espérer. C'est assez vous en dire : représentez avec fermeté à ces détracteurs qui cherchent à alarmer nos consciences : « Que la Révolution a fait de nous des hommes, que nous ne prostituerons plus notre admiration, que nous n'encenserons plus les idoles de l'orgueil, qu'il faut que tous les citoyens de l'empire courbent la tête devant la majesté des loix ; que ce n'est plus qu'à force de vertus qu'ils peuvent obtenir notre respect. Vous les verrez alors avouer leur faiblesse, parce qu'ils ne comptaient que sur votre crédulité ; vous les verrez renoncer à cette antique opulence, ces marques de distinction & de prééminence, tous ces hochets de la vanité, qui dégradaient la maison du seigneur ; vous les verrez heureux de pouvoir faire oublier leurs fautes, en prêchant sans cesse & en donnant l'exemple de la plus parfaite soumission » & c'est pour hâter cet instant si désiré, que l'assemblée nationale a décrété les articles suivants [...]

Sources

Bibliothèque municipale de Grenoble : Fonds Dauphinois

- Les *Affiches du Dauphiné* : 5 Mi 9, Rouleaux 5, 6, 7
- Le *Journal Patriotique de Grenoble* : 2 Mi 11, Rouleaux 1 et 2

Bibliographie

Ouvrages généraux :

- *Journal de la France et des Français*, Paris, Gallimard, Quarto, 2001.

Ouvrages sur le Dauphiné :

- CHAGNY, Robert, *Aux origines provinciales de la Révolution*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1990.

- CHOMEL, Vital, *Les débuts de la Révolution en Dauphiné, 1788-1791*, Grenoble, PUG, 1988.

- CHOMEL, Vital (dir.), *Histoire de Grenoble*, Toulouse, Privat, 1976 (chapitre de Robert Chagny).

- COULOMB, Clarisse, *Les pères de la patrie, La société parlementaire en Dauphiné au temps des lumières*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006.

- EGRET, Jean, *La Révolution des notables : Mounier et les monarchiens*, Paris, A. Colin, 1989.

- FAVIER, René, *Les villes du Dauphiné aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1993.

Ouvrages sur la Révolution française :

- BAECQUE, Antoine de, 1789. *L'Assemblée Nationale, exposition organisée au Palais Bourbon à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution et de l'Assemblée nationale*, Paris, Assemblée nationale, 1989.

- BARNAVE, Antoine, *De la Révolution et de la Constitution*, Grenoble PUG, 1988.

- BIARD, Michel et DUPUY, Pascal, *La Révolution française : dynamiques, influences, débats, 1787-1804*, Paris, Colin, 2004.

- BODINIER, Bernard, TEYSSIER Eric, *L'évènement le plus important de la Révolution. La vente des biens nationaux*, Paris, Editions du comité des travaux historiques et scientifiques, 2000.

- FONVIEILLE, René, *Barnave et la Révolution française*, Grenoble, Glénat, 1989.

- FURET, François et OZOUF, Mona (dir.), *Terminer la Révolution, Mounier et Barnave dans la Révolution française*, Grenoble, PUG, 1990.

- FURET, François, HALEVI, Ran (dir.), *Orateurs de la Révolution française, T.I, Les Constituants*, Paris, Gallimard, 1989.

- GODECHOT, Jacques, *La révolution française, Chronologie commentée, 1787-1799*, Paris, Perrin, 1988.
- GRIFFITHS, Robert, *Le centre perdu. Malouet et les « monarchiens » dans la Révolution française*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1988.
- JESSENNE, Jean-Pierre, *Révolution et Empire : 1783-1815*, Paris, Hachette, 1993.
- JOUVENEL, François de, *Les camps de Jalès (1790-1792), épisodes contre-révolutionnaires ?* In *Annales historiques de la Révolution française*, n°337, juillet/septembre 2004, pages 1 à 20.
- MARSEILLE, Jacques et MARGAIRAZ Dominique, *1790 au jour le jour*, Paris, Albin Michel, 1989.
- MARTIN, Jean-Clément, *La Révolution française, 1789-1799 : une histoire socio-politique*, Paris, Belin, 2004.
- TACKETT, Timothy, *La Révolution, l'Eglise, la France. Le serment de 1791*, Paris, Editions du Cerf, 1986.
- TACKETT, Timothy, *Le roi s'enfuit, Varennes et l'origine de la Terreur*, Paris, Editions La découverte, 2004.
- VOVELLE, Michel, *La révolution française 1789-1799*, Paris, Armand Colin, Cursus, 2003.

Ouvrages sur la presse :

- BELLANGER, Claude (dir.), *Histoire générale de la presse française, Tome 1, Des origines à 1814*, Paris, PUF, 1969.
- FEYEL, Gilles, *L'annonce et la nouvelle. La presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.
- FEYEL, Gilles, *La presse en France des origines à 1944, Histoire politique et matérielle*, Paris, Ellipses, 1999.
- LEDRE, Charles, *Histoire de la presse*, Paris, Fayard, coll. Les temps et les destins, 1958.
- LORMIER, Dominique, *Histoire de la presse en France*, Paris, Editions De Vecchi, 2004.
- MARTIN, Marc, *La presse régionale, Des Affiches aux grands quotidiens*, Paris, Fayard, 2002.

Ouvrages sur la presse révolutionnaire :

- BERTAUD, Jean-Paul, *C'était dans le journal pendant la Révolution française*, Paris, Perrin, 1988.

- BERTAUD, Jean-Paul, *Les amis du roi, journaux et journalistes royalistes en France de 1789 à 1792*, Paris Perrin, 1984.
- COUDART, Laurence, *La Gazette de Paris : un journal royaliste pendant la Révolution française, 1789-1792*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- FEYEL, Gilles, *Le journalisme au temps de la Révolution : un pouvoir de vérité et de justice au service des citoyens*, in *Annales historiques de la Révolution française*, n°333, juillet/septembre 2003, pages 21 à 44.
- LABROSSE, Claude et RETAT, Pierre, *Naissance du journal révolutionnaire 1789*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989.
- RETAT, Pierre (dir.), *La révolution du journal 1788-1794*, Paris, Editions du CNRS, 1989.
- WAUTERS, Eric, *Une presse de province pendant la Révolution française : journaux et journalistes normands*, Paris, Editions du C.T.H.S., 1993.

Ouvrages sur Les Affiches du Dauphiné :

- ARNAUD, Stéphanie, *Les Affiches du Dauphiné de 1788 à 1792 : étude d'un journal monarchien*, TER d'Histoire, Université de Grenoble II, 1996.
- BOIS, Marie-Françoise, *Un périodique à Grenoble à la fin du XVIIIe siècle. Affiches, Annonces et avis divers du Dauphiné*, Mémoire de l'Ecole Nationale supérieure des Bibliothécaires, 1978.
- FAVIER, René, *Les « Affiches » et la diffusion de l'innovation en Dauphiné à la fin du XVIIIe siècle (1774-1788)*, in *Annales du midi*, t. 97, n° 170, avril-juin 1985, pp. 157-167.
- JOUBERT, Etienne, *Images d'Europe dans un périodique provincial de 1774 à 1792 : les Affiches, Annonces et Avis Divers du Dauphiné*, Université de Grenoble II, 2003.

Ouvrages sur le Journal Patriotique de Grenoble :

- BANCHET, Marie-Madeleine, *Le fait religieux dans le Journal Patriotique, février 1790-septembre 1792*, TER d'histoire, Université Grenoble II, 1971.
- BRUNET-MANQUAT, Géraldine et MARQUIAND Daniel, *Le Journal Patriotique de Grenoble de décembre 1789 à août 1792. Contribution à l'étude de la presse jacobine de province*, TER d'histoire, Université des Sciences sociales de Grenoble II, 1989.

Dictionnaires :

- FEYEL, Gilles (dir.), *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution*, Paris, Centre international d'étude du XVIIIe siècle, 2004, 1789-1799, Tome 1, La presse départementale.
- FURET, François, OZOUF, Mona (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1992.

- FURETIERE, Antoine, *Dictionnaire Universel*, Paris, Le Robert, 1978.
- LEMAY, Edna (dir.), *Dictionnaire des Constituants 1789-1791*, Paris, Universitas, 1991.
- REY, Alain (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1995.
- SGARD, Jean, *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, Oxford, Voltaire Foundation, 1991.
- SGARD, Jean, *Dictionnaire des journalistes, 1600-1789*, Oxford, Voltaire foundation, 1999.
- SOBOUL, Albert (dir.), *Dictionnaire historique de la révolution française*, Paris, PUF, 1989.
- TULARD, Jean (dir.), *Histoire et Dictionnaire de la Révolution française*, Paris, R. Laffont, 1987.

Table des matières

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
 I. DEUX PÉRIODIQUES PROVINCIAUX	7
1) ISSUS DE DEUX MONDES DIFFÉRENTS, DES JOURNAUX CEPENDANT SIMILAIRES ET DES CENTRES D'INTÉRÊT COMMUNS	7
a) <i>Les Affiches du Dauphiné, un journal d'Ancien Régime</i>	8
o La naissance des <i>Affiches</i> , en pleine explosion de la presse provinciale	8
o Des journaux implantés au sein d'une aire géographique	10
Rôle du parlement et tendance politique des <i>Affiches du Dauphiné</i>	10
Les rédacteurs des <i>Affiches</i>	10
o Des journaux entre indépendance et dépendance à l'égard de Paris	11
o L'aspect formel des <i>Affiches</i>	12
Style	12
Etude des rubriques	12
Format	13
La diffusion des <i>Affiches</i>	15
b) <i>Le Journal patriotique de Grenoble, une création révolutionnaire</i>	15
o Contexte d'apparition et rédacteurs	15
o Forme du <i>Journal Patriotique</i>	17
o Etude du contenu du journal	18
o Prix et lectorat	20
2) LA PLACE DES ÉVÉNEMENTS LOCAUX DANS LES DEUX PÉRIODIQUES	21
a) <i>Les élections municipales de février 1790 : monarchiens contre patriotes à travers la presse</i>	21
o Les <i>Affiches</i> , organe du parti monarchien	21
o Le <i>Journal Patriotique</i> et les patriotes	22
o Les élections municipales de février 1790	22
Les résultats des élections	24
b) <i>Le mouvement fédératif de 1790 et son ampleur en Dauphiné</i>	26
o le rôle de la presse	26
o le pouvoir exécutif en débat	31
L'affaire de Romans	31
L'affaire du serment fédératif de Grenoble ou « <i>Le schisme qui s'éleva dans le camp de Grenoble au sujet de la formule du serment.</i> »	32
c) <i>L'autre versant de la rubrique locale : les sujets oubliés</i>	34
3) LE COMBAT ENTRE LES DEUX JOURNAUX : UNE LUTTE SANS MERCI	36
a) <i>L'apparition du Journal Patriotique, concurrent redoutable pour les Affiches</i>	36
o Quelques polémiques locales	37
Le sel et la gabelle	37
Les émeutes de Douai	38
L'affaire de Noyarey	39
o Une « insécurité imaginaire », diffusée par les <i>Affiches</i> ?	40
o Les <i>Affiches</i> se défendent et contre-attaquent	43
b) <i>Les différents procès et la chute des Affiches du Dauphiné : un journal trop à droite ?</i>	45
o Le jugement du 14 mai 1790	45

o	Le jugement du 3 décembre 1790	46
o	Le jugement du 11 juillet 1791.....	47
o	Le jugement du 16 juillet 1792.....	49
c)	<i>Les difficultés du Journal Patriotique : des restructurations profondes</i>	50
II. À UNE ÉPOQUE OÙ PARIS CRÉE L'ÉVÉNEMENT		53
4) LES COMPTES-RENDUS DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : UNE RUBRIQUE INCONTOURNABLE		53
a)	<i>La construction de la rubrique : journaux sources et méthodes typographiques</i>	54
o	Des journalistes à l'Assemblée.....	54
o	Les récits des séances, fortement partisans	56
o	La rubrique « <i>Paris</i> », une « revue de presse » savamment orientée, l'exemple des « journaux-sources »	57
b)	<i>Mounier et Barnave : les liens entre députés et journalistes</i>	62
o	Des députés « modèles », durant une première période	62
o	Changement de tendance et revers des alliances	64
5) LES GRANDS DÉBATS NATIONAUX À TRAVERS LA PRESSE		68
a)	<i>Le Roi des Français en fuite : des interprétations différentes</i>	68
o	Le départ à St Cloud avorté.....	68
o	Varennes.....	71
b)	<i>Autour de la Constitution</i>	75
c)	<i>Le conflit armé de 1792 : un nouveau tournant</i>	78
o	L'action des princes émigrés.....	78
o	20 avril 1792 : la guerre est déclarée.....	80
o	La guerre, vue de Grenoble.....	82
6) LE SCHISME RELIGIEUX : UN SUJET CENTRAL POUR LA PRESSE		84
a)	<i>Les assignats et la vente des biens nationaux</i>	84
b)	<i>La Constitution civile du clergé</i>	87
o	Une longue préparation	88
o	Le décret du 27 novembre 1790.....	91
o	L'opposition pontificale	94
c)	<i>Assermentés contre réfractaires, l'écho donné dans la presse</i>	96
CONCLUSION		100
TABLE DES ANNEXES		103
SOURCES		107
BIBLIOGRAPHIE		108

Résumé

Tous les livres d'histoire en témoignent, la Révolution française s'est accomplie à Paris. À Versailles également. Mais certainement pas en province, trop éloignée des réalités politiques. En effet, toutes les instances dirigeantes étaient implantées dans la capitale, et les premiers révolutionnaires ont mené leur combat à Paris. Face à ce constat, comment peut-il y avoir eu une presse de province ? Des journaux ont-ils pu faire le pari d'être provinciaux, régionaux, ou départementaux ? Comment ont-ils réussi à prospérer en province, quand tous les événements se déroulaient à Paris ?

Tels sont les questionnements qui guident cette étude, accomplie grâce à la confrontation de deux périodiques dauphinois : les *Affiches du Dauphiné* et le *Journal Patriotique de Grenoble*. Confrères pendant près de deux ans et demi, de 1790 à 1792, ces deux organes de presse, de tendances opposées, sont engagés dans une lutte féroce dont l'enjeu principal est l'affirmation d'une politique à l'échelle locale, monarchienne ou bien patriote. Cette lutte dont les caractéristiques sont propres à un contexte grenoblois, reflète également les tensions qui se font jour, au même moment, à l'échelle nationale. Cette étude permet d'appréhender le formidable essor journalistique que connaissent les premières années de la Révolution française, son ampleur et le rôle politique que la presse entend désormais jouer.

Mots-clés

Presse, Révolution française, Dauphiné, Grenoble, événements révolutionnaires, histoire politique, diffusion de l'information.